

L'IMPARTIAL

Feuille d'Avis des Montagnes 1806

Quotidien neuchâtelois et jurassien édité à La Chaux-de-Fonds
Rédactions régionales: Le Locle, Fleurier, Neuchâtel, Saint-Imier, Tramelan, Saint-Brais

Rédaction
Administration:
2301 La Chaux-de-Fonds
Rue Neuve 14
Tél. (039) 21 11 35
Télex 95 2114

la voix d'une région

Société éditrice: Imprimerie Courvoisier - Journal L'Impartial S.A.

O

opinion

«RTN - 2001» route ouverte

Le Conseil fédéral innove en matière de droit commercial.

Très originale, en effet, la formule qui donne le droit à un créancier de prendre des parts dans la société d'un débiteur qu'il s'efforce de mettre en faillite!

Hier le Conseil fédéral a promulgué l'ordonnance qui accorde une concession de radio cantonale au projet «RTN - 2001».

La route est ouverte à la réalisation d'un projet de radio neuchâteloise dont nous sommes les initiateurs patients depuis le 30 septembre 1982 en partenaires minoritaires de «2001».

La fusion des projets «RTN» à Neuchâtel et «2001» à La Chaux-de-Fonds a abouti au dépôt, le 13 décembre 1984, d'une nouvelle demande de concession radio couvrant l'ensemble du canton.

C'est cette demande qui a reçu l'approbation du gouvernement avec une disposition curieuse qui limite à 22% au maximum la participation des éditeurs neuchâtelois, soit 10% à l'Impartial, 10% à la Feuille d'Avis de Neuchâtel (FAN) qui doit se prononcer dans les quatre mois, sinon cette part sera vendue au public. Deux pour cent vont aux autres éditeurs neuchâtelois qui méritaient meilleure considération.

Tout le monde se pose une question à propos de la participation de la FAN à ce projet cantonal que propose le Conseil fédéral. Or, cette question ne se pose pas: la FAN a clairement exprimé son opposition à un projet de radio cantonale «2001», son éditeur étant décidé à le combattre «toutes griffes dehors», s'il obtenait l'aval du Conseil fédéral.

Cette attitude de la FAN était connue du Conseil fédéral ainsi que les démêlés juridiques entre la FAN et consorts et RTN. A la suite d'un prêt, RTN avait mis son matériel en gage auprès de la FAN et consorts.

Légitimement les créanciers réclament leur prêt depuis plusieurs mois, menacent RTN de saisie ce qui conduirait la station de Neuchâtel à la faillite.

Ignorant délibérément ces faits de lui connu, le Conseil fédéral invite l'éditeur de la FAN à prendre une participation de 10% dans la constitution du capital de «RTN - 2001».

► Page 2 GIL BAILLOD

Nouméa s'embrase à nouveau

Quatre mois après les émeutes de janvier, Nouméa a été durant dix heures le théâtre de nouveaux affrontements qui se sont soldés par la mort d'un homme, tandis qu'une centaine de personnes ont été blessées: près de 70 chez les manifestants, 36 chez les forces de l'ordre, selon un bilan officiel.

Pour la première fois, les fusils ont fait leur apparition. A l'hôpital, ou 21 personnes étaient encore hospitalisées hier soir, dont une dizaine dans un état grave, on recensait au moins huit blessés par armes à feu. Les gendarmes mobiles eux-mêmes ont essuyé des coups de feu et seize personnes ont été interpellées, certaines pour port d'armes.

C'est dans le quartier mélanésien de Montravel que les troubles ont été les plus violents, des barricades érigées, des coups de feu échangés, et c'est là qu'un Mélanésien de 20 ans, Celestin Zongo, membre du Parti indépendantiste modéré LKS selon ses proches, a été tué d'une balle de gros calibre.

Devant la gravité des événements, M.

Edgard Pisani, délégué du gouvernement, a rétabli le couvre-feu (qui avait été levé vendredi dernier) de 20 h. à 5 h. du matin, jusqu'à nouvel ordre sur l'ensemble du territoire.

Bravant l'interdiction du haut-commissariat et le mot d'ordre de la direction du FLNKS, 150 à 200 indépendantistes canaques, pour la plupart sympathisants de la tendance dure du mouvement, le Palika (parti de libération kanak), s'étaient rassemblés pour un meeting au cœur de Nouméa.

Le RPCR (Rassemblement pour la Calédonie dans la République) avait averti plusieurs fois qu'il ne tolérerait pas de rassemblement indépendantiste sur son fief, et très vite, une cinquantaine de «gros bras» du RPCR et de l'extrême-droite locale prenaient position.

Les insultes ont fusé à l'égard des Canaques, la tension a monté et lorsque les indépendantistes ont quitté la place, comme le leur avait demandé la police, les pierres ont volé.

Une foule grossissante d'anti-indépendantistes, où les Européens étaient majoritaires, a suivi les Canaques du FLNKS jusqu'à leur quartier général, dans le quartier mélanésien de la vallée du Tir, qui a été assiégé jusqu'au soir. Des groupes se sont affrontés en batailles rangées - à coups de pierres et de barres de fer, les forces de l'ordre ont parfois été débordées, des ambulances lapidées et leurs occupants blessés.

M. Charles Hernu, ministre français de la défense, a quitté hier Paris pour Nouméa, accompagné d'une délégation restreinte de son cabinet civil et militaire. (ats, afp)



M

météo

Nord des Alpes: le temps sera caractérisé par de nombreux nuages, des averses encore fréquentes en Romandie et même quelques orages. De petites éclaircies pourraient cependant apparaître à partir du nord-ouest. Neige vers 1500 m.

Sud des Alpes: précipitations intermittentes.
Evolution probable: temps instable et frais. Occasionnellement des précipitations.

Jeudi 9 mai 1985

19e semaine, 129e jour

Fêtes à souhaiter: Béat, Pacôme

	Jeudi	Vendredi
Lever du soleil	6 h. 05	6 h. 03
Coucher du soleil	20 h. 54	20 h. 55
Lever de la lune	1 h. 46	2 h. 33
Coucher de la lune	9 h. 40	10 h. 52

	Mardi	Mercredi
Lac des Brenets	750,85 m.	751,96 m.
Lac de Neuchâtel	429,46 m.	429,48 m.

S

sommaire

Taxe poids-lourds
Itinéraire pour
Bison futé

SUISSE Page 4

La situation de
l'horlogerie suisse
en 1984

ECONOMIE Page 6

R

région 2e cahier

Un ascenseur
pour Chasseral?

PAGE 17

3e cahier

Expression:
Festival de jazz à
La Chaux-de-Fonds
MAGAZINE Page 33

Vous n'auriez pas deux minutes pour fêter l'armistice de 1945 ?



Vue d'Amérique

La Suisse est un tas de neige

La Suisse vue d'Amérique. Quand on ne la confond pas avec la Suède, on en fait une montagne... enneigée. Le reste des valeurs helvétiques est à la baisse. Coffres, pendules et plaques de chocolat largement engloutis dans les neiges éternelles. Les médias ne s'attardent pas sur la complexité socio-politique du pays, la Suisse est perçue comme un ailleur ou diplomates de toutes négociations se serrent la main. Les touristes sont unanimes à trouver la chose «lovely». Voici un tableau dessiné au hasard des conversations. Au détour d'une colonne de journal.

La Suisse et la Suède, on mélange et on sert froid en Amérique. Systématique, la confusion tient de l'obsession. Après leur avoir répété que les deux pays n'ont guère qu'une syllabe en commun, d'aucuns persistent à demander si vous ne parlez pas... suédois. Sur le même registre, un étudiant pensait que la Suisse était «ce pays tellement libéral et en avance sur les autres». Vague référence à l'Etat providence pratiqué en Scandinavie.

De notre correspondant aux Etats-Unis
Patrick FISCHER

Quand ils le situent, les gens assimilent le pays à un tas de neige. Cette «tache blanche que l'on survole», selon la description d'un voyageur du ciel. Commentaire stéréotypé de celui à qui on décline son origine: «Donc vous faites du ski!» L'Helvète sur ses planches. Le label a remplacé l'image vieillie du Suisse heureux occupé à traire sa vache.

EN AVA...LANCHE
LA MUSIQUE

Le thème enneigé est repris par les médias, pour autant que la Suisse retienne leur attention. Cette critique musicale parue dans la «Dépêche de

Saint-Louis» et titrée «Heavy metal dans un mouvement suisse». Un article consacré à Krokus, un groupe helvétique de rock métal lourd dont l'écho résonne outre-Atlantique. On lit: «Etonnant dans un pays connu pour ses yodels et pas pour avoir une musique à même de déclencher des avalanches».

Une avalanche, par contre, a déclenché l'intérêt du journal télévisé du soir, lorsque la coulée de neige avait emporté un train. L'occasion aussi de montrer l'aéroport de Cointrin paralysé par la

► Page 2

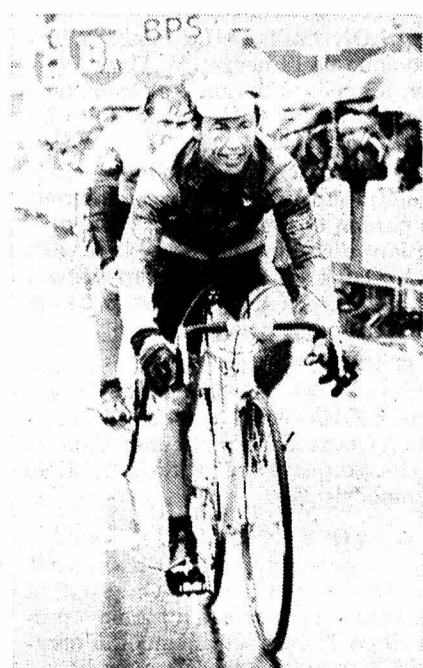
Première étape du Tour de Romandie Laurent Vial, maillot vert

Médaille d'argent aux 100 kilomètres par équipes des Jeux de Los Angeles, le Vaudois Laurent Vial, 26 ans, a endossé le maillot vert de leader du Tour de Romandie à l'issue de la première étape, disputée sur 183,7 km entre Monthey et Villeneuve. Il succède en tête du classement général à l'Italien Moreno Argentin, le vainqueur du prologue de Monthey.

Vial a pris la deuxième place de cette étape, battu au sprint par son compagnon d'échappée, le Belge Eddy Schepers. Les deux hommes ont mené à bien une offensive de près de 175 km. Schepers est, en effet, parti seul à la sortie de St-Maurice, au troisième kilomètre, puis était rejoint, quatre kilomètres plus tard, par Vial. (si)

● Lire les commentaires de notre envoyé spécial Michel Dérans en p. 16.

Le Belge Eddy Schepers (au premier plan) a remporté la première étape du Tour de Romandie entre Monthey et Villeneuve-Riviera. Deuxième, le Vaudois Laurent Vial (en partie caché) s'est emparé du maillot vert de chef de file. (Béline B+N)



RESTAURANT
DU CTMN
FÊTE DES
MAMANS

Mousse de canard au Porto
ou
Cocktail de crevettes Hawaï
Consommé brunoise
Filet de porc au Calvados
Pommes croquettes
Tomate Florentine
Mille-feuilles aux fraises
Renseignements, réservations
039/26.51.52
Louis-Chevrolet 50

13047

MONDE

E

entre autres

Droits de l'homme « Tu montes... ? »

« Faire progresser la cause des droits de l'homme ».

Ironie exclue de ce qui constitue le thème central de la réunion qui se tient à Ottawa, à laquelle 35 Etats participent. Une rencontre s'inscrivant dans le processus de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE).

Six semaines durant lesquelles palabres et dénonciations vont s'acharner sur ces droits qui n'existent plus que dans une charte oubliée. Six semaines à pourfendre les pourfendeurs de ce qui fonde, fonda à l'époque des illusions, la substance humaine dans ce qu'elle a de plus inaliénable.

Helsinki, 1975: accord signé entre 34 Etats - Europe intégrale à l'exception de l'Albanie, plus USA et Canada - relatif à cette douloureuse préoccupation européenne alliant sécurité et coopération. Compresse remise successivement en 1977-1978 (afin d'examiner les résultats pratiques de la négociation de 1975), en 1980 et 1983 (dans le but de rappeler à ceux qui manquent de respect à la transaction initiale qu'ils feraient bien de le faire).

A chaque étape, remontrances des pédagogues de l'Ouest, aux mauvais élèves de l'Est, (tant il est vrai qu'Helsinki fut à fortiori une concertation entre les deux blocs, avant d'être une réunion interne à l'Europe).

Qui, naturellement, transgressent un consensus que tout le monde respecte...

Le rapport 1984 d'Amnesty International - solidement étayé et très fouillé - nuance la vision commune. Car les droits de l'homme sont violés partout, à quelques rares, très rares exceptions. Des profanations qui ne sont pas uniquement incarnées par des effets directement palpables - traces de sévices sur le corps, etc. - mais s'effectuent sur des registres divers. Dans nos démocraties également.

Vanité que de vouloir s'attarder sur le degré de violence, de méthodes ou de moyens.

Plus intéressante par contre, l'existence d'une telle réunion. Sur leur enjeu européen, les deux Grands développent et accélèrent dialogue et échanges. Nobles questions que celles des droits de l'homme, de la course aux armements nucléaires, auxquelles les Occidentaux sont si sensibles. C'est à qui, dans la surenchère, composera visage le plus agaçant. Parallèlement, au niveau de leurs zones d'influence respectives, Asie-Afrique-Amérique centrale, inutile de répondre à cette attente.

La réceptivité aux droits de l'homme, sous-dimensionnée, permet que l'on s'y batte avec des armes, non des mots.

Réunion à Ottawa, thème central: « Les droits de l'homme ». Une cause-prétexte, une chimère.

Chacun en fait ce qu'il en veut, au cœur de son propre territoire. Selon les possibilités et les limites légales qu'il s'est adjugées. Si elles s'avèrent par trop étroites, aisé de les biser, ou de les ignorer.

Violation aux yeux d'autrui? Une ingérence dans les affaires internes!

La raison d'Etat légitimera toujours la violation de ces droits qui auraient dû être élémentaires. Devenus secondaires au nom du grand marchandage dont l'Europe fait l'objet.

Pascal-A. BRANDT

● MANAGUA. - Un ancien officier de la Force démocratique nicaraguayenne (FDN guérilla opposé au régime sandiniste) est arrivé à Managua, où il compte bénéficier de l'amnistie offerte en janvier par le gouvernement à toutes les personnes engagées dans des activités contre-révolutionnaires.

Dans le cadre de la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe

Le premier forum exclusivement consacré aux droits de l'homme dans le cadre de la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe (CSCE) s'est ouvert mardi à Ottawa en présence de 35 délégations d'Europe de l'Ouest et de l'Est et d'Amérique du Nord.

La réunion, qui se déroulera à huis-clos jusqu'au 17 juin prochain, a débuté sans que les participants aient pu se mettre d'accord sur un ordre du jour.

M. Joe Clark, secrétaire d'Etat canadien aux affaires extérieures, a ouvert la rencontre en mettant l'accent sur l'attention portée à la cause des droits de l'homme par l'opinion publique. Selon M. Clark, les manifestations pacifiques organisées par diverses

organisations de défense des droits de l'homme sont la preuve que la réunion d'Ottawa «répond à un besoin».

Par ailleurs, une cinquantaine de personnes venues du Canada, mais également de France, de Suède et de Grande-Bretagne, ont répondu mardi à une invitation du congrès juif canadien à manifester devant l'ambassade d'URSS. Parmi les manifestants, figuraient notamment MM. Claude Kelman, président de la Commission du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF) sur les juifs d'URSS, et Gérard Israël, conseiller du président de l'Alliance israélite universelle. (ats, afp)

Célébration du 8 mai en Europe

A l'occasion de la célébration du 8 mai, 40e anniversaire de la paix en Europe, le président du Parlement européen Pierre Pflimlin a rendu hommage aux peuples de l'Est, et le président de la RFA Richard von Weizsäcker a fait allusion à la division de l'Allemagne. Le numéro un soviétique Mikhael Gorbachev a fait l'éloge de Staline, tandis que le président Reagan appelait Moscou à éliminer avec Washington les arsenaux nucléaires.

A Strasbourg, M. Pierre Pflimlin, président de l'Assemblée des Communautés européennes, a déclaré: «Nous ne représentons ici qu'une partie de l'Europe. Il est des peuples aussi authentiquement européens que les nôtres qui ne peuvent pas prendre place dans notre Communauté. Dresde et Varsovie, Prague et Budapest sont des villes aussi européennes que nos dix capitales. La réunion de tous les peuples européens apparaît aujourd'hui comme une utopie. Mais personne ne peut nous interdire de rêver d'une Europe tout entière unie pacifiquement. Les grands progrès de l'humanité furent souvent des utopies devenues réalités».

A Bonn, le président de la RFA, M. Richard von Weizsäcker, a affirmé solennellement que le 8 mai 1945 restait dans la mémoire des Allemands «comme un jour de délivrance», mais aussi comme le début des souffrances pour beaucoup d'autres.

«Ce jour nous a tous libérés du système du mépris de l'homme, instauré par la dictature national-socialiste», a ajouté le chef de l'Etat dans un discours devant les deux Chambres du Parlement.

RETROUVER LA DÉTENTE

A Moscou, un hommage remarquable à Staline a été rendu au Kremlin par le numéro un soviétique Mikhael Gorbachev. «Le parti communiste, avec à sa tête Iossif Vissarionovitch Staline, dirigeait tout» à l'époque de la guerre, a déclaré le secrétaire général du PC soviétique dont les propos ont été interrompus par un tonnerre d'applaudissements parmi les quelque cinq mille participants à la cérémonie dans la salle des congrès du Kremlin.

Le chef du Kremlin a également assuré, après s'être livré à une violente attaque contre «l'impérialisme améri-

can» à poursuivre la voie de la détente, entreprise dans les années septante. «Il ne faut pas, a-t-il dit, régler les problèmes (entre le capitalisme et le socialisme) par les moyens militaires».

LUTTE CONTRE LA TYRANNIE

Parallèlement, le président Reagan appelait M. Gorbachev à s'efforcer,

avec les Etats-Unis, de parvenir «à une élimination des arsenaux nucléaires de la surface de la terre». Cette lettre était publiée alors que le chef de l'exécutif américain devait s'adresser au Parlement européen. M. Reagan y rendait d'autre part hommage au «sacrifice de tous ces hommes et femmes, partout dans le monde, qui ont donné toute la mesure de leur dévouement à la cause de la lutte contre la tyrannie».

Des manifestations de protestation émanant de la gauche et des écologistes-pacifistes ont émaillé le discours prononcé hier après-midi par le président Reagan devant l'Assemblée européenne à Strasbourg. (ats, afp, reuter)

Situation au Liban

Calme sur fond de crise

La marine israélienne a coulé mardi soir au large de Tyr (Sud-Liban) un canot pneumatique avec à son bord cinq membres d'un «commando terroriste» anti-israélien qui ont tous été tués en tentant de s'échapper, a-t-on appris hier de source militaire. Le canot a été intercepté au sud du port de Tyr et se dirigeait vers la côte israélienne pour un raid, selon la même source.

Pendant ce temps Beyrouth a connu hier sa seconde journée de calme, mais il pourrait ne s'agir que d'une trêve en l'absence de solution politique réelle, estime-t-on dans la capitale libanaise.

Les deux secteurs de Beyrouth étaient toujours coupés malgré les tentatives du «Comité quadripartite» - qui regroupe les représentants de l'armée libanaise et des trois principales milices libanaises chrétienne, chiite et druze - de rouvrir le point de passage du Musée, considéré comme un cordon vital entre les quartiers chrétiens et musulmans.

Les membres de ce comité, qui se sont rendus dans la matinée sur le terrain, n'ont pourtant pas réussi à convaincre les adversaires postés de part et d'autre de cette voie de passage de

démanteler les barricades de sable érigées quelques jours plus tôt.

LE RÔLE DE L'ARMÉE

Pour la première fois depuis le début des combats à Beyrouth, le chef de l'Etat, M. Amine Gemayel, a rencontré le premier ministre, M. Rachid Karamé, et le ministre de la Défense, M. Adel Osseirane, avec le «Conseil militaire», composé d'officiers supé-

Le match Ariane - navette Un nouveau point pour l'Europe

La fusée européenne Ariane a marqué hier un nouveau point dans son match avec la navette américaine pour la conquête du marché mondial des lanceurs de satellites en mettant sur orbite comme prévu deux satellites de télécommunications, l'un français TELECOM 1-B et l'autre américain G-STAR 1.

Le 13e lancement d'une fusée Ariane du Centre spatial guyanais de Kourou a été «un plein succès», malgré un retard de 1 h. 19 sur l'heure H prévue pour le lancement. En dépit de problèmes de synchronisation entre la fusée et les stations terrestres d'observation chargées de suivre Ariane, la mise à feu a pu en effet avoir lieu - même si cela a été d'extrême justesse - 13 minutes avant la fermeture de la «fenêtre» prévue pour le lancement.

Ainsi, Ariane n'aura connu que deux échecs - lors de vols expérimentaux - sur 13 lancements, alors que les deux dernières sorties de la navette américaine ont été marquées par des incidents sérieux, notamment en avril dernier quand le satellite SYCOM IV-3 n'a pu gagner son orbite. (ats, afp)

rieurs des six principales communautés libanaises.

Le président Gemayel a insisté sur le fait «qu'une solution politique était nécessaire pour permettre à l'armée de pouvoir assumer son rôle», alors que M. Karamé a souligné que «l'armée doit participer à la réunification du peuple et que pour cela elle ne devait pas participer à des combats marginaux» aux côtés de milices locales.

Pour leur part, les dirigeants de la communauté chiite libanaise ont adressé une mise en garde à des responsables palestiniens: ils ne permettront pas que les fedayins attaquent Israël depuis le territoire libanais. (ats, afp, ap)

La Suisse est un tas de neige

Page 1

L'image d'une citadelle inexpugnable fut retransmise par la chaîne de TV CBS lors de la reprise des négociations de Genève sur les armements. Gros plan sur le Château de Chillon. «C'est toute la Suisse», apprenait-on. «Petit, propre et sûr».

Les dons cachés du fusil d'assaut étaient révélés par la «Tribune de Chicago». Un reportage aux sources du fromage afin de «vérifier une fois pour toutes si cette vieille plaisanterie est correcte, à savoir que les fameux trous des fromages sont faits à la mitrailleuse!» Et l'article de dériver sur la description du Château de Gruyère, «évoquant la Beauté endormie et son prince». De quoi renforcer l'image d'Epinal des nombreux touristes qui n'ont visité la Suisse que le temps de l'étape obligée de Lucerne.

«Lovely». Le mot à la bouche de tous ceux qui ont passé par là. Certains savent pourtant que tout ne va pas forcément pour le mieux dans le meilleur des mondes. Les coffres bancaires évoquent les opérations de blanchissage de l'argent sale venu d'ailleurs. D'aucunes rappellent que la Suisse a mis cinquante ans de plus que les Etats-Unis pour accorder le droit de vote à la douce moitié de sa population. Elles comprennent mal ce retard.

L'événement qui a laissé le plus de traces sont les manifestations de jeunes de l'été 198... (?), largement couvertes par la presse tant elles paraissaient incongrues. Amusé, un journaliste new yorkais résume le sentiment général: «Le dernier luxe d'une jeunesse épargnée, qui ne sait plus comment s'occuper. Aux Etats-Unis, on descend dans la rue pour des motifs sérieux: les droits civils ou la guerre du Vietnam». P. F.

A Compiègne Drame à l'hôpital

Une infirmière du service de pédiatrie de l'Hôpital général de Compiègne (Oise) a été inculpée d'homicide involontaire, à la suite du décès dimanche d'un garçonnet de trois ans, Jean Baptiste N.

Remise en liberté et placée sous contrôle judiciaire, la jeune femme (22 ans), dont l'identité n'a pas été révélée, a reconnu avoir injecté par erreur à l'enfant, pris de violentes diarrhées, du chlorure de potassium au lieu d'une dose de sodium, comme l'avait prescrit l'interne de service.

Le petit garçon, admis à l'hôpital dimanche en milieu d'après-midi, est mort d'un arrêt cardiaque vers 19 h. 30.

C'est la direction de l'hôpital qui, troublée par le décès rapide de l'enfant, avait saisi le Parquet de Compiègne dès le lendemain. Une autopsie avait été ordonnée et le corps de l'enfant a été retiré à sa famille mardi, alors qu'un permis d'inhumation avait pourtant été délivré. (ap)

● PRAGUE. - Huit mineurs ont été tués par un coup de grisou et 17 autres sont encore bloqués sous terre dans une mine à Ostrava-Karvina.

● TEL-AVIV. - Israël a demandé à Interpol de localiser et d'arrêter le criminel de guerre nazi Josef Mengele, «l'Ange de la mort» du camp d'Auschwitz et de l'extrader en Israël.

En bref

● PÉKIN. - La Chine a affirmé que l'URSS constituait «une grave menace pour sa sécurité». Des sources est-européennes à Pékin ont indiqué que la sixième série de conversations sino-soviétiques qui s'était tenue le mois dernier à Moscou avait failli se solder par une rupture.

● LONDRES. - Le ministre britannique de l'Énergie, M. Peter Walker, a annoncé devant les Communes la privatisation «dès que possible» de l'Office national du gaz.

● ANKARA. - L'Assemblée nationale turque a adopté une loi assurant le pardon et éventuellement une opération de chirurgie esthétique aux indicateurs de «groupes terroristes», et s'appête à accroître les pouvoirs répressifs de la police.

● BANGKOK. - L'armée thaïlandaise a lancé une nouvelle offensive afin de déloger les quelque 1200 soldats vietnamiens stationnés dans le sud-est du pays, le long de la frontière cambodgienne.

● STOCKHOLM. - A Stockholm, l'ambassadeur du Liban et trois autres diplomates ont été relâchés par la vingtaine de membres du groupe chrétien «comité du Liban» qui occupent l'ambassade depuis vendredi.

opinion

Page 1

« RTN - 2001 » route ouverte

Les partenaires financiers ont donné leur accord au projet «2001», la Coopérative RTN a massivement voté en faveur d'une fusion «RTN - 2001»: quelles réserves formuleront les uns et les autres face à la proposition du Conseil fédéral d'introduire la

FAN avec un chausse-pied dans le projet «RTN - 2001».

L'Exécutif a cherché un compromis. Mais la FAN n'est pas du genre à virevolter comme une girouette au vent des soupirs naïfs du Conseil fédéral.

Alors pourquoi nos sept sages veulent-ils pousser la FAN dans un projet qu'elle combat?

Ce n'est pas gentil ça, et pas réaliste. On ne doit pas maltraiter un journal en le conduisant ainsi à Canossa, en l'incitant à renier ses convictions. Nous pensons que l'éditeur de la FAN saura répondre avec dignité à ce mauvais tour.

Gil BAILLOD

CINÉMAS

CORSO

☎ 23 28 88

Simultanément dans toute la France et la Suisse romande:

du rire aux éclats avec le dernier succès de Jean Yanne !

Une révolution à ne pas manquer...

Soirées à 20 h 45
Matinées à 14 h 30 et 17 heures
Samedi-Dimanche

12 ans

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, CHOUCROUTE

MICHEL SERRAULT URSULA ANDRESS JEAN POIRET JEAN YANNE



PLAZA

☎ 23 19 55

Action Aventure

Aussi dur, aussi féroce, aussi sauvage que...

MAD MAX

16 ans

Soirées à 20 h 45
Matinées à 14 h 30
Samedi-Dimanche



E D E N



ISABELLE HUPPERT Première dès ce soir 16 ans

Niel Arestrup
Christine Pascal

dans un film de **CAROLINE HUPPERT**

Une très belle histoire, un grand film entre le thriller et la comédie, pleine de fougue, de tendresse et de suspense.

SIGNÉ CHARLOTTE Musique de Philippe Sarde

Soirées à 20 h 45 Samedi-Dimanche matinées à 14 h 30

SAMEDI-DIMANCHE à 17 h 30



PROLONGATION du film délirant de TERRY GILLIAM

Une œuvre sidérante de rythme et d'imagination.

Déjà l'un des grands films-événement de 1985

SON DOLBY STEREO

VENDREDI-SAMEDI à 23 h 30 JEUDI-LUNDI-MARDI-MERCREDI à 18 h 30 20 ANS BELLE MAIS PERVERSE Strictement pour public averti

SCALA

23 19 18



Après Gérard Jugnot (Pinot simple flic) et Michel Blanc (Marche à l'ombre) un autre enfant du café-théâtre du Splendid passe derrière la caméra: JOSIANE BALASKO

SAC DE NOEUDS

avec Isabelle HUPPERT - Josiane BALASKO - Farid CHOPET - Jean CARMET Dominique LAVANANT - COLUCHE

Une histoire d'amitié et d'amour en passant de la comédie de mœurs à la tragédie, de la tendresse à l'émotion

Soirées à 20 h 45 - Matinées: sam., dim. à 15 h



PROLONGATION SAMEDI-DIMANCHE à 17 h 30

La Belle et le Clochard

Un dessin animé de WALT DISNEY

Enfants admis



Pour votre bien-être
MASSAGES ESTHÉTIQUES RELAXANTS
Espace de relaxation et beauté
DANY FLORE
Place Hôtel-de-Ville 6
☎ 039/28 67 37

DAIHATSU

GARAGE des STADES
A Miche & B Helbling
Charrière 85, La Chaux-de-Fonds, ☎ 039/28 68 13

AU DIAMANT BLEU

Auberge du Mont de Fuans
25390 Fuans/France

Dimanche 12 mai dès 22 heures

Championnat de France des disc-jockeys

91-60115

FRISBEE

Dancing-Discothèque,
2000 Neuchâtel

présente jusqu'au 15 mai

Gribouille

dans un tout nouveau spectacle

☎ 038/25 94 01 - Fermé le lundi 28-35839

RESTAURANT DE LA CORBATIÈRE

☎ 039/23 72 00

Vendredi 10 mai

SOUPER

avec accordéon

NOUVEAUX COURS DE DANSE «CLUB 108»

pour adultes dès lundi 13 mai ou mardi 14 ou mercredi 15 mai à 20 h 15

Cours jeunesse «Rock»

dès mardi 14 mai ou mercredi 15 mai à 18 h 30

J. et R. Kernin, professeurs diplômés, 108, av. Léopold-Robert
☎ 039/23 45 83 / 23 72 13 11112

Publicité intensive
publicité par annonces

La Channe Valaisanne



av. Léopold-Robert 17
2300 La Chaux-de-Fonds

Menu de la Fête des Mères

Asperges fraîches et Jambon de Parme
Sauce Mayonnaise

Oxtail clair au Porto

Tournedos Henri IV
Sauce Béarnaise
Pommes croquettes Maison
Bouquetière de légumes

Salade d'oranges glacée au Marasquin

Menu sans entrée: Fr. 28.-
Menu complet: Fr. 34.-

Prière de réserver votre table s.v.p.
039/23 10 64

TRATTORIA TOSCANA
Hôtel de la Fleur-de-Lys
La Chaux-de-Fonds

MENU FÊTE DES MÈRES

L'escalope de Truite saumonée du Lac à la crème d'aneth

Le consommé au Porto

La Longe de veau aux Bolets
Les nouilles fraîches Maison
La bouquetière de légumes

La Vacherin «Tête de Nègre»

Menu sans entrée Fr. 29.-
Menu complet Fr. 34.-

Pour les réservations:
☎ 039/23 37 31
Avenue Léopold-Robert 13

samedi 32* mai
fête de mai
grattez vos greniers, sortez vos puces

sociétés, associations, groupements, habitants de la ville, participez au marché aux puces en demandant les bulletins d'inscription et règlement à Madame Antoinette Pierrehumbert

Nord 161
tél. 23 17 68

*1er juin inscrivez-vous au plus tard jusqu'au mardi 14 mai - 18h00!



CREDIT COMPTANT
Jusqu'à Fr. 30'000.- sans garanties. Discret et sans enquête auprès de l'employeur!

Veuillez me soumettre une offre de crédit comptant sans engagement.

Je sollicite un crédit comptant de Fr. _____

Remboursement mensuel env. Fr. _____

Nom _____

Prénom _____

Rue _____

NPA/localité _____

Date de naissance _____

Etat civil _____

Signature _____

Service rapide 01/211 76 11, Monsieur Lambert
Talstrasse 58, 8021 Zurich

CITY BANK

SUISSE

M

maintenant

Non-désiré ou surdésiré

Par rapport à des sujets aussi complexes que l'avortement ou les méthodes de fécondation artificielle, les passions se font jour très vite et les avis péremptaires pleuvent. Le club des «N'y a qu'à» fait des adeptes à tour de bras, les arguments de chacun s'appuyant sur des motivations d'autant plus insaisissables qu'elles véhiculent nos fantasmes ou nos angoisses.

Pour justifier l'avortement, par exemple, certains auront tôt fait d'évoquer le sort de ces malheureuses mères, écrasées par la misère et les grossesses trop nombreuses. C'est oublier que, très souvent chez nous, les couples ont recours à l'interruption de grossesse simplement parce que l'enfant qui arrive dérange... les vacances prévues à ce moment-là ou l'achat de la nouvelle voiture! Mais il serait en revanche injuste de s'appuyer sur ces exemples réels pour justifier une interdiction pure et simple de l'avortement...

Si l'on considère la question de la stérilité et des moyens dont dispose la médecine pour la combattre (insémination artificielle, fécondation in vitro, etc.), on pourrait penser que la démarche est inverse, puisque la technique intervient alors non plus pour tuer, mais pour faire vivre à tous prix (et à quel prix!) un enfant. Il faut reconnaître que, dans ce cas, la motivation est louable. Malheureusement, les nombreux articles de vulgarisation laissent souvent l'impression que l'homme est maintenant parfaitement capable de maîtriser la conception. C'est aller un peu vite en besogne.

La semaine dernière, «Temps présent» a consacré une première émission aux diverses techniques de fécondation artificielle. Un deuxième volet de ce dossier délicat sera diffusé ce soir. La TVR a su montrer que les techniques, aussi sophistiquées soient-elles, ne résolvaient pas tous les problèmes. Elles en créent de nouveaux, au contraire. Sans parler des questions éthiques, juridiques ou sociales, mentionnons simplement l'apparition, chez les personnes soumises aux «traitements» contre l'infertilité, de sentiments d'impuissance et de castration ou encore la perte progressive de l'attrait sexuel...

Enfant non-désiré, d'une part, enfant peut-être surdésiré, d'autre part. Une question qui se pose parmi d'autres dans les deux cas est celle-ci: la médecine, théoriquement au service de la santé, doit-elle dorénavant se mettre au service du désir de chaque individu? Si l'on se regarde honnêtement, force est de constater que nos désirs peuvent dériver et devenir tour à tour insensés, cruels, égoïstes ou tyranniques. La médecine risque donc de se mettre au service d'un sacré monstre! Face à l'anarchie qui règne actuellement dans ce domaine, il paraît nécessaire que la société et chacun des membres qui la composent se mettent à réfléchir, au lieu de croire que les pouvoirs de l'être humain sont infinis.

L'initiative «pour le droit à la vie» sera un premier test de l'opinion publique sur ce point, mais soyons sûrs que nous serons consultés à l'avenir sur d'autres questions voisines. Il est temps que chacun se donne les moyens de s'informer et de répondre au plus près de sa conscience.

Dominique BOILLAT

FRC: contre l'exportation de viande de bœuf Appel au boycottage

Le Conseil fédéral a décidé hier de porter à 13 millions de francs le prêt de 5 millions accordé le 9 janvier 1985 à la Coopérative suisse pour l'approvisionnement en bétail de boucherie et en viande. Cette aide exceptionnelle a pour but de résorber les surplus existant actuellement sur le marché suisse du bétail de boucherie. Elle doit permettre l'exportation de quelque 600 tonnes de viande de bœuf. Cette mesure a suscité la colère de la Fédération romande des consommatrices qui appelle les consommateurs à ne plus acheter de viande de bœuf pendant 10 jours, dès aujourd'hui.

Au cours du printemps 1985, l'offre de bétail de boucherie de qualité a augmenté dans de telles proportions que les prix à la production ont chuté dans un ordre de grandeur de 75 centimes par kg, au-dessous du prix indicatif en vigueur.

Pour être en mesure de soutenir les prix à la production, il a fallu stocker de grandes quantités de viande. Plus de 7000 tonnes de viande de bœuf ont été congelées jusqu'au 3 mai.

Les agriculteurs ont essuyé une perte de quelque 350 francs par animal de boucherie. Les paysans de montagne ont été

les plus touchés, car ils tirent leur principal revenu de la production animale.

10 JOURS SANS BOEUF

Le Conseil fédéral a repoussé la proposition de la Fédération romande des consommatrices visant à assortir un éventuel recours aux exportations à des mesures promotionnelles ainsi qu'à des mesures draconiennes pour limiter la surproduction de viande. Devant ce refus, la FRC a annoncé qu'elle appelait les consommateurs à boycotter la viande de bœuf pendant 10 jours dès aujourd'hui.

Le Conseil fédéral a déclaré qu'il ne

céderait pas à la menace. Il constate en effet que des baisses effectives ont déjà eu lieu. Des baisses supplémentaires ne feraient que favoriser certains types de viande au détriment des autres. Enfin, bien que des baisses de prix soient effectivement susceptibles d'encourager l'accroissement des achats, elle ne résorberaient pas la montagne de viande, car il s'agirait d'un simple déplacement du contenu des installations frigorifiques collectives dans les congélateurs privés.

MOYEN INADÉQUAT

Dans une lettre à M. Kurt Furgler, chef du Département de l'économie publique, la «Déclaration de Berne» affirme pour sa part que les exportations subventionnées de viande ne sont pas un moyen adéquat de réduire les excédents. On combat un symptôme au lieu de combattre le mal, ajoute la lettre. (ats)

TF: respecter l'aménagement du territoire Démolition confirmée

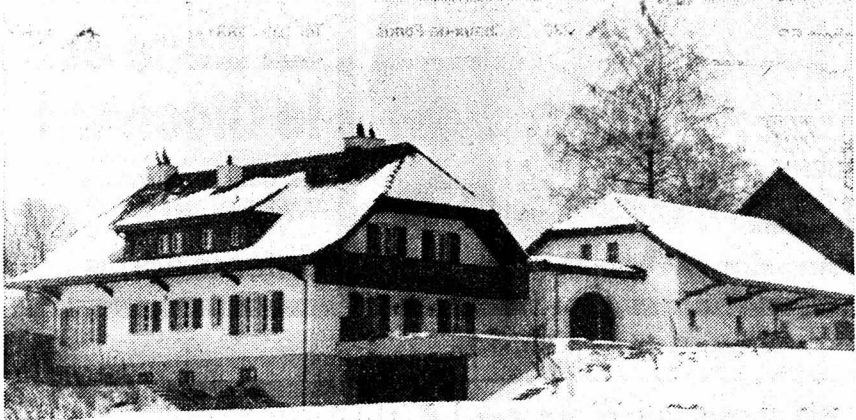
Avec le seul accord de la commune de Gontenschwil (AG), un propriétaire avait fait construire en zone agricole, en remplacement de vieux bâtiments, une villa de deux étages et divers aménagements pour chevaux de sport, le tout pour deux millions de francs.

A la suite d'une intervention parlementaire, le gouvernement argovien, puis le Tribunal administratif cantonal, avaient ordonné la démolition de ces constructions illégales. A l'unanimité, la première Cour de droit public du Tribunal fédéral a rejeté hier le recours du propriétaire, qui devra exécuter à ses frais la sentence dans un délai d'un an.

Les juges fédéraux ont notamment considéré que le permis de construire

délivré par la commune était nul, faute d'approbation par le canton. Or celui-ci avait considéré avec raison que la pratique de l'équitation comme hobby était sans rapport avec la destination agricole de la zone concernée et ne justifiait pas une autorisation exceptionnelle d'édifier une villa.

Quant à l'ordre de démolir, le propriétaire ne pouvait y opposer sa bonne foi, car il devait savoir que le consentement du canton était nécessaire. Cette mesure dont les conséquences matérielles sont certes lourdes pour l'intéressé, n'apparaît pas non plus disproportionnée, au regard de l'intérêt public, dans un cas de violation claire de la législation fédérale sur l'aménagement du territoire, estimé les juges fédéraux. (ats)



La maison d'habitation et l'écurie séparée qui devront être démolies avant un an pour respecter l'aménagement du territoire en Argovie. (Bélino Bild + News)

Taxe poids-lourds

Itinéraire pour Bison futé

Ils étaient vingt, d'un côté, hier matin, à discuter du même objet que sept autres, de leur côté. Et les premiers, les conseillers nationaux de la Commission des transports, souhaitent vivement tomber d'accord avec les seconds, les conseillers fédéraux. C'est mal parti puisque hier après-midi, le grand argentier Otto Stich venait annoncer les intentions du gouvernement. Activer les débats sur la «politique coordonnée des transports». Un dossier ouvert depuis deux ans et demi et sur lequel les sénateurs ne se sont pas encore penchés. Ils le feront en juin. En attendant, Otto Stich ne veut pas entendre parler de la suppression de la taxe poids lourds. Et il brandit des menaces à l'égard des pays de l'Est. La Suisse, s'ils continuent à aller trop loin dans leurs mesures de rétorsion à l'égard des camions helvétiques, rendra la pareille. Pour le reste de l'Europe, elle continue à faire confiance à son corps diplomatique...

«Rien n'empêcherait de régler définitivement la question des redevances routières dans le cadre de la conception globale suisse des transports. Celle-ci exige notamment que les usagers de tous les

De notre rédacteur à Berne:
Pierre THOMAS

modes de transport couvrent en règle générale les frais qu'ils occasionnent, après indemnisation des services à la collectivité». Voilà ce que le Conseil fédéral expliquait au bon peuple avant le vote fatidique du 26 février 1984.

Aujourd'hui, le Conseil fédéral tient le même langage. Il va charger le Département de Léon Schlumpf de mettre en texte une loi d'application de l'article constitutionnel sur la politique coordonnée des transports qui, lui aussi, est une vieille histoire de 1982. Le dossier doit encore passer tous les caps parlementaires.

COMPTE EN PANNE

Pourtant, poussé par les circonstances, le gouvernement l'est. D'ici octobre 1986, le peuple devra se prononcer sur une redevance poids lourds calculée en proportion des prestations fournies par les véhicules. Le Conseil fédéral n'a pas encore pris de décision sur la manière de

Le Conseil fédéral en bref

Au cours de sa séance hebdomadaire, le Conseil fédéral s'est occupé entre autres des objets suivants:

Budget 1985: Les Chambres sont priées d'approuver un premier supplément au budget 1985 de plus de 60 millions de francs. Ce supplément doit servir au placement des céréales indigènes ainsi qu'à des projets de construction.

Office fédéral des forêts: Celui-ci s'appellera désormais Office fédéral des forêts et de la protection du paysage (OFFP).

EPFZ: Le Conseil fédéral a nommé pour la première fois une femme en tant que professeur ordinaire à l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich. Il s'agit de

Pollution à Winterthour N'en jetez plus!

La ville de Winterthour se propose de sensibiliser ses administrés au problème de la pollution atmosphérique. Dans une conférence de presse donnée récemment, ses autorités municipales ont annoncé le lancement d'une campagne tous azimuts pour tenter d'améliorer la qualité de l'air.

Les citoyens de Winterthour recevront ces jours prochains par la poste un dépliant dans lequel la commune leur dit «ça ne peut plus durer, il vous faut rouler moins, chauffer moins et produire moins de déchets».

Selon les statistiques dont dispose la municipalité, une famille rejette dans l'atmosphère en moyenne et par année, 288 kilos de substances toxiques par le seul fait de se déplacer en voiture, 27 kilos en brûlant des huiles de chauffage et 11 kilos en jetant aux ordures des déchets qui devront être incinérés. (ats)

Mme Flora Ruchat-Roncati, qui devient professeur d'architecture.

Entraide judiciaire: Le gouvernement a décidé de renouveler et de parfaire les principes juridiques fondamentaux de l'entraide judiciaire internationale en matière civile.

Couvent de Sankt-Georgen: Les travaux d'entretien de ce chef-d'œuvre du Moyen Age situé à Stein-am-Rhein incomberont désormais à la Confédération.

Vaccins: Le Conseil fédéral demande aux Chambres de libérer un crédit de 46 millions pour la construction d'un nouvel Institut fédéral pour les maladies à virus et l'immunoprophylaxie. (ats)

EN QUELQUES LIGNES

● Les maîtres d'écoles vaudois membres du Syndicat suisse des services publics (SPP-VPOD) ont annoncé qu'ils avaient appelé à la présidence de leur groupe M. Clive Loertscher, actuellement détenu en Pologne à cause de son appui au syndicat Solidarnosc.

● Pour la première fois depuis sa mise en service, l'aéroport de Genève-Cointrin a accueilli plus d'un demi-million de passagers en un mois. Les chiffres de mars indiquent que 533.470 personnes ont utilisé les installations de l'aéroport.

● L'action menée par la police les 20 et 21 mars dernier contre des trafiquants d'héroïne turcs a permis de démanteler un important trafic de drogue dans la région zurichoise. Trente-quatre personnes sur les 48 qui avaient été arrêtées au cours de cette affaire sont toujours en détention préventive. Quarante-deux des 48 personnes

appréhendées, dont quatre femmes, étaient de nationalité turque.

● Reconnus coupables de séquestration et de viol, deux jeunes Espagnols, Ramiro Lopez-Perreiro, 23 ans et Adolfo Veiras-Lopez, 28 ans, ont été condamnés par le Tribunal d'arrondissement de Sierre à trois ans de réclusion et à 10 ans d'expulsion de Suisse. Le 30 septembre 1984, les jeunes gens avaient violé à plusieurs reprises deux de leurs compatriotes qui faisaient de l'auto-stop entre Sion et Martigny.

● Aucun soldat soviétique ne sera renvoyé dans son pays contre son gré après avoir passé ses deux ans d'internement en Suisse. Chaque ancien interne soviétique a donc la possibilité de rester en Suisse. C'est ce qu'a répondu le Conseil fédéral à une question ordinaire de la députée socialiste jurassienne Valentine Friedli.

● L'initiative populaire «pour une protection des exploitations paysannes et contre les fabriques d'animaux», connue comme «initiative en faveur des petits paysans», a abouti quant à la forme, a annoncé la Chancellerie fédérale. Lancée le 30 août 1983 par l'Union suisse pour la protection des petits et moyens paysans (UPMP), elle avait été déposée le 28 février dernier, munie de 126.802 signatures valables.

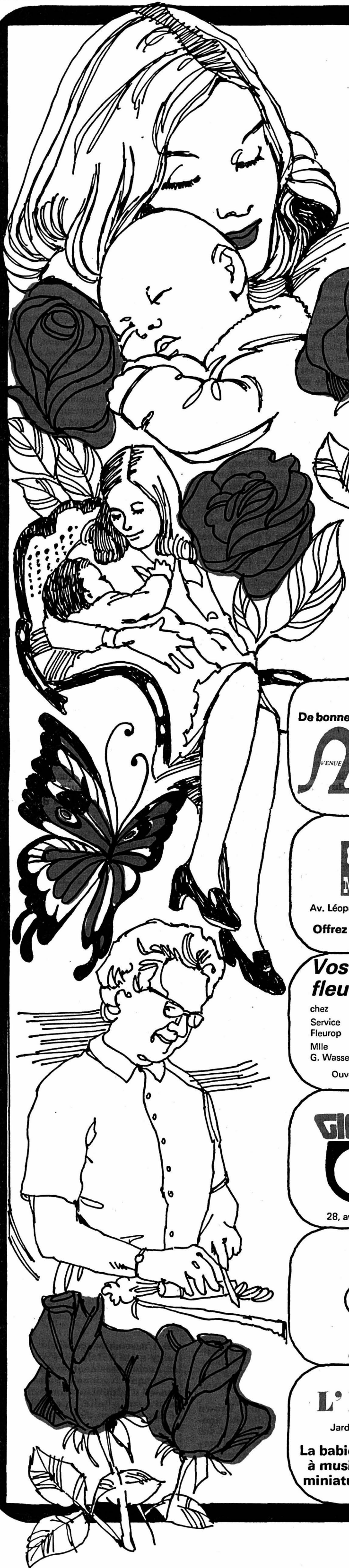
● La scolarisation des enfants de travailleurs espagnols en Suisse doit recevoir une plus grande attention, a demandé la commission bipartite ad hoc qui s'est réunie à Madrid du 17 au 19 avril. Les travaux de la commission se sont déroulés dans un climat d'ouverture et de compréhension mutuelle.

● Le Vorort de l'Union suisse du commerce et de l'industrie juge «inutile autant qu'inacceptable» le projet d'ordonnance du Conseil fédéral sur le traitement fiscal de la prévoyance professionnelle. Les prescriptions de la loi en la matière suffisent et sont exhaustives, affirme le Vorort dans un communiqué.

● La section genevoise du parti suisse du travail (pdt) a déposé, à la Chancellerie d'Etat son initiative populaire intitulée «Halte à la hausse automatique des impôts» (progression à froid).

● La police cantonale des étrangers ne saurait prononcer à l'encontre d'un employeur une interdiction d'engager à l'avenir des étrangers. Une telle mesure n'aurait pas de base légale suffisante et pourrait être contestée devant le Tribunal fédéral, a jugé la 2e Cour de droit public.

bonne fête maman...



BIJOUTERIE
Mayer Stehlin
LA CHAUX-DE-FONDS

Ne manquez pas nos vitrines
Frédy Bourquin
Meubles - Tapis - Rideaux - Décoration
Place du Marché

Décorations florales
Plantes - Fleurs coupées
Laurence Fleurs
Numa-Droz 90
☎ 039/23 18 03
Ouvert dimanche de 8 h. à 12 h.

J.P. Freyburger
Boulangerie-Pâtisserie-Tea-Room
Parc 29, La Chaux-de-Fonds
CHOCOLATS MAISON

... dites-le avec douceur !
CONFISERIE - TEA-ROOM
Minerva
Bruno HENAUER
Maître Confiseur
66, av. Léopold-Robert
2300 LA CHAUX-DE-FONDS

3000 articles en ÉTAIN garantis 95%
N'ACHETEZ PAS N'IMPORTE QUOI !
ILACQUA
Articles de PUBLICITÉ
Avenue Léopold-Robert 84,
☎ 039/23 26 14, La Chaux-de-Fonds

De bonnes idées dans votre parfumerie
ARRUMERIE DOUBLE
VENUE LUMONT chèques fidélité
Av. Léopold-Robert 53

Nouveau !
à la Vieille Ville
Jolie-Mode
FRANCOISE
F. VONLANTHEN Rue Neuve 2
2300 La Chaux-de-Fonds Tél. 039 / 288171

CARINE BOUTIQUE
des CADEAUX DE REVE !
Mme Arnaud
Av. Léopold-Robert 75

MOREAU
Av. Léopold-Robert 45, ☎ 039/23 23 22
La Chaux-de-Fonds
Offrez votre cœur en chocolat !

Beau choix de fleurs coupées et de plantes
Pierrefleurs
rue Neuve 4, ☎ 039/28 49 80
Entrée Place du Marché
Ouvert le dimanche 12 mai, de 8 à 12 h

Vos fleurs
chez Service Fleurop
Mlle G. Wasser Serre 79, ☎ 039/23 02 66
Ouvert dimanche 13 mai de 8 h. à 12 h.

Ladine Laines
Nappes et linges à broder - Gobelins
Chemisiers brodés main, pure soie
Succ. Marguerite Schneider-Gees
Avenue Léopold-Robert 5, ☎ 039/23 55 33,
La Chaux-de-Fonds

GIGON PIERRE GIGON
Bijouterie-Orfèvrerie
Horlogerie
2300 La Chaux-de-Fonds
28, av. L.-Robert, ☎ 039/23 24 36

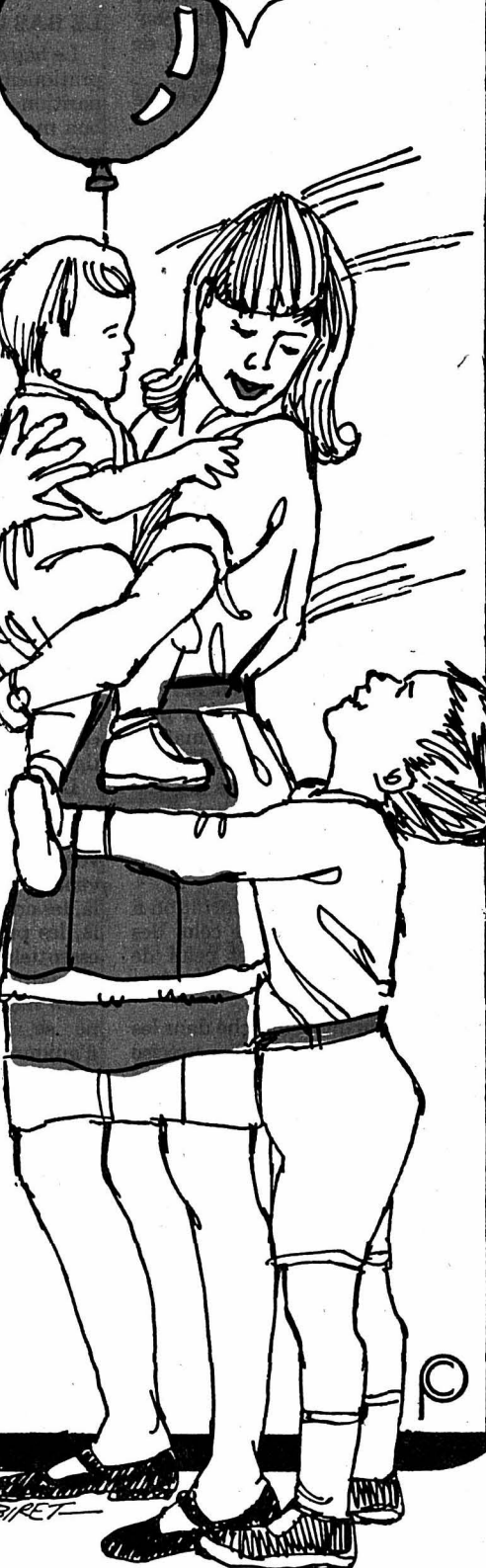
Bas, collants, lingerie
chez *Elegance*
Cadeaux utiles à tous les prix
Parc 31 bis, La Chaux-de-Fonds

Pour vos desserts
Pâtisserie-Confiserie
Monnet
Progrès 63A
La Chaux de Fonds
Tél. 039/23 10 42
Ouvert tous les dimanches

AF Tout à prix discount
pour un appareil ménager ou un agencement de cuisine
DISCOUNT DU MARCHÉ
Fornachon & Cie Rue du Marché 6,
☎ 039/28 40 33, La Chaux-de-Fonds

L'ÉCHOPPE
Jardinière 41, ☎ 039/23 75 00
La babiole qui fait plaisir, boîte à musique, étain, porcelaine miniature, toujours de qualité

Parfumerie - Droguerie - Herboristerie
Ferrocó
A votre service
La Chaux-de-Fonds



BIRCT

ECONOMIE

M. François Milliet, président Asuag-SSIH La situation de l'horlogerie en 1984 et les nouveaux défis

III

Dans de nombreuses branches, on peut parler aussi bien de chiffre d'affaires que d'unités produites pour obtenir une bonne vision des choses.

Pour l'industrie horlogère, il faut considérer ces deux éléments: le nombre de pièces, et leur valeur. L'horlogerie suisse a réalisé en 1984 un chiffre d'affaires à l'exportation de 3,84 milliards. M. Milliet l'analyse par gamme de produits, il en vient ensuite aux défis à relever.

A titre de comparaison, on a pour le Japon, environ 3,1 milliards, pour Hong Kong 2,1 milliards. Puis viennent la France, l'Allemagne et la Grande-Bretagne pour bien moins d'un milliard.

Ces chiffres sont faussés par l'importance des marchés indigènes:

- s'il exporte pour 3,1 milliard, le Japon a un marché national de un milliard et demi,

- pour la Suisse, il est estimé à 150 millions de francs, soit 5% des exportations.

Le marché mondial des exportations, qui, exprimé en pièces, reste toujours en progression, peut être estimé à 10 milliards de francs suisses (sans les pays de l'Est et la Chine de Pékin).

En valeur, nous réalisons donc environ 38%.

Mais en nombre de pièces, la situation est différente.

Le marché mondial, si on y inclut toutes les formes d'affichage du temps y compris les stylos avec indication digitale de l'heure, est de l'ordre de 530 millions de pièces (dont 80% électroniques). Pour les montres-bracelets, il devrait être d'environ 370 à 380 millions de pièces.

Nous n'avons donc, en pièces, qu'environ 5% du marché du produit terminé. Avec les mouvements, on y reviendra, cette part est de 12,5%.

Je dois vous imposer encore quelques chiffres.

Nos exportations se décomposent en:

- 18 (17,8) millions de montres terminées

- 15 (14,5) millions de mouvements assemblés

- 15 (14,6) millions de mouvements non assemblés (chablon, Kits)

Ces 17,8 millions de pièces terminées correspondent à 3,1 milliards de chiffre d'affaires, dont en valeur 60% de montres à quartz (1,83 milliard) et 40% de montres mécaniques (1,23 milliard).

En pièces, l'électronique s'approche de 70%.

Pour le Japon, le chiffre d'affaires de 3,1 milliards correspond à 95 millions de montres.

Pour Hong Kong, les ventes de 2,1 milliards représentent quelque 190 millions de montres et 150 autres millions de digitales de toutes sortes.

Je reviens à nos exportations de 18 millions de montres d'une valeur de 3,1

milliards et je les réparties schématiquement, pour les analyser, en 4 catégories.

LE TRÈS HAUT DE GAMME

Classé souvent sous la rubrique des «Genevois»:

- Piaget
- Patek-Philippe
- Vacheron et Constantin
- Audemars-Piguet, Corum plus quelques autres
- et Rolex, qui est un cas à part.

Leur production: trois-quarts de million de pièces peut-être.

En valeur, près du 50% de nos exportations, environ 1,5 milliard, dont la moitié probablement chez Rolex. Dans ce «très haut de gamme», la Suisse contrôle le marché mondial à 85% en pièces comme en valeur.

LE HAUT DE GAMME

Avec des marques comme: Omega, Girard-Perregaux, Baume et Mercier, Rado, Longines, Eterna, Chopard, Concord et d'autres, qui ont exporté moins de 3 millions de pièces pour une valeur de quelque 800 millions. C'est, dans cette catégorie, 40% du marché mondial en pièces, 70% en valeur.

Ici déjà une constatation assez extraordinaire: moins de 4 millions de pièces représentent 75% de nos exportations en valeur, 20% en unités seulement.

LE MILIEU DE GAMME

Regroupe un nombre élevé de marques, comme Tissot, Zenith, Camy, Rotary, Certina et beaucoup d'autres, souvent inconnues en Suisse.

Dans ce marché très important au plan mondial, notre faiblesse est claire:

- 7 millions de pièces peut-être,
- pour une valeur qu'on peut estimer, ce qui est difficile compte tenu des chevauchements, à quelque 600 millions.

LE BAS DE GAMME

Le bas de gamme enfin, où nous avons pratiquement été éliminés depuis la disparition presque totale des mécaniques bon marché type Roskopf et du fait de notre absence dans la montre digitale, ne devrait représenter que 150 millions de ventes avec 7 millions de pièces, et ceci encore grâce à la jeune Swatch qui en représente la moitié.

C'est un tout petit pourcentage du marché mondial.

Ces notions étaient nécessaires pour aborder mon véritable sujet, celui de la nouvelle horlogerie.

La nouvelle horlogerie

Notre industrie, si elle a encore pu progresser en valeur, a perdu d'importantes parts du marché de la montre complète en pièces:

- de 48 millions en 1975 (dont 22 millions de Roskopf)

- et de 28 millions en 1980

- nous sommes à 18 en 1984.

Elle a évolué vers le luxe, vers le rêve, le prestige. Elle vend de l'or, du platine, de l'art, mais le 80% du marché mondial en pièces est aujourd'hui représenté par la montre de moins de 100 francs.

Elle a été débordée dans le domaine du produit courant du milieu et du bas de gamme.

Le prix moyen suisse à l'exportation a doublé depuis 1980, alors que celui des Japonais a baissé de 30% et celui de Hong Kong de 50% pendant la même période.

En vous expliquant ce marché dans les différentes catégories, je le précise encore une fois, j'ai parlé de montres complètes seulement. Notre situation, je le rappelle aussi, est meilleure si nous considérons le marché du mouvement.

LES DÉFIS

J'en viens à l'avenir et aux défis auxquels l'horlogerie de demain, la nouvelle horlogerie, devra faire face.

Et je mettrai l'accent sur le bien de consommation plus ou moins durable qu'est devenu la montre:

- il ne s'agit plus de la montre qu'on reçoit à sa première communion pour la vie,

- il ne s'agit pas encore d'un objet qu'on utilise et qui est jeté comme un briquet réclame à gaz,

- il s'agit d'un objet nécessaire à la vie courante, que le consommateur veut fiable et de son goût, à la mode, qu'il

truelle est restée lourde et les prix trop élevés.

Pour la montre mécanique en particulier, pour la montre à quartz dans une certaine mesure, l'horlogerie reste très compartimentée:

- celui-ci ne produit que des boîtes acier,
- celui-là que des verres minéraux,
- tels autres des spiraux, des ressorts,
- des aiguilles, des cadrans ou des piles uniquement.

L'assemblage d'une montre présuppose donc un gros travail d'ordonnement, des délais souvent trop longs et un manque parfois tragique de souplesse.

Trop souvent le fabricant d'horlogerie dépend du «pipe-line», en amont et en aval:

- il a ses bracelets et ses boîtes en commande pour l'année,
- il n'a plus assez de souplesse pour s'adapter à la demande qui varie avec la mode,

- il est condamné, pour réduire les investissements et les risques, à ne s'engager que pour de trop petites séries,

- il sait ce qu'il pourra livrer à ses agents généraux ou à ses filiales pour les affaires de Noël,

- il risque de manquer des ventes si un seul fournisseur a du retard,

- il sait déjà, au printemps, qu'il ne pourra pas suivre en novembre si son nouveau modèle a du succès.

S'il lance un «flop», il couchera sur ses rossignols.

S'il crée un article à succès, il ne pourra pas le produire en quantité suffisante.

C'est bien sûr exagéré, schématisé, et ce n'est pas vrai pour tout le monde.

Je l'ai dit, ces structures et cette lourdeur se traduisent par des prix trop élevés, encore accentués par les coûts propres à notre pays.

Autrement dit, si un fabricant vend, avec un bon marketing, un bon produit de très bon prix et que ses clients attendent sa marchandise, il aura du succès et fera du bénéfice.

S'il vend un produit plus ou moins courant, que son budget de publicité est limité et que ses prix ne supportent pas la comparaison avec la concurrence étrangère, il souffrira.

Que faut-il faire, quels sont les défis qui se posent à cette industrie horlogère?

PREMIER DÉFI: CELUI DE LA MICRO-ÉLECTRONIQUE

Je ne pense pas qu'un pays industrialisé pourrait miser à long terme sur une industrie automobile qui ne produirait plus ses moteurs.

L'indépendance stratégique de l'industrie horlogère passe par la micro-électronique. Même si le circuit intégré ne représente plus que quelques centimes dans le coût de la montre terminée, il faut que notre pays soit en mesure de produire à des prix compétitifs les composants de base de la montre. Et pas seulement ceux d'aujourd'hui, ce qui est maintenant le cas, mais ceux de demain. Cette micro-électronique horlogère impliquera:

- un savoir-faire particulier pour la conception des chips (design) et leur réalisation rapide
- une chaîne de production d'avant-garde.

Dans une certaine mesure, nous sommes dans un cercle vicieux.

Les systèmes de «design» et la production moderne impliquent de gros investissements.

Cette production ne peut être qu'une production de masse.

L'horlogerie ne pourra pas l'absorber. Il faudra donc trouver de nouveaux débouchés:

- ventes de composants aux fabricants d'ordinateurs, au secteur des télécommunications, aux producteurs de cartes intelligentes et à d'autres utilisateurs.

Cette vente à des tiers conduira à des collaborations internationales, peut-être à des participations minoritaires de ces tiers.

Enfin, pour l'horlogerie, micro-électronique de pointe signifie gros risque économique. Il devra donc être dissocié de la pure horlogerie.

Et d'autres termes, l'horlogerie aura besoin de know how, de partenaires, de clients nouveaux et de capital-risque spécifique à cette micro-électronique.

J'ai dit capital-risque, parce que c'est le terme à la mode. J'aurais dû dire capital-innovation et faire la différence:

- 100.000 francs pour garder le caractère familial d'une société anonyme après la mort du fondateur de l'entreprise, c'est du capital-risque;
- 100 millions de francs pour créer une entreprise de pointe d'intérêt géné-

ral pour le pays, c'est du capital-innovation.

L'horlogerie devra trouver du capital-innovation indépendamment de son capital-risque.

Ce thème à lui seul mériterait une conférence qui nous mènerait de la GRI au travail de nuit en passant par la fiscalité et le fédéralisme.

Permettez-moi quelques réflexions personnelles très résumées sur ces thèmes plutôt politiques.

Le rôle de l'Etat d'abord.

Pour le président d'un groupe appauvri qui veut se lancer dans l'innovation industrielle, il n'est pas facile d'en rester à sa position de principe et de refuser à priori tout appui de l'Etat, d'autant plus que la concurrence étrangère en profite largement, directement ou indirectement.

Dès le moment où l'industrie suisse obtient la production indigène du Leopard et souhaite l'amélioration de la GRE, elle accepte l'intervention de l'Etat. En combattant à outrance un projet du type GRI, je me demande parfois si nous sommes toujours conséquents avec nous-mêmes dans ce pays.

Ceci étant dit, il y a d'autres façons d'encourager l'innovation, plus directes, moins interventionnistes et moins coûteuses:

- ne plus parler de conditions-cadre favorables, mais les créer,

- exonérer de l'impôt les montants investis dans la recherche, même s'il

s'agit d'une autre société domiciliée dans un autre canton; en d'autres termes, accepter les transferts pour la recherche et l'innovation à l'intérieur d'un groupe multi-cantonal,

- accepter le report des pertes des premières années,

- par une collaboration intelligente entre les grandes régions du pays et l'industrie, encourager des solutions suisses à certains problèmes,

- ouvrir des portes dans les programmes internationaux,

- adapter l'enseignement universitaire aux exigences actuelles et favoriser la collaboration entre Hautes Ecoles et industrie,

- enfin, créer avec les pouvoirs publics et les partenaires sociaux les conditions de travail qui permettent de faire face à la concurrence des pays à bas salaires en travaillant, comme eux, 364 jours par an, 24 h. sur 24 h., sur des chaînes de production très vite dépassées qui doivent être amorties en 2, 3 ou 4 ans.

Le travail de nuit pour les femmes dans des conditions bien précises correspond aussi à un impératif:

- elles seules peuvent effectuer certains travaux très fins,

- le refus implique des investissements supplémentaires inutiles alors que les volontaires sont là, et il en faut quelques dizaines,

- le travail sur une machine délicate en locaux stériles est moins «stressant» que bien d'autres effectués de nuit par d'autres femmes, ailleurs. (A suivre)

Nestlé: après les acquisitions, la consolidation

Résolument orientée l'an dernier sur l'expansion par les acquisitions, la politique de Nestlé sera axée en 1985 sur la consolidation du groupe. Par Carnation, point culminant de la politique d'acquisition menée en 1984, Nestlé est désormais bien implanté aux Etats-Unis. Tout en se ménageant les ouvertures nécessaires à des acquisitions de moindre importance, la multinationale helvétique mise désormais sur sa croissance interne et la simplification de ses structures. Ainsi, les activités de Carnation s'intégrant mal à celles de Nestlé vont être liquidées.

Comme l'a déclaré à Zurich M. Helmut Maurer, délégué du Conseil d'administration, Nestlé a dépensé au total 9 milliards de francs sous forme d'acquisitions entre 1983 et 1985, dont 6,5 milliards aux Etats-Unis. Quelque 3,1 milliards de crédits nouveaux, reportés de 1984 ou entrant encore dans le cadre du rachat de Carnation seront ouverts en 1985. Somme dont la moitié sera utilisée en cours d'exercice, dans des projets d'investissements en Arabie Saoudite, en Malaisie et aux Etats-Unis notamment. (ats)

Promotion industrielle Genève: deux prix

A la mi-septembre, la ville de Genève décernera pour la première fois deux prix destinés à promouvoir l'industrie locale. Le «Prix de l'industrie» ira à une entreprise dont les succès contribuent au développement du secteur secondaire et le «Prix du mérite industriel» récompensera la créativité et le dynamisme d'une nouvelle venue. Un jury de 10 personnes départagera les entreprises candidates a annoncé hier à la presse son président, M. Claude Haegi, conseiller administratif de la ville. (ats)

Glossaire de la publicité

Une nouvelle édition remaniée et complétée du «glossaire de la publicité» d'ofa Orell Fussli Publicité SA vient de sortir de presse.

Ce glossaire englobe les termes les plus importants en usage dans les domaines de la publicité, du marketing, de l'impression, de la vente, de la communication et également des nouveaux médias avec leur définition. (comm)

Les villes les plus chères

Compte tenu de la force persistante du dollar, le coût de la vie dans les grandes villes du monde entier continue de baisser, par rapport à New York. Seules quatre villes, Lagos, Tokyo, Le Caire et Téhéran, sont plus chères que la métropole américaine, a indiqué mercredi à Genève «Business International» SA.

Fin janvier, la ville européenne la plus chère était Oslo, où le coût de la vie n'était que de 13% inférieur à celui de New York. Les deuxième et troisième rangs en Europe étaient occupés par Zurich et Genève.

La ville la moins chère était Lisbonne, malgré un taux d'inflation de 28% en 1984. Les villes du monde où la vie était la moins chère, à fin janvier dernier, étaient toutes en Amérique latine, révèle notamment une enquête menée comme chaque année dans 98 villes par Business International. (ats)

En deux mots et trois chiffres

● La Société fiduciaire suisse (SFS), qui a son siège principal à Bâle, annonce des rentrées d'honoraires pour 1984 de 137,9 millions de francs, ce qui correspond à une augmentation de 6,7 pour cent. Cette amélioration est essentiellement due à un accroissement des prestations des collaborateurs. Le bénéfice net se monte à 1,87 million de francs contre 1,79 million pour 1983.

● Filiale italienne de Brown Boveri, la société SAE (Società anonima elettrificazione) a licencié 460 travailleurs, soit 40 pour cent du personnel de ses usines de Lecco et Naples. Le syndicat italien de la métallurgie a réagi en annonçant une grève générale dans le secteur pour aujourd'hui.

● Mercredi s'est ouverte à Vienne la conférence de l'Association européenne de libre échange (AELE), marquant le vingt-cinquième anniversaire de cette organisation économique internationale. La conférence a

débuté par une séance du Comité consultatif de l'AELE, suivie d'une rencontre entre les membres du comité et les représentants du Comité économique et social de la CEE.

● L'Assemblée générale de Ciba-Geigy a élu à Bâle, M. Fritz Leutwiler, ancien président du directoire de la Banque Nationale Suisse, à son Conseil d'administration mais également à son comité. L'assemblée a ratifié la proposition du Conseil d'administration d'augmenter le dividende de 31 à 35 francs par action et bon de participation.

● La société Hügli Alimentation SA, à Steinach (SG), fête cette année son cinquantième anniversaire. Pour cette année, la société s'attend à une progression de huit à dix pour cent de son chiffre d'affaires, qui devrait ainsi s'élever à quelque 104 millions de francs. La maison-mère de Steinach devrait enregistrer un chiffre d'affaires de quelque 27 millions de francs.

BOURSE

HORS BOURSE		ACTIONS SUISSES		ACTIONS ÉTRANGÈRES		BILLETTS (CHANGE)		DEVICES		MÉTALUX PRÉCIEUX		NEW YORK		CANADA		TOKYO	
A	B	A	B	A	B	Achat	Vente	A	B	Or	Argent	Platine	Convention Or	A	B	A	B
Roche b/jce	84875.- 85375.-	B. Centr. Coop.	775.- 780.-	Abbott Labor	139.- 135.-	1 \$ US	2.64 2.72	Aetna LF & CASX	43 3/4	\$ Once	313.- 316.-	Kilo	22.940.- 23.450.-	Alcan	23 1/2	Bell Can	39.875 40.25
Roche 1/10	8500.- 8550.-	Swissair p.	1095.- 1095.-	Aetna LF cas	116.50 117.50	1 \$ canadien	1.89 1.99	Alcoa	30 1/4	Lingot	26800.- 27100.-			Alcoa	30 1/4	Cominco	13.375 13.50
Asuag	154.- 154.-	Swissair n.	888.- 890.-	Amx	44.50 43.-	1 £ sterling	3.12 3.37	Amx	15 1/2	Vreneli	156.- 168.-			Amx	15 1/2	Genstar	28.- 28.125
Asung n.	49.50 49.25	Bank Leu p.	3560.- 3590.-	Am Cyanamid	135.- 137.-	100 fr. français	26.50 28.50	Asarco	23 1/2	Napoléon	154.- 166.-			Asarco	23 1/2	Gulf cda Ltd	19.75 20.25
Crossair p.	1350.- 1410.-	UBS p.	3680.- 3685.-	ATP	57.75 58.25	100 DM	83.- 85.-	Att	21 1/2	Souverain	191.- 205.-			Att	21 1/2	Imp. Oil A	52.75 52.375
Kuoni	9850.- 9800.-	UBS b.p.	139.- 140.-	Amoco corp	179.- 176.-	100 fl. hollandais	73.25 75.25	Amoco	65 1/2					Amoco	65 1/2	Noranda min	15.75 15.75
SGS	4370.- 4350.-	SBS p.	392.- 395.-	ATL Richf	169.- 169.-	100 pesetas	1.40 1.65	Amro Bank	68 1/2					Amro Bank	68 1/2	Nthn Telecom	48.125 48.50
		SBS n.	274.- 274.50	Baker Intl. C	48.25 48.50	100 schilling autr.	11.85 12.15	Amro Bank	67 1/2					Amro Bank	67 1/2	Royal Bk cda	28.625 28.375
		SBS b.p.	335.- 342.-	Baxter	39.75 39.25	100 escudos	1.25 1.75	Amro Bank	64 1/2					Amro Bank	64 1/2	Seagram co	54.50 54.50
		C.S. p.	2445.- 2445.-	Boeing	156.- 155.-			Amro Bank	62 1/2					Amro Bank	62 1/2	Shell cda a	28.75 29.-
		C.S. n.	461.- 462.-	Burroughs	159.- 160.-			Amro Bank	60 1/2					Amro Bank	60 1/2	Texaco cda I	35.- 35.-
		BPS	1475.- 1475.-	Caterpillar	83.75 83.50			Amro Bank	58 1/2					Amro Bank	58 1/2	TRS Pipe	26.375 26.125
		BPS b.p.	143.- 144.-	Citicorp	121.50 123.50			Amro Bank	56 1/2					Amro Bank	56 1/2		
		Adia Int.	2985.- 2980.-	Coca Cola	177.50 183.-			Amro Bank	54 1/2					Amro Bank	54 1/2		
		Elektrowatt	2820.- 2820.-	Control Data	84.- 83.-			Amro Bank	52 1/2					Amro Bank	52 1/2		
		Forbo p.	1850.- 1850.-	Du Pont	149.- 150.50			Amro Bank	50 1/2					Amro Bank	50 1/2		
		Galenica b.p.	550.- 550.-	Eastm Kodak	171.- 168.-			Amro Bank	48 1/2					Amro Bank	48 1/2		
		Holder p.	750.- 745.-	Exxon	137.50 137.-			Amro Bank	46 1/2					Amro Bank	46 1/2		
		Jac Suchard	5650.- 5750.-	Gen. elec	158.- 160.-			Amro Bank	44 1/2					Amro Bank	44 1/2		
		Landis B	1640.- 1660.-	Gen. Motors	185.- 185.-			Amro Bank	42 1/2					Amro Bank	42 1/2		
		Motor col.	928.- 928.-	Gulf West	102.50 102.50			Amro Bank	40 1/2					Amro Bank	40 1/2		
		Moeven p.	3925.- 3920.-	Halliburton	80.- 80.75			Amro Bank	38 1/2					Amro Bank	38 1/2		
		Buerhle p.	385.- 1380.-	Homestake	64.25 65.-			Amro Bank	36 1/2					Amro Bank	36 1/2		
		Buerhle n.	301.- 300.-	Honeywell	151.- 154.-			Amro Bank	34 1/2					Amro Bank	34 1/2		
		Buerhle b.p.	335.- 335.-					Amro Bank	32 1/2					Amro Bank	32 1/2		
		Schindler p.	4000.- 4000.-					Amro Bank	30 1/2					Amro Bank	30 1/2		
		Sibra p.	615.- 625.-					Amro Bank	28 1/2					Amro Bank	28 1/2		
		Sibra n.	407.- 412.-					Amro Bank	26 1/2					Amro Bank	26 1/2		
		La Neuchâteloise	600.- 610.-					Amro Bank	24 1/2					Amro Bank	24 1/2		
		Rueckv p.	10900.- 10975.-					Amro Bank	22 1/2					Amro Bank	22 1/2		
		Rueckv n.	4150.- 4190.-					Amro Bank	20 1/2					Amro Bank	20 1/2		
		W'thur p.	4850.- 4825.-					Amro Bank	18 1/2					Amro Bank	18 1/2		

(A = cours du 07.05.85) (B = cours du 08.05.85) Les cours de clôture des bourses suisses sont communiqués par le groupement local des banques IND. DOW JONES INDUS.: Précédent: 1252.76 - Nouveau: 1249.67

En toute saison, L'IMPARTIAL votre source d'informations

Claude Rohrbach
2309 Les Joux-Derrière
☎ 039/28 74 20

Machines agricoles
Vente - Réparations

Tracteurs Fiat
Machines Bucher et Fahr

Plâtrerie Peinture

M. Locatelli

2325 Les Planchettes
☎ 039/23 02 54
Atelier: Charrière 46

Bernoise assurance
(La Générale de Berne)
Pour toutes vos assurances

Fernand Bilat
Inspecteur

2325 Les Planchettes,
☎ 039/23 50 89

CENTRE LAITIÈRE
COLLEGE 79
LA CHAUX-DE-FONDS
FR. V. STENGEL
☎ 039 28 24 20

Prix spécial pour hôtels, restaurants et sociétés

Avec ou sans livraison, toujours à votre service

Pavillon des Fêtes Les Planchettes

Vendredi 10 mai et samedi 11 mai 1985

Soirées annuelles du Chœur mixte

avec la participation des enfants de l'école

Quels cirques ! ? !

Vendredi prix d'entrée: Fr. 4.-

Samedi, dès 23 h

Bal avec Les Décibels

Prix d'entrée: Fr. 7.-

Ballmer SA
Agence agricole, Marais 22
☎ 039/28 35 35

Représentations: International, Aebi, PZ, Agrar, Miro, Dolmar, Fraises à neige, Aebi et John Deere, Débroussailluses et tondeuses à gazon

Comète & Sanzal S.A.
2304 La Chaux-de-Fonds,
☎ 039/26 57 33

Bières Vins
Boissons sans alcool Spiritueux

une réponse à toutes les

sicli MATERIEL INCENDIE SA
TOUS MATÉRIELS DE LUTTE CONTRE LE FEU

Christian Huguenin

2325 Les Planchettes
☎ 039/23 02 86
Bureau:
☎ 039/25 53 55

VideoShop
H. Benninger

Le spécialiste TV-Vidéo
Location de cassettes

Toujours les dernières nouveautés

Promenade 16 Progrès 2a
☎ 039/23 77 12 ☎ 039/28 20 28

Ordinateur Commodore

Coop

Coop

Coop
La Chaux-de-Fonds

est au service des 180 000 consommateurs de son rayon d'activité, grâce à

- 52 magasins
- 15 boucheries
- 4 restaurants
- 3 pharmacies
- et 1 droguerie
- 1 imprimerie

Garage des Sports

Auto-réparations toutes marques
Expertises - Dépannages
Station AVIA

Route de Blaufond 62 a
2300 La Chaux-de-Fonds
Tel. (039) 28 25 74

Boulangerie-Pâtisserie

André Graf

Fabrication de pain français
CAP et CFA de l'Ecole de boulangerie française

Charrière 57,
La Chaux-de-Fonds,
☎ 039/28 41 82



Informations Coop La Chaux-de-Fonds



Journées «sacrifices»

Jusqu'au samedi 11 mai 1985

Dans tous nos rayons exceptionnellement

au Super marché Coop City La Chaux-de-Fonds et



Multiniaxa
au lieu de 15.90

10.-

Le tambour de 5 kg



Softlan
Revitalisant textile
2 bouteilles de 4 litres chacune

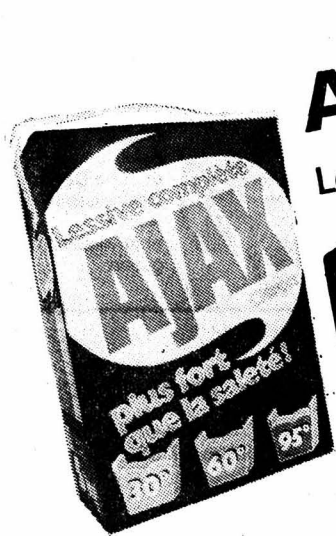
10.-

au lieu de 13.80

**Vin rouge Dom Henrique
(Portugal)**

4 bouteilles

10.-



Ajax Citron
Le tambour de 5 kg

10.-

au lieu de 14.90

**1 cabas de pâtes
alimentaires GALA contenant:**

- 500 g nouillettes étroites
- 500 g nouilles larges
- 500 g cornettes fines
- 500 g spaghetti
- 500 g lasagnes
- 500 g nouilles chinoises
- 1 boîte 1/2 sauce MIDI SUGO



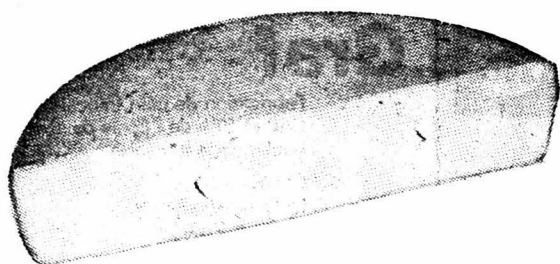
10.-

au lieu de 12.90

**Fromage à raclette
étranger**

10.-

le kg



Biscuits

- Granor
- Pralinette
- Duchesse
- Chocofin
- Florentin



Oulevay®

10.-

5 paquets
au choix

Coca-Cola

La caisse de 12 litres
(+ dépôt)
au lieu de 15.-

10.-





Informations Coop La Chaux-de-Fonds



Profitez

de nos offres très avantageuses

au Centre Coop Le Locle

Coca-Cola Light

La caisse de 12 litres
(+ dépôt)
au lieu de 15.-

10.-

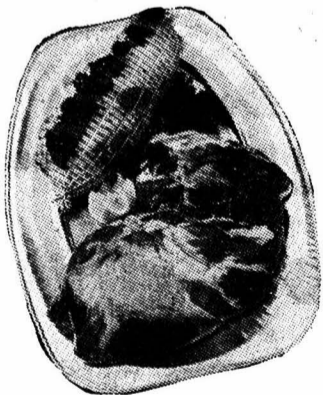
Bière Kronenbourg

20 bouteilles de 25 cl chacune au lieu de 13.80



10.-

Dans toutes nos boucheries:
Rôti de porc



10.-

 le kg

Premier choix

Huile Sais

 2 litres

10.-

Uniquement à Coop City La Chaux-de-Fonds



Jeans dames

 Denim ou velours

30.-

la pièce

2

Pyjamas enfants

 Grandeur 104 à 176

12.-

les 2 pièces



Tee shirt dames

 différents modèles et coloris

10.-

la pièce



Sweat shirt

10.-

«Fontaine monumentale»
100% coton

la pièce

Pantalons messieurs

 différents modèles et coloris

40.-

la pièce



Broxojet 3007

 le sommet de l'hygiène dentaire

39.-

la pièce

Raquettes de tennis

DUNLOP «maxply»
ADIDAS «Ilie Nastase»
DONNAY «World Cup 1200»

la pièce

30.-

Cafémat 6

 de Satrap

la pièce

39.-

Collants dames

4.-

5 paires

Service à sirop

7.-

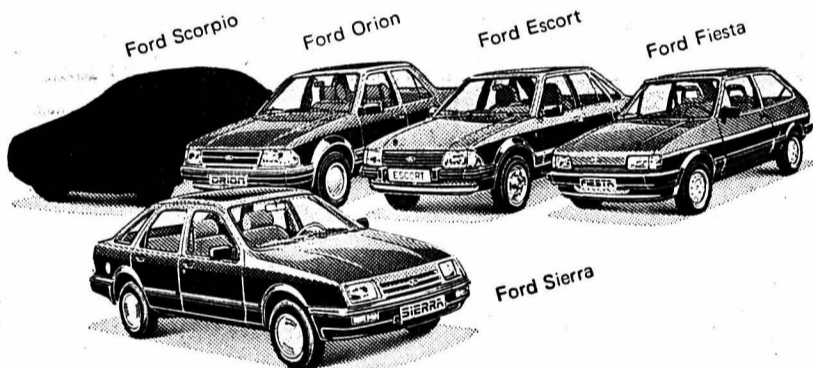
7 pièces

exposition FORD

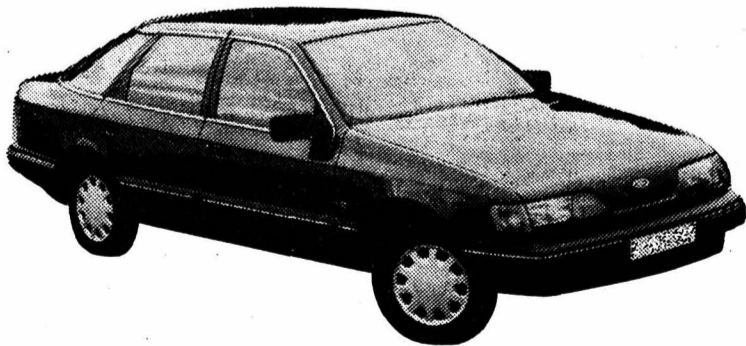
**GAGNEZ DES VOLS
EN MONTGOLFIÈRE**

* LA PLUS GRANDE DE SUISSE *

en participant à notre grand concours pendant la durée de l'exposition



**les 11, 12 et 13 mai 1985
à notre Pavillon
du Crêt-du-Loche
de 9 h. à 18 heures
avec la vedette
de l'année
la Ford SCORPIO**



**et toute la gamme des nouvelles
SIERRA avec moteurs
2,0 inj. 2,8 inj. ainsi que la XR 4 x 4**

**GARAGE
DES 3 ROIS SA**



La Chaux-de-Fonds, Bd des Eplatures 8, Tél. 039 26 81 81
Le Locle, Rue de France 51, Tél. 039 31 24 31

SPORT HÔTEL MONT-SOLEIL

☎ 039/41 25 55

MENU FÊTE DES MÈRES

Consommé à la Moëlle

Filets de Perches meunières

Pommes nature

ou

grape-fruit Florida

Steak de veau au Citron

ou

Les 2 filets du Chef

Bouquetière de légumes

Pommes Berny

Coupe Romanoff

Menu complet Fr. 29.-

Sans entrée Fr. 24.-

Une petite attention sera offerte à toutes les mamans

ERGUEL VOYAGES

FÊTES DES MÈRES

Dimanche 12 mai - 1 jour

COURSE A HEILIGENSWENDI

avec excellent repas

Prix Fr 64.- / AVS Fr 60.-

ASCENSION

Jeudi 16 mai - 1 jour

PAYS D'EN HAUT - COL DES MOSSES

à la cueillette des narcisses

Fr 60.- / AVS Fr 56.-

avec repas

FOLKLORE DU VALAIS

Dimanche 26 mai - 1 jour

COMBAT DES REINES

Finale cantonale à Haute-Nendaz

(remplace course du 12 mai)

Prix car: Fr 50.- / AVS Fr 46.-

Inscriptions et renseignements:

☎ 039/41 22 44 - SAINT-IMIÉR

CAFÉ DU MUSÉE

D.-J.-Richard 7, ☎ 039/23 30 98

Ce soir

**Filets de perches
frais du lac**

Fr 19.- 12646



**Restaurant
du Reymond**

☎ 039/23 42 33

Menu du jour Fr. 9.50

Menus à la carte

FONDUE CHINOISE À GOGO

«L'Impartial» est lu partout et par tous

printemps

LA CHAUX-DE-FONDS

TOMATES

étrangères
le kg

3.25

FRAISES

Le panier
d'environ 250 g

1.10

12804

Service commandes par tél. 039/23 25 01. Livraisons à domicile

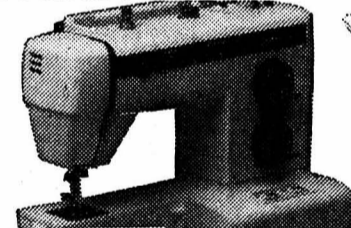
Ing. dipl. FUST

Garantie de prix:
Argent remboursé si vous trouvez
le même meilleur marché ailleurs.

05-2668

Electroménagers Cuisines Salles de bains

**Machine à coudre
Brother XL 5001**



798.-

au lieu de 998.-

Location 45.-/ms.

La machine à coudre totalement automatique, à bras libre zig-zag, point avengle, point stretch triple, point tricot, point overlock, point en arrondi, boutonnières et point fantaisie automatiques

**Lave-linge
Kenwood Mini E**



Location **65.-**
Demandez-nous quel est le prix le plus bas!

2,7kg linge sec, programme pour tous les types de très courte: 40-65 minutes. Durée de lavage tes, 220V/6A, peut être connecté partout.

**Fer à repasser
Rowenta DA01**



49.-

D'autres modèles de Jura, König et Rowenta en stock

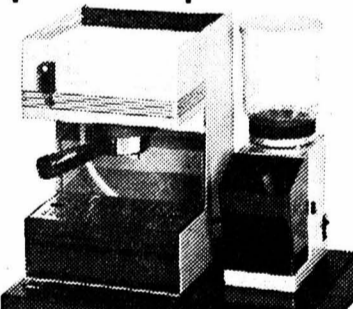
**Sèche-cheveux de
qualité suisse
Solis 364**



29.90

● 1000 Watt
● forte puissance
● Buse supplémentaire pour l'avant

Turmix Espresso
la plus vendue en Suisse au
prix-Fust le plus bas



D'autres modèles de Jura, Electrolux, Gaggia, Siemens, Moulinex déjà à partir de

149.- en stock

**Aspirateur Siemens
Super VS 521**



198.-

Boîtier compact avec large protection latérale, enroulement câble automatique, beaucoup d'accessoires avec buse Super-Polymatiques.

998.-

Location 56.-/ms.
12 couverts, cuve acier inoxydable, dispositif anti-calcaire incorporé

Prolongation de garantie possible pour 2-, 3-, ou 5 ans! Notre personnel qualifié est là pour vous renseigner!

Plus de 2000 appareils électroménagers en stock!

Durée de location minimum 3 mois

Chaux-de-Fonds, Jumbo
Bienne, Rue Centrale 36
Brügg, Carrefour-Hypermarkt
marin centre
Yverdon, Rue de la Plaine 9

039 26 68 65
032 22 85 25
032 53 54 74
038 33 48 48
024 21 86 15

SPORTS

En match aller de la Coupe UEFA 1984-85 à Sekesfehervar Sérieuse option pour Stielike et Cie

● VIDEOTON - REAL MADRID 0-3 (0-1)

Le palmarès prestigieux du Real Madrid (6 Coupes des champions) comptera certainement un nouveau trophée le 23 mai prochain avec la Coupe UEFA 84-85. Dans la petite ville provinciale de Sekesfehervar, les Madrilènes ont pris une sérieuse option sur le succès final en remportant le match aller 3-0 (mi-temps 0-1) aux dépens de Videoton.

Privée de deux éléments clés, son meneur de jeu, l'international Csongrady, et son buteur Szabo, la formation magyare, malgré l'appui de son public (32.000 spectateurs), est apparue bien empruntée face à des Espagnols qui firent valoir leur métier consommé.

Videoton déçut dans tous les compartiments du jeu. Son attaque ne se créa aucune occasion de but durant la première heure. Sa défense accumula les

fautes de placement et sa ligne médiane, enfin, était privée de toute inspiration.

MAGYARES MÉCONNAISSABLES

Au terme de cette partie, les observateurs se demandaient comment les Hongrois avaient bien pu accéder à la finale, éliminer des adversaires aussi connus que Dukla Prague, Paris St-Germain, Partizan Belgrade et surtout Manchester United en quart de finale.

Après ses piètres exhibitions à l'extérieur devant Rijeka, Anderlecht et Internazionale, le Real Madrid a démontré qu'il avait les moyens d'imposer son jeu loin de ses bases. Bien articulée en défense autour de son «libero» Stielike, l'équipe madrilène étouffa dans l'œuf les entreprises adverses. Miguel Angel le gardien eut peu d'ouvrage. Le recours au 4-3-3 se révéla payant. Les trois avants de pointe Butragueno, Santillana et Valdano ne cessèrent de poser des problèmes multiples aux infortunés Hongrois.

ROUND D'OBSERVATION

Disputée à guichets fermés, cette première finale fut exempte de brutalités. L'arbitre français Vautrot tint facilement le match en mains. En revanche, le spectacle fut longtemps insipide. Le round d'observation apparut interminable. Il ne se passa strictement rien durant la première demi-heure.

A la 32e minute, l'ailier Novath perdit un ballon sur l'excellent latéral Chendo. Butragueno servait Gallego lequel renversait complètement le jeu d'une balle plongeante. A deux contre un, les Espagnols ouvraient la marque, le jeune Michel battant le long gardien Peter Disztl d'un tir croisé. Quatre minutes plus tard, démarqué par Valdano, Butragueno dribblait le gardien mais croisait trop son envoi.

Un tir puissant du gaucher Vadasz (57e) éveillait un timide espoir dans le public mais la pluie et surtout l'inconsistance de jeu de leurs favoris douchaient l'enthousiasme de la foule. Vadasz tira une nouvelle fois en force à la 64e. A la 77e minute, les dernières illusions s'évanouirent: une superbe action Butragueno-Michel se terminait par un centre au second poteau que Santillana transformait, de la tête naturellement.

Douze minutes plus tard, les Espagnols se jouaient à nouveau d'une défense déboussolée. Juanito, entré pour Butragueno, sollicitait Michel à gauche lequel servait sur un plateau l'Argentin Valdano et c'était le troisième but.



Malgré les apparences, Gallego (au centre, maillot blanc) et le Real Madrid ont facilement pris la mesure des joueurs hongrois de Videoton. (Bélino AP)

En match amical Facile succès

● DANEMARK - RDA 4-1 (1-0)

Le Danemark, qui sera l'adversaire de la Suisse, pour le compte du tour préliminaire de la Coupe du monde, chez lui, le 9 octobre mais qui prépare pour l'heure son match du 5 juin, également à domicile contre l'URSS, a facilement gagné son match amical contre la RDA.

A Copenhague, devant 19.500 spectateurs, il s'est imposé par 4-1 après avoir mené au repos par 1-0. C'est alors qu'ils étaient menés par 4-0 que les Allemands de l'Est sauvèrent l'honneur, à sept minutes de la fin, par Zitzsche.

Ce sont bien sûr ses «mercenaires» qui ont permis au Danemark d'obtenir ce net succès. Laudrup (Lazio) ouvrit le score dès la septième minute et il porta la marque à 2-0 à la 67e. Les deux autres réussites danoises furent l'œuvre de Lauridsen (Espanol Barcelone) à la 79e et de Berggren (Pisa) trois minutes plus tard. (si)

Suite des informations sportives ► 13

TRIBUNE LIBRE

Une honte

Messieurs les dirigeants, Nous suivons quasiment tous les matchs du FC La Chaux-de-Fonds quels que soient les résultats enregistrés, et nous repartons toutes les fois un peu déçus. Pourtant, de son côté, Marc Duwillard nous promet un football spectacle; spectacle, oui, mais de cirque, et ce n'est pas en continuant à jouer ainsi que le public viendra encourager son équipe favorite.

Le FC La Chaux-de-Fonds manque visiblement d'éléments de valeur, mais il

ne doit s'en prendre qu'à vous Messieurs les dirigeants, car vous êtes prêts à vendre n'importe quel joueur, et c'est cette politique-là qui perdra le FCC.

Nous espérons aussi, afin de préserver quelque peu le prestige du club et de notre ville, que les dirigeants ont racheté la pellicule du film de l'équipe d'Antenne 2, car le spectacle présenté vendredi 26 avril est synonyme de honte au football suisse...

Didier Clémence, 16 ans, Fritz-Courvoisier 25, Cédric Noirjean, 18 ans, Commerce 59, La Chaux-de-Fonds.

LA GUNQUETTE AU BORD DE L'EAU

Bravo les papas

de penser à fêter les mamans en venant passer un agréable moment à table au bord du lac dans le cadre idyllique de la baie des Sirènes.

«En repartant, vous n'entendez pas gémir votre taque-mouches.»

Restaurant de la Tène-Plage Marin V. Gendre 28.000.539

☎ 038 33 33 51

MOTO

A vendre HD CAGIVA SXT 125 (1980), 8 920 km, expertisée. Fr. 1 700.-

☎ 039/28 39 44 26 00 77.

Renault R4 F6

1979, 42 000 km. Expertisée, garantie.

Garage DU VAL-DE-RUZ VUARRAZ SA Boudevilliers ☎ 038/36 15 15.

Renault R4 F6

1979, 42 000 km. Expertisée, garantie.

Garage DU VAL-DE-RUZ VUARRAZ SA Boudevilliers ☎ 038/36 15 15.

Serre 90 La Chaux-de-Fonds, ☎ 039/23 00 55 Serre 90 La Chaux-de-Fonds

Le vrai spécialiste en électro-ménager et cuisines

Gratuitement un fer à repasser le temps de revision du vôtre.

PIERROT MÉNAGER

Serre 90 La Chaux-de-Fonds, ☎ 039/23 00 55 Serre 90 La Chaux-de-Fonds

L'IMPARTIAL est lu partout et par tous

HÔTEL-RESTAURANT «LA CHARRUE»

2063 Vilars ☎ 038/36 12 21

Nos vacances se terminent le 9 mai. Dès cette date vous aurez tout loisir de réserver votre table pour

LA FÊTE DES MÈRES

En plus de notre carte, vous trouverez à nouveau les incomparables

asperges de Cavailon

et leur accompagnement original

Fermé le jeudi 87.607

À LOUER GARAGE

en bois, situé rue du Marais 46, pour tout de suite. Fr. 65.- par mois.

☎ 039/26 01 71

Cherche à louer GARAGE

Quartier Crétets.

☎ 039/26 41 32, heures de bureau.

Renault R4 F6

1979, 42 000 km. Expertisée, garantie.

Garage DU VAL-DE-RUZ VUARRAZ SA Boudevilliers ☎ 038/36 15 15.

A louer appartement 1 PIÈCE

cuisine + salle de bains. Fr. 276.-

☎ 039/26 81 75.

NISSAN

NISSAN CHERRY TURBO. ELLE VOUS ATTEND CHEZ NOUS. POUR UNE COURSE D'ESSAI.

GARAGE & CARROSSERIE DE L'EST

Pierre VISINAND

Est 29-31 - La Chaux-de-Fonds ☎ 039/28 51 88

Publicité intensive

Publicité par annonces.

ROUTES NATIONALES SUISSES

République et Canton de Neuchâtel Département des Travaux publics

SOUMISSION

Dans le cadre des travaux préparatoires à la construction de la N 5 entre Monruz et Saint-Blaise, le département des Travaux publics met en soumission la fourniture et la mise en place, le long de la digue d'enceinte de la station archéologique du «Bain des dames» à Saint-Blaise, d'un rideau parafouille en palplanches mesurant environ 1 200 m².

Les entreprises intéressées sont priées de s'inscrire jusqu'au 17 mai 1985 auprès de l'Office de la N 5, rue Pourtalès 13, 2001 Neuchâtel, en précisant qu'il s'agit du lot 7.854 - 1203.

Le chef du Département: A. Brandt

Citroën GSA Special Berline

5 portes, modèle 1984, verte, 35 000 km, + 4 roues à neige complémentaires. Expertisée. Garantie totale. Fr. 213.- par mois sans acompte.

Très grand choix en Citroën ainsi que d'autres marques, aux mêmes conditions, ou au comptant.

M. Garau, case postale 772, 2501 Bienne, ☎ 032/51 63 60.

Fiat 132

modèle 1978, 100 000 km, brun métallisé, Fr. 4 500.-

Lada 1200

modèle 1973, 80 000 km, blanche, Fr. 2 800.-

Renault 12 T.S.

modèle 1974, 100 000 km, blanche, Fr. 2 000.-

VW Golf L.S.

modèle 1975, 130 000 km, rouge, Fr. 2 600.-

☎ 039/28 74 83, aux heures des repas et demandez Tou-

depuis 1969 vite résolues

dettes

ARRANG FINANCIERS S.A.R.L. 2072 NEUCHÂTEL 038/33.69.70

Réparations

Montres et pendules - changement de piles Travail soigné Prix modérés

H. Schweizer Nord 155 - Tél. 039/23 58 46

Bonne fête maman

Vous trouverez un grand choix de

- fleurs coupées
- plantes fleuries
- plantes vertes
- terrines
- arrangements de fleurs coupées
- arrangements d'orchidées
- bons d'achat

... et réalisation de tous vos désirs !

Laurence - Fleurs

Laurence Perret, Numa-Droz 90

039/23 18 03

Livraison à domicile

Dimanche ouvert de 8 h à 12 h

GALERIE PRO ARTE - 2022 BEVAIX

☎ 038/46 13 16

Du 11 au 27 mai:

Œuvres diverses du XVIIe au XXe s.

(Bardone, Bertalan, Cosson, Deshayes, Diaz, Greuze, Ch. Jaque, Utrillo, Van Goyen, Téniers, de Wick, Karl Girardet, etc.)

Ouvert chaque jour de 15 à 21 h, lundis et mardis exceptés (ouvert le lundi de Pentecôte)

Entrée libre

Catalogue à disposition des visiteurs

L'annonce, reflet vivant du marché



Informations Coop La Chaux-de-Fonds



Studio Coop
du mercredi

chaque
mercredi
entre
19.15-19.25

Coop-Hits <weekend> Boucherie

Dans nos boucheries jusqu'au samedi 11 mai

Rôti de porc Lapin frais

le kg | **10.-**
le kg | **12.40**

Vous trouverez une boucherie Coop dans les magasins suivants:
à La Chaux-de-Fonds: Supermarché COOP City, Centres COOP Les Forges, Etoile, Bel-Air et dans nos Centres COOP de: Le Locle, Saignelégier, Tramelan, Reconvilier, Bévillard-Malleray, Sonceboz, La Neuveville, etc.

Nos bouchers Coop vous proposent non seulement des viandes fraîches de 1er choix, mais ils se font un point d'honneur de vous les présenter parfaitement parées; c'est tout à votre avantage !

Coop-Hit <weekend> du jeudi 9 mai au samedi 11 mai 1985



Fraises étrangères

Barquette de 220 g | **1.25**

ACTION



Eau minérale Coop 1 litre -40 <small>au lieu de -50 (+ consigne)</small>	Coop-Orange + Coop-Grape Boissons de table au jus de fruits 1 litre -65 <small>au lieu de -85 (+ consigne)</small>	Coop-Citro Boisson de table à l'arôme de citron 1 litre -55 <small>au lieu de -75 (+ consigne)</small>	Pepsi-Cola Limonade avec caféine 1 litre -75 <small>au lieu de 1.- (+ consigne)</small>
--	---	---	--

Coop-Hits hebdo 8.-14.5. 1985

Oeufs d'importation

classe A, 50/55 g
boîte de 10 oeufs | **1.60**
au lieu de 2.10

Carottes/petits pois extrafins Midi Gastronomes

boîte de 425 g poids égoutté: 260 g
2 boîtes | **3.40**
au lieu de 4.20

Champignons de Paris Coop émincés

boîte de 365 g poids égoutté: 227 g
2 boîtes | **4.-**
au lieu de 4.80

Mayonnaise Coop

2 tubes de 265 g | **3.20**
au lieu de 3.80

Moutarde Coop mi-forte

2 tubes de 200 g | **1.60**
au lieu de 2.-

Crème glacée Goldstar Vanille/fraise

400 g | **2.40**
au lieu de 3.-

Jambon arrière

légèrement salé, sans couenne, à la coupe ou emballé sous vide
100 g | **1.70**

Drink-yoghourt Coop toutes sortes

5 dl | **1.15**
au lieu de 1.45

Dentifrice Beldent Fluor

2 tubes de 125 g | **2.50**
au lieu de 3.40

Dentifrice Mentadent C

2 tubes de 115 g | **4.80**
au lieu de 5.90

Crème ou demi-crème le litre 1.- de moins

p. ex.: crème entière UP - de litre **2.85** au lieu de 3.10
demi-crème à fouetter UHT 25% 1.8 dl **1.65** au lieu de 1.85

Dentifrice Elmex Fluor

2 tubes de 94 g | **4.90**
au lieu de 5.90

Prix choc

Papier hygiénique Hakle triple épaisseur

200 feuilles par rouleau

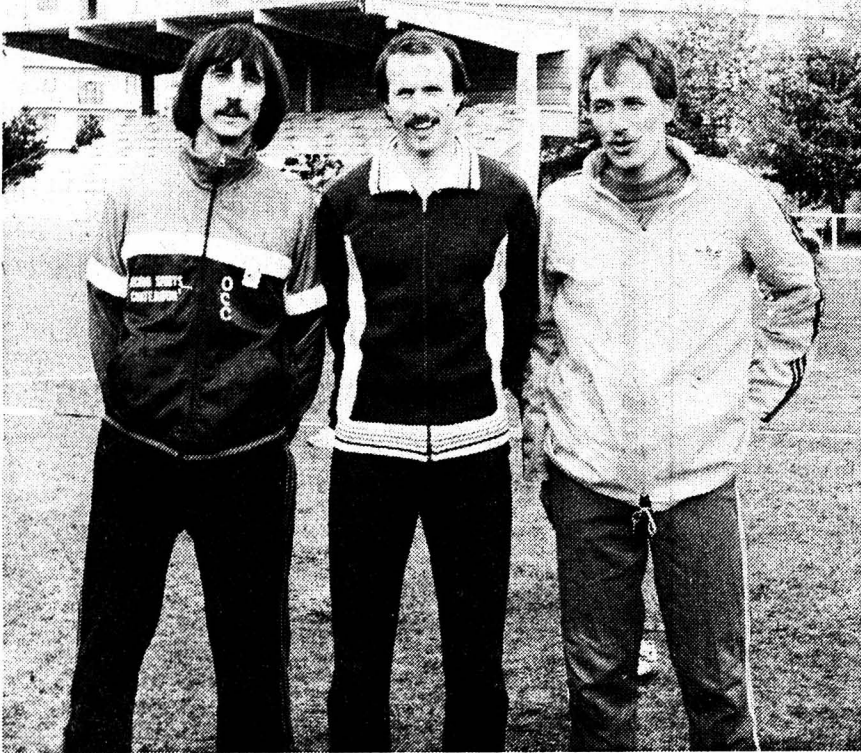
6 rouleaux | **4.20**
au lieu de 5.20

SPORTS

Avant l'ouverture de la saison estivale en athlétisme Optimisme de rigueur du côté de l'Olympic La Chaux-de-Fonds

L'Olympic s'est taillé une place en vue dans le contexte national de l'athlétisme ces dernières années et toute la préparation hivernale porte à croire que le club chaux-de-fonnier sera mis à l'honneur à plusieurs reprises par ses athlètes. Nombreux sont ceux qui se sont entraînés régulièrement, intensément et avec méthode durant l'hiver. Deux camps d'entraînements se sont déroulés à Bourgoin-Jallieu, en mars, et à Vittel, durant les vacances de Pâques, à quoi il faut ajouter les membres du cadre national Blaise Steiner, Nathalie Ganguillet et Sylvie Stutz qui ont participé à des camps groupant les meilleurs du pays. Les entraînements au Centre sportif sont bien fréquentés chaque soir de la semaine, l'Olympic enregistrant une nette augmentation de ses très jeunes membres.

L'optimisme est de rigueur à l'ouverture de la saison estivale, puisqu'on compte quelques renforts chez les hommes, alors que l'équipe féminine voit le retour à la compétition de Chantal Botter, en plus des remarquables progrès constatés par de très jeunes athlètes formées au club.



Un trio bondissant avec de gauche à droite: Philippe Gaudichon, André Vaucher et Yvan Béguelin. (Photos Jr)

Yves Guélat, Vivian Tranquille, Vincent Schneider, Sylvain Lengacher ou Didier Simonin pour épauler André Widmer et Marius Guirard, les valeurs confirmées.

De très jeunes éléments tant chez les garçons que chez les filles profiteront de cette saison pour se hisser à l'échelon national de leur catégorie grâce au talent qu'ils ont déjà manifesté. Nous pensons spécialement à Tamaï Ly (longueur); François Cattaneo, Nicolas Dubois et Daniel Bachmann (demi-fond); Christophe Pipoz (sprint) alors que chez les féminines Myriam Fleury, Gaby de Torrente, Nathalie Dubois, Nathalie Rosset, Barbara Kullmann, Valérie Stauffer, Corinne Landry et Marianne Barben sont toutes des cadettes capables de replacer l'équipe féminine de l'Olympic à un bon niveau national en épaulant les quatre athlètes de pointe déjà citées.

Jr.



Nouvelle vague chez les féminines avec Céline Jeannet (à gauche) et Gaby de Torrente.

Chez les «sans-grade» du football jurassien Sérieux passage à vide prévôtois

En l'espace de cinq jours, Moutier vient de gaspiller tout l'avantage acquis durant la saison. Après la défaite concédée à Bienne face à Aurore, le 1er mai, les Prévôtois sont encore allés perdre à Delémont devant les réservistes de la capitale qui évolueront pourtant en troisième ligue l'automne prochain.

Les Ajoulots de Alle ont rendu un fier service aux joueurs du président Doman en tenant Lyss en échec. De ce fait, Moutier, avec deux points de retard et un match en moins, peut espérer revenir à la hauteur de Lyss. Rien n'est donc encore perdu pour les Prévôtois.

En revanche, tout est dit pour Glovelier, battu par Courtemaîche. Les Vadais vont retrouver la troisième ligue après un passage éclair dans la catégorie supérieure.

CLASSEMENT

	J	G	N	P	Pt
1. Lyss	20	14	3	3	31
2. Moutier	19	13	3	3	29
3. Alle	19	10	4	5	24
4. Bassecourt	20	9	4	7	22
5. Boujean 34	20	6	7	7	19
6. Aurore	19	6	7	6	19
7. Azzurri	19	7	4	8	18
8. Courtemaîche	19	5	7	7	17
9. Aegerten	19	6	5	8	17
10. Grünstern	19	5	6	8	16
11. Delémont II	19	4	3	12	11
12. Glovelier	20	2	5	13	9

Troisième ligue

GRUPE 6: BONNE AFFAIRE POUR LE LEADER

Alors que Bienne II fêlait une nouvelle victoire, ses deux poursuivants n'ont pu se départager. Ceneri et Madretsch se sont séparés sur le score de 2 à 2. Battue chez elle par Mache, l'équipe de Courtelary n'est pas encore libérée de tout souci, mais sa situation n'a rien de catastrophique.

CLASSEMENT

	J	G	N	P	Pt
1. Bienne II	16	10	5	1	25
2. Ceneri	16	9	4	3	22
3. Madretsch	18	8	6	4	22
4. Orpond	16	7	4	5	18
5. Mâche	18	8	2	8	18
6. Longeau	16	6	5	5	17
7. Ruti	17	7	2	8	16
8. Courtelary	15	5	4	6	14
9. Aurore II	16	4	4	8	12
10. Boujean 34	17	4	4	9	12
11. Dotzigen	17	2	2	13	6

GRUPE 7: TRAMELAN S'ENVOLE

En déplacement à Vicques, le leader a mis un terme au splendide redressement amorcé par l'équipe locale. Avec six points d'avance, Tramelan ne va pas laisser échapper la chance qui lui est offerte de disputer les finales de promotion.

Grâce à sa victoire sur Porrentruy b et au point ramené de Courroux, Corgémont a repris ses distances avec Courrendlin et Vicques. Le choc psychologique suscité par le changement d'entraîneur a porté ses fruits: trois points en deux rencontres.

CLASSEMENT

	J	G	N	P	Pt
1. Tramelan	19	14	1	4	29
2. Bévillard	18	9	5	4	23
3. Courtételle	19	9	5	5	23
4. Mervelier	19	8	6	5	22
5. Reconvilier	18	7	5	6	19
6. USI Moutier	19	6	7	6	19
7. Courroux	19	4	10	5	18
8. Rebeuvelier	18	5	7	6	17
9. Porrentruy b	18	5	6	7	16
10. Corgémont	19	4	6	9	14
11. Courrendlin	19	3	6	10	12
12. Vicques	19	3	6	10	12

GRUPE 8: LE LEADER BATTU

L'équipe de Porrentruy qui, sous la férule de Paul Garbani, a foulé les pelouses des plus grands stades de Suisse, se distinguant en Coupe de Suisse comme en ligue nationale B, évolue maintenant bien modestement en 3e ligue face à des équipes villageoises de la région.

Bien placée enfin pour la conquête du titre, elle s'alignait dimanche à Montfaucon face à la lanterne rouge. Se battant avec un cœur gros comme ça, les Francs-

Montagnards ont fait courber l'échine à Porrentruy par 1 à 0.

Cet échec surprenant fait l'affaire de Bure et surtout de Fontenais qui ont désormais une belle chance de coiffer les Bruntrutains sur le fil. Pendant le même temps, les juniors inter A II de Porrentruy, derniers de leur groupe, se faisaient étriller par ceux de La Chaux-de-Fonds par 10 à 0! Décidément le football bruntrutain est bien malade.

Saignelégier ayant renoué avec la victoire, Bonfol pourrait bien faire les frais du réveil des Taignons.

CLASSEMENT

	J	G	N	P	Pt
1. Porrentruy a	19	11	3	5	25
2. Bure	19	11	3	5	25
3. Fontenais	18	12	0	6	24
4. Courgenay	19	9	3	7	21
5. Les Breuleux	18	8	3	7	19
6. Cornol	19	7	5	7	19
7. Boécourt	19	7	5	7	19
8. Develier	19	8	3	8	19
9. Grandfontaine	19	6	3	10	15
10. Saignelégier	17	5	3	9	13
11. Bonfol	18	5	2	11	12
12. Montfaucon	18	4	3	11	11

(y)

Autres résultats complémentaires

Quatrième ligue: Macolin - Radelfingen 1-4, Etoile - USBB a 3-0, Reconvilier - Sonceboz 1-2, Villeret - Azzurri 2-2, Tramelan a - Tavannes b 3-2, Delémont a - Courroux 2-1, Chevenez - Cœuve 6-4, USBB b - Corgémont 6-2, Evillard - Tavannes a 5-1, Bévillard - Les Genevez 2-7, Perrefitte - Court 7-2, Movelier - Corban 1-1.

Cinquième ligue: Reuchenette - Reconvilier 5-1, Montsevelier - Courchaipoix 0-10, Court - Courroux 0-2, Lajoux b - Boécourt 5-3, Develier - Bassecourt 3-1, Montfaucon - Courtételle 2-4, Delémont b - Cornol 3-2, Grandfontaine - Bure 0-6, Courtedoux - Lugnez a 1-3, Fahy - Chevenez 0-4, Courtelary - Olympia 2-2, Lajoux a - Saignelégier 0-3, Corban - Courrendlin 1-0.

Juniors A I: Courrendlin - Tœuffelen 4-2.

Juniors A II: Courtemaîche - Fontenais 2-2, Montfaucon - Sonceboz 0-3.

Juniors B I: Boujean 34 - Saignelégier 4-1.

Juniors B II: Aegerten b - Aurore 0-4, Perles - La Neuveville 3-0, Bévillard - Villeret 9-0, Villeret - Court 5-4, Bévillard - Tramelan 7-1, Bassecourt - Courtételle 0-2, Courrendlin - Moutier b 3-0, Cornol - Fontenais 3-2.

Juniors C I: Vicques - Tramelan 1-1.

Juniors C II: Corban - Delémont 1-8, Moutier - Courrendlin 5-0, Fontenais - Bassecourt 1-1, Chevenez - Alle 1-3.

Juniors D I: Moutier a - Corgémont 0-4, Court - Courroux 3-1, Bassecourt - Courtételle 3-6.

Juniors D II: Reuchenette - Nidau 0-11, Bévillard - Tramelan 5-0, Bévillard - Moutier b 4-0, Bonfol - Courgenay 0-0, Lamboing - Tavannes 3-2.

Juniors E I: Grünstern b - Court 3-1, Corgémont - Courroux 6-2, Bévillard - Tramelan 5-0, Bévillard - Moutier b 4-0, Bonfol - Courgenay 0-0.

Juniors E II: Tavannes - Le Noirmont 0-5, Tavannes - Saignelégier 0-3, Montfaucon - Delémont b 6-2, Bassecourt a - Courfaivre 2-0, Bassecourt a - Delémont b 1-0, Alle - Courtemaîche 0-5. (comm)

Au FC Bienne Un renfort

Dès la parution de la première liste de transfert de ligue nationale, le FC Bienne annonce l'arrivée du défenseur du FC Granges, Urs Moser, qui jouait au poste de libéro la saison dernière et qui n'appara plus que par intermittence dans l'équipe soleuroise cette saison.

Urs Moser est né le 9 janvier 1959. Il fit ses classes comme junior au SC Berthoud (exception d'une année aux Young-Boys. (j))

Au Lausanne-Sports Une arrivée

Dans un communiqué conjoint, Lausanne-Sports et le FC Echallens annoncent que Mario Comisetti, qui dirigeait cette saison l'équipe de première ligue, deviendra dès le championnat 85-86 le directeur technique du secteur de formation et l'entraîneur des «espoirs» au Lausanne-Sports.

Au sein du FC Echallens, il sera remplacé comme entraîneur par Pierre-Henri Devolz, qui appartient déjà au club en tant que joueur. (si)

CHRISTIAN, NATHALIE ET LES AUTRES

Nathalie Ganguillet n'aura pas attendu l'ouverture de saison pour se mettre en évidence, puisqu'en abordant la présente saison elle s'est déjà adjugé la médaille d'argent des championnats suisses en salle. Insatiable, la junior de l'Olympic n'a eu qu'à disputer un con-

cours de disque, le 30 mars, pour faire l'effet d'une bombe dans le contexte national en s'adjugeant le record national juniors de cette spécialité avant de battre son record suisse juniors du poids.

Ayant déjà dépassé la limite qualificative pour les championnats d'Europe juniors, au disque, Nathalie Ganguillet peut légitimement espérer confirmer en cours de saison pour y participer. Outre ce but, elle est postulante pour des places en équipe nationale tant au poids qu'au disque.

Avec Sylvie Stutz, l'Olympic a un autre atout à faire valoir dans le domaine des lancers chez les féminines et ici aussi il convient d'être optimiste tant l'athlète à de moyens à utiliser.

L'international Christian Hostettler s'est imposé un entraînement soutenu depuis la fin février et s'est déjà signalé à un bon niveau au marteau avec 59 m. 58, lors de son premier concours. La valeur de ses envois d'entraînement autorise l'optimisme pour des lancers à plus de 60 mètres grâce à une progression technique acquise durant l'hiver.

Restons dans le domaine du marteau pour constater que l'Olympic pourra compter sur des jeunes au talent évident tels Marc-André Schwab, Christophe Kolb ou Christophe Cattaneo. La réputation des lanceurs de l'Olympic risque encore de se consolider durant la saison 1985.

Y'A BON GAUDICHON!

Le saut en hauteur devrait bien se porter cette saison à l'Olympic puisqu'on se félicite de la venue de Philippe Gaudichon, un Français qui a franchi 2 m. 12, la saison dernière dans son pays. Bénéficiant de dons naturels, cet athlète a déjà apporté une certaine émulation dans le contexte de sa spécialité à l'Olympic où Yvan Béguelin, André Vaucher et le cadet Douglas Gaillard lui seront associés dans les interclubs. Chez les féminines, Rosine Jeanbourquin sera aussi un point fort de l'Olympic au saut en hauteur où elle avait franchi 1 m. 70 en salle durant l'hiver.

Remis d'une délicate opération à la cheville, Marc Botter entend reprendre son activité de perchiste et entraîner avec lui les deux espoirs que sont Jean Chatelain et le junior Laurent Carraux.

Côté courses, Blaise Steiner sera, cette année encore, l'homme en vue de l'Olympic et il se pourrait que le Chaux-de-Fonnier grignote encore quelques places dans la hiérarchie nationale du demi-fond. Dans ce domaine, il sera intéressant de suivre la progression de Renaud Matthey, Hubert Brossard, Thierry Huguenin et Nicolas Babey tous de bons juniors passés dans les rangs de l'élite.

Du 100 mètres au 400 mètres en passant par les courses de haies, l'Olympic attend l'affirmation de plusieurs jeunes tels Douglas Gaillard, Laurent Jospin,

Au Centre sportif Des manifestations

La saison des compétitions au stade d'athlétisme du Centre sportif sera soutenue avec deux manifestations d'envergure nationale et d'autres qui ne manqueront pas d'intérêt:

Samedi 18 mai, Coupe nationale des lancers.

Mercredi 22 mai, meeting écoliers, cadets B.

Mercredi 29 mai, soirée Résisprint.

Mercredi 5 juin, championnats neuchâtelois écoliers et cadets B.

Samedi 8 juin, championnats neuchâtelois (hommes - dames).

Mercredi 19 juin, meeting écoliers et cadets B.

Mercredi 26 juin, soirée Résisprint.

Samedi 29 juin, championnat suisse interclubs Olympic - Fribourg - Bienne.

Mercredi 24 juillet, soirée Résisprint.

Dimanche 11 août, Résisprint international.

Dimanche 22 septembre, Olympic - Colmar.

Samedi 28 septembre, meeting de clôture.

Il faut souhaiter que tous les athlètes de la région profitent des excellentes conditions de concourir offertes par l'Olympic pour tester leur condition et préparer les échéances nationales. (Jr)

Meeting de Saint-Imier Premier rendez-vous

Comme de coutume, la SFG Saint-Imier a porté au calendrier 1985 de la FSA ses cinq meetings nationaux d'athlétisme.

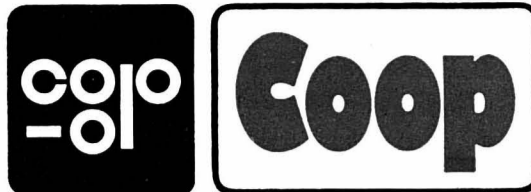
L'ouverture de la saison aura lieu samedi 11 mai dès 13 heures.

Les organisateurs ont prévu les disciplines suivantes:

Hommes: 80, 100, 200, 800, 1000, 1500, 3000 m., perche, hauteur, longueur, poids, javelot, disque.

Dames: 80, 100, 200, 800, 1000, 1500 m., hauteur, longueur, poids, javelot, disque.

Espérons que les conditions météorologiques s'améliorent pour la fin de cette semaine. (rh)



Parc des Sports samedi à 20 h

SAINT-GALL

Une rencontre importante que personne ne voudra manquer !!!

Le ballon du match est offert par: Edouard Bosquet, Entreprise de construction, La Chaux-de-Fonds

«LES MEUQUEUX» ont besoin de vos encouragements, venez nombreux à La Charrière

Prix habituel des places
Location pour les billets d'entrée:

Kiosque Pod 2000, Bar Le Rallye, kiosque des Forges, Manzoni tabacs et Coop City (1er étage)

Le Locle: Bar le Rubis. Plus d'attente derrière les caisses d'entrée en prenant vos billets à l'avance.

12644

La Chaux-de-Fonds

OFFRES D'EMPLOIS

Nos clients attendent.
Nous cherchons des

**menuisiers
ébénistes
monteurs chauffage
installateurs sanitaires
maçons
ferblantiers**

Nous vous offrons
un salaire élevé.

12939

OK PERSONNEL SERVICE SA

Av. Léopold-Robert 65 - 2301 La Chaux-de-Fonds

039/23 04 04

PLACEMENTS TOUTES PROFESSIONS FIXES ET TEMPORAIRES



MIKRON

Entreprise:

Fabrique de pointe, de renommée mondiale, pour les machines Transferts d'usinage, mécanique et CN, ainsi que de montage automatique, vend dans les secteurs: véhicules, appareillage, robinetterie, serrurerie, etc... offre le poste

Fonction:

D'INGÉNIEUR DE VENTE

Après une période de formation, ce collaborateur sera appelé à représenter notre Société et à en accroître sa présence auprès des agents et des clients. Il lui incombera la responsabilité d'atteindre les buts fixés par la politique commerciale de MIKRON HAESLER SA.

Profil:

Ingénieur ETS ou formation équivalente (orientation mécanique ou micro-mécanique).

Langues: allemand/anglais parlés et écrits.

Disponibilité pour voyages.

Age: 27-35 ans.

Nous prions les candidats correspondant à ce profil d'adresser leurs offres manuscrites, accompagnées des documents usuels, en mentionnant la référence «Ingénieur de Vente», à:

MIKRON HAESLER SA
2017 BOUDRY, ☎ 038/44 21 41.

MACULATURE

au bureau de L'Impartial

APPRENTIE VENDEUSE

est cherchée pour août 1985.

Se présenter chez

roger blaser sa

35, avenue Léopold-Robert - 2300 La Chaux-de-Fonds
☎ 039/23 02 12

12936

Vous êtes

**mécaniciens de précision
fiseurs d'étampes
régleurs de machines
mécaniciens-électriciens
électroniciens
dessinateurs techniques**

Nous attendons
votre appel
et sommes en mesure
de vous offrir
tout de suite
des places
intéressantes.

12938

OK PERSONNEL SERVICE SA

Av. Léopold-Robert 65 - 2301 La Chaux-de-Fonds

039/23 04 04

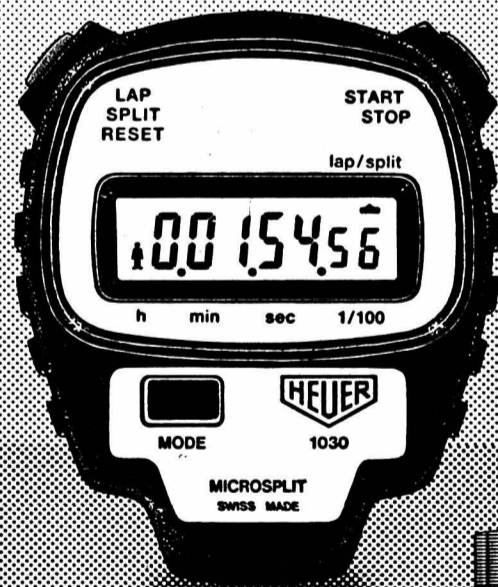
PLACEMENTS TOUTES PROFESSIONS FIXES ET TEMPORAIRES



Heuer. La montre de sports des gagnateurs.

Les coureurs de l'équipe cycliste HEUER-Skil
- Alain Von Allmen, Jean-Mary Grezet,
Sean Kelly, Eric Caritoux, ... - portent une Heuer.

Ref. 1030
Microsplit
Fr. 105.-



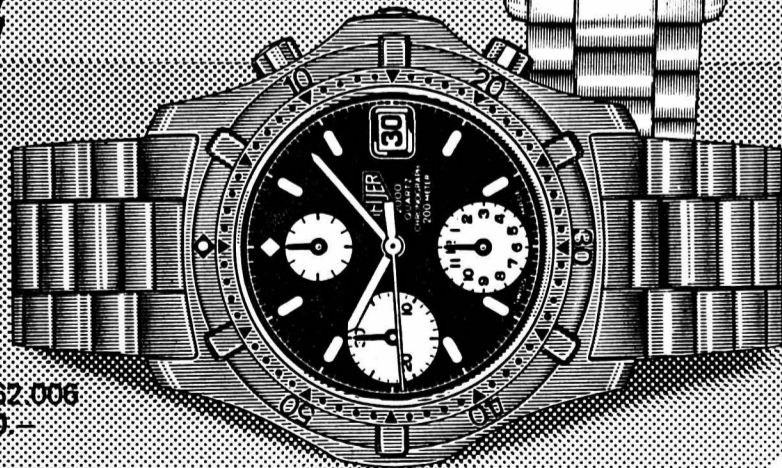
Ref. 962.213
Fr. 460.-



Heuer 2000: montres de sport et chronographes.
Microsplit 1030: compteur électronique à affichage digital.

Fabrication suisse.
Garantie internationale dans plus de 110 pays.

Ref. 262.006
Fr. 670.-



The time for action



since 1860 swiss

Votre spécialiste de l'horlogerie sportive à la Chaux-de-Fonds:

von gunten

Av. L.-Robert 23 - tél. 039 / 23 50 44

SPORTS

La Fédération suisse de ski publie les cadres nationaux nordiques Promotion méritée pour Daniel Sandoz

Le forestier de La Chaux-du-Milieu Daniel Sandoz a été promu en équipe nationale de fond qui comportera cinq coureurs si le Haut-Valaisan Konrad Hallenbarter «rempile» pour une année. Autre néo-promu, Markus Fährndrich de Horw complètera ce groupe.

Deux autres Jurassiens sont encore incorporés au cadre A et au cadre B à savoir les frères Jean-Philippe et Christian Marchon des Reussilles. Le carré d'as des Romands affichera complet avec l'arrivée de Jacques Niquille de Charmey au sein du cadre B.

En ce qui concerne les relégations ou démissions, relevons celles d'André Rey des Cernets-Verrières et de Jean-Marc Dräyer du Locle.



Daniel Sandoz: la course en avant. (Photo Jean-Paul Maeder)

En saut à skis, les Romands constituent toujours le premier choix, mais ce dans le cadre A, puisque l'équipe nationale a été dissoute depuis le retrait de la compétition de Hansjörg Sumi.

En combiné nordique, la FSS a recréé l'équipe nationale après les excellentes performances aux Jeux olympiques de Glanzmann (5e) et Schaad (9e). Le Lucernois et le Schwytzois sont, d'ailleurs, les deux seuls athlètes à avoir obtenu la qualification pour l'équipe nationale.

SKI DE FOND

Messieurs. - Equipe nationale (5 fondeurs): Markus Fährndrich (Horw LU, néo-promu), Andi Grünfelder (Domat-Ems GR), Giachem Guidon (Bever GR), Daniel Sandoz (La Chaux-du-Milieu NE, néo-promu). - Provisoirement: Konrad Hallenbarter (Obergesteln VS), dans l'attente de savoir s'il continue sa carrière ou non.

Cadre A: Joos Ambühl (Davos-Sertig GR, relégué), Battista Bovisi (Mittelhäusern BE), Jean-Philippe Marchon (Les Reussilles BE).

Cadre B: Jürg Capol (Zizers GR), Christian Marchon (Les Reussilles BE), Jacques Niquille (Charmey FR), Hansluzi Kindschi (Davos-Sertig GR), Jeremias Wigger (Entlebuch LU).

Dames. - Equipe nationale (3 fondeuses): Christine Brügger (Samedan GR), Evi Kratzer (St-Moritz GR), Karin Thomas (Pontresina GR, néo-promue).

Cadre A: Annelies Lengacher (Hünibach BE), Martina Schänbächler (Einsiedeln SZ).

Cadre B: Elisabeth Glanzmann (Marbach LU), Marianne Irniger (Urnäsch AR), Marlies Rietmann (Innerferrera GR), Margrit Ruhstaller (Trachslau SZ), Gabi Scheidegger (Pontresina GR).

SAUT À SKI

Cadre A: Gérard Balanche (Le Locle NE, néo-promu), Christian Hauswirth (Gesseney BE), Fabrice Piazzini (Le Sentier VD), Pascal Reymond (Prilly VD).

Cadre B1: Ernst Bösch (Wattwil SG), Ralf Damerau (Entlebuch LU), Markus Gähler (Lutzenberg AR), Toni-Beat Romang (Gstaad BE), Olivier Schmid (L'Abbaye VD).

Cadre B2: Benz Hauswirth (Gesseney BE), Thomas Kindlimann (Wernetshausen ZH), Patrick Ludi (Neuchâtel), Hubert Mathis (Engelberg OW), Bruno Romang (Gstaad BE).

COMBINÉ NORDIQUE

Equipe nationale (2 athlètes): Fredy Glanzmann (Marbach LU, néo-promu), Andreas Schaad (Einsiedeln SZ, néo-promu).

Cadre A: Hippolyt Kempf (Lucerne), Stephan Späni (Winterthour ZH, néo-promu).

Cadre B: Lukas Portmann (Klusstalden LU), Hans Ziehlmann (Oberberg LU). (si)

Dans les cadres nationaux alpins Silvano Meli rétrograde

La Fédération suisse de ski a annoncé la composition des différents cadres nationaux pour la saison 1985-1986.

La FFS a officialisé les retraits de la compétition de Peter Lüscher (vainqueur de la Coupe du monde 1979) et de Urs Räber (vainqueur de la Coupe du monde de descente 1984).

Un seul skieur alpin a été rétrogradé de l'équipe nationale dans le cadre dit «A»: le Leysenoud Silvano Meli.

Outre le Vaudois Meli, un autre Romand, le Gruérien Jacques Luthy, a également subi une nouvelle déconvenue: après avoir été éliminé de l'équipe nationale la saison dernière, il rétrograde, maintenant, même dans le cadre «B».

Il y a, de façon surprenante, quelques coureurs qui ne sont pas encore incorporés à l'équipe nationale: ainsi, Conradin Cathomen et deux autres descendeurs, Bruno Kern et Daniel Mahrer. La FFS, avant de confirmer leur appartenance à l'équipe nationale, entend que ces skieurs signent une déclaration d'intention quant à leur avenir...

Il y a cependant aussi des athlètes promus. Ainsi, tout normalement Karl Alpiger. Le coureur de Wildhaus (SG), actuellement descendeur mondial No 1 dans la liste FIS, ne faisait, en effet, partie que du cadre «B», la saison passée.

Dans le cadre féminin, Zoé Haas a réussi à se requalifier pour l'équipe nationale, à laquelle appartient désormais aussi l'espoir glaronais Vreni Schneider.

Les cadres nationaux de ski alpin

MESSIEURS. - Equipe nationale (11 skieurs): Karl Alpiger (Wildhaus SG, néo-promu), Franz Heinzer et Thomas Bürgler (Rickenbach SZ), Joël Gaspoz (Morgins VS), Martin Hangl (Sannaun GR), Max Julen (Zermatt VS), Peter Müller (Adliswil ZH), Pirmin Zurbriggen (Saas-Almagell VS). - A titre provisoire: Conradin Cathomen (Laax GR), Bruno Kern (Schönried BE), Daniel Mahrer (Coire, néo-promu).

Cadre «A»: Silvano Meli (Leysin VD, relégué), Hans Pieren (Adelboden BE, néo-promu).

Cadre «B»: Christophe Berra (Champéry VS), Daniel Caduff (Laax GR), Marc Chabloz (Zinal VS), Jean-Daniel Delèze (Salins VS), Bernhard Fahrner (Hasliberg BE), Luc Genolet (Hérémence VS), Xavier Gigandet (Yvorne VD), Jacques Luthy (Charmey FR, relégué), Werner Marti (Elm GL), Gustave Oehrli (Lauenen BE), Michael Plöschinger (Wollhausen ZH), Claude-Alain Schmidhalter (Brigue VS), Patrick Staub (Gesseney BE), Rolf Ulrich (Matten BE).

DAMES. - Equipe nationale (huit skieuses): Ariane Ehrat (Schaffhouse), Michela Figini (Prato-Leventina TI), Brigitte Gadiant (Flumserberge SG), Zoé Haas (Engelberg OW, néo-promue), Erika Hess (Grafenort OW), Brigitte Oertli (Egg ZH), Vreni Schneider (Elm GL, néo-promue), Maria Walliser (Mosnang SG).

Cadre «A»: Regula Betschart (Muotathal SZ), Monika Hess (Grafenort OW), Corinne Schmidhauser (Zollikofen BE), Marielle Studer (Visperterminen VS, néo-promue), Heidi Zeller (Sigriswil BE), Heidi Zurbriggen (Saas-Almagell VS).

Cadre «B»: Heidi Ambühl (Escholzmatt LU), Heidi Andermatten (Saas-Grund VS), Petra Bernet (Gommiswald SG), Chantal Bournissen (Arolla VS), Sandra Bovier (Vex VS), Béatrice Gafner (Waldegg BE), Karine Flück (Meggen LU), Elisabeth Giger (Krummenau SG), Gerda Grab (Rothenthurm SZ), Patricia Kästle (Le Mont VD), Claire-Lise Maître (Evolène VS), Stéphane Siry (Bernex GE), Véronique Uldry (Lausanne), Christine Von Grünigen (Schönried BE), Marina Wicki (Troinex GE). (si)

Concours des Mondiaux de hockey sur glace En route pour Davos !



M. Amédée Magnin, de La Chaux-de-Fonds (à droite sur notre photo Impar-Gladioux), s'est vu remettre le premier prix du concours de pronostics organisé lors des derniers championnats du monde de hockey du groupe B à Fribourg. M. Eric Aellen lui a offert, au nom de «L'Impartial», un bon de 1000 francs pour un séjour à Davos, et deux entrées permanentes pour la prochaine Coupe Spengler. Une véritable aubaine pour le passionné de hockey sur glace qu'est M. Magnin. (Imp)

Remplacements des entraîneurs Toujours des tractations

En redéfinissant les appartenances aux divers cadres nationaux, la FSS a évoqué, évidemment, le problème du personnel d'encadrement. On sait, notamment, que le départ dans son pays de l'Autrichien Dieter Bartsch, chef du secteur féminin, avait soulevé passablement d'émotions dans le camp féminin. L'annonce prématurée du nom de Jacques Reymond, comme nouveau chef des descendues n'avait fait plaisir, apparemment qu'à Erika Hess...

L'entraîneur en chef de ces dames, le Valaisan Jean-Pierre Fournier (Haute-Nendaz), avait, au micro de notre confrère Bertrand Zimmermann, de la Radio romande, qu'un malaise existait et qu'il provenait, en fait, du surnombre des Romands dans l'encadrement de l'équipe nationale féminine.

L'équipe de dix entraîneurs de la saison dernière se recrutaient de cinq personnes de langue française (les Valaisans Jean-Pierre

Fournier, Paul-Henry Francey et Jacques Reymond, le Vaudois Gustave Châble, et le Bernois Philippe Chevalier), de deux entraîneurs de langue italienne (Gabriele Guglielmini, Airole et Charlotta Vannini, Locarno) et seulement de trois entraîneurs de langue allemande (Dieter Bartsch, l'Autrichien, le Grison Gaudenz Bavier, et du Haut-Valaisan Markus Murmann, de Kippel).

De plus, pour l'instant, le Grison Bavier a été remplacé par le Tessinois Angelo Maina, de Magliaso. Et avec, le Valaisan Didier Bonvin, on vient de nommer encore un Romand au poste de «chef du groupe des candidats à l'équipe nationale», masculins et féminins confondus.

La FSS s'est bornée à indiquer que les tractations continuaient pour trouver un successeur à Dieter Bartsch, mais également au Haut-Valaisan Hansueli Kreuzer, chef démissionnaire des fondeurs helvétiques. (si)

Course d'orientation à Corcelles Avec toute l'élite suisse

Pour la première fois cette saison, toute l'élite suisse des coureurs d'orientation va se retrouver, dimanche matin, à Corcelles-Neuchâtel. Ce sera en effet la première et la seule épreuve nationale A de ce printemps. Ce grand rendez-vous sera l'occasion, notamment pour les candidats à l'équipe nationale, de se situer les uns par rapport aux autres. La perspective des championnats du monde en Australie, en septembre, sera d'ailleurs une motivation supplémentaire.

Organisée par le Club d'orientation Chenau, cette course se déroulera dans la

forêt de Serroue, entre Corcelles et Valengin. Le traceur, Léo Cuhe, a prévu des parcours de 13,9 km., 385 m. de montée et 27 postes pour la catégorie Hommes Elite et de 9 km., 200 m. de montée et 17 postes pour les Dames Elite.

Compte tenu des caractéristiques assez rapides du terrain, il est difficile d'avancer les noms des favoris. Il sera surtout intéressant de savoir si de jeunes talents peuvent venir bouleverser la hiérarchie habituelle. Au total, près de 1100 concurrents de toute la Suisse seront au départ. (sp)

Dans le Tour d'Espagne cycliste Et de trois pour Sean Kelly

L'Irlandais Sean Kelly a fêté son troisième succès au Tour d'Espagne 1985 en enlevant la quinzième étape de la Vuelta, Benidorm - Albacete sur 208 kilomètres. Il a devancé, devant une foule considérable, le peloton groupé. L'Ecosseais Robert Millar a conservé tout naturellement son maillot amarillo de leader.

Cette quinzième étape, opposée au vent, ne donna pas lieu à une course très remuante. C'est ainsi que le peloton se présenta dans son entier à Albacete. Kelly, de loin le plus rapide des sprinters en course, depuis l'élimination la veille du Belge Eddy Planckaert, a obtenu une très facile victoire. Il a devancé le Français Francis Castaing et le Belge Noël de Jonckheere.

Au cours de cette étape, le peloton s'offrit un peu de tourisme et se présenta à Albacete avec plus d'une heure de retard sur l'horaire prévu. Il est vrai également que le vent contraire freina la marche du peloton.

Peu après la mi-course, alors que le vent soufflait de trois-quart face, l'équipe Peugeot tenta de mettre en place des bordures. Mais sur le plateau de la Manche, le vent se montra finalement trop hostile et, malgré diverses tentatives, dont celle particulièrement dangereuse des Espagnols Julian Gorospe et Pedro Delgado, le peloton se regroupa une dernière fois à 5 kilomètres du but.

Quinzième étape, Benidorm - Albacete (108 km.): 1. Sean Kelly (Irl) 6 h. 21'33" (moyenne de 32 km. 708); 2. Francis Castaing (Fra); 3. Noël de Jonckheere (Bel); 4. Roni van Hohen (Bel); 5. Mathieu Hermans (Hol), tous même temps, ainsi que le peloton principal. - Abandons: Gianbattista Baronchelli (Ita) et Giovanni Mantovani (Ita).

Classement général: 1. Robert Millar (GB) 77 h. 57'38"; 2. Francisco Rodriguez (Col) à 13"; 3. Pello Ruiz Cabestany (Esp) à 1'55"; 4. Fabio Parra (Col) à 2'54"; 5. Pedro Delgado (Esp) à 4'38"; 6. Julian Gorospe (Esp) à 4'41"; 7. Raimund Dietzen (RFA) à 5'17"; 8. Eric Caritoux (Fra) à 6'22"; 9. Alvaro Pino (Esp) à 8'24"; 10. José-Luis Navarro (Esp) à 8'29". Puis: 12. Sean Kelly (Irl) à 9'39". (si)

Quatre Jours de Dunkerque Au sprint

La première étape des Quatre Jours de Dunkerque n'a valu que par son arrivée, qui a permis au Belge Rudy Matthijs de devancer le Français Bruno Wojtinek et le peloton. L'équipe La Redoute, qui avait placé trois hommes sur le podium du prologue la veille, a bloqué la course durant les 181 km. 600 cours autour de Dunkerque. Le leader Jean-Luc Vandembroucke a ainsi passé un après-midi tranquille.

Première étape, Dunkerque - Dunkerque (181 km. 600): 1. Rudy Matthijs (Bel) 5 h. 02'01" (moyenne de 36 km., 753, 8" de bonification); 2. Bruno Wojtinek (Fra, 4"); 3. Jan Bogaert (Bel, 2"); 4. Ralf Hofeditz (RFA); 5. Marco Van der Hulst (Hol).

Classement général: 1. Jean-Luc Vandembroucke (Bel) 5 h. 10'59"; 2. Alain Bondue (Fra) à 2"; 3. Ferdi van den Haute (Bel) à 11"; 4. Bruno Wojtinek (Fra) à 22"; 5. Rudy Matthijs (Bel) à 23"; 6. Jan Bogaert (Bel) à 25"; 7. Gerrie Knetemann (Hol) même temps; 8. Thierry Marie (Fra) à 28"; 9. Charly Bérard (Fra) même temps; 10. Gerry Verlinden (Bel) à 29". (si)

En Valais et à Genève Jolidon et Joliat victorieux

Deux courses nationales pour cadets étaient organisées ce week-end en Romandie. Elles ont toutes deux été remportées par les Jurassiens Jacques Jolidon de Saignelégier et Stéphane Joliat de Courtételle.

Samedi, dans le Grand Prix de Saint-Maurice, le Franc-Montagnard s'est imposé en terminant détaché avec 4 secondes d'avance sur le deuxième. Dans la même épreuve, mais chez les écoliers,

Lui Loureiro des Breuleux a lui aussi remporté une prometteuse victoire.

Dimanche, à Genève, dans le GP de l'Union vélocipédique genevoise, dix-sept cadets ont terminé ensemble au sprint. Stéphane Joliat a remporté sa deuxième victoire alors que Jacques Jolidon prenait la quatrième place. A noter que la semaine dernière, dans le Prix du 1er Mai, à Birsfelden, l'espoir franc-montagnard s'était déjà distingué en remportant une splendide 2e place. (y)

SPORTS

Pluie diluvienne pour la première étape du Tour de Romandie cycliste Vial et Schepers héros d'une terrible journée

Ils ont osé. Ils ont réussi.

Le Belge Eddy Schepers et le Suisse Laurent Vial ont réalisé un authentique exploit à l'occasion de la première étape du 39e Tour de Romandie cycliste qui conduisait la caravane de Monthey à Villeneuve... par le chemin des écoliers (183,7 km.). Le temps... à ne pas mettre un coureur dehors, le froid et surtout la pluie diluvienne qui s'est abattue tout au long du parcours, ne leur ont pas fait peur.

Seuls en tête depuis le 10e kilomètre, ils sont parvenus à rallier ensemble l'arrivée, une arrivée totalement désertée par le public vaudois! Dommage! Mais les conditions atmosphériques expliquent beaucoup de chose!

Eddy Schepers s'est adjugé la victoire d'étape. Laurent Vial, pour sa part, qui avait réussi un meilleur prologue mardi soir à Monthey, a dépassé Moreno Argentin du maillot vert. Ce dernier se retrouve désormais quatrième du classement général à l'10. Outre Vial et Schepers, le Portugais Acacio da Silva, qui a réussi à s'adjuger deux secondes de bonifications lors d'un sprint volant, est en effet parvenu à combler le retard qui le séparait du Transalpin.

Bien que membre de l'équipe fédérale créée de toute pièce à l'occasion de ce Tour de Romandie, Laurent Vial, médaillé d'argent des JO de Los Angeles avec le « quatre » sur route helvétique, a ainsi apporté au groupe Cilo-Aufina sa première grande satisfaction de la saison.

Le Payernois hier a eu passablement de mérite. Dans le premier des deux tours du circuit final, dans le mur de la Tour rouge, comparable à celui de Gramont gravi à l'occasion du

Tour des Flandres, dont le pourcentage est supérieur à 18%, il a lâché prise. Après avoir compté jusqu'à 50

De notre envoyé spécial:
Michel DERUNS

secondes de retard sur le Belge, au prix d'un terrible effort, il a réussi à rejoindre son compagnon de fugue dans le deuxième tour. Il est vrai toutefois qu'il a profité, en partie pour cela, de l'erreur de parcours dont a été



Laurent Vial: il ne rêvait pas de vert au départ de Monthey. Et pourtant... A droite, le directeur du Tour de Romandie, M. Claude Jaquat. (Bild + News)

victime le Belge. Ce dernier a été mal aiguillé par un policier. Résultat: il a perdu une quinzaine de secondes selon son directeur sportif, Walter Godefroo.

Laurent Vial a payé ses terribles efforts au moment du sprint. Il a rapidement et facilement été débordé par Eddy Schepers qui a ainsi trouvé une juste récompense à son énorme courage.

C'est en effet lui qui a déclenché cette offensive. Il est sorti du peloton à Saint-Maurice (6e km.). Vial a attendu le 8e km. pour en faire de même. Il a rejoint le Flamand aux portes de Martigny. Ces deux hommes se sont entendus à merveille. Ils ont alors creusé rapidement l'écart. Ils ont compté jusqu'à huit minutes d'avance à un peu plus de 80 km. de l'arrivée, un écart qui finalement ne s'est réduit que dans le circuit final.

PAS DE BOULEVERSEMENT MAIS...

Sur le plan comptable, cette étape, en ce qui concerne les favoris, n'a provoqué aucun changement. Les candidats à la victoire finale sont arrivés groupés, l'39 après les deux héros de cette première journée.

Accacio da Silva a toutefois tenté sa chance dans les ultimes kilomètres en compagnie de son coéquipier Pagnin. Ils ont compté jusqu'à 20 secondes d'avance avant d'être réabsorbés par le peloton à la flamme rouge.

Cette étape n'a donc pas été sélective. Au vu du parcours qui ne présentait guère de difficulté, on s'y attendait d'ailleurs. Mais, il n'en demeure pas moins que les terribles conditions atmosphériques rencontrées dans la Vallée du Rhône, que l'on peut presque qualifier d'inhumaines, laisseront

assurément des séquelles sur les organismes des coureurs. Et comme la météo n'est guère encourageante, on pourrait bien assister à des bouleversements spectaculaires aujourd'hui et demain sur les routes jurassiennes. Du reste hier, plusieurs coureurs, huit au total, ont préféré renoncer.

GREZET VIGILANT

Stephen Roche, avec Claveyrolat et Mentheour, a perdu deux coéquipiers, deux abandons qui pourraient constituer un lourd handicap pour l'Irlandais qui vise, rappelons-le, une troisième victoire dans le Tour de Romandie après ses succès de 1983 et 1984.

Frédéric Vichot, qui s'était illustré en mars sur les routes de Paris - Nice a également pris le chemin de la maison. Ainsi Jean-Mary Grezet ne se retrouve plus qu'avec quatre équipiers.

De Jean-Mary Grezet, puisque nous y sommes, parlons-en. Le Loclois a confirmé hier son net retour en forme. Tout au long de l'étape, il s'est montré particulièrement vigilant. Il n'a pratiquement jamais quitté les avant-postes du peloton. A la sortie de Sion, alors que le peloton se dirigeait vers le Bas-Valais, il s'est même retrouvé projeté en tête de la course en compagnie de Daniel Wyder et du Français Bernard Vallet, une échappée qui a toutefois rapidement avorté.

Sa présence continue en tête du peloton démontre que le Neuchâtelois a retrouvé tous ses moyens et qu'il est bien décidé à frapper un grand coup dans ce 39e Tour de Romandie. L'autre Loclois, Alain von Allmen a été moins heureux. Dans la première difficulté, il n'a pu suivre le rythme. Il a terminé à Villeneuve très attardé, à plus de neuf minutes.

Victime d'une erreur de parcours Schepers tout de même content

S'il n'avait pas été dirigé sur une fautive route par un policier lors du dernier tour du circuit final, Eddy Schepers aurait peut-être pu envisager d'endosser le maillot vert. Toutefois, à l'arrivée, le Belge ne se montrait pas trop déçu. En tout cas, il ne dramatisait pas. De tels incidents peuvent arriver. Il n'est pas certain que, sans cette erreur de parcours, je sois arrivé en solitaire. Je suis déjà très content de ce succès d'étape. J'espère encore m'illustrer ces prochains jours. Quant à la victoire finale, je n'y crois pas beaucoup. Demain, entre Villeneuve et La Chaux-de-Fonds, j'aurai certainement très mal aux jambes. Quand j'ai vu que Vial revenait sur mes talons, j'ai préféré l'attendre d'autant plus que l'écart avec le peloton diminuait fortement. Comme il a dû fournir de très gros efforts, j'étais pratiquement certain de le battre au sprint.

Laurent Vial se montrait évidemment très content de sa performance. Toutefois, il tenait à préciser: Ce n'est pas le plus beau jour de ma vie mais simplement une date importante dans ma carrière. Je voulais tenter quelque chose. Quand j'ai rejoint Schepers, j'espérais que nous irions le plus loin possible. Mais je ne pensais

pas que nous réussirions à tenir jusqu'au bout. Je suis aussi heureux de ce résultat car, d'habitude, la pluie ne me convient guère. D'ailleurs, dans de telles conditions atmosphériques, j'abandonne presque toujours. Depuis 1983, ici à Villeneuve, c'est la deuxième course que je termine. La première fois, c'était au Critérium d'Affoltern que j'ai remporté en solitaire. N'étant pas un grimpeur, Laurent Vial devrait logiquement perdre sa tunique aujourd'hui à La Chaux-de-Fonds.

M. D.

Au Tour de Suisse Panasonic présent

Josef Vögeli, «patron» du Tour de Suisse, a engagé, pour la 49e édition de la boucle nationale, l'équipe hollandaise Panasonic, avec ses leaders Phil Anderson et Eric Vanderaerden.

L'accord de la formation La Vie Claire a également été obtenu, sans toutefois la participation de Bernard Hinault. Seront en revanche présents Niki Rüttimann, le Canadien Steve Bauer et le Danois Kim Andersen. (si)

R

résultats

Classement de l'étape Monthey - Villeneuve

- Eddy Schepers (Bel)
les 183,7 km en 4 h. 47'00
(38,404 km/h) (10" de bonification)
- Laurent Vial (S) m.t. (5")
- Acacio da Silva (Por) ... à l'39" (2")
- Roberto Pagnin (Ita)
- Adri van der Poel (Hol)
- Johann Van der Velde (Hol)
- Gilbert Glaus (S)
- Stefan Mutter (S)
- Jörg Müller (S)
- Jürg Bruggmann (S)
- Moreno Argentin (Ita)
- Dag-Eric Pedersen (Nor)
- Godi Schmutz (S)
- Paul Hagedooren (Bel)
- Orlando Maini (Ita)
- Silvestro Milani (Ita)
- Luciano Rabottini (Ita)
- Sergio Scremin (Ita)
- Urs Zimmermann (S)
- Albert Zweifel (S)

Puis les autres Suisses:

- Mike Gutmann
- Niki Rüttimann
- Heinz Imboden
- Bernard Gavillet
- Daniel Wyder
- Hubert Seiz
- Jean-Mary Grezet
- Beat Breu
- Daniel Gisiger à 2'07"
- André Massard à 3'21"
- Serge Demierre à 4'13"
- Erich Mächler à 4'43"
- Alain von Allmen à 9'18"
- Walter Baumgartner

Ont abandonné: Thierry Claveyrolat (Fra), Pierre-Henry Mentheour (Fra), Frédéric Vichot (Fra), Jérg Pedersen (Dan), Roberto Cordoba (Esp), Renato Piccolo (Ota), Dominique Gaigne (Fra) et Pascal Jules (Fra).

Classement général

- Vial 4 h. 55'43"
- Schepers à 4"
- Da Silva à l'10"
- Argentin à l'10"
- Müller à l'12"
- Lejarreta à l'14"
- Gavillet à l'16"
- Van der Velde à l'17"
- Visentini à l'18"
- Roche à l'18"
- Prim à l'18"
- Paganessi à l'19"
- Zoetemelk à l'21"
- Hinault à l'22"
- Bernard à l'23"
- Mutter à l'24"
- Grezet à l'24"
- Wyder à l'24"
- Sergeant à l'25"
- Milani à l'26"

Puis les autres Suisses:

- Rüttimann à l'28"
- Zimmermann à l'30"
- Seiz à l'32"
- Breu à l'33"
- Gutmann à l'34"
- Imboden à l'36"
- Bruggmann à l'40"
- Schmutz à l'42"
- Glaus à l'53"
- Zweifel à l'54"
- Gisiger à l'59"
- Massard à 3'32"
- Demierre à 4'00"
- Mächler à 4'40"
- Von Allmen à 9'31"
- Mottet à 9'45"
- Baumgartner à 9'52"

Classement par équipes

1. Lotto-Campagnolo 14 h. 49'41"; 2. Suisse fédérale 14 h. 50'22"; 3. Sammontana-Bianchi 14 h. 51'08".

Classement des points «La Suisse»

Classement général: 1. Schepers et Vial 5; 3. Lejarreta et Prim 1.

Grand Prix de la montagne

Chermignon (2e cat.): 1. Schepers 5 pts; 2. Vial 3; 3. Breu 2; 4. Gutmann 1. La Pâtissière (2e cat.): 1. Schepers 5; 2. Vial 3; 3. Breu 2; 5. Gutmann 1. Classement général: 1. Schepers 10; 2. Vial 6; 3. Breu 4; 4. Gutmann 2.

Classement par points

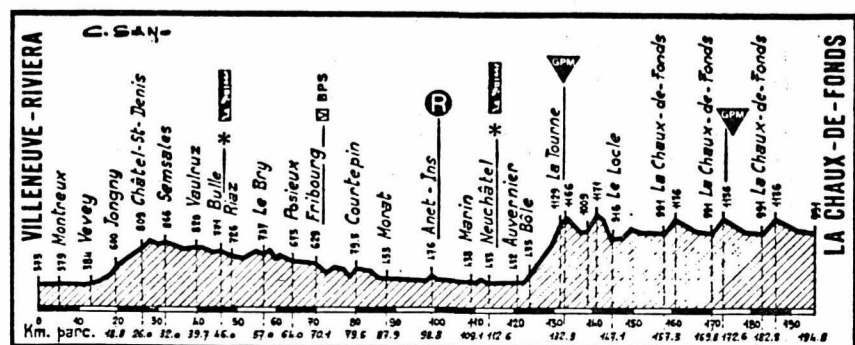
1. Schepers 25; 2. Da Silva et Vial 20; 4. Pagnin 13. (si)

Demandez l'horaire

Deuxième étape, 194 km. 800 Villeneuve-Riviera - La Chaux-de-Fonds

Villeneuve-Riviera 11.00 (Centre commercial)	Prix de la montagne «Ovomaltine» .. 14.30
Villeneuve 11.02	Les Petits-Ponts 14.35
Veytaux-Chillon 11.05	Les Ponts-de-Martel 14.37
Montreux 11.07	Croisée de La Grande-Joux 14.44
La Tour-de-Peilz 11.17	Le Quartier 14.47
Vevey 11.19	Le Locle 14.52 (rue de la Jaluse - rue du Midi - rue Jehan-Droz - rue de l'Hôtel-de-Ville - rue Daniel-Jean-Richard - rue du Marais - rue Girardet)
Corseaux-Corsier 11.23	Le Crêt-du-Locle 15.02
Chardonne croisée 11.31	La Chaux-de-Fonds 15.04 (bd des Eplatures - rue du Locle - av. Léopold-Robert, artère sud - carrefour Grande-Fontaine, ouest - av. Léopold-Robert, artère nord)
Jongny (VD) 11.31	La Chaux-de-Fonds (ligne d'arrivée) . 15.09 (rue de l'Abeille - rue de la Serre - rue du Balancier - rue du Signal - rue des Toulrelles - rue de la Montagne - ch. de Pouillerel - rte collectrice des Planchettes - rte de liaison Biaufond - rue de la Charrière - rue du Versoix - rue de la Balance - rue Neuve - carrefour Grande-Fontaine, est - ruelle de la Fleur-de-Lys - rue Jaquet-Droz - rue du Casino - rue Daniel-Jean-Richard - rue du Roulage - av. Léopold-Robert, artère sud - carrefour Grande-Fontaine, ouest - av. Léopold-Robert, artère nord)
Châtel-Saint-Denis (FR) 11.46	La Chaux-de-Fonds (ligne d'arrivée) . 15.28 (rue de l'Abeille - rue de la Serre - rue du Balancier - rue du Signal - rue des Toulrelles - rue de la Montagne - ch. de Pouillerel)
Semsaies 11.54	Prix de la montagne «ovomaltine» .. 15.37 (rte collectrice des Planchettes - rte de liaison Biaufond - rue de la Charrière - rue du Versoix - rue de la Balance - rue Neuve - carrefour Grande-Fontaine, est - ruelle de la Fleur-de-Lys - rue Jaquet-Droz - rue du Casino - rue Daniel-Jean-Richard - rue du Roulage - av. Léopold-Robert, artère sud - carrefour Grande-Fontaine, ouest - av. Léopold-Robert, artère nord)
Vaulruz 12.05	La Chaux-de-Fonds (ligne d'arrivée) . 15.48 (rue de l'Abeille - rue de la Serre - rue du Balancier - rue du Signal - rue des Toulrelles - rue de la Montagne - ch. de Pouillerel - rte collectrice des Planchettes - rte de liaison Biaufond - rue de la Charrière - rue du Versoix - rue de la Balance - rue Neuve - carrefour Grande-Fontaine, est - ruelle de la Fleur-de-Lys - rue Jaquet-Droz - rue du Casino - rue Daniel-Jean-Richard - rue du Roulage - av. Léopold-Robert, artère sud - carrefour Grande-Fontaine, ouest - av. Léopold-Robert, artère nord)
Vaudens 12.08	La Chaux-de-Fonds (ligne d'arrivée) . 16.07
passage à niveau 12.10	
Bulle 12.12	
passage à niveau 12.14	
Points «La Suisse» (Grand-Rue)	
Riaz 12.17	
Vuippens 12.21	
Le Bry 12.31	
Posieux 12.41	
Villars-sur-Glâne 12.48 (rue de la Glâne)	
Fribourg 12.50	
Prime Banque Populaire Suisse (av. du Midi)	
Granges-Paccot 12.56	
Pensier-La Sonnaz 12.59	
passage à niveau 13.00	
Courtepin 13.02	
passage à niveau 13.03	
passage à niveau 13.04	
Courlevon 13.08	
Courgevaux 13.09	
Morat (Freiburgerstrasse - Ryf) 13.12	
passage à niveau 13.13	
Muntelier/Montilier 13.15	
passage à niveau 13.17	
Anet/Ins (BE) (passage à niveau) 13.27	
Ravitaillement «Ovomaltine» passage à niveau 13.29	
Gampelen 13.34	
Thielle (NE) 13.38	
Marin 13.42	
Saint-Blaise 13.45	
Hauterive 13.46	
Neuchâtel 13.48 (rte des Falaises - rue de la Pierre-à-Mazel - av. du 1er-Mars - pl. Numa-Droz - rue Place-d'Armes - quai Ph.-Godet - quai Louis-Perrier)	
Points (av. du 1er-Mars 2)	
Serrières 13.57	
Auvernier 13.59	
Colombier 14.01 (rue Saint-Etienne - rue du Sentier)	
Bôle 14.05	
passage à niveau 14.07	
Rochefort 14.15	
Les Grattes 14.19	
La Tourne 14.29	

L'étape d'aujourd'hui



L'IMPARTIAL

Rédactions régionales:

Le Locle (039) 31 33 31
Fleurier (038) 61 35 75
Neuchâtel (038) 41 35 15

Cernier (038) 53 22 72
Saint-Imier (039) 41 11 83
Tramelan (032) 97 54 47
Saint-Brais (066) 58 41 55

la voix d'une région

R

regard

La folie des hauteurs

Dans la région de Nods-Chasseral, on voit grand. Grand et haut. On rêve de construire des hôtels, des appartements de vacances, un centre sportif, un centre commercial, bref un véritable complexe touristique dont le joyau serait un ascenseur qui mènerait les amateurs de montagne au septième ciel en moins de temps qu'il n'en faut pour le dire. Le Jura bernois se saignait de ses emplois, le télé-siège de Nods-Chasseral se vidait de ses voyageurs, il fallait trouver une solution.

Le groupe de travail mandaté pour soigner le malade n'a pas trouvé une solution, mais la solution du siècle, la solution-miracle. On serait presque tenté de dire «la solution-mirage». Mais, entre rêve et réalité, où mettre la frontière. L'ascenseur entre Nods et Chasseral est-il une idée folle ou une idée sage? Une grande idée, en tous les cas. Et bien malin celui qui peut dire aujourd'hui si l'aventure peut ramener le gros lot ou si elle va finir en queue de poisson.

D'un côté, si l'affaire pouvait marcher, ce serait magnifique. Imaginez ces 400.000 visiteurs par an qui mangent dans notre région, qui y dorment, qui y passent des vacances et qui les racontent à leurs amis. Imaginez les places de travail fournies par la construction du projet et celles gagnées pour faire fonctionner la machine touristique.

D'autre part, pensez au cauchemar que représenterait une telle population sur notre joli Chasseral. Des milliers de petites fourmis réunies sur la bosse la plus haute du coin. Des milliers de torticolis à force d'admirer la vue panoramique. Et Nods, ce petit village tout ce qu'il y a de plus paisible. Transformé en dortoirs de vacanciers.

Enfin, admettons que 400.000 personnes veuillent bien se déplacer de La Chaux-de-Fonds ou de Tombouctou pour venir voir Chasseral. Elles y viendront une fois, peut-être deux si elles n'habitent pas trop loin. Et après? Trouver chaque année 400.000 nouveaux clients? Voilà qui promet de belles années. Ce serait trop bête, avouez, de construire un tel projet et de ne plus savoir qu'en faire dans quelques années.

Mais sans risque, rien de grand ne peut jamais se faire. L'idée est là. Prête à l'emploi. Elle mérite d'être approfondie encore. Et les conséquences de son soutien ou de son rejet doivent être soigneusement pesées. Car ce qui peut être une immense réussite peut aussi tourner à la catastrophe. Dans quelle mesure le Jura bernois peut-il se permettre de s'engager dans une telle aventure? Aux autorités et aux milieux concernés de jouer la carte de leur avenir.

Cécile DIEZI

● LIRE ÉGALEMENT EN PAGE 27

Chaumont Découverte macabre

En date du 23 décembre 1984, M. Daniel Richard, né en 1946, commerçant à Neuchâtel, avait été porté disparu. A l'époque, de nombreuses recherches avaient été effectuées sans résultats positifs. Hier, une nouvelle équipe de policiers a parcouru la région de Chaumont. Après d'intenses recherches, son corps a été découvert dans les côtes de Chaumont, côté Savagnier.

Le Conseil fédéral a tranché Une concession de radio «cantonale» à RTN-2001

Le Conseil fédéral a octroyé hier une concession à RTN - 2001 pour un programme de radio locale dans tout le canton de Neuchâtel. La demande de Radio-City à La Chaux-de-Fonds a été rejetée. La demande, nouvelle, de Radio Neuchâtel SA, pour la bas du canton, a été refusée par le Conseil fédéral.

De notre rédacteur parlementaire à Berne: Pierre THOMAS

Toutefois, pour respecter l'esprit de l'ordonnance sur les radios locales qui vise à empêcher la création de tout monopole d'un média, le Conseil fédéral laisse la possibilité à la «Feuille d'Avis de Neuchâtel» de prendre une participation égale à celle de «L'Impartial» dans RTN - 2001.

Le quotidien du Haut est partie prenante chez les requérants de la concession RTN - Antenne 2001 dont le siège est à La Chaux-de-Fonds. Quant au quotidien du

Bas, il est directement intéressé par le projet Radio Neuchâtel SA. Le Conseil fédéral, pour respecter la disposition de l'ordonnance évitant une position dominante d'un média dans une région, a accepté les 10 pour cent de participation de «L'Impartial». Le gouvernement a ensuite fixé le principe d'une participation des éditeurs neuchâtelois à 22 pour cent. Deux pour cent sont réservés aux petits journaux. Les 10 pour cent restants sont offerts à la «Feuille d'Avis de Neuchâtel», qui doit se déterminer dans les quatre mois à compter de la décision prise hier. En cas de réponse négative, cette participation pourra être souscrite par le public. Mais, explique M. Frédéric Riehl, collaborateur de la section radio - TV du Département fédéral des transports et des communications, RTN - 2001 a l'obligation d'aborder le deuxième média qui pourrait être intéressé par l'expérience.

● LIRE EN PAGE 24, AINSI QUE L'«OPINION» DE GIL BAILLOD EN PREMIÈRE PAGE

«Les Très riches Heures du duc de Berry», un chef-d'œuvre de la peinture du Moyen Age exposé à Delémont

Le plus beau livre du monde

Du 9 mai au 15 septembre, le Musée jurassien de Delémont, en collaboration avec les Amis de la Bible Moutier-Grandval, présente une exposition «Les Très riches Heures du Duc de Berry et l'art du fac-similé». Un livre du Moyen-Age, du 15e siècle, considéré comme le plus beau livre du monde en raison de ses enluminures somptueuses, ses miniatures que seuls des éminents spécialistes peuvent consulter, pourra être découvert par le grand public grâce au fac-similé remarquable réalisé par une maison spécialisée de Lucerne. Les visiteurs pourront découvrir ainsi

les 360 pages identiques aux pages originales, pas moins de 3000 lettres, 131 miniatures, dont 66 occupent une pleine page.

La Bibliothèque cantonale jurassienne enrichit encore l'exposition

en présentant, le prestigieux Livre d'Heures de Porrentruy, contemporain de celui du Duc de Berry, un original parmi les fac-similés.

P. Ve

● LIRE EN PAGE 29

Journée syndicale des enseignants neuchâtelois Les deux écoles...

Inépuisable sujet de débats: l'école, l'éducation, la formation. Ou plutôt les écoles: les diverses qui existent, et celles que chacun a plus ou moins en tête comme modèle.

L'un des thèmes favoris, qui agite la France voisine mais devient de plus en plus présent chez nous aussi, c'est celui des «deux écoles», la publique et les privées. Il a été abordé hier par les syndiqués SSP à La Chaux-de-Fonds, lors de la traditionnelle Journée syndicale des enseignants neuchâtelois.

Mais les deux écoles, c'est aussi la confrontation permanente entre l'école idéale et l'école du possible, quel que soit son statut, et ce thème-là était sous-jacent dans toute cette journée, que ce soit au SSP ou au SAE-SPN, l'autre organisation syndicale des enseignants du canton, qui siègeait à Couvet.

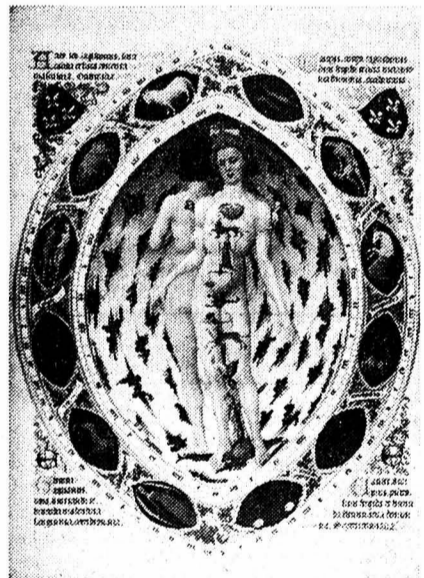
Dans les deux assemblées, on a évoqué les préoccupations syndicales du moment. De nature pédagogique, comme la mise en place de l'année d'orientation ou la revalorisation de la section préprofessionnelle. Mais

aussi de nature matérielle: conditions de travail, et surtout menaces sur l'emploi.

Derrière ces menaces qu'engendre l'évolution démographique du canton pour un proche avenir, les syndicats d'enseignants s'efforcent de concilier la défense de leurs intérêts et celle des intérêts des élèves, en atténuant les revendications de nature financière au profit d'autres portant sur les horaires ou les effectifs.

MHK

● LIRE EN PAGES 19 ET 24



L'homme anatomique. Cette figure évoque l'influence des astres sur le corps humain. La légende astrologique établit les rapports entre les signes du zodiaque et les catégories chaud ou froid, sec ou humide, masculin ou féminin. Une des pages des «Très riches Heures du Duc de Berry». (Imp)

Un projet de première mondiale à Nods-Chasseral Un ascenseur qui vise loin et haut

Une séance d'information a eu lieu hier à Prêles concernant un projet qui, s'il voit le jour, sera une première mondiale. La séance était donnée par le groupe de travail «Promotion Nods-Chasseral», présidé par M. Raymond Rollier, de Prêles, et elle était destinée aux autorités cantonales et régionales ainsi qu'aux différents milieux concernés par le projet. Quel projet? Celui d'installer, entre Nods et Chasseral, un ascenseur. Cet ascenseur permettra aux touristes de grimper sans s'en rendre compte la bagatelle de 650 mètres en une minute. Un projet fabuleux donc, qui reviendra, avec toute l'infrastructure touristique environnante, à quelques dizaines de millions de francs. (cd)

● LIRE EN PAGE 27

billet

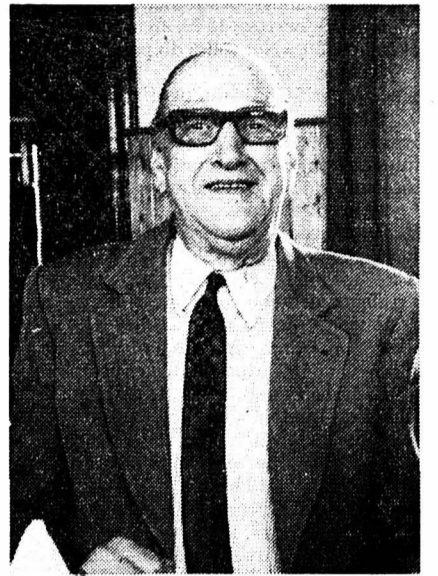
Elle était assise bien tranquillement à la terrasse d'un café. Elle venait de se recommander un deuxième jus d'orange. Elle feuilletait son journal page par page, suivant les gros titres du bout de l'index. Quand soudain elle l'a avalée. Clap!

D'abord, elle a fait des yeux tout ronds. Puis elle s'est mise à tousser, à éternuer, à pleurer. Rien à faire. Elle était coincée là, au milieu de la gorge. Elle sentait sa texture, elle en avait encore le goût au bout de la langue. Mais là au fond, elle n'était déjà plus que souvenir.

Elle a couru chez le pharmacien du coin qui lui a donné un excellent sirop aux vertus fabuleuses. Elle s'est arrêtée dans un autre bistrot, a avalé la potion. Au bout d'un quart d'heure, tout jours rien. Elle est alors montée chez le dentiste du village, qui a bien voulu tenter le coup, mais sans l'endormir. Après d'insupportables douleurs, elle a fini par rentrer chez elle, sa souffrance ayant été aussi inutile que le sirop du pharmacien.

A nouveau, elle a tout essayé: la position du lotus, la bougie,

CD



Q

quidam

Avoir été légionnaire... On en garde toujours le parfum d'aventure et un halo de romantisme, même si cela s'est passé il y a plus de quarante ans et pendant une période de cinq ans. M. Pierre Wenger, 67 ans, a passé par là. Il n'en parle plus guère que pour préciser que c'était dur, très dur, surtout en Algérie. La raison de son engagement? Il ne la dira à personne. Il a connu le sable chaud sous le soleil brûlant de l'Afrique du Nord et du Sénégal.

C'est aujourd'hui un homme tranquille heureux de vivre dans le calme du village de Fontainemelon dans le Val-de-Ruz, qui lui apporte l'oubli de certaines choses... Il adore rôder dans les forêts, chercher des champignons. C'est en outre un passionné d'histoire qui dévore livre sur livre.

Après avoir travaillé 30 années durant à la Fabrique d'horlogerie de Fontainemelon, il jouit de sa retraite en collectionnant des minéraux et des cristaux. Il possède naturellement une rose des sables en souvenir du temps passé.

(ha - Photo Schneider)

B

bonne nouvelle

Pour le Foyer, à La Sagne

La Société neuchâteloise d'utilité publique vient d'allouer à la maison de retraite «Le Foyer» à La Sagne, un don de 10.000 francs. Il s'agit d'une attribution des bénéfices de la Loterie Romande. Une étude de transformations étant en cours, cette somme sera la bienvenue. (dl)

S

sommaire

LA CHAUX-DE-FONDS. - Vengeance au Tribunal correctionnel. PAGE 19

LE LOCLE. - Objectif: Canada 1986. PAGE 20

IMPAR SERVICE

La Chaux-de-Fonds

Tour de Romandie: dès 13 h. 30, défilé fanfare, majorettes; 15 h., arrivée étape.
 ABC: 20 h. 30, «Nouvelles du pays proche», théâtre.
 Bois du Petit-Château: parc d'acclimatation, 6 h. 30-19 h.
 Vivarium: 14-17 h.
 Musée paysan: tous les jours sauf ve, 14-17 h.
 Musée international d'horlogerie: 10-12, 14-17 h.
 Musée des beaux-arts: fermé.
 Musée d'histoire naturelle: 14-17 h.
 Musée d'histoire et médaillier: expo «La Chaux-de-Fonds en fêtes», lu-ve, sur demande, sa-di, 10-12 h., 14-17 h.
 Galerie La Plume: expo Aimé Montandon.
 Galerie Club 44: expo photos et sculptures de René Bauermeister, 18-20 h. 30.
 Galerie du Manoir: expo peintures de Jean Bouchet, 15-19 h., me, 15-22 h.
 Galerie L'Echoppe: expo aquarelles de Jean Tourane, 14-19 h.
 Galerie Louis Ducommun: expo «40 ans d'art abstrait», 17-21 h.
 Galerie Sonia Wirth: expo Châtillon, Picot, W. Aubert et 25 artistes régionaux.
 Bibliothèque de la Ville, discothèque et département audio-visuel, 9-12 h., 13 h. 45-20 h. Expo Marguerite Duras.
 Bibliothèques des Jeunes: Président-Wilson 32, et Jardinière 23: 13 h. 30-18 h.
 Ludothèque: Serre 16, ma, 16-19 h., je, 16-18 h.
 Ménageothèque: rens. 28 14 46.
 Piscine des Arêtes: lu-ma, 10-20 h., me-je-ve-sa, 10-21 h., di, 9-18 h.
 Cabaret Rodéo: Dancing-Attractions.
 Le Scotch: Bar-Dancing-Attractions.
 Club 55: Dancing-Attractions.
 Le Domino: Cabaret-Attractions.
 La Boule d'Or: Bar-Dancing.
 Centre de rencontre: ma, je, ve, 16-18 h., 19 h. 30-22 h.; me, 17-22 h., sa, 14-22 h., di, 14-20 h.
 Centre de loisirs pour enfants, ferme Gallet: lu-ma-je-ve, 16-18 h., me, 15-18 h.
 Centre de jeunesse suisse allemand: Doubs 107, me, 17-22 h., 23 24 26.

Informations touristiques: 28 13 13, rue Neuve 11.
Planning familial: Sophie-Mairet 31, tél. 28 56 56, lu, 12-18 h., ma, 15-18 h., me, 15-19 h.
Consultations conjugales: Collège 9, 28 66 72.
Service d'aide familiale: 23 88 38 et 23 98 00, 8-12 h., 14-16 h.
Ecole des parents: 26 87 76 et 23 10 95.
Gardiennage: ma, 23 28 53, ve, 26 99 02.
Parents information: (038) 25 56 46.
Information allaitement: 23 34 15 et (038) 53 38 66.
Crèche de l'amitié: Manège 11, 28 64 88.
Crèche Beau-Temps 8: 26 87 77.
Services Croix-Rouge: 28 40 50. Baby-sitting, 7 h. 30-11 h. 30; soins à domicile et conseils diététiques, 7 h. 30-12 h., 14-17 h. 30.
Soins à domicile, Serre 12: 28 41 26.
Consult. pour stomisés, Ligue contre la tuberculose: Serre 12, je, 9 h., 28 54 55.
Information diabète: Serre 12, ve, après-midi 28 41 26.
Assoc. des sourds: permanence dernier je du mois, 13-15 h., Jardinière 23.
Pro Infirmis: Léopold-Robert 90, 23 97 01.
Boutique 3e âge: Serre 69, 14-17 h.
Vestiaire Croix-Rouge: Paix 73, me, 14-18 h. 30, je, 14-18 h.
Habillerie du CSP: Soleil 2, me et ve, 14-18 h.
Vieux Puits du CSP: Puits 1, me et ve, 14-18 h., sa, 9-11 h. 30.
Boutique et bouquiniste CSP: Soleil 4, lu au ve, 14-18 h.
Pro Senectute: Service soc., gym, natation; L.-Robert 53, 23 20 20, le matin.
Repas à domicile: 23 20 53, le matin.
AVIVO: 23 02 70 ou 23 50 85.
Accueil du Soleil: Serre 67, 14-17 h., je fermé.
Eglise réformée: secrétariat, 23 52 52.
Drop in (Industrie 22): 16-19 h., 28 52 42. Ma et je, 20 h. 30-23 h.
Service médico-social (Paix 13): info., prévention et traitement de l'alcoolisme, 23 16 23.
SOS alcoolisme: (038) 25 19 19.
Groupe familial Al-Anon (aide aux familles d'alcooliques): 23 07 56 et 23 67 03.
La Main-tendue: 143. 20" d'attente.
Aide aux victimes de désaxés sexuels «Les Oeillets»: 26 51 50 ou 28 70 08.
Hôpital: 21 11 91.
Pharmacie d'office: jusqu'à 20 h. 30, Fontaine, L.-Robert 13b. Ensuite, police locale, 23 10 17, renseignera.
Service d'urgence médicale et dentaire: 23 10 17 renseignera. (N'appellez qu'en cas d'absence du médecin de famille).
Consommateurs Information: Grenier 22, lu, 14-17 h., 23 37 09.

SOCIÉTÉS LOCALES

Chœur d'hommes «La Pensée». - Répétition ce soir je, 20 h.; lu 20 h., répétition d'ensemble, Ancien Stand.
Chœur mixte des paroisses réformées. - Sa 11 mai, concert à la cathédrale St-Pierre à Genève. Départ de la Gare à 13 h. - Di 12 mai, concert à l'Eglise St-Vincent à Montreux. Départ de la Gare à 13 h. 30 précises. - Ma 14 mai, pas de répétition.
Club alpin suisse. - Chalets Mont-d'Amin et Pradières ouverts. - 11 et 12 mai, La Grande Lui par la cab. de l'A Neuve, org.: B. Gribi et L. Giger, réunion ve dès 18 h., à La Channe Valaisanne. - OJ: 11 et 12 mai, Stralhorn, à skis, entraînement Mt-Blanc. - Je 16 mai (Ascension) Aig. de Baulmes - Suchet, dép. 8 h., parking piscine. Réunion au local Channe Valaisanne, ma 14 mai dès 18 h., org.: J. Ryser, (039) 23 07 61.
Club berger allemand. - Entraînement sa, 14 h., restaurant du Cerisier. Renseignements chez A. Zehr, 26 49 32.
La Jurassienne, section FMU. - Course: di 12, Vaumarcus - Boudry, par les hauts, course mixte, org.: E. Oriani - R. Robert. Rendez-vous di à 8 h. 30, place de la Gare. - Séance mensuelle: je 23 à 20 h. 15, «expédition en Afrique de l'Est», montage audio-visuel présenté par O. Jacot. - Gymnastique: jun. et sen.: le me de 18 à 20 h., Centre Numa-Droz. Vét.: le lu de 18 à 19 h. 30, collège des Gentianes. Match de football, résultat Jujy - Singer: 2 - 1.
Société éducation cynologique, (S.E.C.). - Entraînements sa 11 mai à 14 h., au chalet, (A.L.). Entraînements me 15 mai à 19 h., au chalet, (M.B.).
Société d'horticulture. - assemblée, lu 13 mai, 20 h., Hôtel de la Croix d'Or, rue de la Balance 15, 1er étage. Ordre du jour: Exposé sur les «Bonzaï» par M. Schmitt - Travaux de saison - Questions - Communications.
Union Chorale. - Lu 13 mai, répétition pour Fleurier (à l'Ancien Stand) 20 h. précises. Ma 14 mai, Centre Numa-Droz, 19 h. 30 leçon de musique; 20 h. répétition.

AVIS URGENTS

Fraises
 le panier de 220 g. **1.10**
 (100 g. = -.50)

Asperges
 la botte **7.50**

13068 

PUBLICITÉ

Le cinéma-théâtre ABC présente

Nouvelles du pays proche

Mise en spectacle de six nouvelles ayant participé au concours organisé par

L'HEBDO en 1983.
 Mise en scène: Hugues Wulser

La Chaux-de-Fonds.
Centre de culture ABC.
Jeudi 9, vendredi 10, samedi 11 mai, à 20 h 30, dimanche 12 mai, à 17 h.
 Réservations:
 tél. (039) 23 72 22.

Consult. juridiques, Serre 67, je, 16-19 h.
 Centre social protestant: Temple-All. 23, consult. sociales, juridiques, conjugales, pour étrangers, lu-ve, 8-12 h., 14-18 h., 28 37 31.
 Chômage information: Serre 67, tél. 23 18 19, lu 17 h. 30-19 h.
 Ass. déf. chômeurs: Ronde 21, 28 40 22.
 Société protectrice des animaux: D.-Jean-Richard 31, 23 45 65, 17-19 h.
Police secours: 117.
 Feu: 118.
CINÉMAS
 Corso: 20 h. 45, Liberté égalité choucroute.
 Eden: 20 h. 45, Signé Charlotte; 18 h. 30, Belle mais perverse.
 Plaza: 20 h. 45, Stryker.
 Scala: 20 h. 45, Sac de noueds.

Le Locle

Cinéma Casino: relâche.
 Musée d'horlogerie: 10-12 h., 14-17 h.
 Bibliothèque Ville: 14 h. 30-18 h. 30.
 Bibliothèque des jeunes: 13 h. 30-18 h.
 Ludothèque: M.-A.-Calame 5, lu, 15 h. 30-17 h. 30, je, 15 h. 45-18 h. 15.
 Le Dragon d'or: bar-dancing.
Pharmacie d'office: Mariotti, jusqu'à 20 h. En dehors de ces heures, le numéro 117 renseignera.
Permanence médicale: en l'absence du médecin traitant, 20 No 117 ou service d'urgence de l'hôpital, (039) 31 52 52.
Permanence dentaire: No 117 renseignera.
 Soins à domicile: 16 h. 30-18 h. 30, lu, me, ve, 31 20 19. Ma, je, 31 11 49.
 Information diabète: Hôpital, lu après-midi, 31 52 52.
 La Main-Tendue: 20 No 143.
 Pro Senectute: gym., ma, 9-10 h., Café de la Place.
 AVIVO: 31 51 90.
 Service aide familiale: 31 82 44, 9-10 h.
 Planning familial: tél. 28 56 56.
 Consult. conjugales: (038) 24 76 80.
 Office social, Marais 36, 31 62 22.
 Aide aux victimes de désaxés sexuels, «Les Oeillets»: 31 77 92.
 Crèche pouponnière: 31 18 52, garderie, tous les jours.
 Ecole des parents: 31 85 18; garderie ve, 14-17 h..
 Société protectrice des animaux: 31 13 16 ou 31 41 65.
 Vestiaire Croix-Rouge: Envers 1, je, 14-18 h. 30.

Le Grand-Cachot-de-Vent

Expo Moscatelli, 14 h. 30-17 h. 30.

Neuchâtel

Bibliothèque publique et universitaire:
 Fonds général, lu-ve, 10-12 h., 14-18 h., je jusqu'à 21 h., sa, 9-12 h. Lecture publique, lu, 13-20 h., ma-ve, 9-20 h., sa, 9-17 h. Expo Rousseau, me et sa, 14-17 h. Expo Léopold Robert, 8-20 h.
 Plateau Libre: 22 h., Breeze, rock.
 Musée d'Ethnographie: 10-12 h., 14-17 h.
 Musée d'Art et d'Histoire: 10-12 h., 14-17 h.
 Musée d'Histoire naturelle: 14-17 h.
 Musée d'archéologie: 14-17 h.
 Galerie du Pommier: expo collages de Toni, 10-12 h., 14-19 h.
 Galerie des Amis des Arts: expo peintures de C.-A. Bouille, céramiques de J.-P. Devaud et gravures de M. Guye-Veluzat, 10-12 h., 14-17 h.
 Galerie du Faubourg: expo aquarelles de Nicole Spillmann, me-ve, 14 h. 30-18 h. 30, sa-di, 15-18 h.
 Galerie Ditesheim: expo Laurent Wolf, peintures, ma-ve, 10-12 h., 14-18 h. 30.
Pharmacie d'office: jusqu'à 21 h., Tripet, rue du Seyon. Ensuite 25 10 17.
 Information diabète: Fbg Hôpital 65, me après-midi, (038) 24 33 44.
 SOS alcoolisme: (038) 25 19 19.
 Alcooliques Anonymes: (038) 55 10 32 (le soir).
 La Main-Tendue: 143.
 Consultations conjugales: (038) 24 76 80.
CINÉMAS
 Apollo: 15 h., 17 h. 30, 20 h. 30, Derborence.
 Arcades: 15 h., 20 h. 30, Subway.
 Bio: 20 h. 45, Body Double; 18 h. 30, Cabaret.
 Palace: 15 h., 20 h. 45, Liberté, égalité, choucroute.
 Rex: 20 h. 45, Les spécialistes.
 Studio: 15 h., 21 h., La route des Indes; 18 h. 45, Vent de sable.

Hauterive

Galerie 2016: expo peintures et dessins de Maurice Frey; me-di, 15-19 h., je aussi 20-22 h.
Saint-Blaise
 Galerie Bakya: expo huiles et pastels de Nicole Chanex, me-je-ve, 17-19 h., sa-di, 14-18 h.

Suisse romande, centrale d'appel AST pour passagers handicapés, tél. 066 / 22 88 88

Jura bernois

Off. du tourisme du Jura bernois, av. Poste 26, Moutier, (032) 93 51 66.
Service social du Jura bernois, (inform., renseignements et conseils): Courtelary, rue de la Préfecture, (039) 44 14 24. Corgémont, Centre Village, (032) 97 14 48. Bévillard, rue Principale 43, (032) 92 29 02.
Centre social protestant: service de consultation personnelle, conjugale et sociale sur rendez-vous, (032) 93 32 21.
Pro Senectute Jura bernois: service d'information et d'action sociale en faveur du 3e âge. Consultations sur rendez-vous, (032) 91 21 20.
Information diabète (ADJB): Case postale 40, Saint-Imier.
 La Main-tendue: No 143.

Saint-Imier

Cinéma Lux: 20 h., films d'archives.
 Bibliothèque municipale (Ecole primaire): me, 16-18 h., ve, 15 h. 30-19 h. 30.
 Ludothèque: ma, 15-17 h., ve, 16-18 h.
 Vestiaire: troc d'habits, lu, 15-17 h., je, 15-17 h., 19 h. 30-21 h.
Bureau renseignements: rue du Marché 6, 41 26 63.
 Centre de culture et loisirs: 41 44 30.
 Services techniques: électricité, 41 43 45; eaux et gaz, 41 43 46.
Service du feu: 118.
Police cantonale: 41 25 66.
Police municipale: 41 20 46.
Ambulance: 42 11 22.
Pharmacie de service: Liechti, 41 21 94. Ensuite, 20 No 111.
Hôpital: 42 11 22. Chambres communes: tous les jours, 13 h. 30 à 15 h., 18 h. 30 à 19 h. 30. Demi-privé, 13 h. 30 à 16 h., 18 h. 30 à 20 h. Privé, 13 h. 30 à 20 h.
 Infirmière visitante: 41 40 29 ou 41 46 41 ou (032) 97 17 34.
 Aide familiale: 41 33 95, 9-11 h. et 41 38 35 (urgence).
 A.A. Alcool. anonymes: 41 12 18.

Courtelary

Service du feu: No 118.
Police cantonale: 44 10 90.
 Administration district: 44 11 53.
 Infirmière visitante: 44 14 34 ou 44 14 24.
Médecins: Dr Chopov (039) 44 11 42 - Dr Ennio Salomoni (032) 97 17 66 à Corgémont - Dr Ivano Salomoni, tél. (032) 97 24 24 à Sonceboz et Dr Leutenberger (032) 97 11 67 à Corgémont.

Tramelan

Cinéma Cosmos: 20 h. 30, Oeil pour oeil.
 Ludothèque: ma et je, 15-17 h.
Bureau de renseignements: Grand-Rue, (032) 97 52 78.
 Services techniques et permanences eau-électricité: 97 41 30.
Feu: 118.
Police cantonale: 97 40 69.
Police municipale: 97 51 41; en dehors heures bureau 97 50 66 et 97 58 29.

Val-de-Ruz

Fontaines, collège: 20 h. 30, «Rien» et «La Bourrelle»; Festival théâtre amateur.
 Villiers, La Bulle: 20 h. 30, «Communications et transports publics», par Eric Jeannot.
 Château de Valangin: 10-12 h., 14-17 h.; fermé ve après-midi et lu.
Hôpital et maternité: Landeyeux, 53 34 44.
 Ambulance: 53 21 33.
 Ligue contre la tuberculose et soins à domicile: lu au ve, 11-12 h., 17 h. 30-18 h. 30, 53 15 31.
 Aide familiale: 53 10 03.
 La Main-Tendue: 143.
 SOS alcoolisme: (038) 25 19 19.
 Protec. suisse des animaux: 53 36 58.

Val-de-Travers

Couvét, cinéma Colisée: 20 h. 30, Le mystère Silkwood.
 Môtiers, Château: expo Jacqueline Ramseyer, 10-23 h.
 Couvét, ludothèque: lu, 17-18 h. 30, me, 14-16 h.
 Fleurier, collège primaire Longereuse: bibliothèque communale, lu et ma, 17-20 h., je, 15-18 h.
 Fleurier, Centre de rencontre: 61 35 05.
Informations touristiques: gare Fleurier, 61 10 78.
Police cantonale: 61 14 23
Police (cas urgents): 117.
Police du feu: 118.
 Fleurier, service du feu: 61 12 04 ou 118.
 Centre de secours du Val-de-Travers: 63 19 45; non-réponse, 63 17 17.
Hôpital de Fleurier: 61 10 81.
 Hôpital et maternité de Couvét: 63 25 25.
 Ambulance: 61 12 00 et 61 13 28.
 Fleurier, infirmière visit.: tél. 61 38 48.
 Fleurier, Pro Senectute: Grand-Rue 7, lu et je matin, 61 35 05, repas à domicile.
 La Main-Tendue: 143.
 SOS alcoolisme: (038) 25 19 19.

Médecins: Dr Graden (032) 97 51 51. Dr Meyer (032) 97 40 28. Dr Geeling (032) 97 45 97.
Pharmacies: H. Schneeberger (032) 97 42 48; J. von der Weid, (032) 97 40 30.
 Infirmière visitante et dépôt sanitaire: 97 68 78 lu-ve, 14-15 h., sa-di, 12 h. 30-13 h. 30.
 Aide familiale: 97 61 81.
 Centre de puériculture: Collège 11, 97 62 46, ve, 15-17 h.
 Landau-service: Collège 11, 97 66 71.

Tavannes

Expo «Forêts en péril», 14-17 h., 19-21 h.
 Vivarium Ophidia: me, sa, di, 14-18 h.

Moutier

Cinéma Rex: 20 h. 30, La guerre du fer.
 Aula du Clos: 20 h. 30, concert Ian Mackintosh et groupe Mixttüür.
 Galerie du Tilleul: expo Jean-René Moeschler, je-ve, 19-22 h., sa-di, 15-18 h.
Bureau renseignements: Pro Jura, Hôtel-de-Ville 16, 93 18 24.
 Services industriels: 93 12 51; en dehors des heures de bureau 93 12 53.
Service du feu: 93 18 18.
Police cantonale: 93 38 31.
Police municipale: 93 33 03.
Hôpital: 93 61 11.
Ambulance: 93 40 40.
 Sœur visitante: 93 14 88.
 Sœurs garde-malades: 93 18 69.
 Centre de puériculture: 93 20 72.
Pharmacie d'office: Greppin, 93 26 96 ou 93 18 71.

Canton du Jura

Service social des Fr.-Montagnes: Centre de puériculture, aide familiale et soins à domicile, Le Noirmont, rue du Paquier, 53 17 66.
Transport handicapés, service «Kangourou»: 65 11 51 (Porrentruy), ou 22 20 61 et 22 39 52 (Delémont).
 La Main Tendue: 143.

Le Noirmont

Cinéma: relâche.
 Ludothèque: salle sous l'église, 3e me du mois, 13 h. 30-16 h. 30.

Les Breuleux

Cinéma Lux: relâche.
 Ludothèque: anc. école prim., 4e me du mois, 13 h. 30-16 h. 30.

Saignelégier

Ludothèque: France 7, ma, 15-17 h. 30.
 Syndicat d'initiative et Pro Jura: renseignements 51 21 51.
Préfecture: 51 11 81.
Police cantonale: 51 11 07.
Service du feu: No 118.
Service ambulance: 51 22 44.
Hôpital et maternité: 51 13 01.
Médecins: Dr Boegli, 51 22 88; Dr Bloundanis, 51 12 84; Dr Meyrat, 51 22 33; Dr Baumeler, Le Noirmont, 53 11 65; Dr Tettamanti, Les Breuleux, 54 17 54.
Pharmacie Fleury: (039) 51 12 03.
 Service social tuberculose et asthme: (039) 51 11 50.
 Aide familiale: 51 14 37.

Delémont

Cinéma Lido: 20 h. 30, La France interdite.
 Cinéma La Grange: programme non reçu.
 Bibliothèque ville (Wicka II): lu, ma, je, 15-19 h., me, 16-20 h. 30, ve, 14-18 h., sa, 10-12 h.
 Bibliothèque des jeunes: rue de l'Hôpital, lu au ve, 14-17 h. 30.
 Ludothèque (rue du Fer 4): ma, me, je, 14-17 h. 30, ve, 15 h. 30-20 h., sa, 9-11 h.
 Centre culturel régional: 22 50 22.
 Auberge de jeunesse: 22 20 54.
 Maison des jeunes: me et sa, 14-18 h., ve, 15 h. 30-18 h.
 Piscine couverte: lu à ve, 9-21 h., ma, 11-21 h., sa, 9-19 h., di, 9-18 h.
Bureau renseignements: 22 66 86.
 Services industriels: 22 17 31.
Service du feu: 118.
Police cantonale: 21 53 53.
Police municipale: 22 44 22.
Hôpital et ambulance: 21 11 51.
Pharmacie d'office: jusqu'à 20 h., Riat-Gare, 22 11 53.
 Sœur visitante: 22 20 36.
 Sœurs garde-malades: 22 16 60.
 Centre de puériculture: 22 55 34.
 Baby-sitting: 22 28 41.

Séprais

Galerie Au Virage: expo dessins et gravures de Georgui Letchev, ve-sa-di, 16-20 h.

Porrentruy

Cinéma Casino: 20 h. 30, Sahara.
 Cinéma Colisée: 20 h. 30, Under fire.
Service du feu: 118.
Police cantonale: 66 11 79.
Police municipale: 66 10 18.
Hôpital et ambulance: 65 11 51.
Pharmacie d'office: jusqu'à 20 h., Milliet, 66 27 27.

LA CHAUX-DE-FONDS

la voix
d'une région

Audience du Tribunal correctionnel Une histoire de vengeance

L'échec à un examen peut être la cause de bien des déboires. J.-M. B. en sait quelque chose. Après qu'il ait raté son certificat de mécanicien, son employeur n'a plus voulu de ses services. J.-M. B. en a contracté une telle rancune, qu'il est allé six fois cambrioler son ancien patron.

Il a donc comparu hier devant le Tribunal correctionnel pour répondre de ses vols. Il a été condamné à 15 mois de prison, mais avec une période d'épreuve de quatre ans, puisque sa situation professionnelle stable et sa mise sous tutelle remplissent les conditions subjectives du sursis. R. L., lui aussi prévenu de vol, a visiblement été entraîné par J.-M. B. Le Tribunal en a tenu compte dans son jugement: 4 mois d'emprisonnement avec un sursis de deux ans.

J.-M. B., 20 ans, a effectué son apprentissage de mécanicien sur auto dans un garage de la ville. Arrivé au terme de ses études, il s'est présenté aux examens. Malheureusement sans succès. Son patron a alors décidé de se passer de ses services. Une décision qui n'a visiblement pas plu à J.-M. B., puisqu'il s'est alors acharné à cambrioler le garage en question.

Après avoir décidé R. L. à le suivre, J.-M. B. dans la nuit du 19 au 20 décembre 1984, a fracturé la succursale locloise du fameux garage puis est remonté à La

Chaux-de-Fonds pour forcer les bureaux et l'atelier de la succursale chaux-de-fonnaire. Le lendemain, il a agi de même à la succursale de Neuchâtel.

Arrêté par la police, il a été remis en liberté provisoire le 4 janvier. Ce passage de 10 jours dans une cellule ne lui a pas enlevé sa soif de vengeance puisqu'il est retourné encore trois fois «visiter» le garage de son patron.

Arrêté une nouvelle fois par la police, J.-M. B. a passé préventivement deux mois en prison. Décidé à recommencer à zéro, à sa sortie de cellule il se met lui-

même sous tutelle et retrouve un emploi dans le bâtiment.

Son tuteur est venu témoigner de la bonne volonté de J.-M. B. «Il a pris conscience de la portée de son geste. Il n'est pas prêt à recommencer. Il a d'ailleurs établi un plan de remboursement très sérieux». Une lettre de l'actuel employeur de J.-M. B. est venue corroborer les dires du tuteur. J.-M. B. leur donne à eux deux entière satisfaction.

Dans sa réquisition, le procureur a tenu compte de ses bonnes dispositions. Il a recommandé une peine de 18 mois d'emprisonnement. Mais comme les conditions tant objectives que subjectives du sursis sont remplies, il a proposé au Tribunal, d'assortir la peine d'un long délai d'épreuve de quatre ans.

L'avocat des plaignants a, quant à lui, demandé que le Tribunal donne une sérieuse leçon à J.-M. B. Leçon qui lui enlève toute envie de récidiver.

Pour ce qui est du cas de R. L., il a semblé évident que ce garçon a subi l'influence de J.-M. B. Sans ce copain, R. L. ne serait peut-être jamais tombé dans la délinquance. En plus, son jeune âge, 18 ans, a positivement influencé la réquisition du procureur. Celui-ci a proposé une peine de cinq mois d'emprisonnement avec sursis.

Les avocats des deux prévenus ont déclaré eux-mêmes qu'ils ne pouvaient que soutenir le réquisitoire du procureur, tout en demandant, néanmoins au Tribunal de diminuer quelque peu la longueur des peines d'emprisonnement et des sursis.

Après délibération, le Tribunal a condamné J.-M. B. à 15 mois de prison (moins 64 jours de préventive) avec sursis pendant quatre ans et 2200 fr. de frais. Il a subordonné le sursis à l'obligation de suivre des règles de conduite.

R. L., quant à lui, a écopé d'une peine de quatre mois d'emprisonnement (moins 10 jours de préventive) avec sursis pendant deux ans.

J. H.

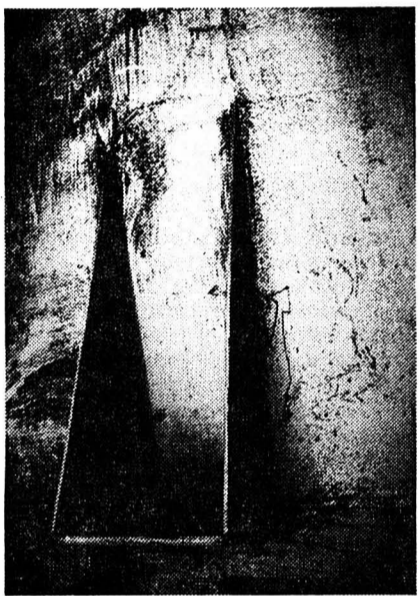
● Le Tribunal était composé comme suit: président, M. Frédy Boand; procureur, M. Thierry Béguin; jurés, MM. Blaser et Voïrol; greffier, Mme Francine Flury.

René Bauermeister à la Galerie du Club 44 Rigueur et provocation = émotion

Au cours du dernier automne, Gaston Benoit, directeur artistique du Club 44, rencontra René Bauermeister. Ensemble ils préparèrent l'exposition qui fut inaugurée samedi au Club 44, en présence de Mme Bauermeister, d'amis, d'artistes.

René Bauermeister est décédé dans la force de l'âge en janvier de cette année. Témoignage le plus vrai que l'on puisse apporter à cet artiste: que son œuvre continue à exister après sa disparition. L'exposition devient commémorative, elle ne constitue pas une rétrospective exhaustive, elle présente une série de photos intitulées «L'état des choses» et deux sculptures, celles qu'avait choisi de présenter l'artiste.

M. Charles Castella commenta l'œuvre avec infiniment de sensibilité, en profane, insiste-t-il, en ami qui a suivi



pendant quarante ans le cheminement de René Bauermeister. Il relève deux qualités essentielles dans cet œuvre, la rigueur, sans doute l'avait-il respirée à La Chaux-de-Fonds cette qualité, ville où se définit sa vocation au contact de Dessouslavy, de Léon Perrin, et la provocation. Pas une espèce d'exhibitionnisme snob au sens premier du terme, mais un appel vers un élément nouveau, un appel à participer à la création. C'est le «regardeur» qui, en quelque sorte, termine l'œuvre, lui donne toute sa signification et d'ailleurs, toute grande création, quelle que soit son époque, provoque, continuellement.

Les photos exposées au Club 44, couleur, grand format, réunissent des compositions construites à partir de tissus, de tôle, de fils, de caoutchouc, d'objets indéfinis, employés tels quels pour leur beauté plastique uniquement, sans référence à l'écologie ou autre enseignement. Disposés sur la surface du «tableau», les formes, les couleurs s'harmonisent, s'attirent irrésistiblement, construisent des assemblages d'une expression extrêmement suggestive, conduisent par l'alchimie de l'art à une vibrante émotion.

Le vernissage fut précédé de la projection d'un film réalisé par Bauermeister et Distel en 1975, autour d'une miniature persane «Le secret de la lumière».

L'exposition sera de courte durée, jusqu'au 25 mai, seulement.

D. de C.

● Galerie du Club 44, ouverte au public jusqu'au 25 mai; tous les jours 18 h. - 20 h. 30, samedi 17 h. - 20 h. 30 et sur rendez-vous, fermé le dimanche.

ÉTAT CIVIL

Naissances

Marielloni Nathalie, fille de Angelo-Luigi et de Silvine Lucienne, née Romang. - Müller Laetitia Marie, fille de Eric Jean et de Jeannine Adrienne, née Sandoz. - Tschanz Aude-Mélanie, fille de Bernhard Walter et de Anne Marcelle Bernande, née Duée. - Salvi Jeremy, fils de Alain Joseph et de Danièle, née Bovy.

Promesses de mariage

Suter Michel et Flück Arianne Lucie.

Décès

Guinand Hermann Albert, né en 1883, veuf de Marie Louise, née Santschi. - Paratte Gilbert Paul, né en 1915, époux de Simone Mariette, née Humbert-Droz.

Programme du Tour de Romandie 37,5 km. dans la ville

«Le vélo, c'est un sport de faïnéant. On est toujours assis! Cette vision que porte Coluche sur la petite reine est, évidemment, bien éloignée de la réalité. Ceux qui en doutent encore peuvent se rendre, cet après-midi, le long des 12,5 km. de la boucle chaux-de-fonnaire que vont parcourir trois fois les coureurs du Tour de Romandie.

Mais si le passage du Tour constitue l'événement de ce jeudi 9 mai, il ne faut pas oublier toute l'animation mise en place par le Vélo-Club des Francs-Coureurs. A 13 h. 30, la Fanfare des cadets et le groupe des majorettes «Les City Stars», défilent sur le Pod. Les premiers cyclistes à rouler sur l'Avenue Léopold-Robert seront les amateurs et seniors du critérium «Grand Prix SBS». Le départ sera donné à 13 h. 45, pour 35 tours de circuit du Pod (Fontaine monumentale - Terminus), soit 35 km.

La caravane publicitaire du Tour de Romandie est annoncée pour 14 h. 50.

En droite ligne de Villeneuve, Jean-Mary Grezet et ses acolytes se présenteront aux environs de 15 h. 15 sur le Pod.

La boucle qu'ils devront parcourir trois fois passe par l'Avenue Léopold-Robert (artère nord), tourne à la rue de l'Avenir (juste avant les vêtements ESCO), suit la rue de la Serre jusqu'à la rue du Balancier, pour grimper jusqu'à la rue des Tourelles. Puis, cette boucle emprunte la rue de la Montagne, avant de suivre le chemin de Pouillerel vers la Grébille, jusqu'à la route des Planchettes.

Retour classique par les rues de Biaufond, Charrière, Versoix, Balance et Neuve. En passant devant la Fontaine monumentale, les coureurs suivront la rue de la Fleur-de-Lys avant de revenir sur l'artère sud du Pod, par les rues Jaquet-Droz, Casino, Daniel-Jeanrichard et Roulage. L'arrivée se donnera aux alentours de 16 h.

30 devant le magasin «Au Printemps». Mais la caravane du Tour de Romandie ne va pas s'en aller comme ça, en catimini. Dès 9 h. 30 vendredi matin, le public pourra assister à la préparation du départ de l'étape, La Chaux-de-Fonds - Moutier, à la place du Marché. Le départ sous conduite se donnera devant votre journal préféré, L'Impartial. Le départ officiel devant avoir lieu à 11 h. 30 au garage Emil Frey rue Fritz-Courvoisier, avec la présence de l'ancien champion du monde de ski, Bernard Russi.

J. H.

Programme

JEUDI 9 MAI 1985

Circuit du Pod (Fontaine monumentale - Terminus).

13 h. 30, défilé Fanfare des cadets + groupe des majorettes «Les City Stars».

13 h. 40, présentation des coureurs amateurs et seniors.

13 h. 45, départ critérium cycliste «Grand Prix SBS».

14 h. 30, arrivée critérium cycliste «Grand Prix SBS».

14 h. 35, défilés des vainqueurs, du groupe des vélos BMX, du Vétérain Vélo-Club suisse et de voitures publicitaires du Garage Emil Frey.

14 h. 50, caravane publicitaire du Tour de Romandie.

Circuit du Pod + Pouillerel

15 h. 15 env. Premier passage du Tour de Romandie étape Villeneuve-La Chaux-de-Fonds + 3 boucles de 12,5 km.

16 h. 30 env. Arrivée devant les magasins «Au Printemps».

VENDREDI 10 MAI 1985

Dès 9 h. 30, place du marché: préparation du départ de l'étape La Chaux-de-Fonds - Moutier.

11 h. 25, départ devant L'Impartial sous conduite.

11 h. 30, départ officiel devant le Garage Emil Frey, rue Fritz-Courvoisier, donné par Bernard Russi, ancien champion du monde de ski.

Journée syndicale des enseignants SSP

L'école idéale, l'école optimale: dur, dur...

Les oreilles du chef du Département de l'instruction publique, M. Cavadini, ont dû sonner quelques fois, hier matin: son nom fut invoqué à plusieurs reprises, hier à la grande salle de l'Ancien Stand de La Chaux-de-Fonds. Et plutôt sur le ton dont on invoque en vain celui du Seigneur, comme on dit...

Les deux syndicats d'enseignants rattachés au SSP (Syndicat des services publics, affilié à l'Union syndicale suisse), à savoir le Syndicat neuchâtelois des enseignants primaires et préprofessionnels (SNEPP) et le Syndicat neuchâtelois des enseignants secondaires, supérieurs et professionnels (SNESSP) y étaient réunis pour leur journée syndicale annuelle.

Il apparaît que les perspectives plutôt sombres que l'évolution démographique cantonale fait peser sur l'emploi dans le secteur scolaire ne détendent pas l'atmosphère entre syndiqués et DIP.

Après avoir suivi un fastidieux cours sur les arcanes du «2e pilier» et discuté des écoles «parallèles» du canton, l'assemblée, nombreuse (quelque 300 personnes) a en effet débattu des problèmes qui préoccupent les syndicats d'enseignants: protection de l'emploi, horaires, effectifs, régime de vacances, année d'orientation. La discussion a porté aussi sur la tactique de négociation à préférer. Il y a eu quelques mouvements d'humeur sur le climat de «culpabilisation» des enseignants qui «par rapport à d'autres cantons sont déjà presque des demi-bénévoles», sur la nécessité de ne pas craindre d'affirmer des revendications légitimes, de ne pas se laisser enfermer dans une image de privilégiés toujours insatisfaits, de faire savoir au chef du DIP, qu'on est autre chose que des petites crottes...

Présidée par P. Jambé, cette longue assemblée avait commencé par un véritable pensum, à faire préférer le plus surnois des problèmes de robinets: un exposé sur les structures, le fonctionnement, les prestations de tout ce qu'on appelle le «2e pilier» de la prévoyance, la caisse de pensions et son nouveau cadre juridique.

Administrateur compétent et propagandiste zélé de son institution, M. C. Germond n'était visiblement pas assez rompu aux ficelles pédagogiques pour captiver son imposante classe de maîtres et maîtresses!

Le secrétaire central du syndicat FOBB, F. Portner, apporta quelques commentaires politiques sur l'attitude adoptée par les milieux syndicaux en général à l'égard de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle, la fameuse LPP: un certain progrès à parfaire par la négociation d'améliorations et le contrôle des institutions.

«LE MALAISE»

La passion fut nettement plus présente, malgré l'heure avancée, en fin d'assemblée, au chapitre des «informations syndicales».

Les comités syndicaux y exprimèrent

leur agacement devant l'absence de réponse ou les fins de non-recevoir auxquelles leurs démarches se heurtent au DIP, et leur «malaise devant l'absence de volonté politique du DIP d'affronter le problème imminent du chômage de nombreux enseignants».

Les syndiqués ont longuement discuté de la meilleure tactique à adopter dès lors: mobiliser les organisations sur une pétition ou se joindre à la négociation globale qui va s'ouvrir entre le SSP dans son ensemble et l'Etat sur la revalorisation de la fonction publique? Finalement, en dépit de quelques éclats de partisans de la manière «spectaculaire» à défaut de forte, une majorité évidente se rallia à la proposition des deux comités de s'intégrer à la négociation générale - quitte à convertir éventuellement des acquisitions salariales en réduction d'horaires, par exemple. Une réduction d'horaires pour les maîtres spéciaux, les débutants et les enseignants en fin de carrière, ainsi qu'une fixation d'effectif maximum par classe figurent au nombre des revendications pendantes.

L'assemblée a encore pris acte, non sans appréciations mitigées, du report d'un an (1987) de l'entrée en vigueur de

l'année d'orientation au degré 6. Elle a appris aussi qu'un recours avait été déposé au TF contre le jugement rendu par le Tribunal administratif neuchâtelois sur la protection de l'emploi d'enseignants surnuméraires. Il n'y a toujours pas de prise de position commune sur l'idée lancée notamment par le SNEPP d'une extension de 12 à 13 semaines du total des vacances pour l'introduction d'une «relâche d'hiver».

L'ÉCOLE IDÉALE: POUR QUI ?

Mais comme dans certaines préparations alimentaires, le meilleur de l'assemblée était au milieu. Le thème central consistait en un échange d'idées, conduit par M. Walsler, sur les écoles «parallèles». Trois de celles qui fonctionnent dans le canton se présentaient: l'«Espace du Loup» de Savagnier, la «Grande Ourse» de La Chaux-de-Fonds et la Coudraie de la Jonchère (école Steiner).

L'assemblée porta un intérêt manifeste aux ambitions pédagogiques de ces écoles animées par des groupes de parents «engagés» et dont la plupart rejoignent les aspirations d'enseignants de l'école publique: épanouissement, responsabilisation des élèves, personnalisation de l'enseignement, collaboration avec les parents, rythmes différenciés, évaluation non pénalisante, etc. Des réticences se manifestèrent surtout sur les implications sociales et politiques, voire syndicales de ce qui peut apparaître comme une forme dangereuse de mouvement de «privatisation» de services publics, comme une forme d'élitisme.

L'échange est pourtant resté serein et empreint d'une volonté évidente de travailler à une école plus proche de l'idéal, avec la lucidité des difficultés à faire vivre déjà l'école optimale.

Il n'y eut pas de conclusion, sauf peut-être celle de la présidente du SNESSP, L. Hunziker:

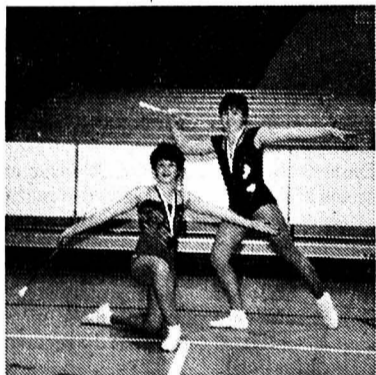
- Vous essayez de faire une bonne école pour ceux qui veulent y participer. Nous essayons de faire une bonne école pour tout le monde...

MHK



bravo à

Alexia Turler...



Alexia Turler (à droite) et la finaliste malheureuse, Mlle Imhof.

... qui va participer du 26 au 30 juin prochain, aux championnats d'Europe de twirling.

Alexia a décroché son billet pour Lokeren (Belgique) en terminant première de la rencontre de qualification. Un beau résultat pour le jeune club Les Florales, puisqu'une autre sociétaire a également participé à cette finale. Elle n'a malheureusement pu décrocher sa qualification. (Imp)

PUBLICITÉ

Le patronage de l'arrivée d'étape du Tour de Romandie à La Chaux-de-Fonds, est assuré par les maisons suivantes:

L'IMPARTIAL



UNIP

AUTO-CENTRE

printemps

Société de Banque Suisse

LE LOCLE

et son district

la voix
d'une région

Objectif Canada 1986 Grande kermesse au Manège du Quartier

Depuis le mois d'octobre de l'an dernier, un comité s'est formé et œuvre avec acharnement pour réunir une somme de 40.000 francs afin de pouvoir envoyer durant les vacances de Pâques 1986 une équipe de juniors et de novices du Hockey-Club du Locle au Canada. Cette action louable a pris le nom "«Objectif Canada 1986». Elle connaîtra un moment particulièrement fort à la fin de la semaine, grâce à la mise sur pied, au manège du Quartier d'une grande kermesse placée sous le patronage de «L'Impartial».

Les membres de ce comité présidé par Bernard Moser ont déjà organisé diverses manifestations grâce auxquelles ils ont commencé la collecte de fonds. Ils ont par exemple pris part au dernier Comptoir loclois, ils ont tenu des stands à diverses occasions en ville du Locle, sur les bords du Doubs gelé, ils ont mis en

vente des stylos, organisé un match au loto...

Le but de toutes ces actions est de réunir la somme budgétée pour que les parents des jeunes Loclois chanceux n'aient pas à contribuer aux frais de ce voyage qui mènera ces joueurs dans la province d'Alberta, au nord du Canada.

Accueillis dans des familles d'expression anglaise, ils y séjourneront une dizaine de jours.

C'est pour permettre de mener à bien cette expérience de rêve que le comité d'Objectif Canada 1986 organise en fin de semaine une grande kermesse au manège du Quartier.

Celle-ci débutera vendredi soir par une nuit du jazz, dès 21 heures, animée par deux excellents orchestres: les Jumping seven et Focus 211. Folle ambiance donc pour une folle nuit placée sous le signe du jazz de styles différents.

La fête se poursuivra samedi, dès le matin, par l'organisation d'un marché de la brocante et d'un marché aux puces. Naturellement, des repas seront servis dans la cantine alors qu'à l'heure de l'apéritif, la Fanfare de La Brévine donnera un concert.

PATRONAGE

L'IMPARTIAL



La manifestation se poursuivra l'après-midi par des jeux, des animations alors que les deux marchés continueront également.

Samedi soir, un grand bal débutera à 21 h. Il sera animé par le fameux orchestre Podium, formé de sept musiciens et de deux chanteuses. Les organisateurs espèrent que les habitants de la région seront nombreux à manifester leur volonté de soutenir leur action en se rendant au manège du Quartier.

Jusqu'ici, toutes leurs manifestations ont rencontré beaucoup de sympathie et un vif succès. Ils envisagent d'ores et déjà d'autres organisations d'importance pour arriver à l'objectif fixé. Ainsi, ils seront présents à la fête des promotions et lors des marchés.

Ils ne cessent de se dévouer sans compter pour offrir un merveilleux voyage aux novices et juniors du HC Le Locle. (jcp)



Les membres du très actif comité d'Objectif Canada 1986. (Photo Impar-Perrin)

Au Conseil général des Brenets Vote unanime pour les comptes de 1984

Sous la présidence de M. Marc Sandoz et avec la participation de 18 de ses membres, le Conseil général des Brenets s'est réuni hier soir à l'Hôtel communal.

A l'ordre du jour figurait notamment l'examen de la gestion des comptes de l'exercice écoulé et c'est à l'unanimité qu'ils ont été acceptés tels qu'ils ont été présentés.

Avec une somme de Fr. 1.692.770,05 aux recettes et un montant de Fr. 1.657.537,80 aux dépenses, ils font apparaître un bénéfice de Fr. 35.232,25, alors que le budget pourtant sagement établi laissait prévoir un déficit de Fr. 43.476,55.

Ce résultat particulièrement favorable est dû à diverses circonstances sur lesquelles nous aurons l'occasion de revenir dans une prochaine édition; précisons qu'il s'agit notamment d'une augmentation sensible du produit de l'impôt des personnes physiques.

Toujours à l'unanimité, un crédit de Fr. 108.087.- a été accordé au Conseil communal pour la réfection partielle du réseau routier. Enfin sans opposition, une motion émanant du groupe radical a été acceptée et transmise pour étude au Conseil communal qui fera rapport lors d'une prochaine séance de l'autorité législative, sur les possibilités d'un développement du tourisme aux Brenets.

Le problème d'une place de jeu pour

enfants a été soulevé sous la forme d'une question posée par le groupe socialiste et après quelques explications du président de commune M. Dehon, la séance a été levée à 21 h. 30. (m)

Conseil général de La Brévine Comptes 1984 au menu

Le Conseil général de La Brévine est convoqué en séance ordinaire le vendredi 10 mai à la petite salle de l'Hôtel-de-Ville. Après l'appel, la lecture du dernier procès-verbal et les nominations statutaires, les membres du législatif procéderont à la nomination de la Commission de l'école enfantine qui, selon un arrêté voté le 28 mars dernier, doit être dissociée de la Commission scolaire proprement dite.

Par ailleurs, ils devront se prononcer sur des transactions immobilières avec M. Jean-Pierre Jeanneret concernant le chemin de Chobert; et sur une éventuelle abrogation des articles 66 à 70 du règlement de police de la commune de La Brévine traitant des taxes sur les spectacles. Enfin, les comptes de l'année 1984 seront présentés pour approbation.

Rappelons que la population est cordialement invitée à cette assemblée. (paf)

Conseil général des Ponts-de-Martel Comptes 1984 et nouvelle présidente

Longue séance, hier soir, pour les conseillers généraux des Ponts-de-Martel qui se sont notamment donné une nouvelle présidente en la personne de Mme Christiane Rochat, socialiste, qui succède au libéral-PPN Roger Guye.

Ils ont aussi accepté les comptes de l'exercice 1984 qui se soldent par un résultat positif de plus de Fr. 58.000.-. Après une déduction d'amortissements supplémentaires et des attributions à diverses réserves, le bénéfice net s'élève à Fr. 13.809,50.

Le législatif a aussi accepté un rapport relatif aux conséquences de la cantonalisation des jardins d'enfants, fixant au 1er janvier prochain l'entrée en vigueur

de la nouvelle organisation au sein de laquelle les enfants de 4 ans seront aussi admis gratuitement, pour autant qu'il y ait de la place.

Les conseillers généraux ont aussi octroyé un crédit de Fr. 5000.- destiné à l'achat de matériel et d'une machine pour le bureau communal. Après avoir élu un nouveau bureau ainsi que les membres de la Commission des comptes et du budget, ils ont encore donné leur feu vert à la Commission d'étude du Centre sportif polyvalent, à propos duquel un référendum a abouti, pour que les membres de ladite commission choisissent les voies les plus appropriées pour faire valoir les arguments militant en faveur de ce projet contesté. (jcp)

FRANCE FRONTIÈRE

Incendie meurtrier à Dasle

Un homme et ses deux fillettes sont morts, hier matin, dans l'incendie de leur maison à Dasle (Doubs), à la suite d'un court-circuit, apprenait-on auprès de la gendarmerie.

M. Robert Jacques, 37 ans, ouvrier à l'usine Acier et Outillages Peugeot de Montbéliard, et ses deux fillettes, Dany, 6 ans, et Annick, 4 ans, ont péri carbonisés. Leur maison est située à l'écart du village.

Selon l'hypothèse la plus probable, l'homme aurait essayé de se suicider au gaz pendant une coupure de courant. Le retour de l'électricité aurait alors provoqué une étincelle et l'explosion au contact du gaz accumulé dans la pièce.

M. Jacques avait reçu, selon les gendarmes, une lettre de rupture de son épouse, hospitalisée dans un centre psychiatrique de Altkirch (Haut-Rhin).

(ats)

Nouveaux prêts pour la région Centre-Jura

Le Secrétariat régional de l'Association Centre-Jura, au Locle, communique que le Département fédéral de l'économie publique, se fondant sur la Loi fédérale sur l'aide en matière d'investissements dans les régions de montagne (LIM), vient d'accorder à la commune des Brenets des prêts LIM sans intérêt et sur une durée de remboursement de 11 ans pour deux projets d'infrastructure: un prêt LIM de Fr. 40.500.- pour la réfection partielle du réseau routier et un prêt LIM de Fr. 20.000.- pour l'installation d'un filtre à charbon à la station de pompage des Goudebas.

Par ailleurs, dans le cadre de la LUGA, une foire-exposition semblable au Comptoir de Lausanne, organisée à Lucerne, la secrétaire régionale, Mlle Sandra Schmid a présenté tous les jours, du 27 avril au 5 mai, le montage audio-visuel en version allemande réalisé sur la région Centre-Jura. Les différentes projections ont été suivies par un grand nombre de spectateurs et elles ont rencontré un vif succès. (comm-jcp)

Film et présentation de plantes aux Taillères

La vallée de La Brévine, de par son climat et son altitude, est une région très particulière où poussent de nombreuses espèces de plantes. Pour faire plus ample connaissance avec cette végétation fort diversifiée, la population est conviée à une soirée film et conférence, vendredi 10 mai, à 20 h. 15, au relais des Taillères.

Un ancien professeur de Neuchâtel, Ferdinand Paris, montrera au travers d'une projection et d'une présentation de plantes cueillies le jour même dans la contrée, ce que peuvent apporter ces végétaux aux humains et au bétail.

De plus, il analysera le côté parfois bénéfique, parfois néfaste, qui caractérise certaines espèces. (paf)

Kermesse du groupe scout Saint-Paul

Samedi 11 mai prochain, le groupe scout St-Paul du Locle organisera une grande kermesse sur la place Bournot.

C'est ainsi que des manèges, jeux, attractions, buvette seront proposés aux visiteurs alors que les groupements de jeunesse locaux tiendront des stands d'information.

La soirée se poursuivra à la salle de paroisse de la rue des Envers par un souper spaghetti agrémenté d'un



mini-spectacle. Puis, dès 21 h. jusqu'à 3 h. du matin, le bal sera conduit par l'orchestre «The Rebels» formé de quatre musiciens. (Imp)

Marché aux puces

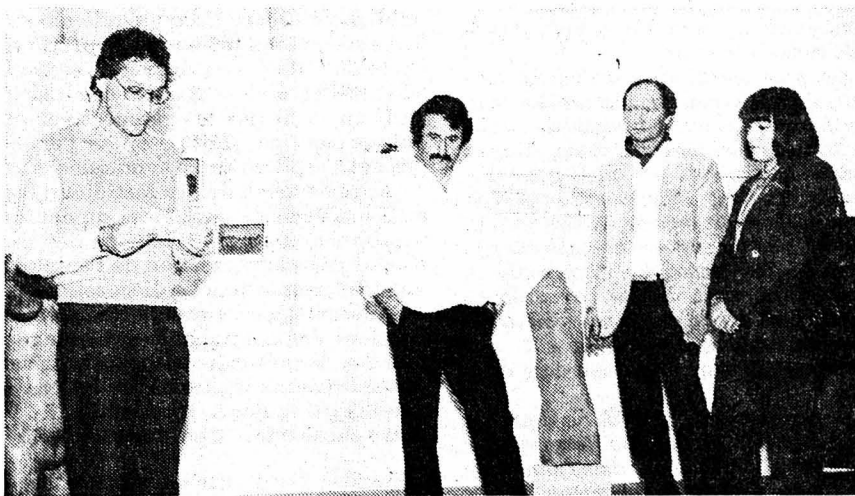
Samedi 11 mai, de 8 h. à 13 h., les classes Terminales et Développement supérieures de l'Ecole primaire du Locle organisent leur habituel marché aux puces dans la cour du collège Daniel-Jean-Richard. Une foule d'objets de ménage, de vêtements, de chaussures, de livres, disques seront offerts à la population. Ceux-ci, y compris du petit mobilier, ont été récoltés ces derniers temps par les élèves et leurs enseignants.

Ce marché aux puces est une belle occasion de réaliser de bonnes affaires à des conditions très intéressantes. En outre, dans le cadre de ce marché aux puces, sous l'égide de la ludothèque qui tiendra un stand de pâtisseries, thé et café, les enfants ont la possibilité d'échanger, de troquer, de vendre ou d'acheter leurs jouets. Ce sont aux enfants d'amener leurs jouets et de procéder à ces échanges. Il ne s'agit pas de la ludothèque qui vend les siens. (jcp)

Exposition au Cellier de Marianne Heureuse réunion de peintures, sculptures et bijoux

Les belles et amples voûtes du Cellier de Marianne abritent jusqu'au 18 mai prochain les œuvres de trois artistes de la région: Eric Matthey, peintures, Nina Alvarez, bijoux, et Charles-Martin Hirschy, sculptures. Ces deux derniers ne sont pas des inconnus du lieu, puisqu'ils avaient déjà exposé en décembre 1983. Ces deux artistes des bords du Doubs et de La Chaux-de-Fonds encadrent Eric Matthey, du Locle, dont c'est la première exposition.

Heureuse rencontre de trois créateurs dont les démarches artistiques sont fondamentalement différentes, mais qui se retrouvent sous le signe de l'unité.



Lors du vernissage, les artistes, Nina Alvarez, Charles-Martin Hirschy et Eric Matthey (de droite à gauche), présentés par Daniel Bichsel. (Photo Impar - Perrin)

Unité parce que, ordinairement connu comme un remarquable magicien du verre, Charles-Martin Hirschy est venu cette fois avec de généreuses sculptures taillées dans le bois ou la pierre de la région. Des matériaux de chez nous. Quant à Eric Matthey, il croque les paysages qui nous environnent et affirme d'emblée d'excellentes dispositions pour la peinture, mettont son talent au service du Jura neuchâtelois. Quant à l'épouse du sculpteur, Nina Alvarez, elle travaille avec le même bonheur des matières plus nobles, telles que l'or, l'argent ou le bronze pour créer des bijoux baroques agrémentés de pierres précieuses ou semi-précieuses.

ERIC MATTHEY, PEINTRE DU JURA

Il y a cinq ans qu'Eric Matthey a commencé à planter son chevalet dans notre région. Il affectionne tout particulièrement les paysages hivernaux de la Vallée de La Brévine. Avec finesse, notamment grâce à ses dessins à l'encre de Chine, il les restitue avec précision et un perma-

nent souci du détail. Il veut dire la réalité de ce coin de pays, faire revivre son authenticité, faire sentir son caractère.

Amoureux de sa région, ce peintre du Jura prend le pinceau pour des œuvres réalisées à l'huile pour mieux faire sentir l'atmosphère de ces hautes vallées baignées d'une lumière bien particulière. De ses vacances en Italie, il a aussi ramené des vues de villages, de rues typiques qu'il restitue avec le même réalisme. «Poète de nos vallées, je vois en Eric Matthey le peintre de la réalité», a notamment dit dans sa présentation Daniel Bichsel.

SCULPTURES ET BIJOUX

Pas de sculptures de verre allié de manière folle comme lors de son dernier passage au Cellier de Marianne pour Charles-Martin Hirschy, mais des sculptures faites de matériaux issus de la terre jurassienne: la pierre et le bois.

Mais quelle que soit la matière qu'il travaille, ses œuvres dégagent toujours la même chaleur. Les pièces exposées,

dont le corps constitue la source inspiratrice, sont généreuses, un brin érotique. Lignes douces, formes amples, elles s'élancent avec expression comme un cri d'amour.

Avec sensibilité, l'artiste leur donne vie en adoptant des lignes simples, arrondis emplis de chaleur.

Dans trois vitrines, Nina Alvarez expose ses bijoux travaillés dans des matières nobles. Les formes s'éclatent au gré de l'inspiration de la créatrice. Avec fantaisie et une certaine agressivité dans les découpes, elle lie admirablement le métal et la pierre pour créer ses pièces baroques et toutes marquées du sceau de l'originalité. (jcp)

● L'exposition est ouverte du mercredi au vendredi de 16 à 21 heures; de 10 à 12 et de 16 à 20 heures les samedis et dimanches.

ÉTAT CIVIL

Naissances

Amev Laura Marie, fille de Eric François et de Montserrat, née Reig. - Hirschy Anne-laure, fille de Charles-Albert et de Mady Yvette, née Dumont. - Garcia Mariana, fille de Manuel et de Ana, née Tirado. - Calabrese Marylina, fille de Giuseppe et de Angelina, née Marguccio.

Mariages

Bovino Cosimo Damiano et Mazzurco Pietra. - Jost Erich Peter et Salzmann Heidi.

Décès

Grandjean-Perrenoud-Comtesse, née Bargetzi, Jeanne, née en 1906, veuve de Grandjean-Perrenoud-Comtesse Paul Adrien. - Bourdilloud Georges Joseph, né en 1910, époux de Flore Elsa, née Othenin-Girard. - Tschanz Christian, né en 1963, céd.

PUBLICITÉ

GIGANTESQUE VENTE DE CHAUSSURES ET DE TEXTILES

Le Locle - Salle de la FTMH
Aujourd'hui 9 et demain 10 mai

12594

LE LOCLE

Le Cerneux-Péquignot
Salle communale

Vendredi 10 mai 1985
à 20 h 15

MATCH AU LOTO

organisé par la Section des Samaritains

36 tours pour Fr. 15.-
1 tour gratuit 91-32207

Pour tous vos imprimés
adressez-vous au bureau de L'Impartial

Restaurant Frascati

«Chez Beppe», Le Locle
rue des Envers 38, ☎ 039/31 31 41

Mousse d'Asperges sur coulis d'écrevisses
.....
Cœur de Charolais Sauce Béarnaise
Pommes croquettes
Terrine de légumes
.....
Soufflé glacé Arlequin
Sauce Vanille

Fr. 31.-

Veuillez réserver votre table, s.v.pl.
Bonne Fête aux Mamans



Société de tir
**CARABINIERS DU STAND
LE LOCLE**

TIRS MILITAIRES

PREMIÈRE SÉANCE

le matin
samedi 11 mai 1985
de 8 heures à 11 h. 30

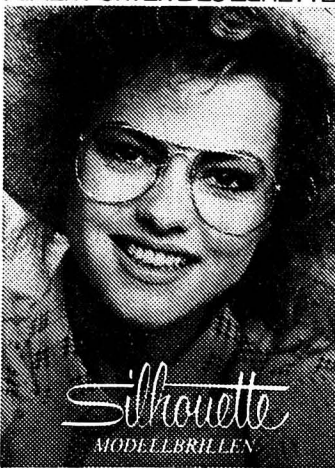
Nous vous invitons à participer
à la première séance.

Livrets de tir et de service
indispensables.

Ouverture des bureaux:
une demi-heure avant les tirs.

Le Comité
91-32180

AIMER PORTER DES LUNETTES



Silhouette
MODELLBRILLEN

Toujours à l'avant-garde
de la Mode et de la Création

Silhouette
LUNETTES HAUTE COUTURE

OBERLI OPTICIEN
JL GONZALES succ.
15 AV. LEOPOLD ROBERT
2300 LA CHAUX-DE-FONDS
039-23 47 41



Nouveau: Peugeot 305 GTX: 2 litres de cylindrée et 105 ch piaffants.

Elle piaffe d'impatience la nouvelle 305: moteur de 2 litres, 105 ch, boîte sport à 5 vitesses. Son équipement? Exemplaire: velours moelleux, lève-vitres électriques, verrouillage central à distance, volant sport, pneus extra-larges, roues en alliage léger, etc. Et 6 ans de garantie anticorrosion Peugeot!

A partir de **Fr. 17 995.-**

PEUGEOT 305 GTX
Garage R. Robert
Les Ponts-de-Martel, ☎ 039/37 16 22

PEUGEOT TALBOT
VOILÀ DES AUTOMOBILES



Monlogis SA

À LOUER AUX BRENETS I

Grand-Cernil
**appartements
4 pièces**

Situation tranquille.

GÉRANCE ET TRANSACTIONS
IMMOBILIÈRES
Girardet 57 - Le Locle

☎ 039/31 62 40 91-622



Monlogis SA

À LOUER AU LOCLE I

Raya 12
**APPARTEMENTS
2 et 3 PIÈCES**

tout confort.

GÉRANCE ET TRANSACTIONS
IMMOBILIÈRES
Girardet 57 - Le Locle

☎ 039/31 62 40 91-622

En toute saison,
L'IMPARTIAL,
votre source
d'informations.

COMPTAIDE

Associations diverses, artisans, commerçants:
Confiez-nous
- vos travaux de bureau
- votre déclaration fiscale
- votre traitement de texte, etc...
☎ 032/93 59 14 - 066/72 28 66

A vendre aux
Ponts-de-Martel

magnifique appartement
4 pièces

balcon, tout confort, jardin, dépendances.
Très belle situation. Prix avantageux.
☎ 039/37 14 07 91-62117

Mesdames,

- préparez votre peau pour l'été
- chassez les impuretés de l'hiver grâce au Peeling végétal

Renseignements sans engagement

Institut de Beauté



Danielle Jacot
Temple 7, Le Locle, ☎ 039/31 30 62
(Coiffure Aubert) 91-285

Cattin échelles

Le Locle
☎ 039/31 10 40

Garantie
12 ans sur nos

Démonstration
sans engagement



Restaurant
chez SANDRO

M. et Mme S. Bertozzini

Rue de la Gare 4,
2400 Le Locle,
☎ 039/31 40 87

Appât fourmis
attire et détruit les fourmis



D7
Votre droguiste-conseil

droguerie parfumerie
du marais
P. Jeanneret
5, rue du Marais
Le Locle - ☎ 039/31 59 57

Eclaireurs Suisses



Samedi 11 mai

GRANDE KERMESSE

des **Scouts**
St-Paul Le Locle
Attractions - Manèges - Jeux - Boissons
Place Bournot

Stands d'information par les Groupements de jeunesse locaux

Dès 19 heures **Salle de Paroisse (Envers 34)**
Souper spaghetti/mini spectacle

Dès 21 heures **Grand Bal avec The Rebels**

Favorisez nos annonceurs

Boucherie-Charcuterie
Gaston MATTHEY

Jeanneret 17
Le Locle
☎ 039/31 43 23

Toujours à votre service avec des viandes de première qualité

Pharmacie
G. Mariotti

Le Locle
Place du Marché
☎ 039/31 35 85

Les produits de qualité
chez **Fritz Gerber**
Laiterie Centrale



Temple 8, Le Locle,
☎ 039/31 26 44-45

L'ADRESSE pour toutes vos spécialités de produits laitiers et fromages



Confection

Daniel-JeanRichard 15
Le Locle

Voyez nos vitrines

Parc derrière l'immeuble

Location
d'échafaudages
P.-A. Galli

2400 Le Locle, Jaluse 5
☎ 039/31 83 26
ou 039/31 83 19

Revêtements de façades
(divers procédés) - Crépis rustique
Papiers peints - Plafonds suspendus

Garage Cuenot

Rue du Marais 3
Le Locle
☎ 039/31 12 30



- mécaniciens diplômés
- Maîtrise fédérale

Boulangerie-Pâtisserie
B. SCHERRER

M.-A. Calame 15 - Le Locle
☎ 039/31 12 81

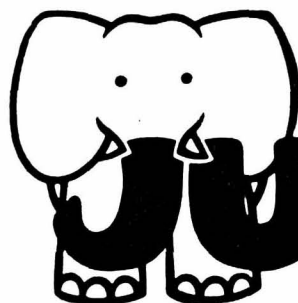
Demandez nos spécialités
Pains aux fruits

Le fort du bon café:
Bar "Le Stop"

Le Locle

Familles
Huguenin et Vido



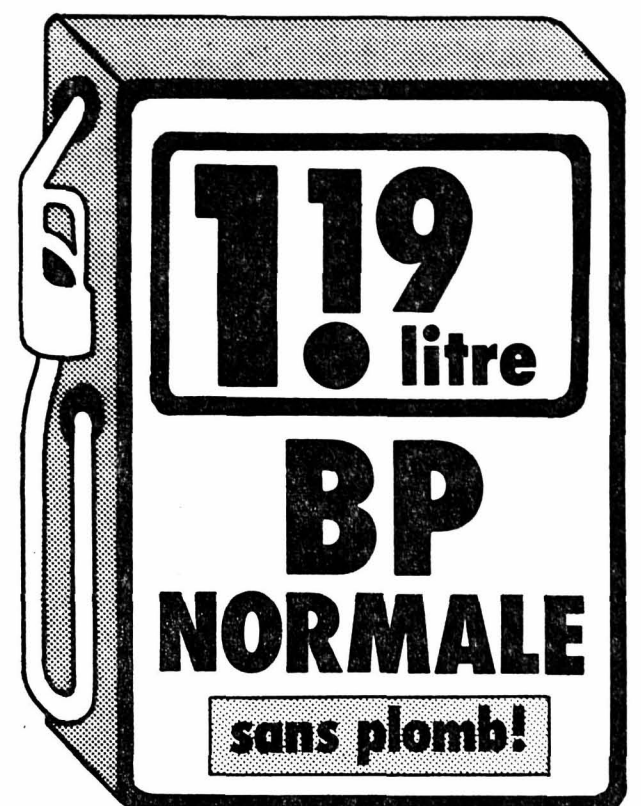


Hypermarché JUMBO

La Chaux-de-Fonds

Les employés de JUMBO sont libres de faire leurs achats et le plein d'essence où ils le désirent. Et s'ils choisissent généralement d'acheter à JUMBO, ils savent probablement pourquoi!

02-2200



Association de Développement Le Locle/ADL

Convocation à l'assemblée générale

Madame, Mademoiselle, Monsieur, Nous avons l'honneur de vous inviter à assister à l'assemblée de l'ADL, qui aura lieu **lundi 13 mai 1985, à 20 heures, au Restaurant de la Croisette.**

L'ordre du jour est le suivant:

1. Procès-verbal et liste de présences.
2. Rapport du Président.
3. Présentation des comptes de profits et pertes et du bilan.
4. Rapport des contrôleurs.
5. Discussion et adoption éventuelle des comptes et des rapports.
6. Nomination des membres du comité.
7. Fixation des cotisations.
8. Divers.

Toute personne intéressée au développement du Locle, est invitée à l'assemblée générale; elle peut si elle le désire, devenir membre individuel de l'ADL.

91-32255



ESSO Self Service
Faire le plein sans argent liquide tout en faisant des économies.

Avec la **carte de client ESSO en prépaiement**, vous pouvez économiser **2 centimes** de plus par litre. Et faire le plein quand vous le désirez, jour et nuit.

Commandez aujourd'hui votre carte de client ESSO à notre station-service ESSO. Nous nous ferons un plaisir de vous conseiller.



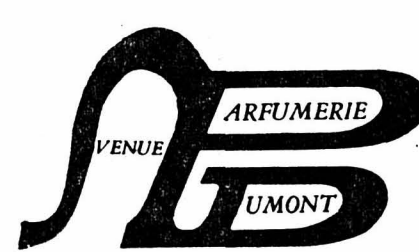
La qualité de la grande marque.

ENTILLES SA
Garage et Carrosserie
2400 Le Locle

N'oubliez pas votre maman Grands parfums à petits prix

Arpège de Lanvin	Fr 64.-	Fr 38.-
Givenchy III		Fr 16.-
L'Intérit Givenchy		Fr 19.50
Amazone d'Hermes		Fr 17.50
Miss Dior Esprit de Parfum		Fr 19.75
Blazer Bath Kit bain + après bain		Fr 21.50
Armani		Fr 21.50
Coffret Madame Rochas, 4 produits		Fr 29.50

Courrège in Blue cadre photo offert
Foulards, parapluies, porcelaine



Double chèques fidélité
INSTITUT DE BEAUTÉ BOUTIQUE
avenue Léopold-Robert 53
La Chaux-de-Fonds

PARFUMERIE DUMONT DE L'AVENUE

une seule adresse - un seul téléphone 039/237 337 - le même personnel spécialisé



L'affermage du

BUFFET DE LA GARE DU LOCLE

est mis en soumission.

Etablissement de 135 places + salle pour sociétés de 60 places, salle de conférence de 15 places et carnotzet. Logements à disposition pour le tenancier et son personnel.

Entrée en fonction:

date à convenir.

Cherchons restaurateur (couple) expérimenté et doué d'initiative.

Renseignements et conditions auprès de la **Division de l'exploitation CFF**, case postale 1044, 1001 Lausanne (☎ 021/42 22 54).

Direction du 1er arrondissement des CFF
54-132610

Café-Restaurant du 1er-Mars
2053 Cernier - ☎ 038/53 21 77

Menu Fête des mères

Terrine maison ou
Consommé à l'œuf

Filets mignons aux morilles ou
Entrecôte aux bolets
Epinards en branches, carottes au beurre,
pommes frites

Tarte aux fraises
Fr. 30.-

Prière de réserver

87-388

Thyon 2000 Cours intensif d'allemand du 7 juillet au 2 août 1985

pour adolescents dès 15 ans

Degrés: débutants - moyens - avancés - 25 leçons hebdomadaires

Professeurs: tous les professeurs sont diplômés avec expérience

Afin que les jeunes profitent pleinement de leur séjour, nous avons également prévu:

- tennis (cours pour débutants)
- piscine couverte
- initiation à l'astronomie
- films vidéo
- excursions (week-ends) en car et marche

Logement et pension: logement dans des studios à 2 lits (si possible avec élève du cours de français) - Pension complète

Prix: Fr. 1600.-, tout compris

Renseignements et inscriptions: Agence IMALP, Pré-Fleuri 8 b - 1950 Sion
☎ 027/22 33 55

36-223

En toute saison, **L'IMPARTIAL** votre source d'informations

Echanges de jeunes de 14 à 18 ans avec l'Allemagne du Nord

De nombreux élèves recommandés par des gymnases d'Allemagne du Nord seraient très heureux de faire un échange cet été avec des élèves de Suisse romande.

Pour tout renseignement:

Centre de séjours à l'étranger

rue de l'Encyclopédie 5, 1201 Genève,
☎ 022/45 01 55 ou 022/56 22 80

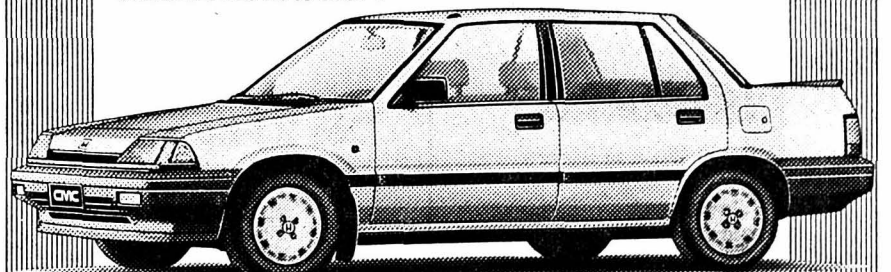
18-05182

L'annonce, reflet vivant du marché

Nouveau: Honda Civic Sedan EX.

La vraie grandeur.

Honda Civic Sedan EX. 1.5 l, 85 ch DIN, 12 soupapes, 5 vitesses ou Hondamatic, direction assistée, jantes en alu, HiFi. Dès Fr. 16 990.-. Sedan GL: Dès Fr. 15 690.-.



PAUL MONNARD

Rue Fritz-Courvoisier 58
2300 La Chaux-de-Fonds
☎ 039/28 46 46

Vente, reprise, échange, crédit, leasing

HONDA
AUTOMOBILES





Boulangerie-Pâtisserie
J. Maurice Tièche
Crêt-Vaillant 2
2400 LE LOCLE
☎ 039-31 19 83

Eric ROBERT TV

Radio - Hi-Fi
Disques
Vidéo

Le Locle

Boucherie-Charcuterie
F. Berger

Service à domicile

☎ 039/31 16 75
Le Locle

Spécialités: Saucisse sèche à l'ail

La nouvelle et fascinante Kadett GSI



Garage du Rallye
A. Dumont - Distributeur OPEL, Le Locle
Service de ventes:
P. Demierre, P.-A. Dumont
☎ 039/31 33 33

le BonDouze



DICARD

Importateur
Le Col-des-Roches, ☎ 039/31 35 12

Jean Rea transports

eaux minérales
bières Cardinal

Envers 65, 2400 Le Locle
☎ 039/31 66 87

**Manège du Quartier
La Chaux-du-Milieu**
Vendredi 10 mai, de 21 h à 3 h

GRANDE NUIT DU JAZZ

avec l'orchestre
Jumping Seven Jazz Band
8 musiciens Jazz New Orleans, formation classique

et l'orchestre **Focus 211** Entrée Fr. 10.-
* * * * *
Samedi 11 mai, de 9 h à 19 h

**MARCHÉ DE LA BROCANTE-ARTISANAT
MARCHÉ AUX PUCES**

De 11 à 12 heures
**Concert apéritif avec la
Fanfare de La Brévine**

Dès 12 heures **Dîner en famille**
De 21 h à 3 h

Grand Bal conduit par l'orchestre PODIUM
7 musiciens, 2 chanteuses



Animation
Jeux
Tombola
Permission
tardive
Entrée Fr. 7.-

Organisation: **CANADA 86 JUNIORS - NOVICES**
Favorisez nos annonceurs !

DANIEL HADORN



Ferblanterie-Ventilation

Rue de La Ronde 6
La Chaux-de-Fonds
☎ 039/28 65 18

Privé 039/31 88 50

C.-A. Girard

Entreprise de peinture
Avenir 23, Le Locle

Plafonds suspendus
Crépis rustiques
Crépis synthétiques
Galandages Alba, etc.



Tél. 31 86 75.

FAITES UN SAUT...

Salle pour sociétés,
banquets,
mariages,
etc.



Nicole et
François Berner

☎ 039/31 35 30
Marais 10
2400 Le Locle

à LA CROISSETTE

Boucherie

E. Perregaux


Progès 47, Le Locle,
☎ 039/31 72 72

Livraison à domicile

Spécialités:
sautisson neuchâtelois
grillade de porc de campagne

J.-P. Jeanneret

Pneus



Equilibrage
électronique

☎ 039/31 13 69
2413 Le Prévoux



Hôtel-Restaurant
Chez Bebel
Le Col-des-Roches
☎ 039/31 23 21

Marché



Suter Viandes

Bournot 31 - Le Locle

Prix pour gros consommateurs

Café Lux

Jeux de quilles

Famille Frutsky

Le Locle - ☎ 039/31 26 26


Garage
J.-M. Schindelholz



Le Crêt-du-Loche 14

Ventes
et réparations
toutes marques

Transports multibennes



R. TANNER

Rue de l'Hôtel-de-Ville 122,
☎ 039/28 78 28,
2300 La Chaux-de-Fonds

B. Miatto

Epicerie
Alimentation générale
Fruits et légumes frais

Jeanneret 17 - Le Locle
☎ 039/31 26 63

Tourelles 1 - Le Locle
☎ 039/31 16 08

Livraison à domicile

CAGIVA APILIA



**COLLEGE 54
Cli Pétermann**

LA CHAUX-DE-FONDS

VELOS MOTOS
☎ 039/28 33 60

VENTES - RÉPARATIONS


Sportifs !

Pour être en forme,
rien de tel que nos
pains spéciaux
riches en fibres alimentaires

Marending

Votre spécialiste
en boulangerie

laiterie agricole



Claude Perrottet
rue Bournot
☎ (039) 31 19 85

Boucherie-Charcuterie

Gaston MATTHEY

Jeanneret 17
Le Locle
☎ 039/31 43 23

Toujours à votre service avec des
viandes de première qualité !



Gabriel Greub

Parc 53
☎ 039/23 40 30
La Chaux-de-Fonds

Chauffages centraux

Ventilation - brûleurs à mazout
Air comprimé - Etudes techniques
Devis sans engagement

CANTON DE NEUCHÂTEL

la voix d'une région

Le Conseil fédéral a tranché

Une concession de radio «cantonale» à RTN-2001

Oui à une concession «cantonale» pour «RTN-2001». Non à «Radio-Neuchâtel SA». Non à «Radio-City». Telle est finalement la décision prise hier par le Conseil fédéral. Avec une nuance: la «FAN» pourrait, si elle accepte, prendre une participation égale à celle de «L'Impartial» dans la future radio locale neuchâteloise.

Pourquoi Berne a-t-elle accordé une concession cantonale? D'abord, un précédent existe, dans le canton de Thurgovie. Pour des raisons sem-

blables à celles de Neuchâtel, le Conseil fédéral a dérogé à la règle des 20 kilomètres de rayon d'émission pour les radios locales. Mais surtout, dans le cas des Neuchâtelois, Berne a estimé qu'une radio regroupant plusieurs projets présentant un certain pluralisme et tendant à un décloisonnement entre le Littoral et la partie jurassienne du canton «pourrait apporter une expérience utile pendant la phase d'essai». La situation économique, le potentiel d'auditeurs, les habitudes de la population par rapport aux médias et la mentalité ont été pris en compte.

«Ce qui est unique», commente M. Riehl «c'est le contenu de la demande de concession auquel devront se conformer les requérants. Ce sera une expérience très intéressante de passer par-dessus l'antagonisme du Haut et du Bas. Cela fait partie aussi de l'essai de radio locale: voir si une radio locale peut changer quelque chose. Et ce serait une belle victoire pour la nouvelle radio que d'y arriver», explique ce fonctionnaire, Romand de Berne, qui cultive le théâtre amateur à Neuchâtel.

PROBLÈMES TECHNIQUES

Hormis les problèmes de structures et de participation - la participation financière de la «Feuille d'Avis de Neuchâtel» se traduirait par une représentation proportionnelle à son

apport dans les organes de la station - il y a des problèmes techniques. D'émetteurs, par exemple. Car pour arroser tout le canton, y compris le Val-de-Travers donc, des problèmes peuvent surgir. «RTN - 2001» devra aborder les PTT. Compte tenu de la topographie du canton, il est vraisemblable que trois fréquences seront nécessaires, ainsi que trois émetteurs. Pas question de planter un émetteur au sommet de La Vue-des-Alpes. Il arroserait tout le Plateau, de Soleure à Fribourg en passant par Berne! Et même cantonale, puisque la concession renferme une carte du canton jusque dans ses limites... lacustres, une radio sous essai jusqu'à fin 1988 doit rester locale!

Pierre THOMAS

Tribunal de police de Boudry

Seconde victime condamnée

Une vieille dame est tuée par une automobiliste. Qui ne l'a pas vue. Personne d'ailleurs, n'a vu la dame, qui traversait en dehors des clous, sur une route mouillée, de nuit. Mais la conductrice, elle, aurait dû la voir, estime le Tribunal de police de Boudry, qui l'a condamnée à 200 francs d'amende. Outre la vieille dame décédée, cet «homicide par négligence» a une seconde victime: la jeune conductrice, qui ne peut se remettre psychiquement de cet accident.

Entre Neuchâtel et Peseux, le 9 janvier 1985, à 17 h. 30, une vieille dame a été heurtée par une voiture. Elle en est morte. Elle traversait, on ne sait pas dans quel sens, une route très fréquentée, en dehors des clous, alors que la visibilité était très mauvaise: les phares des voitures et l'éclairage public se réfléchiraient sur la chaussée mouillée.

La jeune conductrice, Mme S., n'a pas vu la vieille dame. Mais elle a dû être

vue de celle-ci, qui a commis une faute en s'engageant sur la chaussée. La conductrice roulait à une vitesse adaptée aux conditions (45 à 50 km/h). La dame âgée devait traverser doucement à cause de son arthrose.

Le Tribunal de police de Boudry, présidé par M. François Buschini, a condamné la conductrice à 200 francs d'amende et 675 francs de frais de la cause. Il a estimé qu'elle n'avait pas accordé toute l'attention nécessaire à la circulation, puisqu'elle n'a pas vu la dame. Il y a donc eu perte de maîtrise du véhicule. L'amende sera radiée du casier judiciaire après un délai d'épreuve de deux ans.

Lors de la première audience, le 24 avril (voir «L'Impartial» du 25 avril), la jeune conductrice est apparue effondrée. Sous calmants depuis l'accident, elle ne conduit plus. Son avocat avait plaidé l'acquiescement, au moins au bénéfice du doute.

A. O.

Le projet sur le papier

«RTN - 2001», issu de la fusion de RTN, déjà bénéficiaire d'une concession, et d'Antenne 2001, qui avait, à l'époque, déposé une demande, devra «être un puissant vecteur d'idées visant à renforcer notamment la confiance des agents économiques du canton, à établir un lien Nord - Sud pour faire équilibre à la stratification Est - Ouest des médias».

La nouvelle radio devrait émettre durant 18 heures chaque jour. Une douzaine de collaboratrices et collaborateurs assureraient cette mission.

Le budget d'investissement est estimé à 410.000 francs et les coûts d'exploitation probables de 938.000 francs par an. La publicité, la mise à disposition de matériel à des tiers et la vente de productions à des tiers seraient les principales sources de financement.

La société se constituera en société anonyme au capital de 400.000 francs, avec des apports de RTN (20%), Radio-City (10%), les médias du canton (22% au maximum) et pour le reste, le commerce, les industries et le public. (P.Ts.)

La réaction de RTN Coopérative

«Un premier tunnel à La Vue-des-Alpes...»

A la suite de la décision du Conseil fédéral, RTN Coopérative, sous le titre «Un premier tunnel à La Vue-des-Alpes: la radio cantonale», a diffusé le communiqué suivant:

Radio Neuchâtel sera radio neuchâteloise, telle a été la décision du Conseil fédéral regroupant ainsi les forces jointes des émissions du Bas (RTN) et du Haut du canton (Antenne 2001) au sein de «RTN - 2001».

Une radio pour l'ensemble du canton, voilà qui assurera une troisième voie en matière d'information, une animation riche de l'ensemble des six districts et un champ publicitaire élargi. RTN salue donc Antenne 2001 et se réjouit de cette ouverture choisie par ses coopérateurs le 23 octobre 1984 à une majorité évidente. Bonjour La Chaux-de-Fonds, bonjour Le Locle, bonjour le Val-de-Travers! Il appartient maintenant à la SA de se fonder et de concrétiser ses programmes et

de développer les plans d'implantation de ses antennes et de ses trois studios: l'un dans le Haut, l'autre dans le Bas et un troisième itinérant.

Dans l'intervalle, RTN assurera les émissions dans le cadre du développement retenu par «RTN - 2001» et le studio de Neuchâtel sera centre de formation pour le personnel engagé. RTN Coopérative de son côté sera appelée à siéger au sein de tous les organes de responsabilité de la SA et devra par conséquent adapter ses structures à l'ensemble du territoire cantonal. Une assemblée générale sera appelée à se prononcer avant l'été sur cette extension devenue nécessaire.

L'objectif de RTN, soit l'implantation d'une radio locale, va être atteint désormais par des moyens démultipliés. L'idée d'une radio dans le Pays de Neuchâtel n'est plus une utopie. Elle est à portée de main avec l'appui de tous les Neuchâtelois. (comm)

Le Chœur mixte de La Coudre-Monruz fête ses 40 ans

Un requiem vers un autre bonheur

Cette année, le Chœur mixte de La Coudre-Monruz (une cinquantaine de choristes) fête ses 40 ans. Il a choisi pour l'occasion de donner en concert un requiem que Domenico Cimarosa composa pour rendre hommage à la femme de l'ambassadeur du royaume de Naples et de Sicile. Dans cette œuvre, la mort est présentée comme la porte vers l'autre vie, vers un autre bonheur. L'ensemble instrumental neuchâtelois et quatre solistes accompagneront le chœur, samedi prochain à 20 heures au temple de La Coudre-Monruz, et dimanche à 17 heures au temple d'Yverdon.

Le pasteur Eugène Terrisse fonda le Chœur mixte «paroissial» de La Coudre-Monruz le 6 novembre 1945. La paroisse ne disposait pas encore de lieu de culte. En 1950, le chœur se donne un comité, à la tête duquel on trouvera dès 1962 l'actuel directeur, M. Maurice Sunier. Les modestes concerts de l'Avent prennent de l'importance, pour devenir l'activité principale du chœur: le concert annuel donné généralement au printemps. Le directeur essaie de faire découvrir aux choristes et aux auditeurs des œuvres méconnues ou peu chantées. Le «Requiem» de Brucker, de Michael Haydn et de Gilles, la «Theresienmesse» de Haydn et l'an dernier le «Miserere» de Hoffmann ont particulièrement marqué.

Depuis une dizaine d'années, le Chœur mixte est devenu un pôle d'attraction pour les amateurs de chant choral de la région et son effectif est de cinquante choristes, la moitié venant d'autres paroisses que celle de La Coudre-Monruz.

Pour fêter son 40e anniversaire, le chœur présentera samedi à 20 h. au temple de La Coudre-Monruz et dimanche à 17 heures à celui d'Yverdon, le «Requiem pro defunctis» de D. Cimarosa, ainsi que des œuvres de Riechel, Bruckner et Shutz. Il sera accompagné par l'Ensemble instrumental neuchâtelois, Maryclaude Huguenin à l'orgue et quatre solistes de renom: Pierrette Péquegnat, soprano, Edith Tschupp, alto, Vincent Girod, ténor et Stefan Imboden, basse, sous la direction de Maurice Sunier.

Le requiem, en sol mineur, a été composé en 1787. Domenico Cimarosa, napolitain acclamé dans toute l'Europe, a été appelé par l'impératrice Catherine II à la Cour de Russie, une des plus prestigieuses d'Europe. Il compose peu après son arrivée ce requiem, suite à la mort de la femme de l'ambassadeur du royaume de Naples et de Sicile. Dans son œuvre, la mort est présentée comme la porte vers un autre bonheur. D'apparence simple, elle émane d'un mélange de genres qui semble d'abord «impossible». Pourtant, nulle ambiguïté, nulle dénégation du message spirituel. (comm-ao)

Tribunal correctionnel de Neuchâtel

La justice, tout un spectacle

Surprenantes audiences du Tribunal correctionnel de Neuchâtel. Le matin, le défenseur du prévenu devait se rallier aux conclusions du Ministère public: son client voulait absolument aller en prison. L'après-midi, le substitut du procureur public s'est fâché face à la conception que certains défenseurs ont de la justice: des mercenaires.

«METTEZ-MOI EN PRISON»

Pas facile pour un avocat de plaider la clémence, quand son client veut absolument se faire arrêter. Et qu'il a acquiescé de la tête durant tout le réquisitoire du Ministère public. M. E. P. est parti avec un gendarme, comme il le désirait. En fait, les accusations portées contre lui n'étaient pas très graves. Mais cet homme de 35 ans, sans profession, a déjà été condamné 7 fois depuis 1977. Et les peines ont été soit accompagnées de sursis, soit suspendues au profit d'un internement. M. P. connaît quelques établissements spécialisés.

Si tous ses problèmes liés à l'alcool (et aux stupéfiants pour les condamnations antérieures) ne sont pas résolus, le monde médical s'est entendu pour affirmer qu'il ne peut plus être d'aucune utilité à E. P., qui ne souhaite d'ailleurs pas être placé. «Je veux aller en prison, payer, et recommencer une nouvelle

vie», a-t-il affirmé hier devant le tribunal correctionnel de Neuchâtel. Si les vols commis étaient de peu de gravité, ils étaient nombreux, et le Ministère public comme le tribunal ont retenu des vols par métier. Et une induction de la justice en erreur, le prévenu s'étant dénoncé pour un vol qu'il n'avait pas commis, peu avant les fêtes de fin d'année. Histoire de se faire arrêter pour ne pas rester seul au froid.

Le Ministère public, dans son réquisitoire, demandait que le prévenu soit condamné à 8 mois d'emprisonnement fermes. Le prévenu ayant acquiescé à cette demande, son défenseur n'a pu que se rallier aux conclusions, en demandant cependant une peine moins grande. Le tribunal a rendu son jugement en condamnant E. P. à 7 mois d'emprisonnement, dont à déduire 100 jours de détention préventive, et à payer les frais de la cause, qui se montent à 835 francs.

Le substitut du procureur fustige les «mercenaires»

Vingt-sept fois M. T. R. a vendu des appareils ménagers dont il a encaissé le prix tout de suite, contre un rabais de 100 francs. Il n'a pas livré les machines à laver et autres. Il utilisait l'argent pour faire «rouler» son entreprise. Un roulement très bancal, qui l'a amené à avoir pour 100.000 francs de dettes. Qu'il a pu rembourser grâce à la mort bienvenue d'une riche tante qui lui a laissé 160.000 francs. Le faits étaient clairs, du moins pour le ministère public: escroquerie par métier... Il

s'est fâché contre le défenseur du prévenu, qui s'appropriait à démontrer l'innocence de son client. Avant son réquisitoire le substitut du procureur s'est élevé contre les avocats «mercenaires».

«Je regrette de devoir faire quelques réflexions préliminaires», a-t-il dit. «Le mandataire n'a pas saisi le rôle profond de l'avocat qui est d'examiner objectivement les faits d'une affaire et d'admettre avec son client les infractions que celui-ci a lui-même admis lors de l'instruction. Lorsqu'un mandataire dépasse ces limi-

tes-là, il n'est plus un défenseur de la justice mais un mercenaire. Ce n'est pas la bonne façon de remplir son rôle de défenseur».

Après cette introduction musclée, le substitut du procureur a requis une peine de 15 mois de réclusion, avec une amende de 2000 francs, ne s'opposant pas au sursis. Un sursis antérieur, pour une infraction du même ordre, concernant une peine de deux mois d'emprisonnement, devant être révoquée.

Les 27 machines à laver et autres, vendues en prépaiement par T. R. lui ont rapporté près de 50.000 francs. Quatre prêts qu'il a obtenus en cachant sa situation financière dramatique font passer la somme à 55.000 francs. Et toutes ces infractions ont été commises en une année. La plaidoirie de la défense n'a pas convaincu la Cour. Qui a aussi retenu l'escroquerie par métier. Le fait que le prévenu, après avoir été entendu par le juge d'instruction ait encore poursuivi son «manège» a pesé en sa défaveur. Un seul point «positif» a été retenu: quand le prévenu a hérité, il a remboursé les lésés. Il a été condamné à une peine de un an d'emprisonnement («c'est moins infamant que la réclusion», a relevé le président), avec sursis pendant trois ans. Une amende de 2000 francs sera perçue, et les frais de la cause, à la charge de l'accusé, se montent à 11.430 francs (à cause d'une expertise comptable). Le sursis antérieur (condamnation du mois d'août 83) a été révoqué et l'accusé devra purger une peine de deux mois d'emprisonnement.

A. O.

● Le Tribunal correctionnel de Neuchâtel était présidé par M. Jacques-André Guy. MM. Philippe Muller et Jean-Daniel Ribaux étaient jurés, Mme M. Steinger, substitut du greffier. Le ministère public était représenté par le substitut du procureur général, Me Daniel Blaser.

Syndicat autonome d'enseignants réuni à Couvet

Revaloriser le travail et maintenir l'emploi

Réunion hier à Couvet du Syndicat autonome d'enseignants, Société pédagogique neuchâteloise (SAE - SPN). Longue assemblée le matin; repas, projection ensuite du splendide film de J.-C. Brutsch «Les Mineurs de La Presta». Si la condition des mineurs n'est pas celle des enseignants, ces derniers n'en revendiquent pas moins une revalorisation de leur travail et s'inquiètent pour le maintien de l'emploi. Quant à la treizième semaine de vacances, mais oui, il l'ont finalement effacé de leur déclaration d'intention.

Maintien de l'emploi. La baisse de la courbe démographique inquiète le comité central, président Jean-Jacques Bolle en tête. En 1975, le degré primaire comptait 13.266 élèves. Dix ans plus tard, ils ne sont plus que 8844. Et les classes ont passé de 622 à 513 pendant le même laps de temps.

Alors, comment maintenir l'emploi? Abaisser les effectifs par classe et diminuer l'indice d'horaire des enseignants. Une troisième voie serait celle de l'avancement de l'âge de la retraite.

Le Département de l'instruction publique n'est pas d'accord. Pour des raisons essentiellement économiques. Le syndicat attend une réponse du Départe-

ment de l'intérieur pour la retraite avancée.

Outre ces revendications syndicales, le SAE - SPN s'est occupé de pédagogie. Quatre problèmes importants ont nécessité un travail considérable. Le tronc commun au niveau de la sixième année scolaire, l'allègement des programmes, l'amélioration des moyens d'enseignement et la mise en application de la nouvelle loi sur l'Ecole infantine. Le Conseil scolaire s'est assis sur le tronc commun. La nouvelle réforme doit être mise en place dans les sept ans. La section de Boudry juge que le DIP est bien pressé. Pour lui, la réforme doit être mise en place de manière honnête, afin qu'elle constitue un réel progrès. Elle concerne aussi les classes en amont et en aval de la sixième année.

Quant à l'allègement des programmes, c'est un dossier difficile à négocier. Il est romand et la volonté politique de ne diminuer en rien les acquis au sortir de la scolarité obligatoire sont manifestes.

Amélioration des moyens d'enseignement. Les instituteurs fêtent un succès: ils seront représentés paritairement au sein des Commissions d'examen des nouveaux moyens d'enseignement du français.

Enfin, l'officialisation de l'Ecole infantine est à terme, la nouvelle loi en application.

DÉCLARATION D'INTENTION

Pour la période 1985-86, le comité central s'engage à œuvrer dans la mesure de ses forces et de ses moyens pour réaliser des améliorations sur le plan pédagogique. Quelques exemples: allègement des programmes, améliorations des moyens d'enseignement, particulièrement dans les classes à degrés multiples; abaissement des effectifs; maintien des petites classes de campagne; etc.

Côté syndical, on trouve le maintien des postes de travail et la création de nouveaux postes; la revalorisation de la profession par diverses mesures; l'harmonisation de la formation des enseignants au niveau romand; etc.

Quant à la Commission d'éducation permanente, elle s'attaque à un gros morceau. Il s'agit, pour elle, d'améliorer l'efficacité des délégations et commissions internes. Donc, de gérer des dossiers de toutes les commissions chargées d'un problème d'ordre pédagogique. On note, au passage, pour se faire une idée du travail, que les délégués du syndicat d'enseignants font partie de 75 commissions au total... (jic)

CANTON DE NEUCHÂTEL

la voix
d'une région

Conseil général de Boudevilliers Les comptes déficitaires acceptés

Placé en début de séance sous la présidence de Mme Cl. Béguin, le Conseil général s'est réuni lundi dernier afin d'examiner, principalement, le résultat des comptes 1984. Par la suite, le secrétaire, M. E. Maridor, a donné connaissance du procès-verbal de la dernière séance, adopté sans modification.

Les mieux-values des différents chapitres des recettes par rapport au budget (principalement aux chapitres des impôts et des taxes communales) ne suffisent pas à compenser l'augmentation des dépenses (frais d'administration, instruction publique, travaux publics). Le total des recettes est de Fr. 644.172,15, celui des dépenses de Fr. 721.583,20, de sorte que l'excédent de dépenses est de Fr. 77.411,05 (budget Fr. 66.510.-).

M. P.-J. Jost, au nom de la Commission des comptes, recommanda l'adoption de ceux-ci malgré le déficit qu'ils présentaient. Pour 1985, et selon les renseignements fournis par M. J. Montandon (cc) lors de la séance de révision des comptes, le déficit présumé de Fr. 85.680.- sera réduit considérablement par le produit de la taxe hospitalière (Fr. 45.000.-) introduite dès le 1er janvier 1985, et par la rentrée de subventions dues sur les écoles secondaires. Le Conseil communal n'envisage pas pour l'instant une révision de l'échelle fiscale, car le nombre d'enfants en âge de scolarité va baisser très sensiblement au cours des prochaines années, ce qui réduira les charges d'instruction publique. Mis au vote, les comptes sont adoptés.

Le bureau du Conseil général pour la période 1985-86 a été élu tacitement, il aura le visage suivant: président: M. R. Albisetti (rad); vice-président: Mme Alb. Guyot (int. comm.); secrétaire: M. G. Fivaz (int. comm.); vice-secrétaire: M. Th. Stauffer (rad); questeurs MM. F. Schneider (int. comm.), et E. Tanner (rad). Avant de céder son siège présidentiel, Mme C. Béguin remercia ses collègues, le Conseil communal et l'administrateur de leur appui et souhaite que les

débats continuent à se dérouler dans la même bonne ambiance que jusqu'ici.

M. R. Albisetti prit immédiatement sa fonction et remercia le législatif pour la confiance témoignée. La Commission du budget et des comptes pour l'exercice 1985-86 sera composée de: Mme et MM. Cl. Béguin, P.-J. Jost et F. Schneider (int. comm.) et MM.E. Maridor et Th. Stauffer (rad).

Au nom du Conseil communal, M. J. Montandon, (cc), présenta le rapport à l'appui d'une demande de crédit de Fr. 17.000.- pour l'élargissement d'un chemin communal au lieu-dit La Rouette, secteur sud. Après quelques explications complémentaires, le crédit est accepté, avec une abstention. M. F. Soguel, administrateur, donne les explications concernant l'arrêté modifiant la surface du territoire communal suite à la réfection de la route cantonale à Landeyeux. Une surface de 3758 m² sera donc transférée de la commune de Boudevilliers à la commune de Fontaines. L'arrêté est voté à l'unanimité.

L'Etat offre aux communes la possibilité de percevoir les impôts communaux et cantonaux au moyen d'un bordereau unique, en quatre tranches; M. J. Montandon, chef des finances, donne les explications nécessaires, ainsi que le coût de l'opération (environ Fr. 3600.- par an) qui devrait trouver son pendant par une économie du même ordre de grandeur. Plusieurs conseillers généraux s'expriment, préférant que le Conseil communal étudie les possibilités d'informatiser l'ensemble de l'administration plutôt que de confier des travaux à l'Etat. Par un vote consultatif, l'adhésion au système du bordereau unique est repoussée à l'unanimité. Suite à la dernière assemblée de l'Association des communes du Val-de-Ruz, les statuts de l'Association de la piscine ont été revus en tenant compte des remarques faites par les délégués communaux. M. J.-P. Jacot (cc) aimerait que le Conseil général se prononce sur la volonté de notre commune de participer à l'assainissement de cette

installation sportive; la dette restante de Fr. 500.000.- devrait être épongée à raison de Fr. 44.- par habitant, soit pour Boudevilliers Fr. 20.563.- payable en 5 ans. Après quelques compléments d'information apportés par M. J. Balmer, le vote consultatif montre que la majorité des conseillers est favorable aux mesures d'assainissement proposées, à condition que toutes les communes du district soient solidaires.

A une question de M. Cl. Sandoz relative à la situation financière de la SCNVB-Scierie des Eplatures, M. F. Chiffelle, président du cc, dresse un tableau assez sombre des perspectives d'avenir de cette société, qui suite à diverses circonstances, n'est plus à même de faire face à ses obligations, à savoir le paiement des grumes à ses fournisseurs. La dette serait de près de 1,5 million de francs et diverses mesures devront être prises, en faisant appel une fois de plus à la solidarité des membres de cette société, pour remettre à flot cette entreprise de valorisation du bois.

(im)

Coopérative de construction rurale Un président d'honneur

Premier président, et cela pendant huit ans, de la Coopérative de construction rurale, M. Pierre Hirschy, encore pour quelques jours président du Grand Conseil, a été nommé président d'honneur de cette société lors de la dernière assemblée générale qui s'est déroulée aux Geneveys-sur-Coffrane.

La coopérative compte actuellement 400 membres et son but essentiel est de proposer des prêts de matériel et d'autres avantages encore lors de la construction ou de l'entretien de locaux ruraux en tout genre. (ha)

Suite des informations
neuchâteloises ► 31

Union des sociétés locales de Cernier Le comité nouveau est arrivé

«L'Union des sociétés locales est morte, vive l'Union des sociétés locales!»... entendant leur décision de mars dernier, quatre des cinq membres du comité de l'UDSL du chef-lieu, à savoir, le président, le vice-président, le caissier et le secrétaire ont officiellement et volontairement mis un terme, hier soir, au cours de l'assemblée générale, à leur mandat au sein de la société. Seul rescapé du naufrage, le chef du matériel a accepté de rester en fonction.

Le président sortant, M. Jean-Pierre Vuilleumier, a fort bien stigmatisé les raisons sous-jacentes qui ont provoqué ce coup de théâtre, même si «officiellement» les lettres de démissions des divers membres font mention de raisons professionnelles, de domicile ou d'âge.

Il a rappelé qu'en définitive, depuis huit ans qu'il avait repris cette charge, le comité n'avait jamais été réellement complet mais que tout le monde s'était acquitté de sa tâche avec sincérité et dévouement.

S'il n'y a pas eu de manifestation d'envergure organisée pendant cette période, bien que la commune ait autorisé de telles éventualités, c'est que l'occasion ne s'est peut-être pas présentée mais pendant ce temps les finances et le matériel à disposition des neuf sociétés membres n'ont fait que s'enrichir.

M. Vuilleumier a mis sur le compte d'un certain «ras-le-bol» de la part de son comité cette décision quasi collective, un comité dont les travaux et les

choix ont été trop souvent dérangés par des événements et des personnes externes à l'UDSL.

Mais cette soirée n'a pas du tout sombré dans le pessimisme ou l'esprit de revanche puisque le président et le comité nouveau ont été élus immédiatement. Ainsi, M. Raymond Schneider, entrepreneur et conseiller général à Cernier, est devenu président de l'UDSL et les délégués des sociétés ont proposé quatre autres membres soit MM. Claude Matile (Union Instrumentale), Pierre-Alain Bernasconi (cynologie), Charles Endrion (Amicale des Fribourgeois) et Mme Michelle Devenoges (Société féminine de culture physique).

La structuration de ce comité tout neuf interviendra par la suite et une partie du calendrier des manifestations - essentiellement des matchs au loto - devra être définitivement mis au point en raison de la décision récente du Conseil général qui a autorisé le déroulement des matchs au loto entre le 15 août et le 30 avril et l'augmentation de leur nombre à dix au lieu de huit. Cette nouvelle a été officiellement confirmée par le conseiller communal Marcel Challandes, représentant la commune au sein de l'UDSL.

On soulignera aussi l'hommage rendu par M. Serge L'Eplattenier à M. René Vadi qui s'en va après avoir siégé au sein du comité et tenu les comptes de la société pendant 32 ans, une performance!

M. S.

Pour les bricoleurs:

Scie circulaire compacte mio lectric

800 watts, 4400 tours/min., profondeur de coupe 52 mm, coupe oblique jusqu'à 45°. Avec protection oscillatoire, butée parallèle, coin à refendre, tubulure d'aspiration de la sciure et lame circulaire en métal dur. Admise par la CNA.

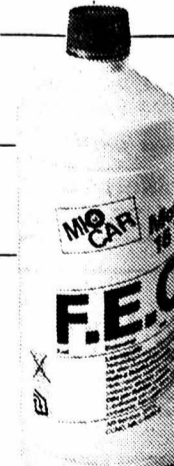
190.-
au lieu de 220.-



12 mois de garantie.



MIOCAR



1 litre **220**
au lieu de 250

Huile à moteur 15W-40 F.E.O.
Huile multigrade à fluidité constante pour toute l'année. Se mélange bien avec toutes les huiles à moteur.
5 litres **9.50** au lieu de 11.-

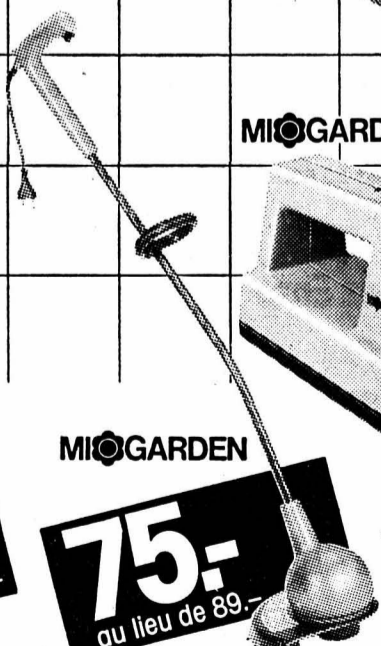
MIOCOLOR



extérieur 21.-
au lieu de 26.-

Dispersion
Excellentes propriétés couvrantes. Pour rouleaux, pinceaux ou pulvérisateurs de peinture.
5 litres (7,5 kg) suffisent pour 20-30 m²
intérieur **12.-** au lieu de 15.-

MIOGARDEN



75.-
au lieu de 89.-

Taille-herbes pour les bordures de gazon
220 watts, 220 volts. Largeur de coupe 24 cm, réglage automatique de la longueur du fil.

60.-
au lieu de 70.-

Cisaille à gazon à accumulateur
Largeur de coupe 8 cm, durée de coupe d'au moins 30 min., chargeur incorporé. Manche amovible dans l'assortiment.

Do it yourself

MIGROS

60 ans d'une idée jeune

Av. Léopold-Robert 79,
La Chaux-de-Fonds,
MARIN-CENTRE et
AVRY-CENTRE (FR)

Invitation à l'inauguration officielle des nouveaux locaux de **DATRONIC**, avenue Léopold-Robert 81, à La Chaux-de-Fonds

Vendredi 10 mai 1985, de 14 à 20 heures

Samedi 11 mai 1985, de 9 à 17 heures

☎ 039 / 23 25 25

DATRONIC: Revendeur officiel de l'ordinateur personnel IBM

S2 sériali

Enseignes - Sérigraphie
Panneaux publicitaires
Parc 129, ☎ 039/266 220, La Chaux-de-Fonds

INTEL SA

Installations électriques, courant fort,
téléphone - Concession A
Administrateur François Christen
Charrière 33 La Chaux-de-Fonds, ☎ 039/28 22 28



Humair

Ebénisterie - Menuiserie
Collège 96, La Chaux-de-Fonds
☎ 039/28 32 57

Les disques souples de XIDEX et bien d'autres
accessoires que vous trouverez chez

P. GAFFNER
Infomat

Matériel et mobilier informatique, 2053 Cernier,
Route de Neuchâtel 1, ☎ 038/53 43 83

COIFFURE

Tyfel

Des coiffures qui ont du «chien»

**CLUB
DESSANGE**

Le présent



Le futur: les coupes branchées



Cherchons jeunes filles, longueurs des cheveux longs ou mi-longs, comme **MODÈLES** pour mardi 14 mai, dès 18 h 30
Prière de contacter Tyfelle coiffure - Pl. de l'Hôtel-de-Ville 6 - ☎ 039/28 75 55 - 2300 La Chaux-de-Fonds

12715

PRÊTS

discrets et rapides
jusqu'à
Fr. 50000.-

☎ 039/23 27 72

**JEEP
CJ 6**

véhicule super entre-
tenu, 1976, cédé au
plus offrant.

Station Shell
☎ 039/23 16 88.

A vendre,
magnifiques
YORKSHIRES

bichons maltais,
pedigree.

☎ 021/93 26 15.
18-308962

Ne manquez pas aujourd'hui

L'OUVERTURE

du magasin à la Rue Neuve 2

Jolie-Mode

FRANÇOISE

A cette occasion,
une attention est offerte à chaque cliente.
Françoise se fera un plaisir de vous recevoir
et de vous conseiller.

**La mode telle
que vous la portez !**



F. Vonlanthen
RUE NEUVE 2
La Chaux-de-Fonds
☎ 039/28 81 71

chèques fidélité

Les marques suivantes sont à
votre disposition:

Divina, Vitos, Pascal, Beutler, Schneeberger, Viken,
Rubella, Mabel, Güschi-Moden.

12319



2300 La Chaux-de-Fonds
039 23 88 88 - Léop.-Robert 23

M. et Mme Humbert Jean-Michel - ☎ 039/23 88 88

CE SOIR

Gilbert Schwab

de 20 à 23 heures

12494

Hôtel de la Fontaine



Erica et Enzo Vitolo,
propriétaires.
Place du 16-Mars,
St-Imier, ☎ 039/41 29 56.
Grand parking.
Fermé le mercredi.

NOUVEAU !

- spécialités préparées par les Patrons
- Carte spéciale pour enfants



ainsi que nos traditionnelles pizza, grillades au feu de bois, avec buffet de salades

Dimanche 12 mai, MENU DE LA FÊTE DES MÈRES

Prière de réserver votre table
☎ 039/41 29 56

93-413

Pour tous vos imprimés
adressez-vous au bureau de L'Impartial



A votre rythme
Voyages CFF

Dimanche 26 mai

**Finale des combats
de reines**

à Aproz **41.-***
Train et car **56.-**

Samidi 1er juin

Train spécial
Tour des Alpes 39.-*
49.-

* avec abonnement 1/2 prix

Programme détaillé, inscription et
retrait des billets jusqu'à la veille du
départ à 15 heures. 12811

Renseignements CFF La Chaux-de-Fonds
Tél. 039 23 62 62

☎ CFF ☎ CFF

hôtel RESTAURANT
des CANTONS SAINT-IMIER
RELAIS GASTRONOMIQUE

**Menu
du 12 mai 1985**

(Fête des Mères)

Melon et jambon de Parme

...

Consommé Diablotins

...

Côte de veau aux Bolets

Carottes nouvelles

Pommes Berny

...

Mousse aux Fraises

Tourte «Maison»

Fr. 30.-

hôtel RESTAURANT
des CANTONS SAINT-IMIER
RELAIS GASTRONOMIQUE

Rue Francillon 14

☎ 039/41 25 46 93-588

Auberge des Rochettes

Route du Valanvron - ☎ 039/28 33 12

EST OUVERTE

Pour le moment...

petite restauration soignée

pour permettre l'aménagement
de la nouvelle cuisine

Fermé tous les lundis

12783

JURA BERNOIS

la voix d'une région

Un projet de première mondiale à Nods-Chasseral Un ascenseur qui vise loin et haut

Voir Chasseral et mourir. Telle pourrait être la devise des 400.000 clients annuels attendus par les auteurs d'un projet fou, fou, fou entre Nods et Chasseral

A la suite des difficultés chroniques connues par le télésiège Nods-Chasseral, un groupe de travail a été mis sur pied en été 1983. Ce groupe, présidé par M. Raymond Rollier, de Prêles, et dont le secrétaire n'est autre que le nouveau président de l'OTJB (Office du tourisme du Jura bernois), M. Emile Gauchat, de Nods, réunit une dizaine de personnes. Aujourd'hui, après deux ans de travail, le groupe «Pro motion Nods-Chasseral» arrive au terme de l'étude menée pour lancer un projet époustouflant.

Ce projet prévoit la construction d'un ascenseur qui conduira les touristes du cœur de la montagne de Chasseral à son sommet, 650 mètres plus haut. La durée du trajet devrait être d'une minute. Jusqu'au cœur de la montagne, les clients seraient transportés par wagonnets à coussin d'air, le long d'un couloir de deux

kilomètres. Mais autour de l'ascenseur, le groupe de travail prévoit encore toute une infrastructure touristique, avec un restaurant à Chasseral, des appartements et un hôtel à Nods, un centre sportif et un centre commercial. L'ascenseur et l'hôtel de Chasseral coûteraient environ 30 millions de francs. Si l'on ajoute à ces constructions celles qui sont encore prévues à Nods, on atteint un coût total prévu de 50 à 70 millions de francs.

400.000 CLIENTS NÉCESSAIRES AU RENDEMENT

Hier soir à Prêles, autorités et milieux concernés du Jura bernois ont été informés de tous les détails du projet. Un projet qui passe pour une pure folie aux yeux des uns et pour une idée de génie aux yeux des autres. Côté groupe de tra-

vail, on n'a pas du tout envie de plaisanter. Tout a été pensé, calculé et prévu. L'ascenseur pourrait être construit par la firme américaine Otis. Sa réalisation serait la première dans le monde. Il existe bien sûr déjà des ascenseurs, mais très rarement dans les montagnes et encore plus rarement pour une telle distance.

Le groupe de travail rappelle que aujourd'hui déjà, certains dimanches, plus de 2000 voitures montent à Chasseral. Il suffirait de réussir à attirer 400.000 personnes par an pour que l'affaire soit rentable. On compte bien sûr sur le soutien des autorités par des subventions et sur l'engagement de la population de Nods. La commune de Nods sera d'ailleurs appelée à céder un terrain de 120.000 m² pour la réalisation du projet. Restera ensuite, entre mille autres problèmes à régler, à dénicher un entrepreneur prêt à investir dans une telle aventure...

● LIRE LE REGARD À LA PAGE 17

Assemblée des délégués de l'Hôpital de Saint-Imier Des séjours d'hospitalisation courts, courts, courts

Hier soir, dans la salle du Conseil général de Saint-Imier, les délégués du syndicat hospitalier de l'Hôpital du district de Courtelary se sont réunis pour leur assemblée générale. Le déficit de 3,4 millions de francs résultant des comptes 1984 a largement été expliqué, principalement par le président, M. Meinhard Friedli, de Sonvilier, par le biais de son rapport. Grande coupable: la réduction de la durée des séjours d'hospitalisation.

Les délégués des douze communes du syndicat hospitalier du district de Courtelary ont d'abord pris connaissance, si ce n'était pas déjà chose faite, des événements majeurs de l'exercice écoulé. Parmi eux, la création du syndicat, le 28 septembre dernier, un syndicat regroupant une population d'environ 19.000 habitants, mais aussi le 50e anniversaire de l'hôpital, fêté le 26 octobre dernier.

Le nouveau projet home-hôpital a passé avec succès les premières évaluations des directions cantonales compétentes, mais en revanche l'école d'infirmières-assistantes a définitivement quitté les locaux qu'elle occupait à Saint-Imier pour prendre racine à Moutier. Après ces rappels des événements importants de l'exercice écoulé, les délégués ont été informés sur les problèmes que connaît actuellement l'hôpital.

Pour la première fois depuis plus de dix ans, le budget n'a malheureusement pas pu être tenu. Ainsi, alors que le déficit prévu était de 3 millions environ, il a

atteint 3,4 millions de francs. «Ce résultat peu réjouissant fait l'objet d'études attentives de la direction», explique cependant le président Meinhard Friedli. Il ressort des statistiques que le problème ne vient pas d'un excès de dépenses, mais bien de recettes insuffisantes. Bien que le nombre de patients ait augmenté, le nombre des journées d'hospitalisation a diminué. «Le taux d'occupation moyen est de 63,94 pour cent alors qu'il devrait être de 80 pour cent au moins», constate M. Friedli. Alors que ce taux atteint 84 pour cent en médecine, il n'atteint que 42 pour cent en division gynécologique.

Dans son rapport, le président relève encore que la durée moyenne des patients de l'Hôpital de Saint-Imier est de 10,51 jours alors qu'elle était de 13,32 jours un an plus tôt et qu'elle est de 17,99 jours dans le reste du canton en moyenne. «Le manque de journées est la cause principale du déficit supplémentaire», souligne M. Friedli.

Une expertise commandée à l'Institut suisse des hôpitaux, livrée à la fin de l'année, met elle le doigt sur un autre problème, celui du personnel. L'auteur de l'expertise, Mme Wagenknecht, arrive à la conclusion que le nombre de postes de travail devrait être de 70,4 alors qu'il n'est que de 67,6. Ces postes sont occupés actuellement par 180 personnes qui assurent, par leur présence, le fonctionnement continu de tous les services. L'expertise proposait d'autres mesures de restructuration qui devraient entraîner quelques modifications dans l'attribution des locaux. Malheureusement, les conclusions de ce texte n'ont pas été acceptées par la direction cantonale de l'hygiène publique. Afin de clarifier la situation, une entrevue est toutefois prévue entre cette direction et le comité de l'hôpital. Enfin, malgré ses soucis, l'Hôpital de Saint-Imier donne entière satisfaction à ses patients puisque le 97 pour cent d'entre eux ont mentionné leur plein contentement sur leur fiche de sortie. C. D.

Coup d'éclat du Vélo-Club Tramelan

Une course nationale et une première



Le responsable de ce premier tour du Jura bernois, Wilfred Hirschi, qui pourra compter sur l'aide de nombreux collaborateurs.

Grâce à une équipe dirigeante dynamique, les amateurs du sport cycliste sont comblés. Le passage du Tour de Romandie aura su donner un avant-goût à ce que sera la première édition du Tour cycliste du Jura bernois mis sur pied par le Vélo-Club La Pédale de Tramelan. C'est dans le but de mieux faire connaître ce sport dans la région qu'une course nationale a été attribuée aux Tramelots pour ce prochain dimanche 12 mai, et réservée aux amateurs et seniors. Déjà plus de 150 coureurs

et sont inscrits dont plusieurs vainqueurs de grande renommée.

Le président du Vélo-Club Wilfred Hirschi ne cache pas sa satisfaction en ce qui concerne le parcours qui sera très sélectif, au vu des tests réalisés. Quelques difficultés au départ, une belle côte avec la montée de Saint-Imier - La Cibourg, un circuit très vallonné, créeront de belles empoignées parmi les coureurs.

Départ et arrivée à Tramelan, Place de la Gare, avec un parcours de 122 km

et une bonne dénivellation. C'est la première fois que l'on pourra assister à une course d'un tel niveau à Tramelan, et les participants représenteront toutes les régions du pays.

PARTICIPATION RELEVÉE

Si, bien entendu le nom de Stéphane Boillat du VC Tramelan est avancé comme favori, il faut relever la participation relevée de coureurs chevronnés. Nous en voulons pour preuve les Tessinois Andréa Belotti, Sandro Vitalli, Mirto Mascetti et le vainqueur du Tour des 6 communes, Fabio Alipi qui ne viendront pas en touristes à Tramelan. On pourra également applaudir au passage Aldo Schaller d'Ostermundigen, qui a gagné le Tour du Nord-Ouest ou encore le champion suisse junior 84 du VC La Broye, Philippe Perakis.

Cependant, si du côté de l'extérieur, des champions se sont inscrits, ils devront lutter très sérieusement face aux régionaux qui, eux, ne se laisseront pas dominer dans cette importante compétition. Parlons de ceux qui feront route à côté du Tramelot Stéphane Boillat, par exemple Claude et Denis Bartoulot du VC Courtételle, Nicolas Buchwalder et Fabrice Herzeisen de l'Olympia Delémont, Janick Macchi de Courtételle, Christian Gurb de Moutier, André Kormayer de Saignelégier, sans oublier les Bernois Théo Maister et Raymond Glas et les Chaux-de-Fonniers Florent Ferraroli, Daniel Berger, Michel Schafroth.

LE PROGRAMME

Dimanche 12 mai à 8 h. 45, Place de la Gare, départ du 1er Tour cycliste du Jura bernois (course nationale). Dès 11 h. 50 au même endroit, arrivée; parcours de 122 km.; cantine et restauration sur place; 14 h. distribution des prix. Dans l'attente des résultats, l'on pourra visionner sur plusieurs écrans TV, un film vidéo réalisé durant la course par le président.

RECOMMANDATIONS

Les nombreux spectateurs qui se trouveront sur le parcours sont priés de se conformer aux ordres de police et des officiels. Une prudence accrue est recommandée à chacun et que le public ne ménage pas ses encouragements aux coureurs. (Texte et photo vu)

Société cynologique: ça marche!



C'est au garage de l'entreprise Chopard qu'avait lieu le départ de cette 7e édition et où l'on profitait aussi pour se restaurer.

Elle fait maintenant partie des traditions dans l'activité de la Société cynologique de Tramelan. Et une nouvelle fois, la marche populaire proposée par les membres de cette société a obtenu un beau succès. Contrairement à l'année dernière, les organisateurs ont été gratifiés d'un temps excellent permettant de mettre tous les atouts du bon côté.

Une belle participation a été relevée durant les deux journées, où marcheurs et sportifs ont pu découvrir une belle région avec un parcours d'une dizaine de kilomètres, mais d'un accès facile.

A nouveau, le départ a été prévu à proximité du hangar de l'entreprise Francis Chopard, et cette innovation effectuée dès l'année dernière semble convenir à chacun.

Une magnifique médaille récompensait les marcheurs, alors que le groupe le plus nombreux (le groupe Sanglier) se voyait décerner un challenge.

A relever l'excellente ambiance qui a régné durant ces deux journées où chacun a pu profiter de s'aérer et par la même, apporter son soutien à une société qui déploie une belle activité. (Texte et photo vu)

cela va se passer

Tramelan: flûtes et orgue à l'Eglise réformée



Samedi 11 mai à 20 h. 15, trois artistes biennois donneront un concert à l'Eglise réformée, à l'occasion de l'assemblée générale ordinaire de la Société des organistes protestants jurassiens. Gabriel Ingivel, flûtiste, est présentement à la tête de la classe de flûte traversière du Conservatoire de Bienne, professeur à l'Ecole normale. Son épouse, Silvia Gallati, flûtiste également, l'accompagnera. A l'orgue, Bernard Heiniger se joindra aux deux solistes, qui proposeront des pages de Bach, Haendel et Mendelssohn. L'entrée est libre. (comm)

Session du Grand Conseil Subventions à l'agriculture de plaine

Le Grand Conseil bernois a accepté au cours de sa session hier, en première lecture et à l'unanimité, une modification de la loi cantonale instituant des contributions à l'exploitation de surface agricoles. Ainsi, à l'instar des paysans de montagne, les paysans de plaine bénéficieront également de subventions cantonales.

Le Grand Conseil bernois a accepté au cours de sa session hier, en première lecture et à l'unanimité, une modification de la loi cantonale instituant des contributions à l'exploitation de surface agricoles. Ainsi, à l'instar des paysans de montagne, les paysans de plaine bénéficieront également de subventions cantonales.

Avec Lucerne et Zoug, Berne fait partie des cantons qui octroient, en plus des subventions fédérales, des contributions de surface et d'estivage à des exploitations rurales qui travaillent dans des conditions rendues difficiles par le terrain plus ou moins en pente. En 1982 et 1983, le canton de Berne a versé par année environ 7,5 millions de francs à l'exploitation (pour quelque 18 millions de francs de contributions fédérales).

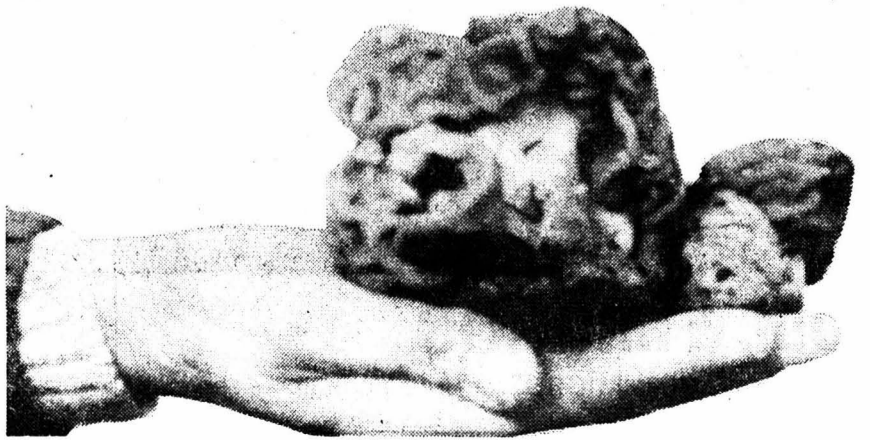
Selon l'argumentation du directeur de l'agriculture, il fallait éviter que les exploitations de montagne, sur des surfaces à forte déclivité, ne soient par trop favorisées. Comme la Confédération, depuis cette année, a introduit une différenciation entre pentes de 18 à 34,9% et pentes de plus de 35% de déclivité, il convenait d'adapter la loi cantonale en la matière.

Le groupe socialiste avait demandé en vain le renvoi du projet de modification, car selon eux, il défavorisait le paysan de montagne. Le gouvernement aurait souhaité fixer un plafond de 7 millions de francs par année de contributions cantonales. Le Parlement a préféré donner son aval au projet de la commission préparatoire, qui prévoit que le montant des contributions cantonales s'élève à environ 9,5 millions de francs par année. (ats)

Une morille gigantesque

Tout à fait par hasard, alors qu'elle se promenait en-dessus de la Printanière, Mlle Rolande Bédât a eu l'agréable surprise de découvrir une morille peu ordinaire.

En effet, il est très rare dans la région de trouver un champignon d'un aussi grand volume, puisque cette morille pesait plus de 200 grammes. (Photo vu)



EXPOSITION NOUVEAUTÉS PHOTO VIDEO TV

ÉTÉ 85

VAC

RENE JUNOD SA

Channe valaisanne
Av. Léopold-Robert 17
LA CHAUX-DE-FONDS 1^{er} étage

Mercredi 8 mai } de 15 à 22 heures
Jeudi 9 mai }
Vendredi 10 mai }
Samedi 11 mai } de 10 à 17 heures
Entrée libre

Gagnez Paris en TGV pour deux personnes

Tout visiteur participe gratuitement au tirage au sort de notre voyage



OFFRES D'EMPLOIS

Pour La Chaux-de-Fonds, nous cherchons une

secrétaire

de langue française, avec possibilité d'horaire réduit (30 à 35 heures par semaine).

Elle est bonne dactylo sur machine à mémoire et écran et elle maîtrise les travaux courants de secrétariat (planification, organisation de séances et classement).

Elle prend des notes de séance et rédige des procès-verbaux.

Son travail est sérieux et varié au sein d'une petite équipe motivée.

Offre manuscrite et curriculum vitae sont à envoyer sous chiffre 91-888 à ASSA, Annonces Suisses SA, avenue Léopold-Robert 31, 2301 La Chaux-de-Fonds. 91-30171

F.W. KLEIN SA

Nous cherchons au plus vite une

vendeuse / responsable de succursale

pour notre centre à coudre de La Chaux-de-Fonds.

Permis de conduire indispensable.

☎ 01/391 71 17, Mlle Meier
F.W. KLEIN SA, Importateur général
SINGER + VISA.

67-81104

SINGER + VISA

Le Mouvement de la Jeunesse Suisse romande cherche encore

quelques directeurs

pour encadrer ses colonies de vacances durant les mois de juillet et août.

☎ 022/31 20 90 de 8 à 12 heures. 18-5051

Nous cherchons tout de suite

OUVRIÈRES

pour travaux finis en atelier.

OK PERSONNEL SERVICE SA
Av. Léopold-Robert 65 2301 La Chaux-de-Fonds
039/23 04 04

PLACEMENTS TOUTES PROFESSIONS FIXES ET TEMPORAIRES

Comptable expérimenté

offre, à prix avantageux, les services suivants:

- tenue de comptabilités avec boucllements
- gestion des débiteurs et des créanciers
- salaires et recouvrements
- gérance d'immeubles avec décomptes de chauffage
- déclarations d'impôts
- transactions immobilières
- conseils en assurances

Discrétion absolue. Ecrire sous chiffre DL 12792 au bureau de L'Impartial

Il n'y a pas de mauvaise place pour une publicité bien faite !

Fabrique de machines des Montagnes neuchâtelaises cherche, une

secrétaire de direction

de langue maternelle française, ayant de très bonnes connaissances d'anglais et si possible d'allemand.

Notre future collaboratrice devra justifier d'une formation complète (CFC, Ecole de Commerce ou formation équivalente), de plusieurs années d'expérience et être capable de rédiger seule (procès-verbaux, rapports de direction, journal du personnel, etc.).

Activité variée et intéressante.

Date d'entrée à convenir.

Faire offres manuscrites avec curriculum vitae, copies de certificats et photo, sous chiffre L 28-539878, PUBLICITAS, 2001 Neuchâtel.

Afin de renforcer nos secteurs de production de cadrans HAUT DE GAMME, nous engageons pour

peintres sur cadrans

Travaux de terminaison des fonds:

satineurs

Travaux de polissage manuel et automatique:

polisseurs qualifiés poseuses d'appliques qualifiées

Les personnes consciencieuses et ayant des aptitudes pour un travail précis pourraient être formées par nos soins.

Les offres doivent être adressées au Service du personnel.

Des renseignements éventuels peuvent être demandés par téléphone au: 039/42 11 42, interne 209. 93-505

FLUCKIGER & FILS S.A.
FABRIQUE DE CADRANS SOIGNÉS
CH-2610 SAINT-IMIER

«La Suisse»

Assurances

Nous cherchons pour notre agence principale des Montagnes neuchâtelaises

UN COLLABORATEUR

qui sera chargé du service à la clientèle de la Ville de La Chaux-de-Fonds.

Nous demandons:

- une personne dont l'objectif est de se créer une situation stable en faisant une carrière au services externe,
- ce collaborateur devra avoir une bonne présentation et savoir faire preuve de dynamisme et d'entregent.

Nous offrons:

- possibilité de promotion pour personne capable,
- une formation complète et un soutien constant dans votre activité,
- un revenu garanti,
- un important portefeuille à gérer et à développer,
- un cadre de travail agréable au sein d'une équipe jeune et dynamique,
- des prestations sociales très étendues.

Si vous êtes âgé de plus de 25 ans et que ce poste vous intéresse, vous pouvez adresser vos offres ou prendre contact téléphoniquement avec M. Daniel SAUSAZ, agent général adjoint, pour un entretien d'information.

Agence générale ÉDOUARD PRÉBANDIER, Seyon 1, Neuchâtel, ☎ 038/25 35 33.

28-324

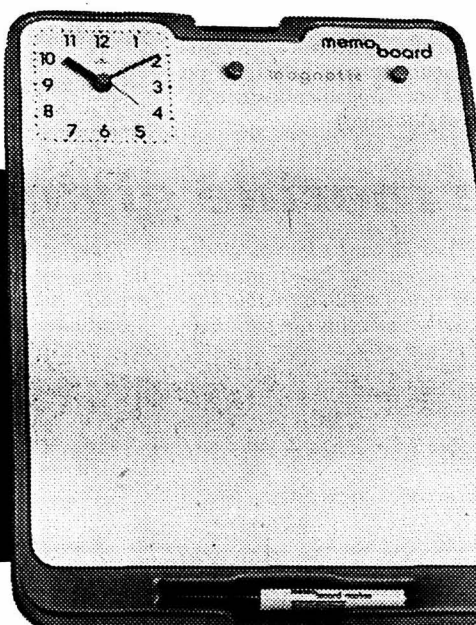
NOUVEAU

à Migros

Memo Board

avec horloge quartz à pile, bande magnétique et marqueur. Est utile et pratique partout: le tableau se nettoie à sec - un simple coup de chiffon et c'est propre!

25.-



M 60 ans d'une idée jeune.

Oui, à MIGROS

dans les Marchés MIGROS et principaux libres-services

CANTON DU JURA

la voix
d'une région

«Les Très riches Heures du duc de Berry» à découvrir au Musée jurassien Quand le fac-similé devient art...

Le Musée jurassien de Delémont n'est pas peu fier de présenter du 9 mai au 15 septembre, l'exposition «Les Très riches Heures du duc de Berry et l'art du fac-similé». En fait, il s'agit de la présentation des 360 pages, identiques aux pages originales, du manuscrit enluminé que les spécialistes appellent «le plus beau livre du monde».

Ce livre de prières personnel des laïcs, avec des prières en latin, est un chef-d'œuvre du Moyen-Age. L'original est conservé au Musée Condé à Chantilly et ne peut être consulté que par d'éminents spécialistes. Il ne peut quitter le château en vertu de dispositions testamentaires. Mais grâce au fac-similé, réalisé par une maison spécialisée de Lucerne, les pages magnifiques de ce livre pourront être vues par chacun. A la loupe, on pourra découvrir les détails d'œuvres d'importance primordiale sur la peinture occidentale. L'éditeur a tiré son fac-similé à 980 exemplaires, dont chaque volume vaut 15.000 francs!

LE DUC DE BERRY

Jean, duc de Berry, était le troisième fils du roi de France Jean le Bon. Né le 30 novembre 1340, il partageait avec ses

frères l'amour des belles choses, que leur avait légué leur père. Il a fait construire et restaurer des résidences magnifiques et des châteaux somptueux. A l'instar de son père, il collectionne des livres. Pas pour les lire. Mais ce sont des œuvres d'art riches en raison des enluminures. Le duc de Berry en a commandé plusieurs, moins par piété que par luxe: Les Petites Heures, Les Très Belles Heures, Les Belles Heures de Notre-Dame, Les Grandes Heures du duc de Berry, Les Belles Heures et enfin Les Très riches Heures du duc de Berry. Il ne verra pas l'achèvement de ce dernier ouvrage commandé en 1410. Il en confia la réalisation à Pol de Limbourg et à ses frères.

Livre de prières pour la noblesse, le Livre d'Heures est un recueil de prières qui reprend les temps de la laudatio divinis, les anciennes Heures romaines. Dans sa forme évoluée, le Livre d'Heures débute par un calendrier. Viennent ensuite des extraits des Evangiles. Les Heures de la Vierge, de la Croix et du Saint-Esprit, des Litanies, des Vigiles et le Propre des Saints. L'intérêt naît de la décoration graphique et historiée, tradition remontant à la Bible de Moutier-Grandval.

UN ART

«Les Très riches Heures du duc de Berry» ont été reproduites pour la première et l'unique fois et dans leur totalité, avec l'autorisation de l'Institut de France. La qualité du manuscrit, la personnalité des peintres et les modifications apportées au plan original appellent des explications détaillées. Le fac-similé s'accompagne de commentaires d'éminents spécialistes, traduits en trois langues. La rédaction du volume de commentaires a été confiée à Raymond Gazelles, conservateur honoraire des collections du Musée de Condé. Sur le plan

technique, l'impression utilise neuf couleurs et à l'électronique, il faut ajouter un travail artisanal méticuleux, digne des plus grands orfèvres.

La reproduction a pris quatre ans. Pour les 16 premières pages, il a fallu deux années entières... pour la maison «Editions fac-similés Lucerne», «Les Très riches Heures du duc de Berry» est son plus grand défi. Sur les 980 exemplaires, 900 ont déjà trouvé acquéreur, une majorité de privés et des bibliothèques du monde entier. Grâce au fac-similé, des recherches pourront commencer sur un manuscrit guère accessible et qui constitue un chef-d'œuvre de la peinture.

L'exposition se complète de la présentation d'autres livres et notamment du prestigieux Livre d'Heures de Porrentruy, contemporain de celui du duc de Berry, un original parmi les fac-similés.

P. Ve

● L'exposition est ouverte, en même temps que toutes les salles du musée, du 9 mai au 15 septembre, tous les jeudis, vendredis, samedis et dimanches, de 14 h. à 16 h. 30.

SAINTELÉGIER

Coup de pub pour les vins valaisans...

Samedi, en grande pompe, le Conseil valaisan de l'Ordre de la Channe a tenu chapitre à Saignelégier.

Au cours de la cérémonie, Martin Ceuwy, président du Parlement jurassien, Jean-Pierre Beuret, président du gouvernement, Valentine Friedli, Pierre Etique, conseillère et conseiller national, Roger Schaffter et Gaston Brahier, conseillers aux Etats ont été intronisés au rang de Chevalier d'honneur. Un bon coup de pub pour la Channe valaisanne.

(pve)

Suite des informations jurassiennes

► 31

Egalité entre hommes et femmes: le Gouvernement jurassien s'engage Au C. F.: signez la convention internationale

Le Gouvernement jurassien vient d'envoyer une lettre au Conseil fédéral, dans laquelle il lui demande de signer la Convention du 18 décembre 1979 «sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes». La Suisse n'avait pas signé cette convention internationale en 1980, lors de la Conférence mondiale de l'ONU sur la femme, à Copenhague.

En juillet de cette année, une nouvelle Conférence mondiale sur la femme se tiendra à Nairobi. Le Gouvernement jurassien invite le Conseil fédéral à signer la convention à cette occasion. Le vote sur l'égalité entre hommes et femmes du 14 juin 1981 atteste par l'inscription d'un article constitutionnel la volonté de la Confédération de s'engager résolument sur la voie de l'égalité et d'en vouloir la concrétisation. Même si le peuple suisse devait refuser le nouveau droit au mariage, le 22 septembre, l'égalité entre hommes et femmes est désormais inscrit comme principe et objectif de notre pays.

Le Gouvernement jurassien précise qu'il prend l'initiative de cette requête en raison du fait que la Constitution jurassienne contient plusieurs articles reposant sur le principe de l'égalité entre femmes et hommes. Et c'est dans l'optique de réaliser ce principe que le canton du Jura a créé le bureau de la condition féminine.

40 ETATS SIGNATAIRES

Renseignements pris, cette convention a été ratifiée déjà par une quarantaine de pays, une majorité de pays du tiers monde et un bon tiers de pays de l'Est. Pour l'Europe, le Danemark, la Yougoslavie, la Norvège, l'Autriche, la Pologne, le Portugal, la Suède, l'Union soviétique, la Tchécoslovaquie l'ont signé. Elle est entrée en vigueur en 1983.

Selon Marie-Josèphe Lachat, responsable du Bureau de la condition féminine, si certains grands pays d'Europe n'ont pas signé cette convention c'est que leur législation n'est pas encore adaptée au principe de l'égalité.

La convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à

l'égard des femmes a un champ d'application très étendu. Le premier article précise que l'expression «discrimination à l'égard des femmes» vise toute distinction, exclusion, ou restriction fondée sur le sexe qui a pour effet ou pour but de compromettre ou de détruire la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice par les femmes, quel que soit leur état matrimonial, sur la base de l'égalité de l'homme et de la femme, des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social, culturel et civil ou dans tout autre domaine.

Les trente articles de la convention traitent des dispositions législatives, des programmes scolaires, du droit au travail, du mariage.

P. Ve



«Némorin des loutres» à Saignelégier

La salle de spectacles de Saignelégier accueillera, samedi 11 mai, à 20 h. 15, la création «Némorin des loutres», un oratorio populaire pour chœur mixte, baryton solo, groupes de danse et orchestre, donnée à l'occasion du 20e anniversaire des Francs-Habergeants.

Les textes sont de Philippe Moser, la musique de Jean-Claude Guermann, la chorégraphie de Simone Favre.

Némorin des loutres, Caille de son nom de famille, un pêcheur et un chasseur, sauvage et solitaire, comme le furent d'autres hommes. Némorin, une œuvre qui décrit ce pays, le Jura, le Doubs, la vie et la mort, une œuvre de terrien enraciné. Une importante partition est dévolue au baryton solo, Pierre-André Lienhard, dans le rôle de Némorin, au chœur Les Francs-Habergeants et aux danseuses de Jacqueline Forrer. Un spectacle à voir.

(comm)

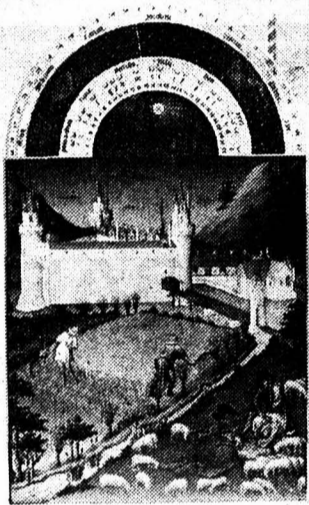


Illustration du mois de juillet. (Imp)

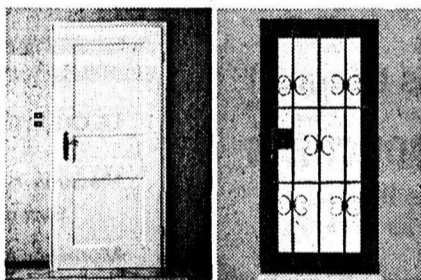
Alpage LA GRANDE MOTTE
2206 Les Geneveys-sur-Coffrane

OUVERTURE

samedi 11 mai

Dimanche Fête des Mères
Coq au vin

Prière de réserver au 038/57 12 04 Fermé le mardi
Se recommandent: Georgette et Otto 87-30634



Nos portes sont ouvertes!

Diverses exécutions de portes intérieures et extérieures vous attendent dans notre exposition. Visitez-la - et comparez! Chaque jour est une journée «portes ouvertes»...

uninorm Croix du Péage,
1030 Villars-St-Croix, 021 35 14 66

Pince-moi, je rêve!

Et pourtant c'est bien vrai, les mêmes meubles sont nettement meilleur marché chez

Meubles Graber, Serre 116,
La Chaux-de-Fonds 4468

.COMTE APPAREILS MENAGERS

Des aspirateurs
dès 149.-

Le plus grand choix
Les meilleures marques
Grenier 22 - 2300 La Chaux-de-Fonds
Fonds Grand-rue 57 - 2615 Sonvilier 93-429

Echec aux cambrioleurs



Avenue de la Gare 6a
2013 COLOMBIER
038/41 14 10

résout vos problèmes
de sécurité
en détection d'alarme

28-1112

La qualité à tout prix. Volvo 340/360.

Volvo construit toutes ses voitures en respectant les mêmes rigoureux critères de qualité. Les seules différences viennent des multiples goûts des acheteurs. Voilà pourquoi les Volvo 340/360 existent en plusieurs versions de berlines classiques ou à hayon.

- 340 DL, 1397 cm³, 53 kW (72 ch), 3 portes, Fr. 14'600.-; 5 portes, Fr. 15'300.-
- 340 GL, 1397 cm³, 53 kW (72 ch), 3 portes, Fr. 16'100.-; 5 portes, Fr. 16'800.-
- 360 GLS, 1986 cm³, 75 kW (102 ch), 3 portes, Fr. 17'650.-; 5 portes, Fr. 18'350.-
- 360 GLT, 1986 cm³, 85 kW (115 ch), 3 portes, Fr. 19'250.-; 5 portes, Fr. 19'950.-
- 360 GLE Sedan, 1986 cm³, 85 kW (115 ch), 4 portes, Fr. 20'400.-
- 360 GLS Sedan Printemps spécial, luxueuse version spéciale (entre autres, sellerie cuir), 1986 cm³, 75 kW (102 ch), 4 portes, Fr. 19'750.-

VOLVO
Qualité et sécurité.



Renseignements et essais auprès de toute agence Volvo:
La Chaux-de-Fonds: Nouveau Garage du Jura SA, 117, av. Léopold-Robert, 039/23 45 50/51
Travers: Garage Touring, S. Antifora, 038/63 13 32

Luisa Spagnoli
PERUGIA
claude havrey

Bogner

TED LAPIDUS

ALEXANDER

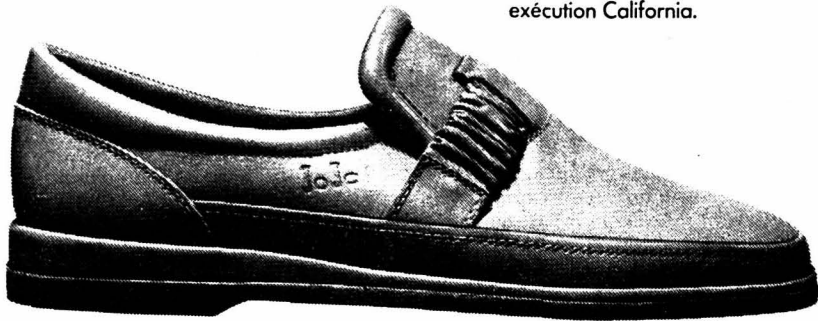
DESARBRE

Devernois

YVES SAINT LAURENT
variation

pierre balmain *eve@at*

ducommun
PRET-A-PORTER
Avenue Léopold-Robert 37
Tél. (039) 23.61.66
La Chaux-de-Fonds



Country

Chaussure pour homme d'allure sportive, confortable exécution California.

Country

Nappa gris, bleu et blanc **89.80**

Aha!
CHAUSSURES
FRICKER



CHEZ TONY

l'artisan des pâtes fraîches

Tous les jours: Lasagnes, canelloni pré-cuits à l'emporter, ainsi que pizzas.
Tortellini, ravioli, Agnolotti Ricotta
Numa-Droz 2 a - ☎ 039/28 81 52
La Chaux-de-Fonds
Entrée: début de la rue Bel-Air. 12752

Ce soir à la

☎ 039/23 32 50 brasserie
TERMINUS
La Chaux-de-Fonds, Léopold-Robert 61

langue de bœuf

sauce câpres, pommes
mousselines, salade
Fr 9.50 91-527

En toute saison, **L'IMPARTIAL**
votre source d'informations

Le maître-boucher - votre spécialiste en viande



L'action de la semaine:
TENDRONS et
RÔTI DE VEAU ROULÉ
à Fr 18,50 le kg

La bonne viande
et les excellentes spécialités
de l'artisan boucher-charcutier.

Viande de qualité
= Succès assuré ! 12040

SOCIÉTÉ DES MAÎTRES BOUCHERS

La Chaux-de-Fonds - Le Locle - Les Brenets
Les Ponts-de-Martel - La Sagne - La Brévine 9643

Publicité intensive
publicité par annonces

ENCORE DES PRIX
FOUS...!

Mazda 929i

plus avantageuse que jamais!



Berlines 4 portes Deluxe et Limited. Suspension à variateur automatique à variateur automatique (Lincoln) 2 litres de 83 kW. Injection électronique. Ser. Equipement. Demandez-nous l'offre!

OFFRE SPÉCIALE
ÉCONOMISEZ FR. 2.000.-
mazda
GARAGE DE L'AVENIR
Progrès 90 - ☎ 039/23 10 17
Votre concessionnaire à
LA CHAUX-DE-FONDS

AVIS MORTUAIRES

TRAVERS

Repose en paix!

Madame Denise Pellaton-Bachmann, à Travers, ses enfants et petit-fils:
Denise et Christian,
Françoise, Jean-Pierre et leur petit Nicolas,
Laurence et Claude-Alain,
Marie-Madeleine et Denis;

Les enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants de feu
Alfred Pellaton-Aellen;

Monsieur Georges Bachmann-Hirschy, à Couvet, ses enfants, petits-enfants et arrière-petit-fils,

ainsi que les familles parentes, alliées et amies, ont le chagrin de faire part du décès de

Monsieur

Michel PELLATON

leur cher époux, papa, beau-père, grand-papa, beau-fils, frère, beau-frère, oncle, neveu, cousin, parent et ami, enlevé à leur tendre affection après une très longue maladie, à l'âge de 52 ans.

TRAVERS, le 6 mai 1985.
Grand-Clos.

Venez à moi vous tous qui êtes fatigués et chargés, et je vous soulagerai.

Mat. 11, 28.

Selon le désir du défunt, l'ensevelissement a eu lieu dans l'intimité de la famille, le mercredi 8 mai 1985, à Travers.

En lieu et place de fleurs, veuillez svp penser à l'Association neuchâteloise du diabète, 2301 La Chaux-de-Fonds, ccp 23-5111-1.

IL N'A PAS ÉTÉ ENVOYÉ DE LETTRES DE FAIRE-PART, LE PRÉSENT AVIS EN TENANT LIEU. 12747

BEVAIX

La famille, amis et connaissances, ont le chagrin de faire part du décès de

Monsieur

Charles EHRBAR

survenu dans sa 78e année au Home des Peupliers, à Boudry.

2022 BEVAIX, le 5 mai 1985.

L'incinération a eu lieu dans l'intimité de la famille.

Domicile de la famille: M. Paul Ehrbar,
rue du Parc 135,
2300 La Chaux-de-Fonds.

Les personnes voulant honorer sa mémoire peuvent penser au Home des Peupliers, à Boudry (ccp SBS 20-35-4).

Cet avis tient lieu de lettre de faire-part. 13103

LE QUARTIER

Au revoir
cher époux et papa.

Madame Henri Jeanneret-Dubois:
Bernard et François Jeanneret;

Monsieur et Madame Fernand Jeanneret, à Aigle, leurs enfants et petite-fille;

Monsieur Charles Dubois, au Locle, ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,

ainsi que les familles parentes et alliées ont la profonde douleur de faire part du décès de

Monsieur

Henri JEANNERET

leur très cher époux, papa, frère, beau-fils, beau-frère, parrain, oncle, neveu, cousin, parent et ami, enlevé à leur tendre affection, dans sa 59e année.

LE QUARTIER, le 8 mai 1985.

Veillez et priez, car vous ne savez ni le jour, ni l'heure où le Seigneur viendra.

Matth. 24, v. 42.

Le culte sera célébré vendredi 10 mai, à 14 heures au temple du Locle.

Il n'y aura pas de cérémonie au Centre funéraire.

Le corps repose à la chambre mortuaire de l'Hôpital du Locle.

Domicile de la famille: Le Quartier 143,
2405 La Chaux-du-Milieu.

IL NE SERA PAS ENVOYÉ DE LETTRE DE FAIRE-PART, LE PRÉSENT AVIS EN TENANT LIEU. 228323

LA SOCIÉTÉ DES PAYSANNES DE BÉMONT

a le chagrin de faire part
du décès de

Madame

Colette FAHRNI

membre de notre société. 12979

LA SOCIÉTÉ DE CAVALERIE DU DISTRICT DU LOCLE

a le chagrin de faire part
du décès de

Monsieur

Henri JEANNERET

membre de la société.

Pour les obsèques, prière de se référer à l'avis de la famille. 228331

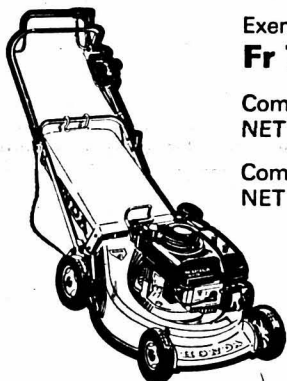
TONDEUSES A GAZON - FRAISEUSES A NEIGE
ATELIER MECANIQUE TEL. 23 40 05
HENRY
ROCAILLES 15 LA CHAUX-DE-FONDS

Vendredi 10 mai de 13 h 30 à 19 h
Samedi 11 mai de 9 h à 17 h

FESTIVAL DE LA
TONDEUSE A GAZON...

TORO HONDA

Seulement 2 jours à des prix jamais vus !



Exemple: Honda HR 17 P1
Fr 790.-

Comptant à la livraison
NET Fr 711.-

Comptant prise à l'atelier
NET Fr 690.-

NOUVEAU
Crédit personnalisé
à partir de Fr 21.95
mensuel

Escompte déduit = petit prix
Mais toujours avec
service compris 12626



Seul le
prêt Procrédit
est un
Procrédit

Toutes les 2 minutes
quelqu'un bénéficie d'un «Procrédit»

vous aussi
vous pouvez bénéficier d'un «Procrédit»

Veillez me verser Fr.
Je rembourserai par mois Fr.
Nom
Prénom
Rue No.
NP/localité

à adresser dès aujourd'hui à:
Banque Procrédit
2301 La Chaux-de-Fonds. 81 M4
Avenue L.-Robert 23, Tél. 039-23 16 12

rapide
simple
discret

CANTON DE NEUCHÂTEL

la voix
d'une région

Caisse paritaire de chômage de Fleurier 3,8 millions pour 565 chômeurs

La Caisse paritaire interprofessionnelle de chômage de Fleurier, que gère M. Roger Cousin, vient de publier son rapport d'activité pour 1984. Elle a versé, en 1984, des indemnités à 565 assurés, pour un montant total de 3 millions 844.000 fr. C'est plus qu'en 1983: 2 millions 921.000 francs pour 471 chômeurs.

Au premier janvier 1984, dit le rapport, est entrée en vigueur la nouvelle loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (LACI).

Au point de vue administratif, elle a apporté des modifications importantes, surtout en ce qui concerne l'indemnisation en cas de réduction de l'horaire de travail (chômage partiel) et l'indemnisation en cas d'intempéries. Le principe de l'indemnisation des chômeurs complets n'a pas été fondamentalement modifié.

La caisse paritaire de Fleurier a versé en 1984 des indemnités de chômage complet pour un montant de 3 millions 844.000 fr. à 565 assurés. Les versements pour le chômage partiel se sont élevés à 602.000 pour 309 travailleurs répartis dans 34 entreprises (1983: 2 millions 515.000 et 878 chômeurs partiels).

Les indemnités de chômage en cas d'intempéries étaient comprises jusqu'à fin 1983, soit dans le chômage complet,

soit dans le chômage partiel. Elle ont représenté en 1984 169.000 fr. pour 17 entreprises et 47 bénéficiaires.

Les prestations versées au titre des mesures destinées à prévenir et à combattre le chômage se sont élevées à 11.130 fr. Au total, la caisse a versé des prestations pour un montant de 4 millions 627.000 fr. (5 millions 436.000 fr. en 1983).

Pour le chômage complet, l'indemnité journalière moyenne s'élevait à 73 fr. 97, ce qui représente une indemnisation mensuelle de 1627 francs (22 jours par mois).

En présence d'un chômage complet important, les nouvelles dispositions légales ont dû rapidement être modifiées en ce sens que:

- Le droit aux indemnités pour les personnes âgées de plus de 55 ans et pour les invalides a été porté de 85 à 170 jours;

- dans des régions économiquement menacées, le minimum d'indemnités pour les chômeurs complets a été porté de 85 à 170 jours;

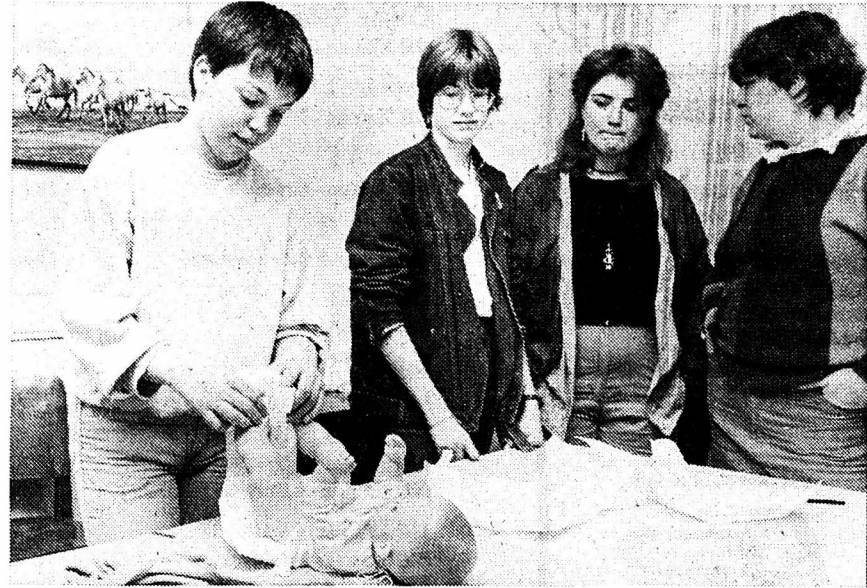
- la libération pour une entreprise en difficultés de prendre à sa charge un jour d'indemnité par mois et par travailleur peut être obtenue s'il y a 20% de chômage (au lieu de 50 pour cent).

(sp-jjc)

Ecole des parents du Val-de-Travers

Un service de baby-sitting

Il ne devait rester plus qu'un service à créer au Val-de-Travers: celui de baby-sitting. C'est fait. Hier, au Centre de rencontre, les volontaires recrutés par l'Ecole des parents ont suivi un cours de formation: préparation d'un biberon, changement des couches-culottes, etc. Du sérieux.



Changer bébé. Les garçons se débrouillent très bien. (Photo Impar-Charrere)

L'Ecole des parents qui ouvrirait une garderie au Centre de rencontre de Fleurier chaque vendredi après-midi depuis 4 ans a renoncé, faute de candidats. Mais cette association, Eliane Linder en tête, n'est pas du genre à rester les bras croisés. Elle s'est lancée dans la création d'un service de baby-sitting.

Dernièrement, une enquête menée dans les écoles, au niveau secondaire supérieur (14-16 ans), a permis d'enregistrer l'intérêt de 33 volontaires. Des filles, bien sûr, mais deux garçons aussi. Hier après-midi, au Centre de rencontre, sous la direction de Joëlle Mairy, ils et elles ont appris à s'occuper d'un petit enfant en s'entraînant avec un poupon en plastique: art et manière de changer les couches, préparation d'un biberon ou d'une panade. Les candidats sont maintenant fins prêts à rendre service.

UN COUP DE FIL

Les parents pourront obtenir leur baby-sitter en téléphonant à Joëlle Mairy, à Butter (038 61.17.29) qui leur donnera l'adresse de deux ou trois jeunes disponibles. Aux parents de prendre contact avec eux ensuite. L'engagement et la responsabilité du service s'arrête à ce moment-là. Le prix de l'heure n'a pas été fixé, mais le tarif de la Croix-Rouge sera rappelé: 5 francs de l'heure. Le numéro du service figurera dans les memento des journaux. Les baby-sitters attendent votre appel.

SERVICE DE PUÉRICULTURE

Toujours dans ce domaine, il est bon de rappeler qu'un service de puériculture existe au Vallon. Une puéricultrice diplômée, Mlle Burnand, accueille les mamans et leur bébé le premier jeudi du mois à la Maison de paroisse de Couvet (dès 14 h.). A Fleurier aussi, le 3e jeudi du mois, à la Cure du Pasquier (14 h.).

Les bébés sont pesés, mesurés, et des conseils sont donnés pour leur alimentation.

En outre, Mme Joëlle Mairy, de Buttes, est disponible pour des cours de puériculture. Sur demande des parents, avant la naissance de l'enfant, si possible.

(jjc)

Décès

BEVAIX

M. Charles Ehrbar, 1907.

TRAVERS

M. Michel Pellaton, 52 ans.

AVIS MORTUAIRE



Maintenant ces trois choses demeurent: la foi, l'espérance, l'amour, mais la plus grande des trois est l'amour.

I Corinthiens 13, v. 13.

Simone Paratte-Humbert:

Francine et Roger Huot-Marchand-Paratte,
Thierry et Christine, à Charquemont,

Christiane et Herbert Eggenberger-Paratte,
Suzanne, Florian et Rose-Marie, à Burgdorf;

Les descendants de feu Albert Paratte-Taillard;

Les descendants de feu Charles Ducommun,

ainsi que les familles parentes et alliées, ont le grand chagrin de faire part du décès de

Monsieur

René PARATTE

que Dieu a repris à Lui lundi, dans sa 70e année, après une longue maladie.

LA CHAUX-DE-FONDS, le 6 mai 1985.

La cérémonie a eu lieu dans l'intimité de la famille.

Domicile de la famille: 79, rue Alexis-Marie-Piaget.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire-part.

12974

«Pro Juventute» Val-de-Ruz

Les timbres: ça peut rapporter gros

Présidée par M. Eric Vittoz, de Cernier, la Commission de district de «Pro Juventute» était réunie mardi soir à Dombresson.

M. Claude Vaucher, secrétaire de district, donna connaissance des comptes et du rapport de l'exercice 84-85. L'exercice comptable boucle par un solde de fr. 2375.-, les recettes se montant à fr. 13.054,45 et les dépenses à fr. 10.679,45. La vente de décembre a laissé un bénéfice de fr. 9286,20, soit fr. 185,90 de plus qu'en 1983. C'est là un très beau résultat en regard de la situation économique actuelle ainsi que de l'augmentation de la valeur des timbres. L'action «boîtes aux lettres» a été poursuivie par Mme Jacques et a rapporté fr. 809.-. Des remerciements ont été adressés aux maîtresses, maîtres et élèves des écoles du district ainsi qu'aux dames de la commission.

La répartition des recettes est la suivante: en aide directe à des familles, fr. 2698.-; en camps et colonies, fr. 1300.-; en équipements loisirs fr. 700.-; en «messages aux jeunes parents» fr. 456.-; en consultations pour nourrissons fr. 380.-; en matériel de linogravure et course d'orientation remis en cadeaux aux classes fr. 943.-; en frais pour le secrétariat, fr. 922.-.

La rencontre romande de Pro Juventute s'est déroulée à Vevey où il a été souhaité que quelque chose soit réalisé pour l'Année de la Jeunesse. Ce problème a été repris par la Commission de district et il a été lancé deux enquêtes: l'une pour recenser ce qui se fait déjà pour les jeunes dans notre district, l'autre pour connaître les loisirs de ces jeunes et surtout leurs souhaits. Si la première est dépeuplée, la seconde est en cours de dépouillement. La commission étudiera ces informations lors d'une séance spéciale cet automne. (ha)

Retraite

La chancellerie d'Etat communique que lors d'une récente cérémonie, M. Jacques Béguin, conseiller d'Etat, chef du Département de l'agriculture, a pris congé de M. Louis-André Favre, inspecteur cantonal des forêts, qui a pris sa retraite après 39 ans d'activité.

M. Favre était entré en qualité d'adjoint à l'inspection cantonale des forêts, le 1er octobre 1946; le 1er juin 1947, il était nommé inspecteur du VIIe arrondissement forestier. C'est le 1er juillet 1967, qu'il a été nommé inspecteur cantonal des forêts.

CANTON DU JURA

Restructuration de l'Hôpital des Franches-Montagnes

Un appel urgent aux maires des communes

La restructuration de l'Hôpital des Franches-Montagnes suscite la réflexion. Un groupe de citoyens signent un «Appel franc-montagnard pour un meilleur hôpital de district». Les signataires proviennent de tous horizons. Les députés socialistes et chrétiens-sociaux signent cet appel, de même que des personnalités non engagées politiquement.

Cet appel est lancé sous le sceau de l'urgence puisque les décisions importantes quant à l'avenir de l'hôpital seront prises au mois de mai encore.

L'appel est envoyé aux maires et conseils communaux, aux délégués du syndicat des communes francs-montagnardes.

LACUNES

Dans ce que l'on peut appeler une «lettre ouverte», les signataires écrivent qu'à l'étude du rapport présentant les propositions de restructuration, il est apparu que plusieurs points importants ne sont pas pris en compte. Il s'agit notamment: du rôle que doit jouer l'hôpital dans l'organisation des soins pour la région; les besoins réels de la population en matière de soins hospitaliers; l'analyse du fonctionnement actuel de l'hôpital et de ses structures; la prise en compte des hospitalisations et maternités qui peuvent être réalisées à Saignelégier plutôt qu'ailleurs par une amélioration des services; l'analyse des services et prestations que l'hôpital de district peut offrir pour augmenter son attractivité, et ren-

tabiliser ses installations, y compris hors des limites du district.

Estimant que des améliorations peuvent être apportées sans investissements coûteux, les signataires demandent la convocation d'une assemblée des maires des Franches-Montagnes pour débattre de cette importante question.

APEL AUX MAIRES

Lors de cette assemblée, les signataires demandent que l'on remette à plus tard la décision sur la restructuration de l'hôpital; de faire procéder par un organe neutre à une étude sur tous les aspects importants liés à la restructuration, en fonction de la région, de sa structure, de sa population et de son avenir; de réaliser une consultation de la population sur les attentes et demandes de prestations de l'hôpital; de prendre en compte l'aspect économique en visant à occuper davantage l'infrastructure de l'hôpital par des actes et services qui sont actuellement réalisés hors de la région.

La conclusion des signataires, au nombre de 47: «C'est animé du sentiment de l'urgence que nous nous adressons à vous. Nous sommes persuadés que vous saurez discerner l'enjeu pour notre région - déjà durement touchée par la crise économique et l'exode des jeunes - que constitue la présence d'un hôpital qui apporte un réel service à la population».

Le Mouvement populaire des familles (MPF) est à l'origine de cet appel. Mais il se retire et les initiatives futures appartiennent aux signataires. Un appel que l'on peut toujours signer, en prenant contact avec Jean-Claude Friche, Rotatte 8, Les Breuleux.

P. Ve

REMERCIEMENTS

LE PRÉVOUX

Les enfants de

MONSIEUR CHARLES KERNEN

profondément touchés par les nombreuses marques de sympathie et d'affection reçues lors de leur grand deuil, remercient très sincèrement toutes les personnes qui ont pris part à leur épreuve, par leur présence, leur message, leur don ou leur envoi de fleurs. Ils les prient de trouver ici l'expression de leur profonde et vive gratitude.

12971

La famille de

MONSIEUR JEAN-PIERRE JEANNERET

profondément émue par les marques d'affection et de sympathie qui lui ont été témoignées pendant ces jours de deuil, exprime à toutes les personnes qui l'ont entourée, sa reconnaissance et ses sincères remerciements.

Les présences, les messages, ou les envois de fleurs lui ont été un précieux réconfort.

12975

Les familles parentes et amies de

MONSIEUR RODOLPH SCHNEIDER

réconfortées par les nombreux témoignages de sympathie et d'affection reçus lors de son décès, remercient très sincèrement toutes les personnes qui se sont associées à leur chagrin.

Un merci tout spécial à vous toutes et tous qui l'avez entouré, visité, réconforté et aidé durant les dernières années de sa vie terrestre.

VILLERET, mai 1985.

228336

CLAUDE CALAME

Pompes funèbres Tél. (039)
Concorde 45
Toutes formalités 31.14.96

L'IMPARTIAL

Société éditrice et imprimeur:
Imprimerie Courvoisier
Journal L'Impartial SA,
La Chaux-de-Fonds.

Rédaction et administration:
L'Impartial, rue Neuve 14,
2300 La Chaux-de-Fonds.
Tél. (039) 21 11 35 - Télex 95-2114.
Tirage contrôlé (REMP) 30.979.

Rédaction:

Rédacteur en chef: Gil Baillod.

Rédacteurs RP:

Pascal Brandt, Régionale. - Willy Brandt, Monde. - Roland Carrera, Economie. - Jean-Jacques Charrère, Val-de-Travers. - Michel Déruns, Sports. - Raymond Déruns, Agriculture, Magazine et TV. - Cécile Diezi, Jura bernois, Jura. - Roland Graf, Coordination de nuit. - Laurent Guyot, Sports. - Ingrid C. Helm-Jeanet, La Chaux-de-Fonds. - Michel-Henri Krebs, Canton de Neuchâtel. - Catherine Montandon, Le Locle. - Anouk Ortlieb, Littoral. - Jean-Claude Perrin, Le Locle. - Mario Sessa, Val-de-Ruz. - Pierre Thomas, Correspondant parlementaire, Berne. - Pierre Veya, Jura.

Stagiaires:

Christiane Ory, Jacques Houriet, Pierre Arlet-taz.

Publicité:

Localité: bureau de L'IMPARTIAL
Suisse: ASSA

MAGAZINE

expression

Galerie du Manoir

L'arbre, symbole de vie



La peinture de Jean Bouchet vous emplit de sa puissante coloration, ocres, mauves, bleus de l'espace, coloration souvent chaude, parfois d'une insolite et mélancolique subtilité tout en nuances, inutile d'insister sur son pouvoir, celui-ci éclate avec évidence.

Les cimaises de la Galerie du Manoir déploient la vision d'une trentaine d'huiles et acryl, elles illustrent la caractéristique du peintre qui travaille à l'extérieur, face au paysage, pour mieux ressentir les évolutions colorées de la lumière, technique qui s'appuie sur trois facteurs essentiels, la couleur, la matière et l'espace.

Ceux qui, en spécialistes, désirent reconstituer l'itinéraire plastique de Bouchet en trouvant les prémices à Paris, chez Bazaine, dans la recherche formelle. Aujourd'hui, à l'âge de la maturité, Bouchet arrive à la figuration, il a fait le chemin inversement. Face à ses compositions, on retrouve nettement ce cheminement. Bouchet procède par focalisation, comme dans une démarche photographique, tous les éléments qui se trouvent en dehors du cadre de focalisa-

tion, on s'aperçoit qu'ils s'en retournent vers l'abstraction lyrique.

Cette peinture, dense et chaude, ouvre l'espace au regard. Ce que Bouchet semble vouloir révéler et fixer par la couleur, c'est la pérennité des symboles de vie: la nature, l'arbre, il y en a dans toutes ses compositions, tilleul, pin, yucca, olivier, bananier.

Ce que Bouchet dynamite, c'est l'inconscience de l'homme face à la nature. L'œuvre apparaît comme un travail de voyance.

La peinture de Bouchet est apaisante, il y règne un sens naturel de l'harmonie, des formes, les couleurs que Bouchet travaille par couches successives donnent aux lignes un halo impressionniste.

D. de C.

● Jusqu'au 17 mai tous les jours, 15 h. - 19 h. Fermé le lundi mercredi, 15 h. - 22 h. dimanche, 10 h. - 12 h.

Hommage à Robert Fallier Installation d'un buste

En souvenir de Robert Fallier et du rayonnement qu'il eut sur la vie musicale neuchâteloise et suisse, ses amis ont pris l'initiative de faire exécuter un buste, qui prendra place samedi 11 mai à 17 h., dans la grande salle du Conservatoire qui deviendra, dès ce jour, «Salle Fallier».

Le buste de Robert Fallier a été commandé au sculpteur valaisan Jacques Barman, professeur à l'École des beaux-arts de Lausanne. Né en 1921, Barman a participé à des expositions collectives en Suisse et à l'étranger. Bon nombre de ses œuvres ornent les collèges et parcs lausannois, les églises valaisannes.

La cérémonie d'installation du buste donnera l'occasion à la famille et aux amis de Robert Fallier de remercier les nombreux donateurs qui, par leur générosité, ont permis la réalisation de l'œuvre.

Le résultat de la souscription ayant dépassé les espérances des initiateurs, une somme sera affectée à la création d'un prix «Robert Fallier», destiné à récompenser des élèves du Conservatoire. (D. de C.)

Festival de jazz à la Maison du Peuple: tout le 8 juin

Des places à gagner pour cette folle journée!

Le Festival de jazz de La Chaux-de-Fonds a - enfin - lieu samedi 8 juin prochain à la grande salle de la Maison du Peuple. Un vrai festival qui commence dans l'après-midi et qui est censé finir très tard dans la nuit. Un vrai festival avec des orchestres toutes sensibilités et la grande vedette. Hal Singer, le saxophoniste américain, sera cette grande vedette. Et comme le jazz n'a jamais fait de mal à qui que ce soit, «L'Impartial» pro-

pose un concours aux questions faciles à résoudre. Les heureux gagnants seront envoyés gratuitement à ce festival; les places seront chères, il n'y en a que 20 à décrocher. A part cela ce gros bastringue est mis sur pied par des jeunes gens connus loin à la ronde pour les éminents services qu'ils rendent aux choses de la musique. Le 68 Jazz Band fête cette année le dixième anniversaire de sa fondation.

TOUT SUR HAL

Hal Singer, la vedette de ce festival du 8 juin, est né en 1919 dans l'Oklahoma. Il a fait ses premières armes à l'église, le gospel. Après le violon, il étudie, en fin, le saxophone. En 1948 Duke Ellington soi-même l'invite à se joindre à son prestigieux orchestre. Succès personnel oblige, Hal Singer décide alors de monter sa propre formation. Les dix années qui suivent seront celles du succès ininterrompu. En 1965, il se fixe en Europe, participe à moult concerts, se joint volontiers à la crème des nouveaux musiciens de jazz (Petersen, Kenny Clarke, Art Farmer, etc.). Sans cesse à la découverte des nouveaux sons ou des anciens (l'oreille tendue du côté de l'Afrique) Hal Singer est au sommet d'un art qui est à la perfection depuis... tant de temps. L'aubaine pour les Chaux-de-Fonniers. L'aubaine précédée par un rare bouquet de manifestations.

En effet, les organisateurs ont voulu un festival tous publics. De 7 à 77 ans. Le tout présenté par Claude Bouvier (le monsieur qui anime Ozone Jazz). Les enfants vont y trouver leur content. C'est suffisamment rare, qu'on pense à eux quand on dit «jazz», pour être souligné trois fois au crayon rouge. On a aussi pensé aux aînés. Ils auront leur thé dansant comme à la belle époque! Qui dit thé dansant, dit à boire et à manger. Il y aura à boire et à manger dans le style adéquat, pas de souci.

Le soir aussi, on pourra aller, discrètement ou pas, se restaurer au buffet froid monté dans la petite salle qui jouxte la grande du 2e étage de la Maison du Peuple. Et puis, pour que personne ne trouve d'excuse, il y aura du jazz le matin de ce 8 juin dans les rues de La Chaux-de-Fonds.

Voici le programme détaillé de la journée du jazz; on précisera que les sportifs ont fait le geste très sympa: le

début du match La CF-Grasshoppers a été fixé à 18 h. 30, afin que les sportifs fous de jazz ne ratent rien de la prestation de Hal Singer! (icj)

14.30 - 15.30 Festival des enfants 68 Jazz Band
Animation musicale par une grande formation. Découverte des instruments; diapositives présentant certains aspects musicaux et historiques du jazz

16.00 - 17.30 Thé dansant Amis du jazz de Cortailod
Trio Jean-Luc Parodi
Partie ouverte à tous, mais plus spécialement aux personnes âgées. Danse sur des airs de jazz. Participation d'un club de danse

17.45 - 19.15 Concert apéritif VDR Stompers Patrick Lehmann Sextet
Fin d'après-midi ou début de soirée pour boire un verre tout en écoutant de la bonne musique. Participation d'un club de danse.

20.15 - 21.00 En ouverture du concert de gala:
Saxtet Chinois

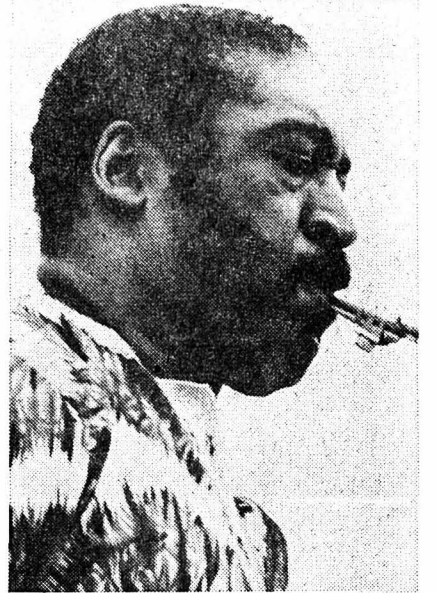
21.15 - 22.15 Hal Singer sax/voc USA avec le trio de Jean-Luc Parodi

22.30 - 23.15 68 Jazz Band with friends

23.30 - 00.15 Danse: Newcastle Jazz Band

00.30 - 01.15 Danse: Jazz Vagabonds

01.30 - 03.00 Danse: Roland Hug All Stars



Hal Singer, le 8 juin à La Chaux-de-Fonds

Fin du festival réservé à la danse (et à l'écoute bien sûr) avec trois orchestres qui ont la réputation de «chauffer»...

Prix des places

De 14.30 à 19.15: 5 fr.

De 20.15 à 03.00: 18 fr.

(étudiants, militaires, AVS: 12 fr.)

Location: Office du tourisme de Neuchâtel; Tabac Eric Schwab, Le Locle; La Tissanderie, Maryline Cavin, Fleurier; Müller-Musique, La Chaux-de-Fonds; Randal, Cernier; Café du Soleil, Saignelégier.

PATRONAGE L'IMPARTIAL



Echanges romands de choeurs et d'esprit pour célébrer Jean-S. Bach

Le Choeur de l'Eglise réformée en tournée

Pour célébrer le tricentenaire de la naissance de Jean-S. Bach, la Romandine met sur pied une série de concerts d'une envergure particulière. Toutes les régions sont concernées tant par les lieux des manifestations que par les ensembles vocaux, les solistes, groupes instrumentaux. L'idée générale des échanges est de faire entendre, au cours de l'année, les cantates de Bach, celles de Haendel.

Dans ce contexte le Choeur mixte de l'Eglise réformée de la ville a été invité mercredi 8 mai au Temple St-François à Lausanne, le concert fut enregistré par la radio.

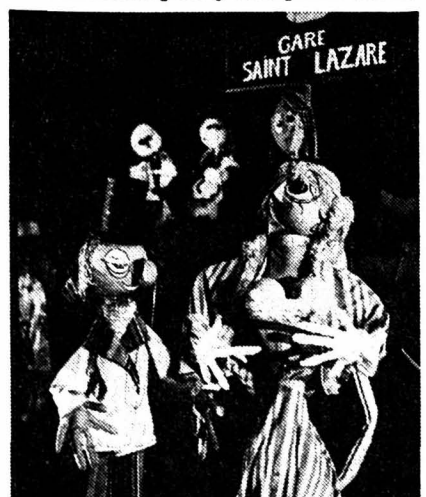
L'ensemble se réjouit de chanter le samedi 11 mai à 17 h. 30, à la Cathédrale St-Pierre à Genève, le dimanche 12 mai à 17 h., à l'Eglise St-Vincent à Montreux et de s'associer par l'exécution des cantates 43 et 86 de Bach, la cantate «Founding Hospital» de Haendel, avec solistes et l'orchestre Lipatti de Genève sous la direction de Georges-Henri Pantillon, à l'hommage qui est rendu à ces compositeurs. (D. de C.)

à l'agenda

Au Casino du Locle

Le rêve d'Offenbach

C'est le Théâtre Antonin Artaud-Compagnie Michel Poletti de Lugano qui sera sur les planches du Casino du Locle samedi 11 mai pour y interpréter dès 20



Les marionettes de Poletti à l'assaut d'Offenbach.

h. 30, Le Rêve d'Offenbach, une authentique fête de couleurs et de lumières. 60 marionettes originales vont donc partir sur le chemin de Paris, histoire de s'en mettre plein la vue d'une capitale, ville de tous les frissons. Les musiques d'Offenbach ont été arrangées en style country et les «comédiens» - tous plus beaux les uns que les autres - vont terminer l'opéra-bouffe revisité par les soins de Michel Poletti en une apothéose carrément rock. Ça change. Le spectacle est au Locle grâce aux bons soins de La Grange et du Théâtre populaire romand. (Imp.)

Jimmy Witherspoon à Neuchâtel

Unique concert en Suisse, disons-le d'emblée. Jimmy Witherspoon et son quartet dont fait partie Léon Thomas se produisent mardi 14 mai dès 20 h. 30 à la salle de la Cité universitaire de Neuchâtel. L'organisation de la manifestation est due au Centre culturel et au Jazz-Club. (Imp.)

Au spectacle avec «L'Impartial»

Tout sur le 68 Jazz Band

Tout savoir sur le 68 Jazz Band? C'est préférable. Pour répondre aux trois questions qui seront posées en fin d'exercice et qui donneront (si trois bonnes réponses) le droit de participer au tirage au sort et ce tirage au sort s'il est favorable, permettra à 20 de nos fûtes lecteurs d'être à la Maison du Peuple le 8 juin avec un billet d'entrée offert par «L'Impartial». Or donc, le 68 Jazz Band... n'est pas formé de 68 musiciens, pas plus qu'il n'est né en 1968. Les musiciens du band ajoutent volontiers que 68 n'est pas le symbole de la moyenne d'âge du groupe. Voilà qui est clair: le 68 Jazz Band est né voici 10 ans au numéro 68 du Faubourg de l'Hôpital à Neuchâtel. Il s'inspire des grandes formations américaines des années trente-quarante. Il garde sa belle personnalité puisque quelques-uns des arrangements qui caractérisent l'exécution de certains morceaux est du fait maison. Une majorité d'enseignants, pas tous de La Chaux-de-Fonds en passant, forment le 68 JB. Et il n'y a qu'une seule femme qui souffle sur la destinée du 68 JB, cher (l'orchestre) à J.-M. Kohler, le meneur de bande, et on se fait un plaisir d'ajouter qu'elle s'appelle Anne Cavin.

L'HEURE DES QUESTIONS

On n'a pas tout dit sur le 68 Jazz Band, loin s'en faut. Mais on en a suffisamment dit pour poser trois questions en forme de concours!

1. Où est né le 68 Jazz Band?
2. Depuis combien d'années la formation existe-t-elle?
3. Quel est le nom de la seule femme jouant dans le 68 Jazz Band?

Pour participer à ce concours, il suffit de remplir puis de découper le coupon-réponse ci-dessous et de l'envoyer au Service promotion de «L'Impartial», rue Neuve 14, 2300 La Chaux-de-Fonds, jusqu'au 19 mai. La liste des gagnants sera publiée dans la page «Expression» du jeudi 23 mai.



Le 68 Jazz Band dans toute sa splendeur: Marc Nicolet (tb/arr.), Marcel Muster (tb), Charles Brunner (tp), Claude Baume (tp), Eric Morier (tp/arr.), Hugues Feuz (as), Anne Cavin (as), Pierre Ducommun (ss/ts), Jacques Boillat (ts), Jean-Michel Kohler (ts/arr.), Jean-Pierre Kureth (bs), Claude-Alain Kleiner (b), Francis Portner (g), Denis Perrinjaquet (dms), François Fluhmann (p).

BON

de participation au tirage au sort AU SPECTACLE AVEC «L'IMPARTIAL-JAZZ»

M. / Mme / Mlle

Adresse

No postal

Localité

Mes réponses à vos questions-concours sont les suivantes:

1.

2.

3.

Ce bon est à adresser sous enveloppe affranchie jusqu'au 19 mai à: Service de promotion du Journal L'Impartial, Concours jazz Rue Neuve 14 2300 La Chaux-de-Fonds

La nouvelle classe moyenne Mercedes 200-300 E.

Le progrès qui fait toute la différence.



Protection de l'environnement, souci d'économie et assurance d'un haut niveau de confort routier: autant de lignes directrices qui ont permis le positionnement d'avant-garde technologique de la nouvelle classe moyenne Mercedes 200-300 E. Tous les modèles à injection seront dotés, dans le courant de l'année, de catalyseurs de la deuxième génération répondant aux sévères normes US 83 d'émission des gaz et déjà conçus de manière à accepter l'essence super sans plomb.

Les moteurs 4 cylindres éprouvés de la 200 et 230 E ont fait l'objet d'un remarquable développement et, malgré une puissance nettement accrue, consomment beaucoup moins de carburant. Quant aux 6 cylindres à injection résolument nouveaux, ils garantissent, grâce à une super-technologie de combustion, une utilisation optimale de l'énergie libérée. Enfin, les moteurs Diesel 4, 5 et 6 cylindres des modèles 200 D, 250 D et 300 D se distinguent par une consommation

elle aussi réduite tout en étant remarquablement performants.

L'exemplaire coefficient de résistance à l'air (Cx) de seulement 0,29 soutient l'effort réalisé en matière de protection de l'environnement et de souci d'économie. Un long empattement, un large écartement et une suspension à bras multiples indépendants à l'arrière et à jambes amortissantes à l'avant garantissent un exceptionnel confort routier: la combinaison idéale de sportivité et de sécurité active procure un plaisir de conduite total.

Depuis toujours, Mercedes-Benz a su maîtriser trois notions fondamentales: qualité, sécurité et maintien de la valeur de ses voitures. Aussi, la nouvelle classe moyenne Mercedes 200-300 E sera, durant de nombreuses années, non seulement à la pointe du progrès, mais également en avance sur son époque. «Le progrès qui fait toute la différence»: rendez-nous visite pour une course d'essai et vous vous rendrez rapidement compte de la justesse de cette affirmation.



Mercedes-Benz

Agences régionales: **Bienne:** Zeughaus-Garage W. Rotach, Rte. de Boujean 87, Tél. 032 411144. **Delémont:** Etablissements Merçay SA, Chemin des Places 5, Tél. 066 22 17 45. **La Chaux-de-Fonds:** Garage Paul Ruckstuhl SA, Rue Fritz-Courvoisier 54, Tél. 039 28 44 44.

OFFRES D'EMPLOIS

CONCIERGERIE
Maison de la place cherche

DAME

pour nettoyages de bureaux
à temps partiel à La Chaux-de-Fonds.
Ecrire sous chiffre AS 12639
au bureau de L'Impartial.

Entreprise Import - Export de Neuchâtel
engagerait

EMPLOYÉ(E) DE BUREAU

- diplôme ou certificat de capacité exigé,
- aptitudes à travailler de façon indépendante,
- responsable de la facturation et des travaux de bureau courants,
- connaissances scolaires d'anglais désirées,
- esprit d'initiative.

Nous offrons:

- travail intéressant et varié au sein d'une petite équipe,
- prestations sociales légales,
- date d'entrée à convenir.

Ecrire à Fiduciaire du 1er Mars,
av. 1er-Mars 20, Neuchâtel. 28-35833

Nous cherchons
pour notre magasin
à La Chaux-de-Fonds,
entrée tout de suite
ou à convenir,

vendeuse auxiliaire

Nous demandons:

- expérience de vente;
- aimant les enfants et les jouets;
- sociable et consciencieuse;

Nous offrons:

- un team gai;
- un bon job dans notre magasin à La Chaux-de-Fonds;
- bonnes prestations sociales.

Veillez prendre contact téléphonique ou par écrit avec M. P. Soder.



JOUETS WEBER

Rue Neuve 18, 2300 La Chaux-de-Fonds, ☎ 039/28 30 69. 75-401

OFFRES D'EMPLOIS

Votre journal:
L'IMPARTIAL



Home médicalisé
La Sombaille

Sombaille 4 c, La Chaux-de-Fonds

cherche pour le 1er juin 1985, un(e)

employé(e) de maison

Prière de prendre rendez-vous au:
☎ 039/28 32 02, int. 90-147. 12495

ÉCOLE LÉMANIA,
Lausanne,
cherche

maître interne surveillant

pour son internat d'une
trentaine de jeunes hommes.

Entrée tout de suite ou à
convenir.

☎ 021/20 15 01 22-301806

Je cherche

DAME

pour faire quelques heures de
ménage en dehors de la ville.

☎ 039/28 54 21. 12781

Entreprise galvanoplastie

cherche

électroplaste passeur aux bains

permis travail valable.

Entrée dès que possible.

Contactez le matin Sandra Muller
THERMOCOMPACT SA,
8, rue de Bergère, 1217 Meyrin
2, ☎ 022/82 81 31. 18-308 914

Publicité intensive Publicité par annonces

URGENT

Jeune entreprise cherche pour **entrée immédiate** ou à
convenir, une

secrétaire

polivalente français-anglais (parlés/écrits) + bonnes
notions d'allemand.

Ayant quelques années de pratique.

Capable de travailler de façon indépendante.

Ayant le sens de l'organisation et un esprit d'initiative.

Prendre contact au **039/23 50 69** ou
écrire à **case postale 550,**
2301 La Chaux-de-Fonds. 12623

STR SA

Nos produits:
Fabrication de machines à rectifier.
Sous-traitance industrielle.

Nous cherchons:

un monteur un aléseur-fraiseur un tourneur

Exigences:

plusieurs années de pratique dans les spécialisations
citées ci-dessus.

Avantages:

place stable. Conditions d'engagement modernes. Avantages sociaux de l'entreprise. Ambiance agréable et dynamique.

Veillez adresser votre offre ou prendre rendez-vous
chez:

STR SA, Fabrique de machines, 127, rue du Doubs,
2300 La Chaux-de-Fonds, ☎ 039/23 47 48. 91-274



Avenue
Léopold-Robert 109
2300
La Chaux-de-Fonds

Nous cherchons:

un

responsable des achats

pour la sous-traitance mécanique

Les responsabilités suivantes lui seront confiées:

- gestion et planification;
- relations avec les sous-traitants;
- recherche de sous-traitants;
- allemand exigé.

un

ingénieur ETS en électronique

ayant quelques années de pratique, pour le développement
(hard et soft) de commandes pour machines d'assemblage.

un

agent technico-commercial

Profil souhaité:

- connaissance de l'automatisation;
 - formation mécanique ou électronique;
 - allemand indispensable, anglais souhaité.
- Le candidat se verra confier les tâches suivantes:
- relations avec nos clients, autant en Allemagne qu'à notre usine;
 - les expositions;
 - du service après-vente. 28-1010

Faire offre écrite avec curriculum vitae, à l'adresse ci-dessus.

OFFRES D'EMPLOIS

La Maison **LEUREUX SA**, spécialisée dans la fabrication de chaînes d'assemblage automatiques, cherche pour tout de suite ou à convenir, un

mécanicien de précision
de première force, pour travaux fins et précis, capable de travailler de manière indépendante.

un **mécanicien**
pour mécanique générale.

un **aide-mécanicien-magasinier**
avec permis de conduire.

LEUREUX SA, rue de l'Union 13, 2500 Bienne 3,
☎ 032/23 21 33. 6-46387

Nous recherchons pour entrée immédiate ou date à convenir

BOVA service

- mécaniciens
- mécaniciens-électriciens
- monteurs-électriciens
- câbleurs

Excellentes prestations.
Bova-Service, rue des Marchandises 2,
2502 Bienne, ☎ 032/23 87 17. 06-2916

La Boulangerie-Pâtisserie-Confiserie Bürki, Hôtel-de-Ville 10, Moutier,

cherche

1 boulanger-pâtissier
1 pâtissier(ère)-confiseur(euse)
1 apprentie vendeuse

Faire offres par écrit. 6-175559

Notre entreprise de construction située à **Crissier/Lausanne**, cherche pour sa section coffrages et charpente (10-12 hommes), un

contremaître-charpentier

Nous désirons le former en vue de prendre la responsabilité de notre charpenterie dès 1988.

Nous souhaitons trouver une personne stable, sérieuse, entre 30 et 45 ans.

Offres sous chiffre 1 F 22-585084 à Publicitas, 1002 Lausanne.

Une bonne idée...

ABM

La Chaux-de-Fonds, Pod 2000

Nous recherchons tout de suite, ou pour date à convenir

caissière auxiliaire

pour les après-midi et le samedi toute la journée. Si possible avec expérience.

Faire offres manuscrites à **ABM**,
avenue Léopold-Robert 14,
2300 La Chaux-de-Fonds. 12802

Aide de bureau

pour travaux simples tels que service du téléphone, travaux à la machine à écrire, emballage et expédition, classements, etc., est cherchée pour entrée immédiate.

Faire offres à: **VEREM SA**,
Rue Bournot 33,
2400 Le Locle. 12786

Aide de cuisine

est cherché(e)
par petit restaurant.

☎ 039/23 74 74. 12666

Nous recherchons pour le 1er août 1985

apprentie-vendeuse
dans l'alimentation.

Se présenter ou téléphoner à:
M. Fritz Gerber, Laiterie Centrale,
Docteur-Schwab 17, 2610 Saint-Imier,
☎ 039/41 27 52. 93-57840

En toute saison,
L'IMPARTIAL,
votre source
d'informations

HASSLER

cherche pour entrée immédiate ou pour date à convenir

POSEUR
de revêtements de sols
plastique et tapis

Travail indépendant.
Ambiance de travail agréable.
Prestations sociales d'une grande entreprise.

Faire offres ou se présenter chez **HASSLER**
rue Saint-Honoré 12, 2000 Neuchâtel
☎ 038/25 21 21 87-172

SORED SA

Fabrique Nationale de Ressorts - FNR

Nous désirons engager pour entrée immédiate ou à convenir, un

mécanicien faiseur d'étampes
ou un **mécanicien de précision**

avec CFC ou diplôme équivalent, ayant quelques années d'expérience pour notre atelier de mécanique.

Nous offrons une place stable et bien rémunérée comportant tous les avantages sociaux des entreprises modernes.

Les personnes intéressées sont priées de faire leurs offres par écrit avec curriculum vitae à:

SORED SA, rue de l'Etoile 21, 2300 La Chaux-de-Fonds, ou de téléphoner au numéro suivant: 039/28 73 73, interne 14. 91-311

Nous avons 2 postes à repourvoir à plein temps:

— Réf. 1:
aide-fournituriste
(ou employée de bureau-fabrication) pour rentrée des livraisons, contrôle quantitatif des factures, mise en stock, etc.

— Réf. 2:
aide-comptable
(ou employée de bureau intéressée par cette activité) comptabilité fournisseurs-clients, paiements, etc.

Téléphoner pour un rendez-vous à:
Réf. JCD - MIREMONT SA,
rue du Locle 44,
2304 La Chaux-de-Fonds,
☎ 039/26 01 01. 12606



Le temps est venu de traiter vos rideaux!

Esama lors du dernier rinçage donne à vos rideaux une fraîcheur parfumée, leur rend tout leur port, les protège longtemps de la saleté et les empêche de jaunir et de se ternir.

Esama - tout beaux tout blancs pour longtemps.

Publicité intensive, publicité par annonces

Nous sommes toujours plus avantageux!

1860 - 1985
DENNER
125 années jeunes et dynamiques

Valable dès le 9.5.85 DO-19/1985

Sunalp
Crème pour le café
bouteilles à 5 dl

~~2.80~~ **2.30**
(Dépôt -50)

Lindt

- Boules Lindor 3.95 (100g 1.94)
- Boules Lindor 9.95 (100g 2.07)
- Bâtons Kirsch 8.95 (100g 2.07)

Grapefruits Jaffa
savoureux
Sac portable de 2,5 kg

~~5.70~~ **3.95**

Vin rouge de Californie
Cabernet Sauvignon 5.35
1981, Green Valley 70 cl **4.35**

Sangria Montosa
Mis en bouteille à l'origine
1,5 litres **3.90**

- Suchard Milka 1.50
- Lindt Cresta 1.55
- Cailler Chocmel 1.25 (100g)

Le Parfait 3.90
280g **3.10** (100g 1.11)

Thomy Saladessa 2.50 (1 litre)
Thomy French Dressing 2.75 (7 cl)

Espresso Maestro Lorenzo 3.45
14 portions à 7,5 g 105g **2.75** (100g 2.62)

Sentimat 30°-95° Lessive complète
10 kg **16.90** (1kg 1.66)

Timotei Shampoo extra doux 6.60
Duo **5.50** (2 x 200g)

Ecoma serviettes 2.75
3 couches 41 x 41 cm 50 pièces **2.45**

La plupart des actions sont aussi en vente dans les DENNER-satellites!

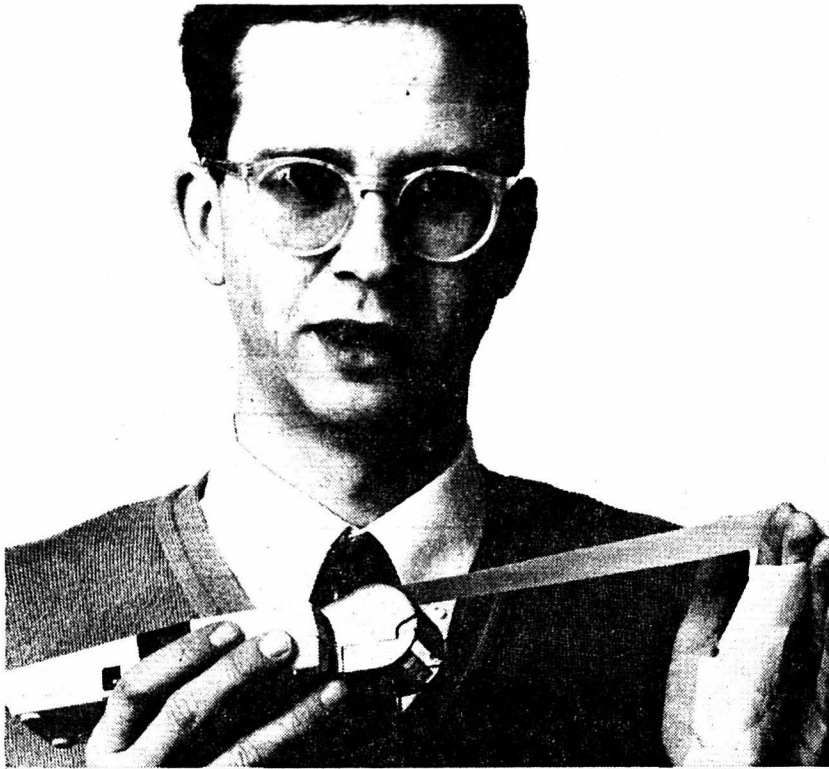
DENNER SUPERDISCOUNT

Grant's Scotch Whisky 70 cl 43% Vol. **Achetez maintenant**

No 1 dans les spiritueux!

En raison de la nouvelle loi sur les alcools nous ne pouvons plus indiquer les prix. Seulement dans les filiales disposant d'une patente de spiritueux.

Quand on sait compter, on ne compare pas seule -



Super-Joker
Comfort
4 l



6.30

Calgon 500 g



3.30

Taft trois temps

normal
Hairspray
375 g



4.25

ment les prix..., mais aussi tous les services qui

Gaufrettes Kägi

250 g
- au chocolat
- à la vanille



2.30

**Huile de tournesol
Dorina**

1 l



6.30

**Vinaigre aux
herbes Kressi**

1 l



2.10

Mars 3-pack

177 g



1.70

**Birchermüesli
Pronto**

400 g



1.75

Treets

200 g



2.25

ne se chiffrent pas.

**famila mon
amigo**

Si près de chez vous.

60-147119

Si vous oubliez de faire de la **publicité** vos clients vous oublieront

Petit feuillet de «L'IMPARTIAL»

8

HENRY DENKER

La justice en procès

Roman

Droits réservés: Presses de la Cité, Paris et Cosmopress, Genève

Arlène l'avait approuvé à l'époque, mais, à présent, devant l'absence des clients et d'argent que pensait-elle? Certes, elle ne se plaignait jamais. Elle acceptait de faire presque entièrement bouillir la marmite sans le moindre mot de récrimination. Parfois Ben Gordon se surprenait à souhaiter qu'elle cesse de répéter «Mon chéri, ça ira mieux bientôt. Sois patient!»

Patience, songeait-il amèrement, vingt-huit ans, armé pour le combat juridique, riche de ses trois années d'expérience dans le bureau du District Attorney, mais à part un cas d'incendie volontaire, de quelques prostituées et de deux ou trois adolescents arrêtés pour vol de voiture, il n'était qu'un jeune avocat sans cause. Où étaient ses rêves de plaidoiries vibrantes par lesquelles il aurait rendu justice à la veuve et à l'orphelin, à tous ceux

qu'aurait lésés la société. Il serra les mâchoires et son visage aux traits bien dessinés prit une expression plus résolue encore.

Aujourd'hui, comme bien souvent durant les deux derniers mois, il se posait la même question: ai-je commis une erreur fatale pour ma carrière en démissionnant si précipitamment? Il revoyait dans le détail l'altercation avec son chef, le District Attorney du Comté de New York qui l'avait désigné pour plaider contre un agent de police accusé d'avoir tiré sur un suspect non armé.

Le policeman avait poursuivi ce dernier la nuit, dans une ruelle obscure se terminant en cul-de-sac. Quand le voyou s'était retourné, quelque chose avait brillé. Persuadé qu'il s'agissait d'un pistolet, le policier avait tiré, blessant mortellement le jeune Noir sur lequel aucune arme ne fut découverte. L'agent de police était un Blanc.

Pour étouffer un soulèvement dans la communauté noire, Ben Gordon avait reçu l'ordre d'accuser l'agent de meurtre devant la chambre des mises en accusation, ce qui risquait d'entraîner une peine de quinze ans de prison au minimum et même la réclusion à perpétuité. Ben avait minutieusement étudié le dossier.

La nuit où il avait tiré, le policier ne portait pas son gilet pare-balles, qui se trouvait au nettoyage. Ceci, joint au fait que deux jours plus tôt un autre policeman avait été abattu dans Brooklyn, avait poussé l'agent à se servir

trop rapidement de son arme, mais il n'avait pas eu l'intention de tuer, il avait simplement voulu éviter d'être tué lui-même.

Lorsque Ben entendit le témoignage de l'agent, il demanda une suspension de séance et essaya aussitôt de joindre le District Attorney au téléphone; n'y parvenant pas, il décida de lui-même de renoncer à l'accusation de meurtre pour la remplacer par celle d'homicide par imprudence qui, si elle était retenue, pourrait amener une peine légère ou même un acquittement.

Quand il regagna le bureau du procureur, le D.A. l'attendait dans un état proche de l'apoplexie.

- Gordon! Venez ici!
- Me voilà, monsieur.
- Ne me dites pas que, sans mon accord, vous avez ramené l'accusation de meurtre à celle d'homicide involontaire?
- Après avoir essayé vainement de vous joindre, j'ai décidé d'agir de moi-même.
- De vous-même, vraiment? ironisa le procureur. On voit bien que vous n'avez pas à compter avec les coups de téléphone de la mairie ou les réclamations et les menaces de grève de la communauté noire. Quel droit avez-vous d'agir comme vous l'entendez dans des questions de ce genre? Vous n'avez pas à subir le contrecoup. Moi si!

- Si je puis me permettre, monsieur...
- Oui, vous «pouvez»! répliqua le D.A. d'un ton sarcastique.

- Tout d'abord, expliqua Ben, je ne crois pas que nous aurions pu maintenir l'accusation de meurtre. Ensuite, je suis persuadé que, pour cet homme, c'était un cas de légitime défense. Etant donné cette conviction, il eût été malhonnête de ma part de l'inculper de meurtre.

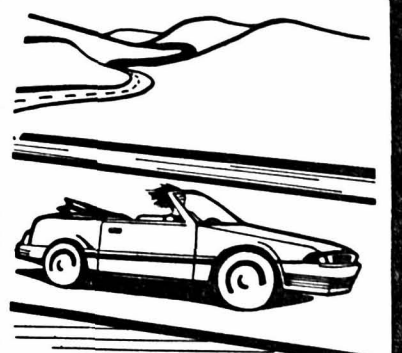
- Bon sang, Gordon, j'ai des principes, moi aussi, mais je suis responsable de la bonne marche de ce bureau. Je sais que l'inculpation de meurtre n'aurait pu être définitivement maintenue, elle nous aurait simplement permis de gagner du temps. Dans quelques mois, lorsque les choses se seraient calmées, et qu'un juge aurait trouvé bon de modifier les charges portées contre l'accusé, eh bien! Nous ne nous y serions pas opposés! Pour l'instant, je ne veux pas que ce bureau passe pour couvrir les bavures d'un flic!

- Pardonnez-moi, monsieur, mais en toute honnêteté, je ne me suis pas senti le droit d'imposer à cet agent des mois d'enfer pour des motifs purement politiques, insista respectueusement Ben.

- Encore «honnêteté»! grommela le chef, puis il commenta: Gordon, la télévision, la radio commencent déjà à s'en mêler. J'ai reçu de nombreux appels de journalistes - des Noirs pour la plupart. Tous veulent savoir s'il est possible d'obtenir une accusation de meurtre contre un policier blanc ayant tiré sur un Noir!

(à suivre)

VISION
2000
Maîtres opticiens



**Vous irez loin avec
une bonne vue**

von
gunten

Av. L.-Robert 23, ☎ 039/23 50 44
1256

Cherche à acheter à La Chaux-de-Fonds

**maison familiale
ou villa**

Ecrire sous chiffre LE 12300 au bureau de L'Impartial.

A vendre à Châtillon
près d'Estavayer-le-Lac

**chalet-villa
neuf**

avec vue imprenable sur le lac de Neuchâtel et le Jura.

Habitable à l'année, comprenant: 1 salon, 4 chambres, 1 cuisine agencée, WC-bains double, garage, terrain 680 m². Fr 335 000.-.

Pour visiter: s'adresser à Jean-Claude Perrin, construction de chalets, 1462 Yvonand, ☎ 024/31 15 72. 22-15001

JE RÉPARE

consciencieusement, rapidement, pendules, montres et réveils anciens et nouveaux. Service à domicile sur demande.

Horlogerie ROCHAT
Rue Jardinière 41 - ☎ 039/23 75 00

3257

Ascona. Du tempérament et de la place pour cinq.



Exemple: Ascona GT.
Traction avant.
Moteur à injection 1.8i, 115 ch.

Par GT, certains comprennent «Grand Tempérament». Et ils n'ont pas tort: pour preuve le puissant moteur à injection 1.8i avec arbre à cames en tête et allumage électronique à hautes performances.

Mais GT pourrait aussi signifier «Garantie Technique». Car avec son châssis et sa traction avant, l'Ascona GT tient parfaitement la route. Dans n'importe quelle circonstance.

Quant à ceux qui associent GT à

«Globe-Trotter», ils ont aussi raison: pour vous en convaincre, passez la cinquième vitesse (équipée de série) et partez à la découverte du monde.

Enfin, il y a ceux qui pensent d'abord au prix d'achat et à l'entretien. Pour eux, GT est synonyme de «Généreux Tarif».

De fait, GT veut tout simplement dire «Gran Turismo», une appellation qui désigne une certaine catégorie de voitures puissantes, spacieuses et confortables.

Et l'Ascona GT est l'une de ses plus dignes représentantes.

L'Ascona existe en différentes versions: LS, GL, GLS, GT et CD. 2, 4 ou 5 portes. Moteurs: 1.6S, 1.8i et 1.6 diesel. Ascona dès Fr. 15'100.—. Financement ou leasing avantageux par CRÉDIT OPEL.

OPEL 
FIABILITÉ ET PROGRÈS

La nouvelle génération Opel. Le N° 1 en Suisse

Vos distributeurs OPEL: La Chaux-de-Fonds: Garage et Carrosserie du Collège, Maurice Bonny SA; Le Locle: Garage du Rallye, W. Dumont; Saint-Imier et Villeret: Garage R. Gerster; Les Verrières: Garage et Carrosserie Franco-Suisse, A. Currit;

Vos distributeurs locaux: Couvet: Garage et Carrosserie du Crêt-de-l'Eau, P. Currit; La Sagne: Pierre Benoit Automobiles; Sonceboz: Garage P. Hürzeler.

06-595

Muratti extra. Une valeur sûre.



AD

Procès-verbal officiel de la séance du 18 avril 1985, à 19 h. 45, à la salle

Présidence de M. Ulysse Brandt, 1er vice-président.

Trante-cinq membres sont présents.

Membres excusés: M. Francis Calame, Mmes Dominique Gindrat, Denise Némitz, MM. Robert Teuscher, Pierre-Alain Thiébaud, Pierre Voisin.

Quatre membres du Conseil communal assistent à la séance, M. Rolf Graber étant excusé.

Correspondance

Le président donne connaissance d'une lettre de démission de M. Jean-Bernard Grüning de la présidence des commissions des Jardins d'enfants et de l'Ecole technique.

Il lit également une lettre émanant du parti radical excusant M. Pierre Voisin pour une durée de 3 mois pendant les séances du Conseil général, l'intéressé étant en mission à l'étranger.

Procès-verbaux

Ceux des séances des 8 février et 8 mars sont adoptés après que le bureau a statué sur une demande de modification émanant de M. Rémy Cosandey concernant l'intervention qu'il a faite au nom du groupe socialiste lors de la séance du 8 février, relative à la conclusion de 3 emprunts. Le texte admis est le suivant:

«M. Rémy COSANDEY, socialiste, annonce aussi l'accord de son groupe à ce projet. Il profite de l'occasion pour demander au Conseil communal s'il existe des possibilités d'améliorer les liquidités de la Commune. Il aimerait notamment savoir l'intérêt qu'il y aurait pour la ville du Locle d'introduire le bordereau d'impôt unique.»

M. Rémy COSANDEY, socialiste, souhaite également que les dispositions nécessaires soient prises pour une publication plus rapide des procès-verbaux dans «L'Impartial». Il regrette aussi que l'envoi des rapports aux membres du Conseil général ait été fait en plusieurs fois.

M. Jean-Pierre TRITTEN, président de la ville, signale que le Législatif a voulu certaines mesures d'économie. Aussi, le rapport de gestion 1984 est confectionné par la Chancellerie, ce qui a occasionné certains retards dans d'autres travaux, ceci étant dû à un volume de travail supérieur à la moyenne générale. Quant à l'envoi en plusieurs fois qui a été fait aux membres du Conseil général, cela est dû au fait que le délai a été serré en raison du week-end de Pâques et que certains rapports ont dû être adoptés rapidement en fonction d'imprévus extérieurs, notamment liés à la promotion économique.

M. Jean BLASER, pop, déclare ne pas pouvoir accepter le procès-verbal du 8 mars 1985, étant donné qu'il n'a pas fait l'objet d'une publication.»

M. Jean-Pierre BLASER, pop, ne peut pas accepter que le Législatif siége dorénavant le jeudi alors que les conseillers généraux travaillent le vendredi.

M. Pierre BROSSIN, radical, fait remarquer que le Législatif a tout de même admis de modifier le règlement général de la Commune pour laisser plus de souplesse quant aux dates de convocation. Aussi, il se félicite que le Conseil général soit convoqué à un autre moment que le vendredi. L'orateur estime ne pas devoir remettre en cause ce qui a été admis.

M. Frédéric BLASER, pop, constate qu'en convoquant le Conseil général à un autre moment que le vendredi, il n'y aura plus d'ouvriers qui siègeront en son sein.

Vente de l'immeuble Col-des-Roches 40

Mme Anna BOTTANI, pop, apporte l'accord de son groupe à ce projet et trouve cette vente opportune, du moment que le Législatif avait refusé au Conseil communal un crédit pour refaire la toiture.

S'exprimant au nom du groupe socialiste, Mme Lucette MATTHEY signale qu'il votera ce rapport puisqu'il va donner satisfaction à une entreprise locale. Toutefois, l'intervenante se dit étonnée par le transfert du matériel de protection civile au collège Le Corbusier.

Par la voix de M. Fernand BEAUMANN, le groupe radical annonce qu'il votera ce rapport.

M. Jean SIGG, libéral ppn, donne également l'accord de son groupe et se félicite de ne pas avoir voté le crédit pour la réfection de la toiture. L'orateur constate qu'à l'époque ce bâtiment était jugé indispensable pour la protection civile alors qu'il ne l'est plus maintenant.

M. Charly DÉBIEUX, conseiller communal, directeur des Travaux publics, remercie les groupes pour l'accueil réservé à ce rapport et signale que, lors de son achat, la démolition de cet immeuble n'avait pas été envisagée dans l'immédiat, parce que les appartements étaient loués. Suite au refus du Législatif en 1982 d'accepter un crédit de 40.000 fr. pour la réfection de la toiture, les choses ont évolué. Il est évident que si la toiture avait été refaite, l'immeuble ne serait pas vendu aux mêmes conditions que celles proposées ce soir. Répondant à la question de Mme Lucette Matthey, l'intervenante signale qu'il manquait des locaux dans le collège Le Corbusier précédemment, parce que les abris P.C. servaient au stockage de matériel de la Bibliothèque de la Ville. Cela ne sera plus le cas maintenant puisque ce matériel sera déménagé à la Bibliothèque pour permettre l'arrivée de celui de la protection civile.

La discussion est close.

La prise en considération du rapport est votée à l'unanimité.

L'arrêté est mis en discussion.

Au vote d'ensemble, le Conseil général, à l'unanimité autorise le Conseil communal à vendre une surface de terrain d'environ 1115 m² à détacher de l'article 3482 du cadastre ainsi que le bâtiment Col-des-Roches 40, sis dessus, à M. Karl Wagner, au prix de 50.000 francs.

Vente du bâtiment de l'Ecole d'ingénieurs du Canton de Neuchâtel à l'Etat de Neuchâtel

M. Rémy COSANDEY déclare que le groupe socialiste partage l'avis de l'Exécutif, selon lequel il n'appartient plus à la Commune d'assumer les charges de fonctionnement d'une école essentiellement cantonale. C'est la raison pour laquelle le groupe socialiste acceptera la vente à l'Etat du bâtiment occupé actuellement par l'Ecole d'ingénieurs du Canton de Neuchâtel. Pour l'orateur, le rapport est suffisamment explicite, sauf sur un point, à savoir que l'usufruit du bâtiment aurait été compensée par la dévaluation de la monnaie. A ce sujet, M. Cosandey ne doute pas qu'il en soit ainsi mais souhaite que cette affirmation soit étayée par quelques chiffres. Aussi, l'orateur désire connaître la valeur actuelle de l'immeuble, la valeur actuelle n'étant pas la valeur inscrite au bilan de la Commune. L'intervenant émet le vœu que la vente du bâtiment Hôtel-de-Ville 7 n'ait pas une incidence à la baisse sur le prix de location des autres locaux communaux loués à l'Ecole d'ingénieurs. L'opération immobilière qui est proposée réjouit le groupe socialiste car elle démontre une nouvelle fois la volonté de l'Etat d'implanter définitivement au Locle l'Ecole d'ingénieurs du Canton de Neuchâtel. Cela ne nous empêche cependant pas de penser, poursuit l'orateur, que la décentralisation des services de l'administration cantonale ne fait pas encore la part belle à la ville du Locle.

S'exprimant au nom du groupe popiste, M. Yvan BRIGADOLI apporte son aval à la vente du bâtiment de l'Ecole d'ingénieurs. L'intervenant souhaite toutefois avoir quelques précisions:

1) Pourquoi le prix de vente du terrain n'est pas mentionné dans le rapport.

2) Quelles ont été les modalités de reprise de machines avec la ville de La Chaux-de-Fonds et l'Etat.

3. Qu'en est-il de l'utilisation des locaux de l'Ecole technique dans la perspective de créer au Locle un musée technique.

M. Hermann WIDMER, libéral-ppn, trouve ce rapport intéressant. Il demande quelle différence il existe entre charges d'exploitation et charges de fonctionnement.

L'orateur s'interroge également sur l'apport qu'a fait la Commune en 1973. Il souhaite connaître la location que verse l'Etat à la Commune. M. Widmer craint qu'on vende quelque chose dont la rentabilité est substantielle pour notre Commune. Enfin, il désire savoir pourquoi le mobilier a été vendu 100.000 francs.

M. Paul-André LIENGME, radical, exprime sa satisfaction quant à ce rapport et au nom de son groupe se félicite de cette vente, celle-ci intervenant après la perte de plusieurs écoles. De cette manière l'Ecole d'ingénieurs du Canton de Neuchâtel restera enfin au Locle. Celle-ci pourra participer à la promotion économique de la région.

M. Charles-André WEHRLI, libéral-ppn, demande pourquoi une réserve va être constituée en faveur de l'Ecole technique avec le produit de la vente du bâtiment: Est-ce que dans un avenir si proche l'Ecole technique aura besoin d'investir? interroge M. Wehrli. L'opération proposée soulagera-t-elle la dette de la Commune ou ce montant sera-t-il utilisé pour la création d'emplois, étant donné que de nombreux jeunes quittent la localité? Comme il est impossible de tout faire en même temps, la priorité doit être accordée à l'implantation de nouvelles entreprises plutôt qu'à la création de fonds de réserve. Par ailleurs, est-il voulu que cette vente corresponde à peu près aux investissements qui sont votés par le Législatif ce soir?

M. Hermann WIDMER, libéral-ppn, demande où figure l'annexe No 1 indiquée en page 4 du rapport.

M. Jean-Pierre TRITTEN, président de la ville, remercie les différents groupes pour l'accueil favorable réservé à ce rapport. Il constate qu'une certaine évolution avec les différentes écoles communales et cantonales a eu lieu. Le fait qu'une école cantonale loge dans un bâtiment communal entraîne des difficultés malgré les bonnes relations entretenues. En conséquence, c'est une bonne chose de vendre ce bâtiment, puisqu'il est le siège d'une école essentiellement cantonale. En ce qui concerne l'avenir de l'Ecole technique, tout n'est pas parfaitement réglé. La reconstruction qui paraît simple ne l'est en fait pas et certains besoins n'ont pas pu être évalués précisément. Répondant à M. Cosandey, l'orateur dit que la vente de ce bâtiment n'aura pas d'incidence sur le prix de location des autres

locaux communaux loués au canton, étant donné que ceux-ci font l'objet d'une convention entre l'Etat et la Commune.

Au sujet du prix du terrain, l'Etat n'a pas voulu entrer en matière. Quant aux machines, la liquidation n'est pas encore terminée. Pour l'Ecole d'ingénieurs, la vente des machines s'est faite à raison d'un montant de 156.000 fr., pour le Centre professionnel du Jura neuchâtelois, le montant arrêté a été de 50.000 francs. Lors de l'évaluation de ces prix, il a fallu tenir compte du subventionnement. Aussi, un avis de droit a été sollicité. Il est apparu que les collectivités publiques ne pouvaient pas faire de bénéfice sur d'autres collectivités publiques. Pour les machines qui sont vendues à l'extérieur, il faudra encore discuter avec l'OFIAMT afin de savoir si une restitution sera envisagée.

M. Tritten signale encore que la valeur cadastrale du bâtiment Hôtel-de-Ville 7 est de 7.000.000 de fr. et que la valeur incendie est de 8.700.000 de francs.

La différence de terme entre charges d'exploitation et charges de fonctionnement consiste au fait qu'il n'existe plus maintenant que des charges de fonctionnement avec les personnes travaillant au sein de l'Ecole d'ingénieurs et bénéficiant d'un statut communal.

Répondant à M. Hermann Widmer, M. Tritten déclare que le tableau figurant sous l'annexe No 1 a été fait avec le Service des communes et qu'il concernait les amortissements et les intérêts qui ont été calculés au taux moyen de la dette totale.

Le président de la ville déclare encore que la réserve qui sera constituée en faveur de l'Ecole technique a été voulue par le Conseil communal, ceci pour l'avenir immédiat de ladite école. Un rapport aurait déjà dû être présenté au Conseil général pour l'implantation de cette école. Un crédit de 2.000.000 de fr. devra être voté, ceci sans compter les frais d'équipement. Le Conseil communal est actuellement en tractations avec le Conseil d'Etat pour arriver à l'obtention de conditions de travail satisfaisantes entre les divisions d'apport et l'Ecole technique. Le jour où des travaux devront être entrepris, le Législatif sera saisi d'un rapport. L'intervenant déclare encore que le Grand Conseil sera saisi du même rapport de vente du bâtiment de l'ETS à l'Etat au mois de juin. Par ailleurs, il n'existe aucune liaison entre la vente de ce bâtiment et les investissements qui sont proposés au cours de la séance de ce soir.

M. Willy HUMBERT, socialiste, se demande si le Conseil communal n'a pas fait preuve de naïveté pour la vente des machines du Technicum. L'orateur souhaite savoir quel genre de machines ont été vendues et à quelles conditions.

M. Hermann WIDMER, libéral-ppn, fait remarquer que la valeur de ce bâtiment est de 2.264.312 de fr. et que la Commune encaisse 280.000 fr. par année, ce qui peut être considéré comme un bon rendement.

M. Jean-Pierre TRITTEN, président de la ville, explique que ce que la Commune encaisse sert à compenser certaines charges.

M. Frédéric BLASER, pop, estime que l'investissement n'est pas renté par la commune et qu'en conséquence, il vaut mieux que ce soit l'Etat qui achète ce bâtiment.

S'adressant à M. Willy Humbert, M. Jean-Pierre TRITTEN, président de la ville, déclare que tout a été répertorié et évalué quant à la vente des machines et qu'un dossier de 100 pages est à disposition du Conseil général.

M. Yvan BRIGADOLI, pop, précise qu'il aimerait connaître le prix du terrain vendu à l'Etat et qui se trouve sous le bâtiment. Il désire savoir aussi ce qu'il en est de la création d'un musée technique.

M. Jean-Pierre TRITTEN, président de la ville, répète que l'Etat n'a pas voulu entrer en matière sur la vente du terrain. Au sujet du musée à créer, cela pourra être fait une fois que le travail de tri sera terminé, l'Exécutif prend acte de l'idée du préopinant en vue de créer un musée.

M. Charly DÉBIEUX, conseiller communal, directeur des Travaux publics, confirme que l'Etat n'a pas voulu entrer en matière au sujet du prix du terrain, contrairement à ce qu'il fait à d'autres endroits. L'intervenant se recommande auprès des nouveaux députés de manière à ce que ceux-ci attirent l'attention de l'Etat sur ce genre de problème.

La discussion est close.

La prise en considération du rapport est votée par 31 voix contre 2.

L'arrêté est mis en discussion.

Au vote d'ensemble, le Conseil général, par 31 voix contre 2, autorise le Conseil communal à vendre à l'Etat de Neuchâtel pour le prix de 4.204.870 fr. une parcelle de terrain construite de 2315 m² comprenant le bâtiment de l'Ecole d'ingénieurs du Canton de Neuchâtel. Par ailleurs, il permet l'abrogation de la convention du 12 mars 1971 entre l'Etat de Neuchâtel et la Ville du Locle.

Vente d'une parcelle de terrain complémentaire à la Jambe-Ducommun pour permettre la construction d'un bâtiment industriel

MM. Fernand BEAUMANN, radical, Daniel DROZ, socialiste, André GOLAY,

pop, Jean-Pierre DUVANEL, libéral-ppn, donnent l'accord de leur groupe respectif pour ce projet. M. Charly DÉBIEUX, conseiller communal, directeur des Travaux publics, remercie les groupes pour l'accueil réservé à ce rapport. Il signale que c'est à la suite de divers entretiens avec Chélec que l'Exécutif est arrivé à la solution proposée ce soir qui apparaît comme la moins mauvaise. L'intervenant rappelle que toute implantation d'usine bénéficie de l'aide communale, à savoir que la contribution réglementaire aux routes et trottoirs est prise en charge par la promotion économique.

La discussion est close.

La prise en considération du rapport est votée à l'unanimité.

L'arrêté est mis en discussion.

Au vote d'ensemble, le Conseil général, à l'unanimité, autorise le Conseil communal à vendre une parcelle de terrain d'environ 1460 m² à détacher de l'article 7481 à la Jambe-Ducommun, au prix de 15 fr. le m².

Acceptation d'un legs en faveur de la Commune du Locle

M. Claude LIEMGRUBER, pop, tient à exprimer sa satisfaction tout en remerciant le donateur. Le groupe popiste acceptera donc le rapport et se montre d'accord quant à l'utilisation du don.

S'exprimant au nom du groupe socialiste, M. Claude GRUET déclare que le plaisir de donner et le plaisir de dire merci sont certainement deux sentiments parmi les plus chaleureux du comportement humain, et c'est de ce sentiment que le groupe socialiste est animé pour témoigner sa gratitude au généreux donateur. Le groupe socialiste trouve particulièrement heureux que le montant intégral de ce legs soit destiné à la réalisation d'une œuvre d'art et estime qu'ainsi la mémoire de la défunte sera justement honorée. M. Gruet tient à féliciter le Conseil communal de son initiative et tout en réitérant sa reconnaissance au donateur, le groupe socialiste annonce qu'il acceptera ce legs.

Mme Evelynne FATTON, radicale, exprime ses remerciements au donateur. Pour l'oratrice, il apparaît tout particulièrement indiqué de rompre la monotonie de la façade du Musée des beaux-arts. Quant au choix de l'œuvre, poursuit Mme Fatton, il devrait pouvoir être fait par la population locale, aussi, le groupe radical proposera un amendement pour le Conseil communal prenne l'avis de celle-ci.

M. Jean-Pierre DUVANEL, libéral-ppn, exprime ses remerciements au donateur et déclare qu'il faut faire confiance à l'artiste.

M. Claude LIEMGRUBER, pop, relève que le choix de l'artiste a été fait en accord avec le donateur.

M. Pierre BROSSIN, radical, estime qu'il conviendrait pour une fois d'associer la population locale à un projet des autorités.

M. Elio PERUCCIO, radical, signale qu'il n'est pas certain qu'au sens juridique, le terme legs soit le mieux approprié mais qu'il conviendrait plutôt de parler de don.

M. Jean-Pierre TRITTEN, président de la ville, tient au nom du Conseil communal à adresser également ses remerciements au donateur. L'intervenant rappelle que le projet a été soumis au comité du Musée des beaux-arts, ainsi qu'au donateur. L'artiste doit pouvoir s'exprimer librement.

M. Charly DÉBIEUX, conseiller communal, directeur des Travaux publics, déclare que le Conseil communal recommande de rejeter l'amendement car l'artiste doit avoir toute latitude de s'exprimer. Il rappelle qu'un concours a eu lieu au début de 1984 et que 5 œuvres pouvaient être consultées. Le comité du Musée des beaux-arts a laissé faire le choix à l'Exécutif qui s'est approché alors du donateur. En conséquence, il estime qu'il s'agit de ne rien régler quant au choix de l'œuvre d'art, «un peu moins d'Etat, plus de libertés, que diable!» dit encore l'intervenant.

M. Pierre BROSSIN, radical, précise qu'il ne désire rien régler, mais étant donné qu'il y a 150 à 200 esquisses de faites, il conviendrait de créer une animation de la vie locale et de promouvoir aussi celle des musées du Locle. Une exposition des projets dans les vitrines d'Henry-Grandjean 1 serait bienvenue étant donné le succès qu'a rencontré l'exposition qui a eu lieu au même endroit lors du jumelage avec Sidmouth.

M. Alain RUTTI, radical, estime qu'il ne s'agit pas de dicter un choix à l'artiste mais d'optimiser le choix de celui-ci en associant l'ensemble de la population. Des cas similaires démontrent qu'une consultation peut être intéressante.

M. Claude LIEMGRUBER, pop, déclare ne pas comprendre ce genre d'attitude.

S'exprimant au nom du groupe socialiste, M. Claude GRUET informe l'assemblée que son groupe rejettera l'amendement du groupe radical car la population émettra trop d'avis divergents qui mettraient l'artiste dans l'embarras. Il convient donc de faire confiance à l'artiste.

M. Frédéric BLASER, pop, rappelle que M. Claudévard a été choisi par le Conseil communal, le comité du Musée des beaux-arts ainsi que par le donateur et qu'il n'y a aucun résultat à attendre de la population. Pour l'orateur, il y a des problèmes plus importants pour intéresser la population. Par ailleurs, M. Blaser fait remarquer qu'on ne peut pas accepter un amendement lié à un don. M. Charly DÉBIEUX, conseiller com-

munal, directeur des Travaux publics, signale que l'artiste a fait des essais et qu'il n'y aura pas le même nombre de traits dans l'œuvre que sur les esquisses, étant donné que l'œuvre est réalisée par un travail à la meule sur une paroi verticale. L'orateur assure que l'œuvre ne sera en tous cas pas désagréable.

M. Alain RUTTI, radical, précise que son groupe ne remet pas en cause l'œuvre et l'artiste mais estime qu'il aurait été intéressant d'associer la population sur ce projet.

La discussion est close.

La prise en considération du rapport est votée à l'unanimité.

L'arrêté est mis en discussion.

L'amendement de l'article 2 proposé par le groupe radical est ainsi rédigé: «Le Conseil communal prendra, dans les limites des legs et des études faites par l'artiste choisi, l'avis de la population locale» est mis en opposition à l'art. 2 proposé par le Conseil communal. Au vote, l'amendement proposé par le groupe radical recueille 7 voix, l'art. 2 du Conseil communal en recueille 26.

Au vote d'ensemble, par 26 voix, le Conseil général accepte le legs de M. Paul Castella dont le montant intégral sera destiné à la réalisation d'une fresque sur la façade sud du bâtiment du Musée des beaux-arts.

Crédit pour le prolongement des routes Jambe-Ducommun et Gérardmer ainsi que pour la construction du canal-égout

M. Robert BARFUSS, socialiste, rappelle que son groupe a déjà voté la vente de terrain pour la construction de bâtiments industriels dans ce quartier et qu'il serait illogique de refuser le rapport présenté aujourd'hui. L'orateur relève que le prolongement de ces deux routes va occasionner un investissement important mais que cette dépense permettra l'implantation de nouvelles industries et le développement d'autres industries. Cet investissement sera vital pour l'avenir économique de notre ville.

Bien que le rapport ne précise rien sur l'avenir de ces nouvelles industries, M. Barfuss espère qu'elles seront prospères et assurées d'un avenir optimiste. Le groupe socialiste pense que cet investissement est un pari sur le futur et souhaite qu'il permette à d'autres industriels de choisir notre ville pour développer leur entreprise. L'intervenant pose les questions suivantes:

— Etant donné que le rapport informe qu'il sera possible de supprimer l'accès difficile de la Jambe-Ducommun à la route cantonale des Girardet, que fera-t-on de ce tronçon de route devenu inutile?

— Va-t-on conserver un passage pour piétons?

— Que deviendra la place de jeux des environs?

— Est-il indispensable de construire deux trottoirs de 1 m. 50 de large?

— Ne pourrait-on pas se contenter d'un seul trottoir un peu plus large et ainsi profiter de l'économie pour réaliser le trottoir de la rue des Primevères? L'intervenant demande encore si la création de cette zone industrielle va provoquer une augmentation de la circulation et aura une influence sur les places de parc de la Jambe-Ducommun. Par ailleurs, l'Exécutif a-t-il l'intention de construire des garages dans ce quartier, ceci afin de faciliter la circulation. De plus, le Conseil communal envisage-t-il d'encourager l'utilisation des transports en commun afin d'éviter une trop grande utilisation de voitures privées et ainsi lutter contre la pollution? M. Barfuss désire également savoir si une étude concernant l'aménagement du périmètre Gérardmer - Jambe-Ducommun a été faite et, dans le cas où de nouvelles constructions verraient le jour à l'intérieur de ce périmètre, serait-il nécessaire de construire des voies d'accès et, le cas échéant, par qui seraient supportés les frais?

Etant donné que le rapport signale qu'une demande de prêt LIM fait l'objet d'une étude, le porte-parole du groupe socialiste aimerait connaître les modalités de prêts LIM, notamment, sur quels critères se base-t-on pour l'octroi de tels prêts et comment les calcule-t-on? En effet, il semble que la ville du Locle, poursuit l'orateur, ne soit pas la plus favorisée de Centre-Jura concernant les prêts LIM. En conclusion, M. Barfuss salue avec satisfaction l'apport d'une contribution cantonale et espère que celle-ci sera plus proche de 37,5% que de 25%. L'intervenant désire encore savoir quelle sera la durée des travaux.

Le groupe socialiste acceptera le rapport et les arrêtés.

M. André GOLAY, pop, apporte l'accord de son groupe à ce projet et remercie le Conseil communal. Il constate que ces équipements sont nécessaires et que scinder ces travaux en deux étapes serait une mauvaise économie.

M. Pierre BROSSIN, radical, remercie le Conseil communal pour la politique économique choisie. Pour l'intervenant, le moment vécu ce soir est très important puisqu'on vit un renouveau fait non seulement d'espoirs mais aussi de certitudes. Cette politique vient à son heure. Le groupe radical acceptera ce rapport sans tergiversations. M. Brossin tient aussi à exprimer ses remerciements à l'Exécutif pour la séance d'information qu'il a organisée. Le groupe radical n'a pas de question particulière au sujet de ce crédit et il salue les interventions de la LIM et de l'ENSA pour les efforts faits dans la région.

Conseil général du Locle, du jeudi du Conseil général, de l'Hôtel de Ville

M. Charles-André WEHRLI, libéral-ppn, apporte l'accord de son groupe aux deux rapports, étant donné qu'en fonction des renseignements obtenus, cette réalisation devient urgente. L'orateur exprime ses remerciements à l'Exécutif pour avoir organisé une séance d'information. Pour M. Wehrli, le dynamisme ne doit pas égaler la précipitation. Aussi, il souhaite la meilleure utilisation possible de la zone industrielle, ceci afin d'éviter le gaspillage de terrain. M. Wehrli estime vain de vouloir installer des garages dans cette région. Lors de l'extension future de certaines entreprises, il conviendra pour la Commune d'avoir un certain contrôle.

M. Hermann WIDMER, libéral-ppn, souhaite savoir ce qu'il adviendra de l'entreprise qui occupe actuellement l'ancien collège du Verger.

M. Charly DÉBIEUX, conseiller communal, directeur des Travaux publics, rappelle qu'après tous les projets prévus dans cette zone et qui n'ont pas vu le jour, l'Exécutif a émis plusieurs idées, à savoir, la création d'une zone industrielle et la construction d'une usine relais. C'est la zone industrielle qui l'a emporté. Il rappelle que la concurrence dans le monde est terrible au sujet de la promotion économique. Il relève les exemples irlandais où des usines sont livrées clé en main aux entrepreneurs. Chez nous, il faut pouvoir répondre à ce genre d'argument. Les locaux industriels ne se trouvent malgré tout pas facilement ou sont irrationnels pour de nouvelles entreprises. Une zone équipée est un atout pour notre ville. Les événements se sont précipités depuis la fin de l'année 1984 et le Conseil communal ne croyait pas à un démarrage aussi rapide.

S'adressant à M. Robert BARFUSS au sujet des trottoirs, le directeur des Travaux publics déclare que l'on peut tout faire, mais que si l'on n'envisage qu'un trottoir actuellement, cela sera reproché par la suite. Si le choix de deux trottoirs a été fait, c'est qu'il y aura des sorties d'usines des deux côtés de la route et qu'il convient de sécuriser les piétons. Concernant le trottoir de la rue des Primevères, le Conseil communal reviendra avec un projet. Les travaux prévus dans cette zone industrielle commenceront très rapidement pour se terminer d'ici la fin de l'année, voire au 1er semestre 1986.

Indépendamment de l'implantation de la zone industrielle, poursuit l'orateur, le Conseil communal s'est posé la question relative à la construction de garages. 150 questionnaires ont été envoyés auprès de locataires de ce quartier, 21 se sont déclarés intéressés alors que 13 ont répondu par la négative. Une étude est actuellement en cours. Au sujet des jardins potagers qui ont été supprimés dans ce secteur, une solution a été trouvée par une implantation au sud du parc de Xidex, ceci pour une trentaine de parcelles.

Le problème des places de parc existe toujours lorsqu'il s'agit d'implanter une entreprise. Toutes les précisions sont apportées lors de la délivrance des sanctions.

La surface de la route et des trottoirs représente 7300 m². Dans ce secteur, jusqu'à présent, il a été vendu 31.600 m² sur 135.600 m².

Concernant l'intervention de la LIM, le directeur des Travaux publics explique ce qui s'est passé pour la zone industrielle des Saignoles où l'investissement voté par le Conseil général était de Fr. 1.149.000.—. L'Etat accordera une subvention de Fr. 374.000.—, la LIM de Fr. 287.750.—, le solde à charge de la Commune étant de Fr. 488.350.—. Le prêt LIM de 24 ans est à 0 % d'intérêt. Pour cette zone, l'intérêt et l'amortissement représenteront une charge communale de Fr. 51.300.— par an. L'orateur explique encore le fonctionnement de la LIM au sujet de l'octroi d'aide standard variant de 20 à 100 %. Pour l'octroi d'un prêt LIM, les éléments suivants sont notamment pris en considération: effort fiscal, revenu fiscal, portée spatiale, incidences du projet sur l'attractivité, priorité du projet, potentiel de l'investissement.

S'adressant à M. Charles-André Wehrli, M. Débieux signale que la disposition des parcelles sera faite rationnellement mais qu'il faut toutefois se rendre compte de la nature des constructions industrielles actuelles.

Ce soir, le Conseil communal tient à demander au Législatif la permission de commencer les travaux, ceci pour les 50 mètres de la route menant à Chelec afin de permettre à cette entreprise de commencer sa construction. Il en va de même pour les 85 mètres menant à l'entreprise Pibo-Multi. Le directeur des Travaux publics souhaite que le Législatif se prononce à ce sujet.

S'adressant à M. Hermann Widmer au sujet de l'entreprise située dans l'ancien collège du Verger, M. Débieux déclare que le Conseil communal a pris les contacts nécessaires avec l'intéressé et a fait différentes propositions pour favoriser le déménagement.

M. Rémy COSANDEY, socialiste, se déclarant convaincu par l'importance des travaux, ne voit aucune objection à ce qu'ils puissent commencer rapidement.

M. André GOLAY, pop, considérant que l'accueil réservé à ce rapport a été positif, estime qu'on peut accorder l'autorisation sollicitée par l'Exécutif.

M. Robert BARFUSS, socialiste, demande des précisions quant à la fermeture éven-

tuelle de la route Jambe-Ducommun située entre la rue de Gérardmer et la route cantonale et quelle politique le Conseil communal entend mener par rapport aux transports en commun.

MM. Pierre BROSSIN, radical, et Jean-Pierre DUVANEL, libéral-ppn, autorisent le Conseil communal à commencer les travaux.

M. Roger DÄLLENBACH, socialiste, estime que la construction d'un seul trottoir dans ces secteurs doit suffire, étant donné leur utilisation très hypothétique. Il fait remarquer qu'à la rue du Foyer, il n'existe qu'un trottoir et qu'aux rues du Collège et A.-M.-Piaget, les trottoirs sont toujours occupés par des voitures en stationnement.

M. Elio PERUCCIO, radical, précise que le Législatif ne peut pas donner d'autorisation au Conseil communal mais simplement se déclarer d'accord. En ce qui concerne les transports en commun, l'orateur précise que les ALL utiliseront la nouvelle route, ce qui constituera donc une amélioration au niveau des prestations.

M. Charly DÉBIEUX, conseiller communal, directeur des Travaux publics, signale qu'à moyen terme, la route de la Jambe-Ducommun menant aux Girardet sera barrée et par la suite un aménagement sera réalisé, étant donné qu'elle se trouve en zone de verdure. Les transports en commun seront développés mais il est évident qu'on ne peut pas obliger la population à les prendre. S'adressant à M. Roger Dällenbach, le directeur des Travaux publics précise que le trafic piétonnier se fera en même temps que le trafic routier, ce qui justifie la présence de deux trottoirs, vu l'ampleur du trafic qu'il y aura à ces endroits. Par ailleurs, l'orateur remercie M. Elio Peruccio de ses explications.

La discussion est close. La prise en considération du rapport est votée à l'unanimité.

Les arrêtés sont mis en discussion.

Au vote d'ensemble, le Conseil général à l'unanimité accorde un crédit de Fr. 1.536.200.— au Conseil communal pour la construction des prolongements des routes et trottoirs Jambe-Ducommun et Gérardmer. Le Conseil communal est également autorisé à faire démolir la remise se trouvant au sud-est de l'immeuble Verger 18.

Crédit pour l'alimentation en énergie de la zone industrielle à créer au Verger ainsi que l'amélioration des réseaux de la rue du Collège à la zone industrielle

M. Frédéric BLASER, pop, signale que son groupe prendra en considération ce rapport, estime nécessaire de développer la zone industrielle et se rallie à ce qui a été dit précédemment quant à la volonté d'y parvenir. Ce développement de zone industrielle est un complément à d'autres atouts qui sont la présence d'une main-d'œuvre qualifiée dans notre région et le développement de l'Ecole technique qui va se faire. Toutefois, il convient de tempérer cette euphorie, compte tenu des risques d'aggravation se répercutant sur le budget communal à la suite des investissements importants votés ce soir. De plus, une concurrence risque de s'implanter en matière de politique liée à la promotion économique. Le rapport qui est présenté concernant l'aménage des énergies a suscité une longue discussion au sein du groupe popiste, poursuit l'orateur. Celui-ci ne s'estime pas satisfait de la manière dont est présenté ce crédit et pense qu'au travers d'une politique dynamique, il ne faut pas agir par précipitation comme l'a déjà relevé un orateur ce soir. Les 5 millions demandés par le Conseil communal auraient dû faire l'objet de deux demandes de crédit séparées, à savoir une pour l'alimentation de la zone industrielle et une autre pour l'amélioration des réseaux de la rue du Collège à la zone industrielle. En effet, il convient de séparer le réseau de ville de la zone industrielle.

Ces demandes doivent être séparées, même si on cherche à gagner quelque chose sur les subventions. Le Conseil général doit pouvoir se prononcer dans la clarté et le droit de référendum ne doit pas être évié.

Au sujet du crédit prévu pour la zone industrielle, l'orateur peut se déclarer d'accord sur la conception technique générale mais estime que certains points devraient être précisés, notamment quant à la station transformatrice, la traversée de la route cantonale avec le gaz. M. Blaser émet des doutes quant aux estimations des travaux, étant donné que l'étude a été faite trop rapidement. M. Blaser étaye ses doutes par la lecture d'un passage d'un rapport du Conseil communal qui dit ceci: «Il n'est pas inutile de dire que la somme totale demandée est plutôt un cadre qu'une addition exacte de travaux partiels, malgré le sérieux avec lequel l'étude a été menée. Nous sommes dépendants de la suite dans laquelle les terrains seront construits et des variantes devront être envisagées dans le détail des alimentations. Le Conseil communal verra à ce que les dépenses demeurent globalement dans le cadre prévu, mais devra se plier aux réalités techniques quant à des répartitions quelque peu différentes entre les différents postes».

Pour l'orateur, le Conseil communal demande donc de lui accorder un chèque en blanc. Il convient de tirer des enseigne-

ments des expériences vécues, notamment concernant le chauffage à distance, les 4 crédits pour La Rançonnière et l'estimation de la consommation du gaz pour équilibrer les charges et les recettes.

M. Blaser fait remarquer qu'il y a deux mois, le Législatif a voté un crédit de Fr. 150.000.— pour le réseau du gaz au Crêt-Vaillant et que les travaux étaient liés au développement de la zone industrielle. Pourtant, le Verger ne sera pas raccordé par le Crêt-Vaillant vu le rapport qui est présenté ce soir. M. Blaser tient à attirer l'attention de chacun sur les mots qui ont été dits lors de la dernière campagne électorale au niveau communal, à savoir la transparence, la gestion serrée et qu'il conviendra de se le rappeler.

De plus, fait remarquer l'orateur, le tarif électrique devra couvrir les augmentations liées aux investissements et ce sont les ménages et les commerces qui paieront et non les entreprises. Le rapport présenté aurait dû être mieux élaboré. Aussi, l'orateur, au nom de son groupe, propose de voter un premier crédit de Fr. 1.750.000.— concernant les travaux d'aménage d'énergies situées dans les routes. Au sujet de la station, on ne sait pas encore où elle sera implantée. Aussi, le renvoi du solde du crédit pour les stations et améliorations du réseau devrait se faire. C'est pourquoi le groupe popiste proposera le renvoi de ce rapport à une commission.

Au sujet de l'amélioration du réseau, on ne connaît pas les plans d'exécution de l'ENSA. Alors, poursuit l'orateur, il semble difficile de faire des devis justes. Il ne faut pas aller trop vite, mais faire le nécessaire en prenant des précautions.

M. Gérard SANTSCHI, socialiste, estime que l'aménage d'énergies dans cette zone est un profit pour la Commune de la faire en même temps qu'ENSA. Une zone attractive doit être complètement et l'orateur souhaite savoir comment est «vendue» cette zone industrielle. M. Santschi demande comment seront rentés les investissements votés ce soir. Il regrette que les sections 1 et 3 figurent dans le rapport d'aujourd'hui. M. Santschi désire avoir l'assurance que la commission des Services industriels et le Conseil général soient renseignés sur l'avancement des travaux. L'intervenant désire aussi savoir comment se répartissent la main-d'œuvre et le matériel et quelles seront les augmentations prévues pour les tarifs. Il poursuit en demandant si les Services industriels disposent d'assez de main-d'œuvre compte tenu des gens qui partent, pour effectuer les travaux et s'il est vrai que des intérimaires de La Chaux-de-Fonds travaillent aux Services industriels. Avant de prendre position, le groupe socialiste attendra les réponses du Conseil communal.

M. Joseph HUOT, libéral-ppn, constate que ce rapport devrait avoir deux parties bien distinctes, à savoir un crédit d'un million pour les travaux d'entretien sur le réseau existant et l'alimentation en énergie de la zone industrielle.

L'orateur comprend que le Conseil communal fasse des travaux en même temps qu'ENSA. Il demande si un plan des travaux à effectuer sur le réseau est envisagé. Pour l'entretien, il aurait fallu un rapport séparé. Pour les 3,9 millions prévus pour la zone industrielle, il est loisible de mettre le maximum de chances de notre côté pour gagner le pari que chacun souhaite. En effet, le Conseil communal doit équiper au maximum cette zone. M. Huot demande si l'Exécutif fait tout pour promouvoir le gaz. Il désire également connaître les incidences des investissements votés ce soir sur le prix de l'énergie, voire de l'eau.

M. Pierre BROSSIN, radical, rappelle que son groupe était prêt à voter sans discussion ce rapport, mais constate qu'il est le seul à vouloir le faire. Il pense que si certaines estimations ont été faites rapidement, elles ont été faites néanmoins sérieusement.

M. Elio PERUCCIO, radical, rappelle que le Législatif avait critiqué le Conseil communal sur la politique du «salami» et maintenant c'est lui-même qui veut fractionner les crédits.

M. Gérard SANTSCHI, socialiste, tient à remercier le Conseil communal pour la séance d'information qu'il a faite au sujet de la zone industrielle.

M. Jean BLASER, pop, constate qu'un crédit de 5 millions est demandé sans savoir où l'on va. Il craint qu'au bouclement des travaux, il y ait deux millions supplémentaires.

M. Frédéric BLASER, pop, confirme que l'on agit par précipitation au sujet du coût dévisé et s'étonne qu'on puisse mettre un million pour des canalisations en attente. Il relève que le doute subsiste puisqu'on a pu faire des plans d'exécution sans avoir les plans de détail. Le groupe popiste souhaite avoir des crédits détaillés comme cela a été fait pour la station d'épuration. Ce soir, il convient de voter les crédits qui sont liés à la construction de la route. Il déclare que le groupe popiste ne fera toutefois pas un drame si son amendement n'est pas voté.

M. Elio PERUCCIO, radical, précise qu'on a entendu longtemps au sein du Conseil général qu'il fallait faire confiance à l'Exécutif. Il rappelle le projet d'achat des 4 bus ALL qui avait été renvoyé devant une commission dont il avait fallu attendre durant 14 mois le rapport, ce qui avait débouché sur un achat d'uniquement 3 bus.

M. Robert BARFUSS, socialiste, con-

sidère comme faux les arguments du préopinant, puisque c'était l'achat de bus supplémentaires qui avait été refusé à l'époque, bus qui auraient servi à la liaison Le Locle - La Chaux-de-Fonds.

M. Francis JAQUET, conseiller communal, directeur des Services industriels, déclare qu'il a un pari à tenir, donc il y a aussi un risque. Le crédit demandé ce soir est un acte de foi devant cette ville qui a connu bien des difficultés. On doit accepter la création d'une zone industrielle avec tout ce qu'elle comporte ou bien se borner à baisser les bras et admettre que Le Locle devienne un village. Il convient de se battre pour que notre ville vive. L'intervenant rappelle qu'ENSA a voté un crédit de 4,7 millions il y a une semaine pour le câble reliant La Chaux-de-Fonds au Locle. Le plan de passage est connu depuis de nombreux mois, ceci avec les points de liaisons. Il est évident, poursuit l'orateur, qu'avec un projet de 5 millions, on ne peut pas présenter tous les plans de détail. En effet, pour confier un mandat d'architecte et d'ingénieur pour la construction de la station, il convient d'avoir l'accord du Conseil général sur le présent crédit de Fr. 4.950.000.—. Sinon c'est le Conseil général qui pourrait ne pas être d'accord avec la procédure.

Aujourd'hui, poursuit le directeur des Services industriels, le Conseil communal s'engage à ne pas dépasser le crédit de Fr. 4.950.000.—. Nous voulons une gestion claire, aussi le Conseil général sera saisi de toute demande de modification imprévisible aujourd'hui et qui s'avérerait nécessaire par la suite.

Quant aux réticences marquées vis-à-vis des Services industriels, il faut convenir que ceux-ci n'ont pas les moyens d'une entreprise privée dans les relations avec le personnel. Au sujet du chauffage à distance et de La Rançonnière, il ne doit plus y avoir, à l'avenir, de nouveau dépassement de crédit. Par ailleurs, il est faux d'accuser les Services industriels du non équilibre des comptes du gaz puisque ceux-ci ne maîtrisent pas les événements internationaux. L'orateur rappelle que les prix du gaz sont fixés en fonction de ceux du mazout.

Au sujet de la station de gaz se trouvant à La Combe-Girard, ce qui a été dit lors du rapport voté pour le Crêt-Vaillant est la stricte vérité. Il faut tenir compte que la règle veut qu'on ait toujours deux stations, pour des raisons de sécurité. Mais il n'était pas temps de parler de la nouvelle station projetée au Verger lors du rapport du Crêt-Vaillant. M. Jaquet précise qu'en cas de panne d'une station, il est dangereux d'avoir un réseau vide, compte tenu des risques d'explosion. Il n'y a donc eu aucune modification par rapport à la technique habituelle qui est utilisée en la matière.

Le Conseil communal se refuse de séparer les crédits. La commission des Services industriels a été informée que la ville sera ouverte de part en part avec divers scénarios possibles. Il a été admis de laisser la rue des Envers de côté pour l'amélioration des divers réseaux. Des comparaisons ont montré que pour cette rue, une augmentation de prix de 5 % était à prévoir en n'exécutant pas les travaux d'assainissement en même temps qu'ENSA, par rapport aux conditions actuelles.

Pour le reste du projet, il faut absolument profiter de l'ouverture faite par ENSA sinon c'est 31 % de plus qu'il faudra consentir par la suite, sans tenir compte d'augmentations de prix.

Au sujet des discussions avec les représentants de la LIM, ceux-ci ont fort bien compris qu'il y avait une liaison directe entre les différents crédits. Aussi, si l'on présente deux projets, on risque de ne pas obtenir les mêmes garanties.

Le directeur des Services industriels déclare que pour la station de transformation 60 kV - 8 kV du Verger, certaines études étaient déjà faites en fonction des travaux prévus pour Happel. Pour le bâtiment, les estimations en volume ont été faites lors de discussions avec ENSA et réactualisées à ce jour.

Le Conseil communal tient à déclarer très clairement que les tarifs d'électricité n'augmenteront pas en fonction des investissements qui seront votés aujourd'hui, il n'y a aucune raison directe à cet effet. Les travaux proposés aujourd'hui vont se traduire en partie par une charge d'amortissement et d'intérêts. Pour la zone industrielle, en tenant compte de la LIM et de la subvention cantonale et d'un intérêt à 5 1/2 % relativement élevé, les charges annuelles pour la Commune se présentent comme suit:

Zone industrielle	
Eau	Fr. 12.000.—
Gaz	13.000.—
Electricité	186.000.—
Amélioration des réseaux	
Eau	Fr. 22.400.—
Gaz	5.600.—
Electricité	21.000.—

Les motifs des augmentations de tarifs sont liés aux marges qui diminuent. En effet, au plan électrique, elles ont baissé de 25 % sur la moyenne de 1975-1977 et 1984. Le prix du kilowattheure à fin 1983 était de 9,21 ct. alors qu'il est de 9,81 ct. à fin 1984. C'est donc un manque à gagner de Fr. 300.000.— qu'il faut enregistrer pour 1984. A fin mars 1985, le prix du kWh est

de 9,97 ct. Si ce prix se maintenait jusqu'à la fin de l'année, ce qui ne sera pas le cas, c'est alors Fr. 400.000.— de perte qu'il faut compter.

M. Jaquet précise encore que l'augmentation de l'énergie électrique qui nous attend est liée au prix que les S. I. doivent supporter. Par ailleurs, le Conseil fédéral propose de doubler les redevances aux cantons producteurs d'énergie, ce qui représente une augmentation supplémentaire d'environ 1 ct. par kWh. De plus, des augmentations de prix de l'énergie ont été annoncées par les Forces motrices bernoises, à savoir de 15,1 % dès le 1er octobre 1985 et de 3,1 % dès le 1er octobre 1986. Les Forces motrices bernoises ont un découvert d'exploitation de 7 millions qui sera répercuté sur les clients. Aussi, le directeur des Services industriels confirme que l'augmentation des tarifs sera liée aux problèmes mentionnés ci-dessus et non à la création de la zone industrielle. Par ailleurs, le Conseil communal va être saisi prochainement d'une demande d'augmentation de tarifs. La ville de Neuchâtel a d'ailleurs procédé l'année dernière à l'augmentation des tarifs, indépendamment des éléments qui viennent d'être mentionnés. Le Locle s'inspirera des tarifs du chef-lieu.

Répondant à M. Gérard Santschi, M. Jaquet rappelle qu'un plan d'entretien des réseaux a été présenté au Conseil communal en début de législature à l'appui de deux rapports. A ce jour, la décision a été prise de mettre le poids sur la sécurité des hommes, ensuite sur la sécurité du réseau, puis enfin sur les pannes. Pour ce dernier élément, il est évident que les interventions se font donc au coup par coup. Si l'on propose aujourd'hui des travaux sur le réseau entre la rue du Collège et le Verger, c'est bien parce qu'on doit intervenir souvent à ces endroits-là. Il faut relever que certains types de conduites ne sont plus adaptés et doivent également être dimensionnés en fonction de la zone industrielle.

La promotion du gaz est actuellement poussée et les nouvelles entreprises qui s'implanteront dans le secteur de la zone industrielle, ont accepté de se chauffer au gaz.

Au sujet de la main-d'œuvre, il sera fait appel au personnel des Services industriels ainsi qu'à des équipes extérieures si nécessaire.

Etant donné que pour la zone industrielle le Conseil communal doit avoir un outil en main, par la voix de M. Joseph HUOT, le groupe libéral-ppn votera le crédit.

M. Rémy COSANDEY, socialiste, se déclare sensible aux arguments développés par le Conseil communal, mais également à ceux soutenus par M. Frédéric Blaser. Aussi, l'intervenant demande une suspension de séance de 5 minutes, ce que le Conseil général admet.

M. Gérard SANTSCHI, s'exprimant au nom du groupe socialiste, annonce que celui-ci refusera l'amendement popiste, mais insiste pour que le Conseil communal renvoie le Conseil général et la commission des Services industriels sur l'utilisation du crédit.

M. Frédéric BLASER, pop, tient à remercier le Conseil communal de sa franchise. Il rappelle que pour le projet de la station d'épuration, tous les détails avaient été demandés. Aujourd'hui, la philosophie a changé, puisque le projet est présenté sur la base d'évaluation. En conséquence, le groupe popiste maintient son amendement, étant donné qu'ENSA ne creusera pas demain dans la rue du Collège.

M. Francis JAQUET, conseiller communal, directeur des Services industriels, remercie le groupe socialiste de faire confiance au Conseil communal. S'adressant à M. Gérard Santschi, l'orateur signale qu'il n'y aura pas de dépassement si les conditions ne sont pas modifiées. Pourtant, si tel devait être le cas, le Conseil général serait alors saisi d'une demande de crédit complémentaire avant tout nouvel engagement.

Le directeur des Services industriels rappelle encore que ces coûts n'ont pas été déterminés arbitrairement. Par ailleurs, le Conseil communal est prêt à organiser de nouvelles séances d'information et renseignera la commission des Services industriels et le Législatif sur l'avancement des travaux.

La discussion est close. La prise en considération du rapport est votée à l'unanimité.

L'arrêté est mis en discussion. A l'article premier, l'amendement popiste ainsi rédigé «Un premier crédit de Fr. 1.170.000.— est accordé au Conseil communal pour l'alimentation en électricité, en gaz et en eau de la zone industrielle à créer au Verger» est mis en opposition à l'article premier prévu par le Conseil communal. Au vote, l'amendement popiste recueille 7 voix et l'article prévu par le Conseil communal 24.

Au vote d'ensemble, par 25 voix, le Conseil général accorde un crédit de Fr. 4.950.000.— au Conseil communal pour l'alimentation en électricité, en gaz et en eau de la zone industrielle à créer au Verger ainsi que pour l'amélioration des réseaux de la rue du Collège à la zone industrielle.

Etant donné que l'ordre du jour n'est pas épuisé, le président propose une séance de relevée qui aura lieu le vendredi 3 mai 1985 à 19 h. 45, ce que le Conseil général admet.

Le président clôt la séance à 22 h. 55.

12 MAI JOURNÉE DES MÈRES

*A cette occasion, nous souhaitons
à toutes les mamans
une joyeuse fête*

Votre Banque

 **Société de
Banque Suisse**

L'annonce, reflet vivant du marché

**Dans le secteur «Bâtiment,
équipements et installations
techniques, énergie
et chauffage»:
nouveaux produits
et nouvelles idées
pour l'intérieur
et l'extérieur.**



La Muba le présente!

Du 11 au 20 mai 1985 à Bâle

Billets de chemins de fer à tarif réduit

03-1333

OFFRES D'EMPLOIS

Nous engageons tout de suite
ou à convenir

**mécaniciens
de précision
aléseurs**

Avantages sociaux.

Se présenter à:
PÉCAUT-AUTOMATION Cie, Prés-
Guëtins 22, 2520 La Neuveville,
☎ 038/51 15 35. 6-46423

Entreprise de la place cherche

**personnel masculin
et féminin**

pour le réglage et contrôle de
machines automatiques, usinage
de petites machines d'établis,
contrôle et emballage.

Faire offre sous chiffre DS 12844
au bureau de L'Impartial.

**Jeune
boulangier-pâtissier**

capable est demandé.

Se présenter chez
E. Schneebeli,
Hôtel-de-Ville 3,
La Chaux-de-Fonds.

12876

**Bureau d'architecture
à l'ouest de Neuchâtel, cherche,
dessinateur(trice)**

CFC exigé. Entrée tout de suite.

Offres sous chiffre W 28-035683
Publicitas, 2001 Neuchâtel.

Nous cherchons pour entrée immédiate
ou à convenir

VENDEUR-QUINCAILLIER

Nous demandons:

- expérience souhaitée dans la branche
- connaissances des articles
- certificat CFC de vendeur
- consciencieux, dynamique, esprit d'initiative

Nous offrons:

- place stable
- avantage sociaux d'une grande entreprise
- bon salaire
- un développement de carrière à la mesure de vos ambitions
- travail dans un cadre moderne et fonctionnel

Faire offre manuscrite avec curriculum vitae

OUTILS - MACHINES

Bocks S.A.
2800 DELEMONT

Route de Porrentruy 33,
☎ 066/22 99 55

14-36

La Commission de surveillance de l'Ecole professionnelle commerciale et de l'Ecole Degré Diplôme (EDD) de Moutier met au concours un poste de

**professeur de mathématiques
et d'informatique**

à plein temps.

Fonctions

- enseignement des mathématiques et de l'informatique (plus éventuellement autres disciplines) aux apprentis(es) de l'EPC(S) et aux élèves de l'EDD,
- collaboration à l'utilisation et au développement du système informatique des écoles.

Titres exigés:

- formation scientifique de niveau universitaire ou titre jugé équivalent,
- formation pédagogique souhaitée.

Traitement: selon les normes légales.

Entrée en fonction: août 1985.

Domicile: obligation d'habiter le Jura bernois.

Renseignements: Philippe Jeanneret, directeur, Pré Jean-Meunier 1,
2740 Moutier, ☎ 032/93 23 37
ou 032/93 42 79 privé.

Postulations:

jusqu'au mercredi 22 mai 1985,
auprès du président de la Commission:
Monsieur René Brand, rue des Prés 22,
2740 Moutier.

06-16015

**A la SBS,
mes économies
sont en
bonnes mains.**

L'épargne-succès

SBS

Appréciez-vous également le sentiment merveilleusement rassurant de savoir que vous disposez de quelques économies? Que ce soit pour de futurs voyages, de nouvelles acquisitions ou simplement pour parer à toute éventualité.

L'épargne-succès SBS vous offre un large éventail de comptes et livrets pour lesquels nous ne percevons aucuns frais. Il ne vous reste donc plus qu'à choisir les mieux adaptés à vos objectifs!

Vous désirez acquérir vos quatre murs; dans ce cas prenons le compte d'épargne logement Bonus. Il vous rapporte ½% d'intérêts de plus qu'un livret d'épargne plus un bonus de financement (= 4% + 1%).



**Société de
Banque Suisse**

SBS. Une idée d'avance.

OFFRES D'EMPLOIS

DESSINATEUR

Profil du poste:

- études de projets d'agencement de cuisines;
- élaboration des devis, commandes, plan d'exécution;
- visites de chantiers;
- discussion avec la clientèle.

Profil du candidat:

- formation de dessinateur en bâtiment ou autre;
- expérience professionnelle;
- aimant les responsabilités;
- aimant travailler seul;
- âge 25 à 40 ans;
- aimant la vente.



Débutant serait formé par nos soins, salaire selon aptitudes, entrée août-septembre 1985.

Faire offre à **MEUBLES ETOILE**
G. MONNIN, Etoile 1,
2300 La Chaux-de-Fonds,
☎ 039/28 63 23.

12631

MOVOMATIC

SWISS

Nous engageons pour notre département production électronique

Un câbleur

si possible, au courant de la technique WRAPPING:

Nous offrons:

- salaire en rapport avec les capacités,
- prestations sociales modernes,
- travail intéressant,
- place stable,
- horaire libre.

28-473

MESELTRON S.A.

P.O. Box 190 - CH-2035 Corcellés/Neuchâtel - Tél. 038 31 44 33



Avenue Léopold-Robert 109
2300 La Chaux-de-Fonds
☎ 039/23 70 77

Nous cherchons:

une secrétaire bilingue

français-allemand pour travaux de secrétariat de vente.

mécaniciens de précision ou micromécaniciens

- pour mécanique générale;
- pour travaux sur éléments de distribution par vibreurs;
- pour le montage de machines automatiques.

monteurs en appareils électroniques

ou mécaniciens électriciens

pour le montage et le câblage de nos machines et coffrets de commande.

un dessinateur en machines

un commissionnaire

aides-mécaniciens

pour divers travaux de mécanique et de montage.

Entrée immédiate ou à convenir.

Horaire variable.

Prendre rendez-vous par téléphone.

12797

Usego

votre agréable voisin

Offre de produits frais valable jusqu'au 11.5.85

Jambon modèle

coupé,
sous vide
100 g

2.10

Fromage Appenzell Ia doux

- à la coupe
- portions

100 g

1.45

Crème à fouetter

Hirz
pasteurisée

2,5 dl

2.50

Biscuit roulé

«Forêt Noire»
Leisi

300 g

3.60
(100 g 1.20)

Actions Usego du 9.5.-18.5.85



Campo Viejo
Rioja 1980

Un vin rouge harmonieux et agréable

70 d

5.95

«buffy»
Grape

-.75
(+ dépôt)

1 litre



Nescore Refill
Sachets de remplissage

12.40

2x200 g

Milky-Way

6 pièces

150 g

1.60

Mars

3 pièces

180 g

1.60

La Chinoise

- Nouilles
- Cornettes
- Spaghetti

500 g

1.90

Lux

Trio 3x150 g

2.95

Persil

4 kg

10.95
(1 kg 2.74)

Solo Citron

820 g **2.40**
(100 g -.29)

Genie Lavabo

1,6 kg **7.65**
(1 kg 4.78)



Fraises d'Italie
douces et aromatiques

44-563

petit panier
de 230 g

1.35

«Maricelli» DOC
Merlot del Piave 1982

Cuvée sélectionnée
Leggermente dolce

70 cl

3.20

Pico B. boîtes 1/4

• Petits pois/carottes
moyens

540 g* (100 g -.39)

• Haricots verts
moyens

460 g* (100 g -.46)

* poids égoutté

2.10



frais chez **waro**

FRAISES

Etrangères

panier de 230g

1.20

valable dès le 9.5.85

COTTAGE CHEESE HIRZ

nature

200 g

1.45
(100 g - 73)

CHARCUTERIE

en tranches, sous vide

100 g

1.-

CHIANTI MARRI

D.O.C.

Fiasco **2 litres**

6.95

TOBLERONE LAIT

Duopack

2 x 100 g

2.50

DÔLE

«Gloire du Rhône» 1983
Provins Valais

70 cl

6.95

POTAGES DELI MAGGI

28 sortes

1 sorte

-.70

BIÈRE KANTERBRÄU

Sixpack 6 x 3,3 dl

3.-

THON D'ESPAGNE

¼ boîte

85 g

1.85

MONTE MINERAL

Eau minérale naturelle
gazéifiée

1 litre

-.30
(+ dépôt)

BUFFET

• lapin
• foie et volaille
• rognons et volaille

Triopack

3 x 185 g

2.80
(100 g - 50)

SIROP DE FRAMBOISES

WARO

1 litre

2.85
(+ dépôt)

MIS-BAS CREPE

one size 40 den.
diverses couleurs

Triopack

2.70

SIROP D'ORANGE

WARO

1 litre

2.20
(+ dépôt)

BROSSE A DENTS RE-DENT

• Junior

la pièce

-.90

CAMELIA 2000

protège-slip

30 pièces

4.50

BROSSE A DENTS RE-DENT

• Hard • Medium

la pièce

1.-

CLO PUR SIPURO

• exotique • bouquet
• citron

Duopack

2.40

MULTI MATIC

lessive complète pour toutes températures

5 kg

9.40
(1 kg 1.88)

Boucherie Charcuterie
Votre maître boucher vous sert à:

- LE LOCLE, rue Bournot 31
- ONEX, grd. Communes 46-68
- PAYERNE, rue de Lausanne 21
- PETIT-LANCY, Chemin de la Caroline 18
- SIGNY
- THONEX, rue de Genève 109
- YVERDON, Waro le Bey

BOUILLI

1 kg

9.90

RAGOUT DE BOEUF

1 kg

12.50

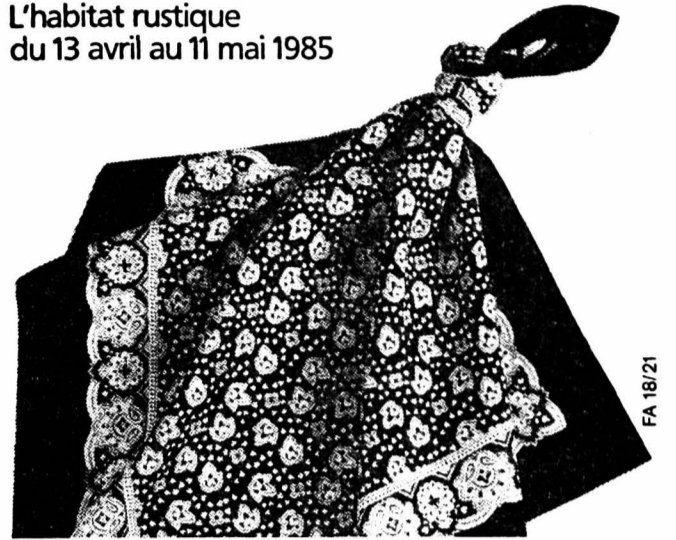
A vendre,
beau foin
et
belle paille
au prix du jour
avantageux.
Franco domicile.
☎ 037/68 14 68.

BIJOUTERIE

Baillod

Daniel-JeanRichard 44 - 1er étage
La Chaux-de-Fonds, ☎ (039) 23 05 15

L'habitat rustique
du 13 avril au 11 mai 1985



charme & chaleur

Les dentellières du pays de Neuchâtel

Participation d'une dentellière à l'œuvre
les samedis:
20 et 27 avril, 4 et 11 mai,
le matin de 10 h 00 à 12 h 00, l'après-midi de
14 h 00-16 h 30.

Vitrine permanente sur les dentellières
du 20 avril au 11 mai

Pfister Meubles

NEUCHATEL

Terreaux 7, Téléphone 038-25 79 14

92-350



Votre spécialiste
pour
tondeuses
à gazon

Otto Richei SA
5401 Baden
Tél. 056/83 14 44
1181 Saubraz VD
Tél. 021/74 30 15

Richei

Tondeuses à gazon robustes, fiables pour tout genre de gazon, avec moteurs à essence puissants et moteurs électriques ménageant l'environnement. Demandez les tondeuses à gazon sur coussin d'air originales Flymo ou les tondeuses confort BTS battantes neuves.

La Chaux-de-Fonds: Marcel Saas, Charrière 50,
tél. 039/28 33 17

Marending
BOULANGERIE - PÂTISSERIE - TRAITEUR

Aujourd'hui et demain vendredi

Action

MILLE-FEUILLES AUX FRAISES

Fr 1.20 au lieu de 1.40

La Chaux-de-Fonds - Le Locle - Saint-Imier

44-3148

Articles de marque à prix ABM!



NIVEA SOLAIRE
huile solaire,
indice 2
125 ml
3.90

NIVEA
savonnettes
2 à 140 g
1.80

NIVEA SOLAIRE
lait solaire,
indice 4
250 ml
5.50

POND'S
crème au beurre
de cacao
150 ml
4.40
3.70

NIVEA
Cremeseife

AMBRE SOLAIRE
lait solaire,
indice 5
125 ml
6.50

AMBRE SOLAIRE
lait après-soleil
125 ml
5.90

Colgate
dentifrices
Fluor + Minéral
2 à 115 g
4.60

Colgate
Gel Fluor +
Minéral
2 à 104 g
5.80

Colgate
4.60

Joliat INTERIM SA engage tout de suite tous corps de métiers pour l'industrie et le bâtiment. Travaux en Suisse et à l'étranger. Conditions exceptionnelles. **Au service de l'emploi** 58, av. Léopold-Robert 2300 La Chaux-de-Fonds ☎ 039/23 27 27

PARTIR EN REVE POUR FR. 15 990.-



J'offre 20 francs pour toute voiture destinée à la démolition et déposée chez moi. Ramassage à domicile possible. Hügi Transports 2336 Les Bois Tél. 039 61 15 82 93-57740

SORIMONT
ÉCOLE PÉDAGOGIQUE PRIVÉE À NEUCHÂTEL
MAÎTRE ET MAÎTRESSE DE LA PETITE ENFANCE
Formation de trois ans idéale pour: ateliers privés / maisons d'enfants / stations été-hiver / familles / étranger / crèches.
Rentrée scolaire le lundi 2 sept. 1985
Inscription jusqu'à fin juin.
Pour tous renseignements: Ecole pédagogique privée SORIMONT Place des Halles 11 2000 NEUCHÂTEL - 038/24 77 60

À LOUER POUR DATE À CONVENIR

APPARTEMENTS
de 4-4½ pièces, dans immeuble moderne, service de conciergerie, ascenseur, cuisine agencée de frigo, cuisinière, machine à laver la vaisselle, rue du Chalet. 12686

LOCAUX
à l'usage de bureaux et ateliers, chauffage central, rues Léopold-Robert, Combe-Grieurin et Jardinière. 12687

APPARTEMENTS
de 2 pièces, dans immeubles rénovés, chauffage central, salle de bain, rues Combe-Grieurin, Nord et Progrès. 12688

PIGNON
de 3 pièces, chauffage central, salle de bain, complètement rafraîchi, rue Numa-Droz. 12689

CHARLES BERSET
gérant d'immeubles
La Chaux-de-Fonds
Jardinière 87 - 039/23 78 33

L'ELEGANTE DU COIN EST TOUTE EN COURBES...

Vous qui rêvez d'une voiture dont la pureté des lignes cache à merveille la générosité de l'habitacle, ne cherchez pas plus loin... Élegance... Dimension intérieure... La Delta de Lancia est celle qu'il vous faut.

Sa carte de visite: moteur 1500 cm³ (85 ch), 1600 cm³ (105 ch) ou 1600 cm³ turbo (130 ch), design signé Giorgio Giugiaro. De série: traction avant, suspension indépendante sur les quatre roues, 5 vitesses (boîte automatique en option), allumage électronique, Check-Control, essuie-glace arrière, volant réglable en hauteur, vitres athermiques, moquette et tissus portant la griffe d'Ermenegildo Zegna.

Même les spécialistes ne trouvent pas les mots qui conviennent pour exprimer tout ce que vous ressentirez lors de votre prochain essai routier chez votre concessionnaire Lancia.

LANCIA DELTA

DELTA 1500 Fr. 15 990.-, DELTA 1500 aut. Fr. 17 390.-, DELTA 1500 i.e. à catalyseur Fr. 17 790.-, DELTA 1600 GT Fr. 17 790.-, DELTA HF TURBO Fr. 21 990.-.

GARAGE DES 3 ROIS SA

La Chaux-de-Fonds
Boulevard des Eplatures 8
☎ 039/ 26 81 81

Le Locle
Rue de France 51
☎ 039/31 24 31

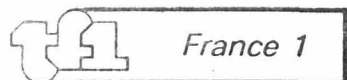
Neuchâtel
Pierre-à-Mazel 11
☎ 038/25 83 01

jeudi

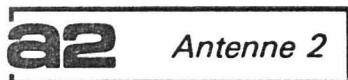
TELEVISION RADIO



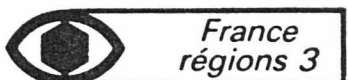
Suisse romande



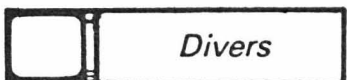
France 1



Antenne 2



France régions 3



Divers

- 12.00 Midi-public
13.25 Les dames de cœur
14.20 Contes et légendes de Fribourg
14.50 A votre service
15.00 Albert Einstein
1^{re} partie de l'évocation de la vie, de l'œuvre et de la pensée de ce grand savant.
15.55 Petites annonces
16.00 Octo-puce
16.30 Escapades
17.15 Flashjazz
17.40 Bloc-notes
17.55 Téléjournal
18.00 4, 5, 6, 7... Babibouchettes
18.15 Sherlock Holmes
18.40 Musicha
A Christmas ouverture, de John Galland, par le Brass Band de Bienne.
18.55 Journal romand
19.15 Dodu Dodo
19.30 Téléjournal
20.10 Temps présent
Les enfants du besoin: du prêt-à-porter au sur-mesure.



A 21 h 15

Dynasty

La loi, c'est la loi. Avec John Forsythe, Linda Evans, Pamela Sue Martin, etc.
Paressant au soleil sur les splendides plages de Rio de Janeiro, Blake et Krystle passent une lune de miel de rêve. Sans se douter que pendant ce temps, à Denver, Alexis est sur le point de s'envoler pour Rio.
Notre photo: Linda Evans. (tsr)

- 22.05 Téléjournal
22.20 Sans témoin
Film de Nikita Mikhalkov (1983). Avec Mikhail Oulianov, Irina Kouptchenko. Durée: 95 minutes.
Sur la chaîne suisse alémanique:
22.55 Festival de jazz de Berne

- 11.15 Antiope 1
11.45 La une chez vous
12.00 Les enquêteurs associés
12.30 Flash infos
12.35 La bouteille à la mer
13.00 Le journal à la une



A 13 h 50

Martine Verdier

Série de Bernard Toublanc-Michel. Avec Isabelle Texier: Martine Verdier; Jean-Luc Tardieu; Bernard Villeneuve. Martine est «touchée» par les attentions d'un jeune reporter, Bernard Villeneuve, très amoureux d'elle. Ensemble ils partent en week-end.
Notre photo: Isabelle Texier. (tfl)

- 14.40 La maison de TF1
15.25 Ostende Ensor
15.55 Images d'histoire
16.30 L'apocalypse des animaux
Une mémoire d'éléphant.
17.30 La chance aux chansons
Avec Armand Mestral, Roland Gerbeau, Ginette Garcin, Georges Guétary, Christian Borel, Irène Hilda, Mathé Althéry, etc.
18.00 Le village dans les nuages
18.20 Minijournal
18.35 Cœur de diamant
19.10 Anagram
19.40 La famille Bargeot
20.00 Le journal à la une
20.35 Les misérables
Série de Robert Hossein. Avec Lino Ventura, Michel Bouquet, Evelyne Bouix, etc. Apprenant que l'on va juger un innocent que l'on confond avec lui, Jean Valjean se rend aux Assises d'Arras où il se dénonce publiquement.
21.30 Les jeudis de l'information
L'enjeu.
22.45 Une dernière
22.55 Spécial Cannes
23.05 Le seigneur de la guerre
Film de Franklin Schaffner (1965) (v.o.). Avec Charlton Heston, Richard Boone, Rosemary Forsyth. Durée: 115 minutes.

- 6.45 Télématin
10.30 A2 antiope vidéo
12.00 Midi informations
Météo
12.08 L'académie des 9
12.45 Antenne 2 midi
13.30 Bergeval & Fils
13.45 Aujourd'hui la vie



A 14 h 50

Une vie

Film d'Alexandre Astruc (1958), d'après Guy de Maupassant. Avec Maria Schell, Christian Marquand, Ivan Desny, Antonella Lualdi, Pascale Petit, etc.
Vers 1880, en Normandie. Une jeune fille épouse, par amour, un homme qui ne veut pas se laisser enchaîner par la passion. Leur vie n'est qu'une suite de crises et de malentendus. Durée: 82 minutes.
Notre photo: M. Schell et Christian Marquand. (a2)

- 16.15 Un temps pour tout
17.20 Dessins animés
17.45 Récré A2
Poochie; Viratatoms; Latulu et Lireli, etc.
18.30 C'est la vie
18.50 Des chiffres et des lettres
19.10 D'accord, pas d'accord
19.15 Actualités régionales
19.40 Le théâtre de Bouvard
20.00 Le journal
20.35 La cuisine au beurre
Film de Gilles Grangier (1963). Avec Fernandel, Bourvil, Claire Maurier, Henri Vilbert, Anne-Marie Carrière, Andrex, etc.
Porté disparu au cours de la dernière guerre, un Méridional, rentrant d'Allemagne, trouve sa femme remariée.
Durée: 80 minutes.
22.00 39-45
2^e partie. Thèmes: la guerre du désert; Stalingrad; les batailles pour la maîtrise des mers et des airs; «D» day; la campagne d'Italie; la libération de Paris et de Strasbourg; les armes scientifiques, etc.
23.15 Edition de la nuit

- 17.00 Télévision régionale
19.06 Inf 3; 19.15 Actualités régionales.
19.55 Il était une fois l'homme
20.05 Jeux de 20 heures
20.35 Vive le cinéma
Présenté par C. Lelouch.



A 20 h 40

Manhattan

Film de Woody Allen (1979). Avec Woody Allen, Diane Keaton, Michael Murphy, Mariel Hemingway, Meryl Streep, etc.
Il s'appelle Isaac Davis, il a 42 ans et vient d'être abandonné par sa femme qui vit maintenant avec une amie et menace de publier l'histoire de leur vie intime. Isaac, aussi, est écrivain et il va se pencher sur son passé, son présent, son futur. L'autre personnage principal: New York, ou plus précisément Manhattan et Broadway. Et puis elles sont là: Marue Wilke - maîtresse de son ami - et Tracy, jeune fille sans complexe. Entre la première, intellectuelle, la seconde plus active, le cœur complexe d'Isaac balance.
Durée: 95 minutes.
Notre photo: Meryl Streep et Woody Allen. (fr3)

- 22.20 Soir 3
22.50 Les étoiles de la 3
Un regard sur le Festival de Cannes.
22.55 Prélude à la nuit

Demain à la TV romande

- 12.00 Midi-public
13.25 Les dames de cœur
14.25 Les petits plats dans l'écran
14.55 Albert Einstein
15.55 Dis-moi ce que tu lis...
17.15 Flashjazz
18.40 Musicha
20.10 Tell quel
20.45 Les quatre malfrats, film
Sur la chaîne suisse alémanique:
22.15 Festival de jazz de Berne
22.35 L'hypothèse du tableau volé, film

HUMEUR

Les enfants du besoin

On n'en est tout de même plus à croire que chaque fois qu'une dame reçoit une petite graine d'un monsieur-son-mari, c'est pour la joie de la procréation, si tant est qu'on ait vraiment limité l'amour à cette fonction reproductrice, une fois ou l'autre, dans un pays, à une époque, même si certains milieux, majoritairement catholiques, sous l'impulsion de Jean Paul II, y reviennent, sous le beau nom de «droit à la vie».

Mais dans nos sociétés industrielles, en pays catholiques comme en pays protestants, ou autres, parfois avec un léger décalage dans le temps, les démographes s'inquiètent. Pour que l'âge moyen reste stable, autrement dit que les actifs paient assez d'A.V.S. pour que les aînés soient à peu près à l'aise, il faudrait que dix femmes donnent naissance à vingt-et-un bébés. En Suisse, actuellement, ces dix «femmes» ne produisent que quinze bébés. La population va vers le vieillissement. Et certains auteurs se demandent si la Suisse ne va pas tout simplement disparaître sous le poids des ans, ce qui fit l'objet d'un récent «Table ouverte» (28 avril), qui, même installé dans une maternité de Fribourg avec de bien beaux bébés, n'est pas un moyen de lutte vraiment efficace contre la dénatalité.

Or, sur dix couples, un est frappé de stérilité, moitié d'origine féminine, moitié masculine. Imaginons un instant que ces stérilités soient vaincues, quel que soit le moyen utilisé: dix femmes donneraient naissance à au moins seize, voire dix-sept enfants. Ce serait là un moyen efficace d'améliorer la reproduction de l'espèce...

La science, avec les bébés-éprouvettes, entre autres, est à peu près certaine de régler tout problème technique, avec ou sans intermédiaire, avec ou sans donneur, avec ou sans «mère-porteuse». Mais les juristes s'en mêlent, et les moralistes, et des gens de religions, et des psychologues, qui posent du reste de vrais et intéressants problèmes. Il aura manqué à l'excellente première partie du document proposé en deux fois, signé André Gazut et Gérald Mury (Temps présent, 2 mai et ce soir, sous le titre «du prêt-à-porter au sur-mesure») un expert au moins, le comptable de service qui aurait dit combien coûtent ces interventions admirables scientifiquement, afin que l'on sache si ces méthodes ne sont pas, une fois de plus, réservées aux seuls bénéficiaires de la fortune d'argent.

Freddy Landry

RADIOS

La Première

Informations toutes les heures (sauf à 22 h et 23 h) et à 6 h 30, 7 h 30, 12 h 30, 17 h 30, 18 h 30 et 22 h 30. 9 h 05, 5 sur 5; en direct du Festival international du film à Cannes; 13 h 15, Interactif; 17 h 05, Première édition: Claude Richoz; 19 h 05, Simple comme bonsoir; 20 h 02, Longue vie! sur ultra-courte; 20 h 30, Vos classiques préférés; 22 h 40, En direct du Festival de jazz de Berne.

Espace 2

9 h 05, Séquences; 10 h, Les mémoires de la musique; 11 h, Idées et rencontres; 12 h 02, Magazine musical; 13 h 30, Un sucre ou pas du tout? 14 h 05, Suisse-musique; 16 h, Silhouette; 16 h 30, Cadences 16/30; 17 h 30, Magazine 85; 18 h 30, Jazz-thèmes; 20 h, A l'opéra: Ariodante, opéra en trois actes de Haendel; 23 h, Démarge; 0 h 05, Le concert de minuit; 2 h, Couleur 3.

Suisse alémanique

9 h, Palette; 12 h, Rendez-vous; 12 h 30, Journal de midi; 14 h, Mosaïque; 14 h 30, Le coin de la musique; 15 h, Gedankenstrich; 15 h 20, Nostalgie en musique; 16 h 30, Le club des enfants; 17 h, Welle eins; 19 h 15, Sport-télégramme; musique populaire sans frontière; 20 h, Z.B.: Wir Hosen-träger, une heure d'hommes; 22 h, L'habit fait le moine; 24 h, Club de nuit.

France musique

9 h 20, Le matin des musiciens; 12 h 30, Concert; 14 h 02, Repères contemporains; 15 h, Hommage à Régine Crespin; 16 h 25, Les sonates de Scarlatti; 16 h 35, L'art du piano de Léon Fleisher; 18 h 02, Côté jardin; 18 h 30, Jazz d'aujourd'hui; 19 h 15, Rosace; 20 h 30, Concert par les membres de l'Orchestre symphonique de Radio Stuttgart: Richter; Danzi; Mozart; Rihm.

Allemagne 2

- 13.15 Vidéotexte
16.00 Informations
16.05 Immer dieses Fernsehen...
16.35 Meine Mutter, deine Mutter
17.00 Informations régionales
17.15 L'illustré-télé
17.50 La panthère rose
18.20 Dick und Doof
19.00 Informations
19.30 Show & Co. mit Carlo
21.00 Que décideriez-vous?
21.45 Journal du soir
22.05 Ist Jesus Oxala?
22.35 Ein Kapitel für sich
0.35 Informations

Allemagne 3

- 18.00 Rire et sourire avec la souris
18.30 Telekolleg
19.30 Programmes régionaux
19.25 Informations
19.30 Alcatraz
20.10 Les quatre saisons
21.20 Lotte Reimers
21.45 Plateau libre

Nocturne Les cinémas soviétiques

Sans témoin

Un film de Nikita Mikhalkov (1983)
Avec Mikhail Oulianov, Irini Kouptchenko
(Version originale sous-titrée français)

TSR, ce soir à 22 h. 20

Un huit clos entre deux personnes pendant une heure et demie, une gageure assez difficile à tenir. Le réalisateur soviétique Nikita Mikhalkov en a tenté l'expérience dans ce «Sans témoin» diffusé ce soir. Adapté d'une pièce de théâtre de Sofia Prokofieva («Conversation sans témoin»), le film met en scène un homme et une femme - deux ex-époux - se retrouvant face à face après des années de séparation. Rien de typiquement soviétique dans ce drame intimiste: l'ex-époux, dépité par sa nouvelle existence, tente de renouer avec le passé, au besoin en utilisant des moyens déloyaux. Il ira même jusqu'à s'essayer au chantage pour forcer les sentiments de celle qu'il avait abandonnée neuf ans plus tôt...
(sp - tv)

Bourvil-Fernandel: deux grands monstres face à face

A2, ce soir, à 20 h. 35

«La cuisine au beurre» est, si l'on peut dire, un film prétexte: le prétexte de mettre face à face deux grands comiques, ces deux monstres du cinéma que furent Bourvil et Fernandel. Gilles Grangier, le metteur en scène, les avait déjà fait tourner séparément lorsqu'il réalisa son film en 1963. Le Normand avait déjà été sa vedette dans «Par la fenêtre» et «Poisons d'avril». Le Marseillais, lui, avait été le héros de «L'aventure de Carassou», de «Voyage à Biarritz» et «Le printemps, l'automne et l'amour».

Mais Grangier avait tenu à confronter pour la première fois ces deux tempéraments, l'un introverti, apparemment benêt, timide effacé, l'œil en coin, l'autre tonitruant, plastronnant, fier à bras au grand cœur. Pour mieux les identifier encore à ce qu'ils étaient dans la vie, il

avait même tenu à ce qu'ils conservent leur véritable prénom dans la fiction: André et Fernand.

Le scénario de Pierre Lévi-Corti a vraiment été écrit sur mesure. Depuis près de dix ans, Fernand, prisonnier de guerre évadé, filait le parfait amour auprès d'une aubergiste aussi accorte que plantureuse: Gerda l'Autrichienne, à laquelle Anne-Marie Carrière prête ses formes généreuses.

Après une aussi longue absence, sa femme Christiane l'a cru mort. Aussi a-t-elle épousé son chef-cuisinier qui a transformé sa vieille gargotte provençale en un somptueux restaurant à l'enseigne de «La Sole normande». André, le chef, c'est Bourvil, bien entendu.

Les choses, certes, pourraient rester en l'état. Fernand serait trop content de continuer à se reposer auprès de son infatigable compagne. Mais tout se complique...

Ne voilà-t-il pas que les Russes s'avisent de libérer le mari de l'Autrichienne qui se croyait veuve elle aussi. Notre Fernand n'a plus qu'une ressource: retourner chez lui aux Martigues. Simulant une grande faiblesse, il adapte à sa sauce personnelle la mésaventure de Gerda et assure à sa femme Christiane qu'il vient de passer dix années dans un camp de Sibérie.

L'épouse en est toute bouleversée. D'une part, parce qu'elle vient de retrouver son ex-époux et d'autre part parce qu'elle est très attachée au second et que le retour de Fernand frappe ce deuxième mariage de nullité.

Toujours aussi peu partisan du travail, le Marseillais s'accommoderait assez bien de cette curieuse situation. Aussi s'incruste-t-il et refuse-t-il d'accorder le divorce à Christiane. (ap)